



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2013
PHARMAGEST
WELCOOP SOLUTION



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS
DES MARCHÉS FINANCIERS
AUTORITÉ

PHARMAGEST INTERACTIVE

Société anonyme au capital de 3 034 825 €
Siège social : 5, allée de Saint Cloud
54600 Villers-lès-Nancy

Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 avril 2014, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général.

Ce Document de Référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Sont inclus par référence dans le présent Document de Référence les comptes consolidés, les rapports de gestion et les rapports d'audit pour les exercices clos le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012 qui se trouvent respectivement dans le Document de Référence 2011 déposé sous le n° D. 12-0425 le 26 avril 2012 et le Document de Référence 2012 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° D. 13-0438 le 26 avril 2013.



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2013
PHARMAGEST
WELCOOP SOLUTION



SOMMAIRE

1.	PERSONNES RESPONSABLES	6
1.1	Personne responsable des informations contenues dans le Document de Référence	6
1.2	Attestation du Responsable du Document de Référence	6
2.	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	7
2.1	Nom, adresse et qualification des contrôleurs légaux	7
2.2	Contrôleurs légaux ayant démissionné ou ayant été écartés	7
3.	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	8
3.1	Informations financières consolidées historiques	8
3.2	Informations financières sociales historiques	8
4.	FACTEURS DE RISQUE	8
5.	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	9
5.1	Histoire et évolution de PHARMAGEST INTERACTIVE	9
5.2	Investissements	11
5.3	Communications financières	12
6.	APERÇU DES ACTIVITÉS	13
6.1	Principales activités	13
6.2	Principaux marchés	21
6.3	Événements exceptionnels ayant influencé les activités	24
6.4	Dépendance à l'égard de brevets, licences, contrats ou procédés de fabrication	24
6.5	Concurrence	24
6.6	Organisation commerciale et marketing	27
6.7	Description des clients	29
7.	ORGANIGRAMME	30
7.1	Organigramme du Groupe PHARMAGEST au 31 mars 2014	30
7.2	Description du Groupe WELCOOP et de la place que PHARMAGEST INTERACTIVE y occupe	31
7.3	Relations mère-filiales	33
7.4	Filiales significatives	33
8.	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	34
8.1	Actifs immobiliers	34
8.2	Question environnementale	35
9.	EXAMENS DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	36
10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	36



11.	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENTS, BREVETS ET LICENCES	36
12.	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	37
12.1	Points clés de 2013	37
12.2	Évolution récente	40
12.3	Perspectives d'avenir	41
13.	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	43
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GÉNÉRALE	44
14.1	Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance	44
14.2	Absence de condamnation et de conflits d'intérêts des membres des organes d'administration, de direction et de direction générale	51
15.	RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES	51
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	52
17.	SALARIÉS	53
17.1	Description des ressources humaines et de l'environnement social	53
17.2	Participation et stock-options	53
17.3	Contrats et accords	53
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	54
18.1	Répartition actuelle du capital social	54
18.2	Contrôle	56
18.3	Pacte d'actionnaires	56
18.4	Accord dont la mise en oeuvre ultérieure pourrait entraîner un changement de son contrôle	56
19.	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	57
20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	57
20.1	Informations financières historiques	57
20.2	Informations financières pro forma	57
20.3	États financiers	58
20.4	Vérification des informations financières	102
20.5	Date des dernières informations financières	107
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	107
20.7	Politique de distribution de dividendes	107
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	108
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	108



21.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	109
21.1	Capital social	109
21.2	Acte constitutif et statuts	110
22.	CONTRATS IMPORTANTS	114
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	114
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	115
24.1	Le rapport annuel de gestion comprenant le rapport sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale	115
24.2	Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion	163
24.3	Le rapport à l'Assemblée Générale Extraordinaire	165
24.4	Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'options d'achat d'actions	166
24.5	Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	167
24.6	Le rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration	186
24.7	Projet du texte des résolutions	187
24.8	Calendrier des prochaines publications	193
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	193



1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Personne responsable des informations contenues dans le Document de Référence

Monsieur Dominique PAUTRAT
Directeur Général et Membre du Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE
5, Allée de Saint Cloud
54 600 VILLERS-LÈS-NANCY
Tél. : 03 83 15 95 95
Fax : 03 83 25 64 10

Le présent document est également notre rapport annuel 2013, il contient le rapport financier annuel tel que le prévoit l'article L.222-3 du Règlement Général de l'AMF.

1.2 Attestation du Responsable du Document de Référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en Rubrique 24.1 du Document de Référence 2013 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2013 présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en Rubrique 20.4 et ci-dessous en inclusion par référence, pour les exercices clos au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011.

Le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2011 contient une observation sur la note «Principes comptables, Textes appliqués » de l'annexe relative aux nouvelles normes IFRS d'application obligatoire.

Le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2012 contient une observation sur la note «Principes comptables, Textes appliqués » de l'annexe relative aux nouvelles normes IFRS d'application obligatoire.

Le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2013 contient une observation sur la note «Principes comptables, Textes appliqués » de l'annexe relative aux nouvelles normes IFRS d'application obligatoire.

Monsieur Dominique PAUTRAT, Directeur Général de PHARMAGEST INTERACTIVE



2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1 Nom, adresse et qualification des contrôleurs légaux

Commissaires aux Comptes titulaires

SA BATT AUDIT

25, rue du Bois de la Champelle

54 500 VANDOEUVRE-LÈS-NANCY

Nommée le 19 juin 2008 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2013,

Représentée depuis 2008 par Madame Isabelle SAGOT.

MAZARS

61, rue Henri Regnault

92 400 COURBEVOIE

Nommée le 23 juin 2005 et renouvelée le 16 juin 2011 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2016,

Représentée depuis 2009 par Monsieur Jean-Brice de TURCKHEIM.

Commissaires aux Comptes suppléants

Société SOVEC - Société Vosgienne d'Expertise Comptable

661, avenue de la Division Leclerc

88 304 NEUFCHATEAU

Nommée le 19 juin 2008 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2013.

Monsieur Antoine MERCIER

22, boulevard des Iles

56 000 VANNES

Nommé le 23 juin 2005 et renouvelé le 16 juin 2011 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2016.

2.2 Contrôleurs légaux ayant démissionné ou ayant été écartés

Néant.



3 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

3.1 Informations financières consolidées historiques

En M€*	2013	2012	2011
Chiffre d'affaires net	113,4	108,7	97,06
Résultat opérationnel courant	23,12	20,14	17,79
Résultat opérationnel	23,12	20,14	17,79
Résultat net consolidé part du groupe	15,83	13,52	11,75
Capitaux propres part du groupe	75,64	66,48	57,74
Trésorerie nette	44,76	41,70	31,63
Actifs immobilisés nets d'amortissements / provisions	43,75	42,81	42,68
Total du bilan	109,41	101,90	90,87
Gearing (endettement net / fonds propres)	-56,55%	-57,39%	- 45,79%
ROE (résultat net / capitaux propres)	21%	21%	21%
Effectif Groupe	793	767	734
Dividende ⁽¹⁾	2,50	2,10	1,80
Résultat de base par action	5,22	4,45	3,90

* sauf pour le dividende et le résultat de base par action (unité euros).

⁽¹⁾ Le dividende par action mentionné pour l'exercice 2013 correspond à celui qui sera proposé à l'Assemblée Générale du 27 juin 2014.

3.2 Informations financières sociales historiques

Les principales données historiques sur les comptes sociaux de PHARMAGEST INTERACTIVE sont présentées dans le cadre du tableau financier annexé au rapport de gestion présenté en Rubrique 24.1 du présent Document de Référence.

4 FACTEURS DE RISQUE

Le Groupe PHARMAGEST a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs que ceux qui sont inventoriés et présentés dans le rapport de gestion du présent Document de Référence en Rubrique 24.1.



5 INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

5.1 Histoire et évolution de PHARMAGEST INTERACTIVE

5.1.1 Raison sociale et nom commercial

La dénomination sociale de la société est : PHARMAGEST INTERACTIVE.

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement

PHARMAGEST INTERACTIVE est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro B 403 561 137 et son code NAF est le 62.02B.

5.1.3 Date de constitution et durée

PHARMAGEST INTERACTIVE a été constituée par acte établi sous seing privé en date du 25 janvier 1996, sous la dénomination « Rousseau CPI », et ceci pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY, soit jusqu'au 24 janvier 2095, sauf prorogation ou dissolution anticipée décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Son exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

5.1.4 Siège social, forme juridique et législation

Le siège social est situé 5 allée de Saint-Cloud à VILLERS-LES-NANCY (54 600).

Les documents juridiques suivants sont consultables à cette adresse et/ou sur le site www.pharmagest.com : comptes annuels et comptes consolidés, rapport de gestion du Conseil d'Administration, rapport sur l'information en matière de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE), faisant partie intégrante du rapport de gestion et annexé audit rapport, rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations environnementales, sociales et sociétales, rapport du Président, rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux Comptes, rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président, rapport spécial des Commissaires aux Comptes, rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, texte des résolutions, liste des Administrateurs et tableau des mandats, liste des actionnaires nominatifs.

PHARMAGEST INTERACTIVE est une société anonyme soumise au droit français. Comme telle, les principaux textes qui lui sont applicables sont les dispositions du Code de commerce relatives aux sociétés commerciales et les textes subséquents.

5.1.5 Événements importants dans le développement des activités

5.1.5.1 Historique

1996 : La création.

Après plus de 10 ans d'expérience commune en informatique officinale acquise chez CP Informatique et Rousseau Informatique, Thierry CHAPUSOT, Thierry PONNELLE et Vincent PONNELLE créent la société ROUSSEAU CPI. Ils développent le logiciel PHARMAGEST® et mettent en place un réseau de distribution sur la région du Grand Est de la France. ROUSSEAU CPI devient alors PHARMAGEST INTERACTIVE.

1998 : Pour renforcer sa présence commerciale et technique de proximité et atteindre la position de leader PHARMAGEST INTERACTIVE décide de l'adossement capitalistique au répartiteur pharmaceutique CERP Lorraine, avec le rapprochement opérationnel à la filiale informatique MIRABEL. La CERP Lorraine est devenue GROUPE WELCOOP en 2008.

2000 : Introduction en Bourse

Le 20 octobre, PHARMAGEST INTERACTIVE s'introduit sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris afin d'accroître sa notoriété, pour suivre la politique de croissance externe et développer de nouveaux services et méthodes de travail pour l'industrie pharmaceutique.



2003 : Leader sur le marché de l'informatique officinale

Après une succession de croissances externes sur le territoire national, dont la plus importante est CIP, le Groupe PHARMAGEST devient le leader de l'informatique officinale avec 43,5% de parts de marché en France (Source : PHARMAGEST INTERACTIVE).

2007 : Début du développement européen

En septembre 2007, PHARMAGEST INTERACTIVE achète la société SABCO au Luxembourg et sa filiale ATS (devenue en 2009 SABCO Services) en Belgique. Celles-ci détiennent 12% de parts de marché en Belgique et 49% au Luxembourg (Source : SABCO).

2008 / 2009 : Nouveau savoir-faire - informatique pour EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes)

Suite à une première acquisition stratégique, l'éditeur de logiciels MALTA INFORMATIQUE, le Groupe PHARMAGEST a étendu de manière significative l'offre existante et a ouvert son savoir-faire aux maisons de retraite médicalisées.

Il renforce sa présence dans le secteur avec l'acquisition du fonds de commerce de la société AZUR Software en avril 2009.

5.1.5.2 Evènements récents

2010 / 2011 : Prises de participation permettant d'élargir l'offre de services et produits

- Création en mars 2010 de la société HEALTHLEASE dans laquelle PHARMAGEST INTERACTIVE détient 35% du capital. Cette société a pour vocation d'exercer une activité de location longue durée de matériel destinée aux acteurs de l'industrie pharmaceutique, et plus particulièrement aux pharmaciens ;
- Acquisition le 20 septembre 2010 d'une participation de 41,6% dans la société DIATELIC accédant ainsi à un domaine d'expertise complémentaire au sien qu'est la télémédecine et les systèmes experts de suivi des patients à domicile ;
- Une autre participation est prise en décembre 2010 dans la société INTECUM, à hauteur de 49% du capital social, participation par laquelle PHARMAGEST INTERACTIVE complète son offre à destination des pharmaciens par l'automatisation de la dispensation, avec le robot SELLEN ;
- En mai 2011, PHARMAGEST INTERACTIVE prend une participation de 35% dans la société de droit canadien GROUPE DOMEDIC INC. qui développe et commercialise un pilulier électronique intelligent pour lequel elle a concédé un droit de distribution et de licence de marque à la société française DOMEDIC EUROPE, dans laquelle PHARMAGEST INTERACTIVE détient 65%.

2012 et 2013 : Création d'une Direction e-Santé et premiers succès

Regroupement des filiales DIATELIC et DOMEDIC EUROPE au sein d'une nouvelle Direction e-Santé. L'activité est structurellement soutenue par l'obtention de trois agréments comme Hébergeur de Données de Santé à caractère personnel entre janvier 2012 et décembre 2013 et la création d'un Datacenter, inauguré en juin 2013 (Rubrique 6.1.5).

2012 a également vu la création de la filiale **KAPELSE**, concepteur de solutions e-Santé communicantes, permettant un suivi à distance des patients.

Le Groupe PHARMAGEST a été sélectionné dans deux appels à projets en 2013 :

- Au niveau national dans le projet E-CHRONIC/E-NEPHRO dans le cadre de l'appel à projets e-Santé N° 2 des investissements d'avenir, aux côtés de 13 autres projets pilotes de services numériques dans le domaine de l'e-Santé. Le projet, dédié à la prise en charge par télémédecine de l'insuffisance rénale chronique, vise à démontrer que celle-ci peut permettre des économies substantielles dans les 3 stades de la prise en charge de l'insuffisance rénale : dépistage, promotion des traitements par dialyse, suivi de greffe ;
- Au niveau régional dans l'appel à projets « SATELOR » : télémédecine ou télésanté au service du maintien à domicile, un enjeu majeur de santé publique. Objectif : développer des solutions techniques permettant de sécuriser le maintien à domicile de personnes malades ou âgées.

Renforcement des participations

- Prises de participations majoritaires dans les filiales DIATELIC et INTECUM ;
- Prises de participations totales dans :
 - HEALTHLEASE permettant au Groupe PHARMAGEST de prendre son autonomie au niveau des financements de ses clients tout en les sécurisant ;
 - SABCO qui passe de 90% à 100% en décembre 2013.



5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés par l'émetteur durant la période couverte par les informations financières historiques jusqu'à la date d'émission du présent Document de Référence

5.2.1.1 Investissements incorporels et corporels

Le tableau ci-après synthétise les investissements réalisés au cours des trois dernières années :

En K€	2013	2012	2011
Investissements incorporels	2 874	1 115	1 158
Investissements corporels	949	1 411	530
Total	3 823	2 526	1 618

Une grande partie des investissements incorporels du Groupe PHARMAGEST est dédiée à la R&D (Recherche et Développement) et l'innovation et permet aux sociétés du Groupe d'être précurseurs dans de nombreux projets.

L'année 2013 aura été plus fortement dotée par les nouvelles activités, et plus particulièrement dans le domaine de l'e-Santé, en relation avec les prises de participations et croissances des années 2011 et 2012.

Les investissements corporels concernent principalement les acquisitions en renouvellement.

Les variations des immobilisations corporelles s'expliquent par :

- La construction de l'extension du siège social de PHARMAGEST INTERACTIVE à VILLERS-LES-NANCY (54) en 2012 ;
- L'acquisition des locaux du siège social de MALTA INFORMATIQUE à MERIGNAC (33) en 2013.

A part ces deux opérations financées par emprunt, le Groupe PHARMAGEST finance ses investissements sur ses fonds propres.

5.2.1.2 Investissements financiers

Les opérations de croissance des trois dernières années :

- Les prises de participation initiale :
 - En mai 2011 :
 - . 35% dans la société canadienne GROUPE DOMEDIC INC. au capital de 1 977 774 CAD ;
 - . 65% dans DOMEDIC EUROPE au capital de 120 000 €.
- Création de filiales détenues à 100% :
 - En décembre 2012, KAPELSE au capital de 1 000 000 € ;
 - En janvier 2014, CPSI - Caraïbes Pharma Services Informatiques – au capital de 100 000 €.
- Renforcements de participations :
 - En février 2012, suite à une augmentation de capital et un rachat d'actions de la société, la participation dans DIATELIC passe d'initialement 41,6% à 68,58% ;
 - En 2013 :
 - . Suite à une augmentation de capital et un rachat d'actions de la société, la participation dans INTECUM passe de 49% à 63,99% en janvier ;
 - . Prise de participation totale dans HEALTHLEASE en novembre ;
 - . Augmentation de la participation dans la filiale luxembourgeoise SABCO qui passe de 90% à 100% en décembre.



5.2.2 Principaux investissements en cours

Les investissements en cours concernent principalement des coûts R&D liés à l'innovation pouvant être engagés tant en interne que par appel à des partenaires expérimentés dans des domaines nécessitant une expertise métier spécifique.

Le Groupe PHARMAGEST poursuit également ses investissements dans le cadre :

- De ses récents agréments comme Hébergeur de Données de Santé à caractère personnel ;
- Des appels à projets liés à l'e-Santé au niveau national et régional dans lesquels il s'est engagé.

Ces investissements seront financés sur fonds propres.

Par ailleurs, le Groupe PHARMAGEST maintient sa démarche de croissance externe en étudiant des pistes internationales, mais également en France, en donnant une priorité aux services innovants et domaines technologiques liés à la Santé.

5.2.3 Principaux investissements futurs du Groupe PHARMAGEST

Aucun engagement d'investissement ferme n'a été donné par la Direction du Groupe PHARMAGEST au jour du dépôt du présent Document de Référence.

5.3 Communications financières

Politique d'information

Monsieur Dominique PAUTRAT,
Directeur Général et Membre du Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE est responsable de l'information.
Siège Social : 5, Allée de Saint Cloud - 54 600 VILLERS-LÈS-NANCY
Tél. : 03 83 15 95 95
Fax : 03 83 25 64 10

PHARMAGEST INTERACTIVE s'engage à organiser chaque année deux réunions d'information à destination des analystes, investisseurs et journalistes.

Les évènements significatifs pourront faire l'objet d'un communiqué de presse.

Par ailleurs, pendant la durée de validité du présent document, l'acte constitutif, les rapports des Commissaires aux Comptes et les informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent document, sont disponibles au siège social de l'émetteur.

Les informations financières sont également disponibles sur le site www.pharmagest.com.

La société Gilbert Dupont (établissement teneur de marché) réalise périodiquement des études financières sur PHARMAGEST INTERACTIVE.

PHARMAGEST INTERACTIVE a poursuivi pour cette année le contrat d'animation de son cours de bourse signé le 20 octobre 2003 avec Gilbert Dupont.



6 APERÇU DES ACTIVITÉS

6.1 Principales activités

6.1.1 Informatique pour les officines

Appartenance à une Coopérative de Pharmaciens

PHARMAGEST INTERACTIVE est détenue majoritairement par une Coopérative de Pharmaciens (GROUPE WELCOOP). Il résulte de cette spécificité originale que les clients du Groupe peuvent également détenir une participation dans ce même Groupe. Cela présente l'avantage d'une forte proximité avec la profession de pharmacien et permet d'avoir une meilleure vision, d'anticiper les évolutions du métier de pharmacien et de développer les outils nécessaires pour l'accompagner.

Maîtrise des compétences en interne

Pour la pharmacie, le Groupe PHARMAGEST assure la maîtrise complète de l'informatisation d'une officine en tant qu'éditeur de ses propres solutions. Dans ce cadre, ses activités sont structurées autour de :

- L'édition de logiciels : conception, développement, maintenance et évolutions ;
- La diffusion des produits : commercialisation directe par son propre réseau de centres de compétences ;
- L'intégration et la formation : intégration des matériels, logiciels, reprise et gestion des données, formation et assistance des utilisateurs de l'officine ;
- La maintenance : suivi et entretien de l'environnement informatique de l'officine pharmaceutique.

Les prestations comprennent :

- L'étude du parc informatique existant ;
- L'intégration des différents composants logiciels et matériels ;
- les tests de validation ;
- L'implantation du matériel sur site et des logiciels sur l'ensemble du parc installé (en moyenne 6 postes par pharmacie sur 9.800 du parc PHARMAGEST INTERACTIVE) ;
- La formation des utilisateurs ;
- Le support hotline et la maintenance.

Le développement : cœur de métier du Groupe PHARMAGEST

Les compétences du Groupe PHARMAGEST, tant en termes de recherche et développement qu'en termes de connaissance des besoins et des attentes de sa clientèle, se traduisent par :

- Une adaptation permanente de l'outil et un accompagnement de l'utilisateur dans son acte de conseil, de vente, de commande et de gestion ;
- Une prise en compte de la complexité des fonctionnalités liées à la facturation (paiement direct, tiers payant, mutuelles,...).

Les logiciels doivent répondre à des besoins de base comme la gestion de la facturation, la télétransmission SESAM-Vitale, la gestion et l'optimisation des stocks, la gestion du Dossier Pharmaceutique, les missions conférées aux pharmaciens par la Loi HPST (Hôpital, Patients, Santé et Territoires) en France, ou le Nouveau Système de Rémunération en Belgique. Ces fonctionnalités de base répondent aux cahiers des charges imposés par l'autorité du GIE SESAM-Vitale et du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens, de l'Assurance Maladie ou du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé à l'ensemble des acteurs informatiques du marché français ou par Arrêté royal et l'Ordre des Pharmaciens en Belgique.

Les SSII doivent également s'engager, pour leurs clients, dans le développement de nouvelles fonctionnalités dépassant ce simple cadre des évolutions obligatoires et proposer des fonctionnalités nouvelles et valorisantes. Le Groupe PHARMAGEST développe donc des outils innovants et uniques répondant aux besoins de ses clients et anticipant les opportunités de la profession.

Dans un contexte économique de plus en plus difficile pour l'officine, le Groupe PHARMAGEST s'engage à apporter des réponses concrètes au double enjeu de la profession :



- Nouvelles missions du pharmacien ;
- Recherche de nouveaux leviers de rentabilité.

Il propose des outils d'analyse statistique très performants pour soutenir les officines dans leur gestion et leur politique économique ; il met à disposition des campagnes de suivi d'observance pour renforcer le rôle de conseil du pharmacien dans la chaîne de soins et entraîner une nouvelle fidélité du client à son officine (intégrant des communications SMS, messages vocaux ou mails automatisés depuis le logiciel ainsi qu'une application Smartphone) ; il développe un outil de communication sur le lieu de vente et un site Internet pour la pharmacie, avec des liaisons site Internet-pharmacie et une boutique en ligne.

Le Groupe PHARMAGEST a également repensé les approvisionnements directs des pharmacies en proposant une nouvelle gestion des commandes directes intégrant la redescende dans l'applicatif des catalogues des principaux fournisseurs, des suivis des marchés annuels par fournisseur, par gamme de produit, des politiques de prix et de promotions, des utilitaires de suivi des achats, d'alertes de ruptures possibles ou de meilleures conditions chez un autre fournisseur.

Courant 2009, en collaboration avec la CNAM (Caisse Nationale d'Assurance Maladie) et les syndicats de pharmaciens, PHARMAGEST INTERACTIVE a été le premier éditeur de Logiciels de Gestion d'Officines à participer à l'expérimentation nationale de la dématérialisation intégrale des ordonnances.

Début 2011, PHARMAGEST INTERACTIVE a obtenu l'agrément du CNDA (Centre National de Dépôts et Agréments) des développements réalisés dans le cadre du cahier de charges 1.40 du GIE SESAM-Vitale apportant deux fonctionnalités majeures : une classification commune des actes médicaux et une normalisation des échanges électroniques avec les organismes d'assurance maladie complémentaires.

En janvier 2013, le LGPI Global Services® est agréé SCOR (SCannérisation des ORdonnances) par le CNDA permettant l'intégration dans le logiciel de gestion du dispositif de télétransmission des pièces justificatives et notamment des ordonnances scannées.

6.1.2 Pharmacie Europe

Au 31 décembre 2013, l'activité Pharmacie constitue le cœur de métier du Groupe PHARMAGEST et contribue au chiffre d'affaires du Groupe (IFRS) à hauteur de 83,3%.

6.1.2.1 La Pharmacie France

L'activité Pharmacie France à elle seule représente 80% du chiffre d'affaires du Groupe PHARMAGEST (IFRS).

Son logiciel phare, le LGPI Global Services®, équipe désormais plus de 8 700 officines, soit près de 40% des officines en France. Il s'agit du 1^{er} logiciel pour officines de France.

Un nombre de postes par pharmacie supérieur à la moyenne nationale

La moyenne nationale de nombre de postes par pharmacie est de 5 alors que la moyenne de postes par pharmacie chez les clients de PHARMAGEST INTERACTIVE est de 6,2 :

- La facturation des prestations informatiques se fait par nombre de postes ;
- La population en France restant identique, même si, dans le contexte économique actuel, des pharmacies, surtout de petite taille, ferment ou se regroupent, d'autres pharmacies augmentent encore leur nombre de postes. Cette évolution a un impact positif sur l'activité de PHARMAGEST INTERACTIVE compte tenu de sa forte propension à équiper des pharmacies de taille importante.

Des outils statistiques et de gestion performants et efficaces pour tout type d'officine

Le Groupe PHARMAGEST propose un outil statistique intuitif et performant, Oracle™ Business Intelligence intégré dans le module Décisionnel du LGPI Global Services®, pour soutenir les officinaux dans le pilotage de leur officine au travers de tableaux de bord et graphiques clairs et interactifs. Depuis septembre 2009, l'accès à ces statistiques depuis un iPhone™ est rendu possible aux pharmaciens raccordés à l'Internet via OffiSecure®.

Un accès Internet sécurisé

A l'ère du numérique où les flux d'information ne cessent de croître en officine et se doivent, par conséquent, d'être sécurisés au maximum, le Groupe PHARMAGEST propose OffiSecure®, un accès Internet professionnel et sécurisé spécialement conçu pour les pharmacies. Depuis 2008, celles-ci ont également la possibilité de bénéficier d'un service professionnel de téléphonie illimitée et, en 2013, un service de secours 3G leur est proposé reposant sur un réseau de collecte propre à PHARMAGEST INTERACTIVE. Avec près de 4 200 abonnements souscrits, PHARMAGEST INTERACTIVE équipe plus de 40% de ses clients pharmaciens.



Une solution d'achats groupés

Dans un contexte où les rapprochements entre pharmaciens sont stratégiques et se multiplient, notamment sous forme de groupement, de S.R.A. (Structure de Regroupement à l'Achat) ou de S.E.L (Société à Exercice Libéral), PHARMAGEST INTERACTIVE a créé OffiCentral® : un outil idéal pour les pharmacies en recherche de nouvelles sources de rentabilité, afin d'optimiser leurs commandes groupées et d'harmoniser leurs politiques commerciales.

Aujourd'hui, plus de 200 groupements et 800 officines utilisent OffiCentral®.

Un panel de solutions pour renforcer l'accompagnement et le conseil du patient

Parce que le pharmacien dispose de nombreux atouts pour intervenir dans l'information et l'éducation des patients et que le périmètre de ses missions est amené à évoluer dans le cadre de la loi HPST, le Groupe PHARMAGEST développe des solutions destinées à l'épauler dans son rôle de conseil et de prévention auprès de ses patients. En 2007, PHARMAGEST INTERACTIVE a adhéré au projet du Dossier Pharmaceutique (DP), préconisé par le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens (CNOP) et principalement mis en place dans le but de contrer les risques d'iatrogénie. Ainsi, PHARMAGEST INTERACTIVE a été le premier éditeur de logiciels à relier une officine française à ce réseau informatique national. Fin 2010, le logiciel LGPI Global Services® se plaçait au 1er rang des logiciels équipant des pharmacies reliées au DP et près de 98,4% (Source : CNOP) des officines équipées de ce logiciel y sont aujourd'hui reliées.

Dans une même démarche de proximité des pharmaciens avec leurs patients, PHARMAGEST INTERACTIVE a développé des outils informatiques adéquats répondant aux besoins de la profession comme par exemple l'application smartphone **Ma Pharmacie Mobile**®, gratuite, disponible sur iPhone™ et Android™. Elle permet au pharmacien d'offrir aux patients des services de proximité particulièrement utiles au quotidien et de les accompagner à tout moment, surtout dans un contexte de mobilité grandissante : trouver une pharmacie ouverte à proximité, envoyer la photo de son ordonnance, ou encore retrouver son historique de délivrance et recevoir des alertes à chaque moment de prise de médicaments. Plus de 150 000 particuliers ont d'ores et déjà téléchargé l'application (Source : PHARMAGEST INTERACTIVE).

Un outil de communication dynamique sur le lieu de vente

Depuis 2007, le Groupe PHARMAGEST propose OffiMédia®, un système de communication permettant aux officines d'animer leur point de vente et d'informer la clientèle. Cette solution suscite les demandes de conseil et les achats d'impulsion via la diffusion de messages sur des écrans positionnés aux emplacements incontournables de l'espace de vente. Au-delà de la communication classique diffusée sur l'espace de vente, OffiMédia® permet de diffuser des messages ciblés, au niveau du comptoir de vente, en fonction du patient pris en charge et des stocks de l'officine, et ce grâce à sa liaison avec le logiciel de gestion du pharmacien (LGPI Global Services®). Cet outil analyse les données du patient et la délivrance de médicaments pour proposer des messages adaptés. La pertinence et la cohérence du conseil sont ainsi assurées.

L'affichage du 'Total à Payer' sur les écrans OffiMédia® au comptoir permet aux pharmaciens de répondre aux obligations légales en matière d'affichage des prix.

Avec la fonctionnalité OffiMédiaPrint les pharmaciens peuvent jouer sur le rappel visuel en imprimant les fiches produit diffusées sur écran.

Depuis 2013, les pharmaciens équipés du LGPI Global Services® peuvent également relayer automatiquement leurs promotions créées dans leur logiciel de gestion sur leurs écrans OffiMédia® ce qui représente un gain de temps et une efficacité renforcée de la solution.

Aujourd'hui, plus de 1 500 pharmacies sont équipées d'une solution de communication par l'écran du Groupe PHARMAGEST.

Un site Internet dédié à chaque officine

A l'heure où Internet est incontestablement devenu l'outil de communication et d'information privilégié des Français, le Groupe PHARMAGEST propose Pharmattitude®, le site web du pharmacien. Par le biais d'un espace personnalisé, les pharmacies peuvent garder contact avec leurs patients et communiquer sur leurs horaires, proposer des réservations de produits en ligne et dispenser des conseils. Pharmattitude® contribue à positionner le pharmacien comme interlocuteur santé de référence. Depuis juin 2009, un module de boutique en ligne permet aux pharmaciens équipés de prolonger leur officine réelle en officine virtuelle et d'ouvrir leur catalogue de produits de parapharmacie et de conseil aux internautes. Cet outil précurseur prend toute sa dimension avec la publication, le 19 décembre 2012, d'une Ordonnance qui, dans le cadre de la nouvelle législation mise en place au niveau européen pour des médicaments sûrs et un commerce de médicaments rigoureusement contrôlé, encadre strictement la vente de médicaments sur Internet en France.

Une solution de financement des équipements

Depuis mai 2010, le Groupe PHARMAGEST, à travers sa filiale HEALTHLEASE France, propose aux pharmaciens un catalogue de services de financement de leurs équipements informatiques et/ou autres biens professionnels.



Un nouveau marché : la robotisation d'officines

En décembre 2010, PHARMAGEST INTERACTIVE a pris une participation dans la société startup INTECUM et propose désormais une activité de robotisation d'officines et de dispensation de médicaments sur le lieu de vente. Le robot SELLEN® révolutionne le monde des robots de pharmacie par ses avantages :

- Il s'agit d'un « robot-comptoir » permettant un gain de place important, étant donné qu'il est placé au cœur de l'officine ;
- Positionnement de prix inférieur aux solutions actuellement sur le marché ;
- Standardisation mécanique et modulable ;
- Il permet à l'équipe officinale de dispenser du conseil auprès du patient au lieu de chercher des médicaments dans des tiroirs.

En 2013, une variante du robot SELLEN placé à l'arrière du comptoir est proposée aux officinaux.

La commercialisation du produit a débuté au 1er semestre 2012 et 19 robots sont installés au 31 décembre 2013.

Hébergement de Données de Santé à caractère personnel

Depuis l'obtention, par PHARMAGEST INTERACTIVE, d'un agrément en tant qu'Hébergeur de Données de Santé par le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé en janvier 2012, la société propose aux pharmaciens d'officine la solution Offisafe® de sauvegarde de données.

6.1.2.2 La Pharmacie en Belgique et au Luxembourg

La Pharmacie BeLux représente 3,3% du chiffre d'affaires du Groupe PHARMAGEST (IFRS).

Une offre en parfaite adéquation avec les besoins du pharmacien belge

Innovante sur le marché belge, l'offre SABCO se décline en une gamme de 3 logiciels adaptés à toutes les officines et disponibles dans les deux langues majoritaires du pays, le français et le néerlandais :

- Le Logiciel SABCO® New : un outil alliant efficacité et rapidité pour l'exercice du métier de pharmacien au quotidien ;
- Le Logiciel SABCO® Optimum : un panel de solutions complémentaires pour conseiller au mieux les patients et les accompagner dans le suivi de leur traitement ;
- Le Logiciel SABCO® Ultimate : un allié performant complet pour le management de l'officine, et en particulier la gestion dynamique des stocks, l'aide à la prise de décision, les commandes groupées facilitées, ainsi qu'un support au rôle de professionnel de santé du pharmacien et un outil de communication vers le patient.

Au-delà du marché de renouvellement des clients SABCO, l'offre, ainsi structurée, a permis une conquête de nouveaux clients en 2013. SABCO détient 6% de parts de marché en Flandre (région néerlandophone), 19% en Wallonie (région francophone) et 18% sur la région de Bruxelles Capitale (région bilingue). Globalement, SABCO détient 12% de parts de marché sur la totalité de la Belgique (*Sources : SABCO et APB-Association Pharmaceutique Belge*).

A travers son logiciel phare, SABCO® Ultimate qui a conquis 55 pharmacies supplémentaires en 2013, SABCO mise sur une solution en parfaite adéquation avec les besoins du pharmacien belge, à la fois expert santé et chef d'entreprise. Cette "double casquette" constitue la voie choisie par la profession pour rebondir face aux tendances actuelles du marché de la santé : hausse des coûts fixes et variables, baisse des marges, baisse de la fréquentation des officines au profit des parapharmacies, diminution du panier moyen, etc.

Pour contrer ces obstacles, SABCO® Ultimate constitue un outil performant incontournable permettant d'associer, dans un environnement ergonomique, le renfort de l'accompagnement des patients et l'optimisation de la gestion de l'officine. Comptant également sur l'utilisation exclusive de la technologie d'Oracle™ Business Intelligence pour réaliser des statistiques performantes et des tableaux de bord intelligents sur l'ensemble des données-clés de l'officine, SABCO® Ultimate confirme sa longueur d'avance par rapport aux autres logiciels de gestion : une solution permettant aux pharmaciens de renforcer leur pouvoir de décision et de négociation tout en appuyant leur rôle d'expert santé de référence auprès de leurs patients.

Les équipes de SABCO ne cessent de faire évoluer SABCO® Ultimate afin de continuer à anticiper les évolutions du marché en s'adaptant notamment aux nouvelles contraintes législatives du secteur de la pharmacie d'officine ainsi qu'aux besoins croissants et toujours plus étendus des pharmaciens belges. Plusieurs développements sont à souligner pour l'année 2013, tels qu'un nouveau module dédié à la préparation des magistrales permettant aux pharmaciens de séparer préparation physique et facturation, une nouvelle gestion des dépôts particulièrement performante et idéale pour les pharmacies groupées, avec envoi et réception de commande par le biais du protocole IBOTP, ou encore le nouveau module de Préparation de Médication Individuelle OffiPill, en phase avec la nouvelle réglementation en vigueur en Belgique depuis le 28/09/2012.



Par ailleurs, les équipes du développement France et Belgique collaborent étroitement à l'adaptation des solutions satellites (OffiCentral®, OffiMédia®, etc.) élaborées par le Groupe PHARMAGEST aux logiciels de SABCO afin de pouvoir proposer une offre complète aux pharmaciens belges et luxembourgeois. La nouvelle gestion des cartes ristournes avec possibilité pour un patient d'accéder à un solde centralisé de points et de remises, utilisables et cumulables depuis n'importe quelle pharmacie d'un même groupement est une nouvelle fonctionnalité qui s'est ajoutée à l'offre SABCO en 2013, et qui constitue un pas de plus vers l'adéquation des solutions de SABCO avec les besoins en gestion des chaînes et groupements de pharmacies en Belgique.

Au Luxembourg

Au Grand-Duché du Luxembourg, siège historique de la société, SABCO confirme sa place de leader en 2013 avec 49% de parts de marché (*source* : SABCO) dans le secteur de l'informatique officinale grâce à son logiciel phare Officine II. Fortement démarqué de ses concurrents, Officine II permet aux pharmaciens luxembourgeois de gérer efficacement leurs préparations magistrales, leurs commandes directes et la facturation des vétérinaires. Officine II propose également en exclusivité l'accès à un portail d'information et à la base de données Delphi Care, la possibilité d'interfacer un robot, le scan de documents, l'envoi de SMS, l'interfaçage avec des étiquettes électroniques, la réception financière des commandes permettant au pharmacien de quantifier ses marges.

Courant 2013, les équipes de R&D du Grand-Duché ont proposé de nombreuses nouveautés comme, à titre d'exemple, la mise à disposition d'un module de statistiques renforçant le pouvoir de négociation des pharmaciens lors de leurs achats, l'intégration du protocole de commandes Pharmalink ainsi que de la nouvelle base de remboursement pour les médicaments génériques qui sera effective légalement au 1^{er} avril 2014.

6.1.3 Groupe PHARMAGEST partenaire de l'industrie pharmaceutique

La contribution de l'activité Laboratoires au chiffre d'affaires du Groupe PHARMAGEST (IFRS) est de 12,8%.

Expert de la pharmacie depuis près de trente ans, en développant des solutions enrichissantes pour les différents acteurs du circuit officinal, le Groupe PHARMAGEST est l'interlocuteur de choix des laboratoires qui souhaitent mettre en place un marketing orienté client. Avec plus de 10 000 officines (en France, Belgique et Luxembourg) équipées des solutions informatiques du Groupe PHARMAGEST, il s'adresse à plus de 50 000 professionnels de santé utilisateurs de ses solutions et à travers eux, à 2 millions de patients par jour (*source* : INSEE) et s'impose comme un leader sur le marché de l'informatique officinale. En créant des ponts inédits entre les laboratoires et les officines et en développant des liens multidimensionnels dans leur intérêt commun, le Groupe PHARMAGEST s'impose comme le partenaire incontournable des acteurs du circuit pharmaceutique.

Outil de communication, de formation, et d'information

Le portail du LGPI Global Services® est un vecteur d'information au même titre qu'un média traditionnel par le biais duquel le laboratoire annonceur s'adresse à une cible captive et profilée : l'équipe officinale. Le Groupe PHARMAGEST a participé à la mise en valeur des officines dans la stratégie des laboratoires en orientant leur message et leur centre d'intérêt vers le point de vente, en dehors du canal historique des médecins.

Le Groupe PHARMAGEST a développé des process permettant aux laboratoires de former et d'informer les équipes officinales à travers leur outil de travail quotidien, notamment à travers des espaces dédiés à la communication. Le laboratoire peut ainsi pousser de l'information sur ses nouveautés « produits », sur les spécificités de ses médicaments, sur ses promotions, etc. Le laboratoire valorise ainsi son image auprès des pharmaciens en mettant à leur disposition des informations « métier » nécessaires au bon exercice de leur activité. Le LGPI Global Services® agit comme un outil de renforcement de notoriété et de fidélisation du point de vente.

Média d'impact, le LGPI Global Services® permet également aux laboratoires de présenter et de proposer ses produits au moment opportun, notamment dans une démarche de produit associé à la prescription initiale ou d'information contextuelle. Ces process permettent de stimuler les ventes et d'augmenter le niveau de conseil auprès des patients.

Acteur de Santé publique

A travers la mise en place d'observatoires santé ou d'enquêtes de prévention et de dépistage, le Groupe PHARMAGEST démontre son expertise en la matière ainsi que sa capacité à mobiliser les équipes officinales. Ainsi, en 2013, les pharmaciens équipés du LGPI Global Services® se sont vus proposer plusieurs opérations de dépistage et de prévention : cancer de la peau non mélanome, cancer colorectal, cancer du sein, insuffisance rénale chronique, diabète, psoriasis. 3 745 pharmacies se sont mobilisées tout au long de l'année et 19 760 patients ont été informés et sensibilisés.



Des dispositifs d'accompagnement des patients et d'aide à la délivrance

Les conséquences d'un mauvais suivi d'observance engendrent des risques au niveau sanitaire pour le patient. En agissant sur l'information et la formation du patient, il a été observé que le traitement était mieux respecté et que l'engagement du patient vis-à-vis de sa pathologie devenait plus fort. Le Groupe PHARMAGEST développe des services pour les laboratoires et les pharmaciens visant à travailler sur une démarche éducative du patient, par le biais d'entretiens pharmaceutiques, de fiches d'informations et de conseils profilées et évolutives.

CRM patients (Customer Relationship Management)

Les laboratoires sont passés d'un marketing produit à un marketing patients. Les enquêtes diffusées au sein même du système d'information du pharmacien sont un levier pour appréhender les comportements et pratiques des patients. Connaître le contexte de prescription de l'un ou plusieurs de ses produits, collecter des données comportementales leur permet d'adopter de nouvelles stratégies promotionnelles et d'ajuster l'information à diffuser.

Des campagnes de communication grand public

La communication par l'écran sur le lieu de vente, complémentaire aux autres canaux de promotion, est indispensable pour capter l'attention des clients au moment le plus propice à déclencher un acte d'achat. Les officines se servent du fort potentiel des écrans pour moderniser leur image, dynamiser leur espace de vente et favoriser l'achat. Le Groupe PHARMAGEST propose aux pharmaciens la location de leurs espaces audiovisuels pour le compte de laboratoires pharmaceutiques et laboratoires dermo-cosmétiques. Ce service de publicité permet aux partenaires annonceurs de diffuser des messages contextuels et ciblés d'information ou promotionnels, de mettre en scène leurs produits dans l'espace de vente et de capter la clientèle de l'officine.

6.1.4 Informatique pour les EHPAD et Accueils de jour

L'activité Maisons de Retraite contribue au chiffre d'affaires du Groupe PHARMAGEST (IFRS) à hauteur de 3,7%.

MALTA INFORMATIQUE, éditeur de logiciels spécialisés dans le domaine des EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) et Accueils de jour, se caractérise par sa très forte expertise en suivi thérapeutique et des soins des résidents en proposant une suite logicielle intégrée et modulaire cœur de métier qui permet d'apporter une réponse efficace et différenciatrice dans le cadre de l'évolution du secteur médico-légal.

Au travers de son application TITAN, qui constitue la seule solution du marché capable de proposer un circuit du médicament complet pour EHPAD, il est proposé différents modules permettant :

- La gestion des admissions et l'administration des résidents ;
- La facturation, le suivi des encaissements et leur comptabilisation ;
- Le suivi des soins ;
- Le suivi des animations ;
- La gestion de l'intendance ;
- Le planning du personnel ;
- La traçabilité par code-barres ;
- La gestion de la qualité ;
- La gestion avec les pharmacies de ville et les PUI (Pharmacie à Usage Intérieur).

Depuis 2013, l'offre s'est enrichie d'un module de gestion de groupe d'établissements TITAN GROUPE avec base de données unique.

L'investissement en R&D est une constante forte dans l'activité de MALTA INFORMATIQUE et l'ensemble des modules bénéficie régulièrement de nombreuses évolutions métier qui ont abouti à une maturité de l'offre standard.

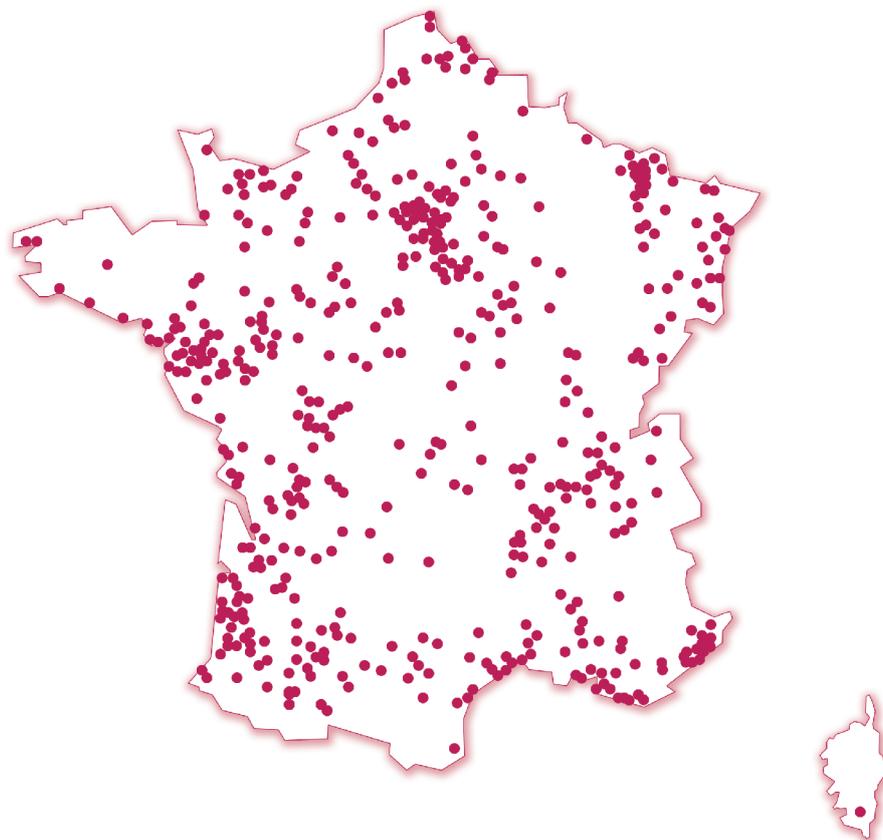
Ainsi, en 2011, l'offre produit s'était enrichie du module TITAN PHARMA sécurisant totalement le circuit du médicament dans les EHPAD en intégrant une traçabilité des échanges avec le pharmacien.

En 2012, l'offre produit s'est vue dotée d'une nouvelle version de TITAN permettant de gérer des groupes d'établissements sur une seule base de données. Une nouvelle offre à destination des groupes privés, associatifs et publics a donc vu le jour avec le module TITAN GROUPE, permettant de déployer une méthodologie structurée et de suivre l'activité à travers des indicateurs consolidés.

En 2013, le module de facturation et de comptabilité auxiliaire TITAN FACTURATION a bénéficié d'une refonte totale pour accroître le niveau fonctionnel des calculs de factures avec régularisation automatique et schémas comptables plus détaillés. Cette évolution permet à MALTA INFORMATIQUE de se positionner sur 100% des demandes en la matière, pour des établissements isolés ou des groupes.



MALTA INFORMATIQUE a passé le cap des 1 000 établissements équipés de ses solutions depuis 2012.



6.1.5 Création du Pôle e-Santé : Une nouvelle offre innovante

Le Pôle e-Santé, créé au cours du 1^{er} trimestre 2012, ne contribue pas encore de façon significative au chiffre d'affaires du Groupe PHARMAGEST.

Des croissances externes de PHARMAGEST INTERACTIVE - DIATELIC (filiale spécialisée dans l'intelligence artificielle et les systèmes experts prédictifs de l'évolution de l'état de santé des patients) et DOMEDIC EUROPE (pilulier électronique intelligent « DO-Pill SecuR™ ») ont été regroupées sous une Direction e-Santé. Cette nouvelle activité est, par ailleurs, structurellement renforcée grâce à l'obtention en 2012 et 2013, par PHARMAGEST INTERACTIVE, de trois agréments d'hébergeur de données de santé à caractère personnel attribués par le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé.

La stratégie du Groupe PHARMAGEST vise à produire, grâce à ces nouvelles compétences, les services dont le pharmacien aura nécessairement besoin dans le cadre de la mise en application de la Loi HPST et de sa future rémunération à l'acte.

Des nouveaux métiers pour répondre aux enjeux de la santé de demain

Le Groupe PHARMAGEST a de longue date anticipé la révolution numérique qui s'installe peu à peu dans le quotidien des professionnels de santé comme des patients.

La valeur ajoutée de cette nouvelle activité, réunissant l'excellence des savoir-faire de PHARMAGEST INTERACTIVE, DIATELIC et GROUPE DOMEDIC INC., est sa complémentarité. Elle réunit des fournisseurs de technologies, avec une forte expérience dans le domaine de la santé, capables de répondre aux professionnels de santé demandeurs de services pour l'amélioration de la prise en charge des patients.



Une stratégie de croissance par l'innovation

Améliorer la santé des patients, la pratique des soins et, de fait, diminuer les coûts afférents sont autant d'évidences que le Groupe PHARMAGEST anticipe depuis longtemps dans sa stratégie de développement.

Dans un souci de compétitivité nationale et européenne, le Groupe PHARMAGEST devance les évolutions de ces marchés et s'inscrit dans un schéma de croissance par l'innovation.

L'objectif du Pôle e-Santé est de concevoir et déployer ces nouveaux services et dispositifs et d'en mesurer les économies générées pour l'Assurance Maladie.

Une innovation majeure pour améliorer l'observance des patients : le DO-Pill SecuR™

En 2011, PHARMAGEST INTERACTIVE a pris une participation de 35% dans la société canadienne GROUPE DOMEDIC INC., complétée par une prise de participation majoritaire, à hauteur de 65%, dans la société DOMEDIC EUROPE. Cette dernière détient les droits de distribution exclusifs des produits développés par GROUPE DOMEDIC INC. pour l'Europe et a signé avec PHARMAGEST INTERACTIVE une convention de cession des droits de distribution pour la France et le BeLux en vue de la commercialisation du pilulier intelligent DO-Pill SecuR™.

Ces prises de participation dans les services innovants et les domaines technologiques liés à la santé sont conformes à la stratégie du Groupe PHARMAGEST et permettront d'épauler les pharmaciens dans leur rôle de conseil et de prévention auprès de leurs patients. En effet, le pilulier DO-Pill SecuR™ permettra au Groupe PHARMAGEST de compléter son offre de services visant à aider le pharmacien dans son accompagnement des patients atteints de maladies chroniques ou des personnes du 3ème âge et de pallier les risques liés aux accidents iatrogènes et/ou au défaut d'observance, dans un contexte de population vieillissante (selon une estimation de l'INED (Institut National d'Etudes Démographiques) la population de personnes âgées de 75 ans et plus était de 5,6 millions en 2010 et devrait dépasser les 12 millions en 2050) et d'un nombre croissant de personnes atteintes de maladies chroniques (près de 20% selon une étude du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé).

DIATELIC : de la télémédecine efficace et opérationnelle

Après l'entrée, en décembre 2010, au capital de la société innovante française DIATELIC en tant qu'actionnaire minoritaire, le Groupe PHARMAGEST a procédé à la finalisation de la prise de participation majoritaire au capital de DIATELIC en mars 2012 et détient désormais 68,58% du capital de cette société innovante.

DIATELIC est spécialisée dans l'intelligence artificielle appliquée à la télésurveillance et au suivi de l'observance des patients. Fruit du travail de spécialistes issus de la recherche en systèmes expert, cette nouvelle offre est extrêmement innovante : elle permet de générer des alertes automatiques et des aides au diagnostic sophistiquées par intelligence artificielle, auprès des professionnels de santé, dans la cadre du suivi thérapeutique des malades.

Cette innovation répond ainsi au principal problème posé par la télésurveillance, à savoir la quantité d'informations générées par l'acquisition des données dans les dossiers médicaux, les systèmes de télémédecine ou d'e-Santé.

La gamme de logiciels couvre aujourd'hui un nombre croissant de pathologies : insuffisance rénale (télésurveillance médicale à domicile de la dialyse), cardiologie, diabète, insuffisance respiratoire.

Hébergeur de Données de Santé à caractère personnel

En 2012 et 2013, PHARMAGEST INTERACTIVE a obtenu trois agréments comme Hébergeur de Données de Santé à caractère personnel par le Ministre des Affaires Sociales et de la Santé :

• Externalisation de sauvegardes

Avec cet agrément, le Groupe PHARMAGEST met aujourd'hui à la disposition des professionnels de santé, pharmaciens ou établissements de santé, un service leur garantissant une qualité stricte, une haute sécurité et une performance accrue pour toute leur problématique de sauvegarde informatique, et ceci dans le total respect de la législation. Les professionnels de santé, grâce à cette offre de sauvegarde externalisée de l'intégralité de la base de données de santé de leur logiciel métier mais aussi de tout type de fichier contenant des données de santé à caractère personnel pourront garantir à leurs patients un traitement de leurs données parfaitement sécurisé. En outre, couplée à l'offre FAI (Fournisseur d'Accès Internet) Offisecure® les données ne transiteront pas par le réseau public Internet pour un niveau de sécurité optimal.

• Hébergement d'applications gérées et administrées par le client

Cet agrément permet au Groupe PHARMAGEST de proposer un service d'hébergement de données de santé à caractère personnel via sa plate-forme d'infrastructure DATA100T, appelé « TELE100T® ».

Cette infrastructure est destinée à accueillir des données de santé et des applications gérées et administrées directement par ses clients : établissements de santé, professionnels de santé, GCS (Groupements de Coopération Sanitaire), éditeurs de logiciels, associations et réseaux de soins et industries de santé (laboratoires pharmaceutiques et fabricants de dispositifs médicaux).

• Hébergement d'applications avec accès direct par le patient à ses données

Le Groupe PHARMAGEST propose un nouveau service, appelé « TELE100T®-APS (Accès Patient Sécurisé) », destiné à accueillir des applications qui sont gérées et administrées par ses clients professionnels de santé et notamment pour ses clients pharmaciens qui souhaiteraient ouvrir un site Internet de vente de médicaments en ligne en conformité avec les dernières dispositions réglementaires.



Ces applications contenant des données de santé à caractère personnel à des fins de suivi médical, seront, grâce à ce nouvel agrément, accessibles directement par le patient.

Un Datacenter, outil stratégique garantissant un traitement des données parfaitement sécurisé

Dans un contexte d'informatisation des dossiers médicaux et d'échanges dématérialisés de données de santé, la garantie des droits des patients devient essentielle et l'externalisation des activités de stockage, de traitement et de diffusion de données de santé auprès de partenaires experts en solutions informatique dédiées à la Santé devient indispensable.

Le Groupe PHARMAGEST a décidé, dès 2012, de se doter d'un Datacenter garantissant une qualité stricte et une haute sécurité des données afin de pouvoir proposer des services à forte valeur ajoutée à ses clients professionnels de santé et pharmaciens et établissements de santé.

Le Datacenter a été construit à l'état de l'art, à la fois en termes de sécurité, de superficie (100 m²), de capacité d'hébergement (30 baies 42 U (Unité d'une hauteur de 44,45 mm), soit environ 10 000 machines virtuelles), de fiabilité des architectures et des applications afin d'assurer la continuité de service et de répondre, tant aux besoins d'aujourd'hui que de demain.

6.2 Principaux marchés

6.2.1 Le marché en France

Présentation générale des officines

Au 31 décembre 2013, on dénombre 22 510 officines en France, dont 626 dans les Départements d'Outre Mer, soit une légère baisse par rapport à l'année précédente (-0,9%). Elles sont globalement bien équipées en matériel informatique : en moyenne, 5 postes par officine*.

* Source : Ordre des Pharmaciens.

Bilan de l'activité 2013 - En K€**	2013	2012	Évolution
Chiffre d'affaires moyen HT	1 591,9	1 612,4	-1,3%
Marge moyenne HT en valeur	492,9	479,3	+ 2,8%
Charges de personnel	171,6	167,8	+ 2,3%
Rentabilité	240,8	231,2	+ 4,1%

Pour la première fois, en 2013, le chiffre d'affaires des officines baisse de 1,3% en moyenne compte tenu de la baisse du prix des médicaments et de la montée de la substitution. Cependant, dans un contexte de multiplication des sources de revenus (contrats de commercialisation, rémunération à la performance, honoraires, etc.) et de changement du modèle économique, la marge devient désormais un indicateur plus pertinent de mesure d'activité.

** Source : KPMG.

La rémunération des officinaux sur les médicaments remboursables (hors génériques non soumis à TFR - Tarif Forfaitaire de Responsabilité) est fixée par arrêté et se décompose en deux dispositifs réglementaires : la marge dégressive et les remises. L'arrêté du 3 mars 2008 modifie les marges de distribution des grossistes.

La marge des officinaux est égale à***:

- 26,1% du PFHT jusqu'à 22,90 €,
- 10% entre 22,90 et 150 € et
- 6% au-delà,
- auxquels s'ajoute un forfait par boîte de 0,53 €.

Les remises accordées aux pharmaciens par les grossistes-répartiteurs ou les laboratoires sont **plafonnées à 2,5%** du prix de vente aux pharmaciens pour les médicaments remboursables non génériques et à **17%** du PFHT (Prix Fabricant Hors Taxes) pour les médicaments génériques et les princeps sous TFR. Le **taux de TVA** appliqué sur les médicaments remboursables est égal à **2,1%**. ***



La décomposition*** du prix du médicament remboursable :

	2012	2011
Pour l'industrie	65,8%	67,7%
Pour l'officine	24,9%	24,7%
Pour les grossistes-répartiteurs	2,6%	1,6%
Pour l'État	6,7%	6,0%

*** Source : LEEM (Les Entreprises du Médicament).

Le secteur de la Pharmacie repose sur des facteurs de croissance solides :

- Croissance de la population en France : 65,82 millions de personnes, soit + 5,7% en dix ans (Source : INSEE) ;
- Allongement de l'espérance de vie : Un habitant sur trois serait âgé de plus de 60 ans en 2050 (Source : INSEE) ;
- Innovations pharmaceutiques ;
- Développement de l'automédication ;
- Explosion des maladies chroniques : 15 millions de personnes en seraient atteintes en France (Source : Assurance Maladie) ;

qui constituent autant de sources d'augmentations de dépenses que les pouvoirs publics doivent maîtriser.

La principale mesure du gouvernement pour limiter le déficit de la Sécurité Sociale était, en 2013, la baisse des prix et le déremboursement de certains médicaments, qui représentent 80% de l'économie de l'officine :

- LFSS (Loi sur le Financement de la Sécurité Sociale) 2013 : 876 M€ d'économies réalisés sur les médicaments de marque et surtout les génériques.

Pour 2014, le PLFSS (Projet de Loi sur le Financement de la Sécurité Sociale) adopté en décembre 2013 prévoit encore des baisses de prix massives des princeps, génériques et dispositifs médicaux à hauteur de 940 M€, qui impacteront les marges des officinaux.

Les pouvoirs publics ont pris conscience que la pharmacie constitue un maillon incontournable du réseau de santé français :

- De par sa disponibilité et la simplicité d'accès ;
- De par son excellent maillage territorial.

Une réflexion sur des nouveaux rôles et une nouvelle rémunération, initiée par la Loi HPST de juillet 2009 (Hôpital, Patients, Santé et Territoire) a abouti, en avril 2012, à la signature par les syndicats représentatifs des pharmaciens et l'assurance maladie, d'une convention ouvrant la voie à un nouveau mode de rémunération de nouvelles missions, décorrélé du prix du médicament :

- Honoraires de dispensation ;
- Paiement à la performance pour la substitution générique ;
- Rémunérations sur objectifs de santé publique (ROSP), comme par exemple un forfait annuel pour l'intégration au dispositif de la numérisation des ordonnances.

Les négociations entre l'assurance maladie et les syndicats sur les modalités concrètes de la réforme des rémunérations découlant de cette nouvelle convention (Arrêté du 4 mai 2012, paru dans le Journal Officiel du 6 mai 2012 et téléchargeable sur <http://www.ameli.fr/professionnels-de-sante/pharmaciens/votre-convention/convention-nationale-titulaires-d-officine.php>) ont pris du retard. Sous réserve de l'issue définitive des négociations l'objectif de la part d'honoraires dans la rémunération des pharmaciens sera de 48% dès 2016.

En attendant l'issue des négociations, d'autres sources de revenus, déconnectées de la marge commerciale, sont devenues réalité en 2013, comme par exemple un forfait de 40 € par an et par patient pour l'accompagnement des malades sous AVK (anticoagulants oraux). Ce type de rémunération sera étendu au suivi de patients souffrant d'asthme dès 2014. Il est également prévu une rémunération des plans de posologie pour ordonnances complexes.



6.2.2 Le marché en BeLux

6.2.2.1 En Belgique

Au 31 décembre 2013, on comptait 4 985 pharmacies ouvertes au public en Belgique, en baisse de 0,6% par rapport à 2012, avec la répartition géographique suivante :

- Flandre : 53% ;
- Wallonie : 35% ;
- Bruxelles : 12%.

(Source : APB - Association Pharmaceutique Belge).

Le pays dispose d'un réseau de pharmacies des plus denses d'Europe.

Compte tenu d'une « offre surabondante », un moratoire sur l'ouverture de nouvelles pharmacies a été imposé en 1999. Depuis, du fait de fusions et de fermetures, le nombre de pharmacies ouvertes au public en Belgique est retombé de 5 277 à 4 985.

Dans un contexte économique difficile, les associations représentatives des pharmaciens en Belgique, l'APB et l'OPHACO ont négocié avec le gouvernement un Nouveau Système de Rémunération (NSR), entré en vigueur le 1^{er} avril 2010, afin de contrer :

- Une baisse des marges des médicaments remboursables et des grands conditionnements ;
- La stagnation du montant global des marges compte tenu des baisses des prix et des volumes de ventes ;
- Et de prendre en charge la fonction de conseil/accompagnement du patient par le pharmacien.

La nouvelle rémunération du pharmacien est composée d'un honoraire pour les activités liées aux soins pharmaceutiques de 79,6% des revenus du pharmacien (75,2% d'honoraires de base et 4,4% d'honoraires complémentaires) et d'une marge économique sur le produit pharmaceutique (20,4%). Cette marge qui est couplée au prix ex-usine du médicament, doit servir à couvrir les frais d'exploitation de l'officine. Entre le 1^{er} août 2010 et le 31 juillet 2011, les pharmaciens belges ont gagné 27,6 M€ supplémentaires par rapport à l'ancien système de rémunération, soit une moyenne de 5 400 € par officine. (Source : APB)

Contrairement à la France, l'installation d'officines dans les centres commerciaux est interdite en Belgique. Aussi, la Belgique n'impose pas que le propriétaire d'une pharmacie d'officine soit un pharmacien. Un titulaire d'officine qui est acté comme personne physique peut être propriétaire de plusieurs officines. Le gérant d'une officine doit toutefois être obligatoirement un pharmacien diplômé dans ce cas.

13% environ des pharmacies belges appartiennent à une chaîne de pharmacies comme LLOYDS ou MULTIPHARMA.

Les pharmacies belges réalisent un chiffre d'affaires inférieur d'environ un tiers de la moyenne française.

La répartition du chiffre d'affaires dans une pharmacie belge est en général de :

- 75% médicaments remboursables ;
- 15% médicaments OTC (Over the Counter) ;
- 10% médicaments non remboursables sous prescription médicale.

(Source : APB).

6.2.2.2 Au Luxembourg

En 2013, le nombre de pharmacies ouvertes au public est de 94, dont 23 concessions privées et 71 concessions d'Etat (Source : Ministère de la Santé).

Le marché des pharmacies est contraint par d'importantes barrières à l'entrée, ce qui limite la concurrence. Le nombre de pharmacies est strictement encadré, étant limité à 1 pharmacie pour 5 000 habitants (Source : OCDE).

Une officine est gérée par un pharmacien titulaire qui exerce une profession libérale. Il existe deux possibilités d'obtenir une concession de pharmacie :

- Soit le pharmacien pose sa candidature pour l'attribution d'une concession d'Etat. C'est le cas pour les 2/3 des pharmacies au Luxembourg. La candidature est classée sur une liste en fonction des années de travail effectuées, de l'ancienneté du diplôme et du nombre d'années d'études ;
- Soit il achète une concession privée, ce qui exige des fonds importants.



Le Ministère de la Santé luxembourgeois, dans son Programme Gouvernemental du 29 juillet 2009, prévoit de renforcer le rôle de conseil du pharmacien et de lui permettre de procéder à des substitutions. Le réseau des pharmacies sera renforcé et la procédure d'attribution de concession de pharmacie doit être révisée afin d'améliorer la couverture du territoire dans un intérêt de santé public. Aussi, le Gouvernement poursuivra la mise en place d'un plan national « e-santé » ainsi que d'un dossier patient électronique.

6.2.3 Le marché des EHPAD et Accueils de jour en France

Le marché est composé de plus de 10.000 structures d'hébergements de personnes âgées en France*, dont 75% sont des maisons de retraite, EHPAD ou USLD (Unité de Soins de Longue Durée), et 25% sont des foyers logements pour personnes non dépendantes.

(*Source : MALTA INFORMATIQUE)

Le marché est en progression constante compte tenu des besoins en places d'hébergement liés au vieillissement de la population française. Dans un horizon à 20 ans, le nombre de structures pourrait doubler.

Les structures d'hébergement ont connu différentes réformes importantes depuis 2002-2003 avec l'apparition des premières conventions tripartites (EHPAD/DASS puis ARS/Conseil Général), puis la réintégration des dispositifs médicaux en 2008 dans leur budget de fonctionnement, sans compter l'intégration du médicament en cours d'expérimentation.

Toutes ces évolutions amènent le marché à s'équiper de logiciels spécialisés et performants. Nous pouvons considérer qu'aujourd'hui 70% des structures sont équipées de solutions complètes*.

(* Source : MALTA INFORMATIQUE)

6.3 Evénements exceptionnels ayant influencé les activités

Néant.

6.4 Dépendance à l'égard de brevets, licences, contrats ou procédés de fabrication

Le Groupe PHARMAGEST a procédé à une revue de ces risques qui sont inventoriés et présentés dans le rapport de gestion figurant en Rubrique 24.1 du présent Document de Référence.

6.5 Concurrence

6.5.1 Sur le marché de la Pharmacie en France

Deux principaux acteurs se partagent le marché :

- Le Groupe PHARMAGEST avec 43,5% du marché ;
- Le Groupe CEGEDIM avec sa filiale ALLIADIS avec 34% de parts de marché suite à l'acquisition auprès d'ASP Line de son activité PERIPHAR dédiée à la gestion des officines pharmaceutiques en juin 2012.

Le LGPI Global Services® est le premier, et encore le seul, logiciel à avoir revu entièrement ses fondements technologiques.



« Il est réellement le produit qui répond à la demande du pharmacien qui attend une solution adaptée à son métier tout en intégrant et facilitant l'accès aux nouvelles technologies et à leurs apports. Cette richesse de fonctionnalités qui adressent le cœur de son métier lui permet d'apporter plus de valeur ajoutée à ses clients et d'améliorer la fidélité. »*

* Etude Capgemini disponible au siège de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Groupe	Société	Logiciel	Clients utilisateurs			Part de marché		
			2013	2012	2011	2013	2012	2011
ASTERA	ISIPHARM	Winpresto / LEO	1 100	1 000	1 000	4,9%	4,5%	4,5%
CEGEDIM	ALLIADIS/DATA CONSEIL/ SERVILOG*	Alliance Plus / Premium	6 600	7 000	7 100	29,3%	31%	32%
EURALLIANCE	ASP Line*	Périphar	1 000	1 100	1 100	4,4%	5%	5%
INDEPENDANT	EVERYS	Winpharma	3 300	3 000	2 500	14,7%	13%	10,9%
PHARMAGEST	PHARMAGEST INTERACTIVE	LGPI Global Services® / Pharmagest® / Primoris®	9 800 dont 8 700 LGPI	9 800 dont 8 000 LGPI	9 800 dont 7 300 LGPI	43,5%	43,5%	43,5%
DIVERS			710	806	1 490	3,2%	3%	4,1%

* Le Groupe CEGEDIM ayant procédé à l'acquisition du logiciel ASP Line en juillet 2012, la part de marché du Groupe CEGEDIM s'élève donc à 33,7%.
(Source : Estimation PHARMAGEST INTERACTIVE)

6.5.2 Sur le marché des officines en Belgique et au Luxembourg

EN BELGIQUE

Société	Logiciel	Clients utilisateurs			Part de marché		
		2013	2012	2011	2013	2012	2011
CORILUS	4 logiciels différents	2 042	2 050	2 050	41,0%	41%	41%
FARMAD	Farmad	1 278	1 280	1 280	25,6%	25%	25%
SABCO	SABCO® Ultimate, New et Optimum	599	585	525	12,0%	12%	11%
OFFICIAL	Official	263	267	267	5,3%	5%	5%
AUTRES		803	835	843	16,1%	17%	17%

(Source : Estimation SABCO).

AU LUXEMBOURG

Société	Logiciel	Clients utilisateurs			Part de marché		
		2013	2012	2011	2013	2012	2011
SABCO	OFFICINE I / OFFICINE II	46	44	38	48,9%	47%	42%
PROPHALUX	PHARMASOFT	33	34	31	35,1%	37%	34%
MULTIDATA	PHARMA2000	2	2	11	2,1%	2%	12%
NEXTPHARM		12	12	0	12,8%	13%	0%
AUTRES		1	1	11	1,1%	1%	12%

(Source : Estimation SABCO).



6.5.3 Sur le marché de l'informatique des EHPAD et Accueils de jour

Les fournisseurs historiques de ce marché proviennent :

- Soit de l'informatique de gestion des associations médico-sociales, ce qui rend leur offre, lorsqu'elle existe, peu experte dans le domaine de la gestion des soins et souvent peu intégrée ;
- Soit de modules spécialisés en soin ou en facturation, trop monolithiques et ayant subi des évolutions successives et peu intégrés les uns aux autres.

	2013	2012	2011
ASC2I	27,2 %	33,9 %	37,0 %
MAGNUS PROGOR	14,5 %	14,4 %	14,4 %
MALTA INFORMATIQUE	13,8 %	10,3 %	8,9 %
EVOLUCARE CORWIN	8,0 %	8,9 %	8,1 %
TERRANGA	6,3 %	5,5 %	2,8 %
SOLWARE	3,0 %	2,9 %	2,6 %
EPSILOG EUREKA	2,6 %	3,2 %	1,9 %
Autres logiciels peu implantés	19,1 %		
Non informatisé	5,5 %	21,1 %	24,4 %

(Source : Estimation MALTA INFORMATIQUE).

6.5.4 Sur le marché de l'e-Santé

Mieux soigner un nombre de personnes plus important pour un coût constant, voire moindre, dans un contexte où chaque dépense doit être évaluée est un des enjeux majeurs de l'Etat pour les années à venir.

L'e-Santé est un levier potentiel permettant de répondre à cet enjeu. En effet, elle constitue un élément essentiel dans la réorganisation du système de santé. Elle permet notamment l'amélioration de l'accessibilité de tous à des soins de qualité sur l'ensemble du territoire, la sécurisation des patients ainsi qu'une meilleure coordination entre les secteurs sanitaire et médico-social indispensable à la fluidité des parcours de soins. C'est aussi la prise en compte des besoins et attentes de la personne, acteur à part entière de sa santé en facilitant le maintien à domicile des personnes en situation de perte d'autonomie ou souffrant de maladies chroniques. Elle permet également le recours maîtrisé au système de soins en diminuant la fréquentation des urgences et en limitant le recours aux dispositifs de permanence des soins, les hospitalisations inadéquates et les transports sanitaires.

Les projets lancés les années précédentes n'ont pas tous abouti et les industriels se sont réorientés vers des solutions à destination du grand public plutôt que de passer les nombreuses, difficiles et longues étapes d'une inscription à la LPPR (Liste des Produits et Prestations Remboursables).

A ce jour on estime, en France, d'après une étude TNS Sofres, le nombre de mobinautes santé à 7 millions. Plus de 10 000 applications santé sont disponibles sur les différents kiosks émettant des milliards de données chaque jour.

L'enjeu des prochaines années est le traitement de ces données et leur intégration dans l'écosystème de santé actuel.



6.6 Organisation commerciale et marketing

6.6.1 Sur le marché de l'activité Pharmacie France

La diffusion et la commercialisation des produits du Groupe PHARMAGEST sont assurées par 28 centres de compétences en France métropolitaine et 4 dans les DOM, regroupant au total 79 commerciaux.

Les centres de compétences sont répartis dans 8 grandes régions plus les DOM. Chaque centre dispose de son autonomie commerciale et technique au travers d'une équipe dirigée par un Directeur Régional. Ce dernier veille à la réalisation des budgets, à l'application des procédures techniques et à la satisfaction de la clientèle. Le centre de compétences est chargé de dupliquer sur la région la politique commerciale établie par la Direction Commerciale de PHARMAGEST INTERACTIVE.



L'équipe commerciale, sous la direction d'un Directeur Commercial et de 8 Directeurs Régionaux, épaulés par les Responsables Commerciaux d'Agence, est ainsi chargée de relayer la communication nationale par des actions terrain (prospection, mailing, phoning, visites...).

Ces actions sont complétées par les évolutions technologiques des produits de PHARMAGEST INTERACTIVE, au travers du LGPI Global Services® par la diffusion d'informations directes et quotidiennes sur l'outil informatique du pharmacien devenant une solution communicante et fidélisante.

Enfin, l'organisation commerciale de PHARMAGEST INTERACTIVE a pour avantage de disposer au niveau national d'un maillage étroit de ses agences et de ses forces terrain représentées par les techniciens, les formateurs et les commerciaux.



La Direction Marketing construit les outils de promotion et les messages de communication pour une diffusion nationale au travers de divers supports. Elle organise également la présence de PHARMAGEST INTERACTIVE lors des événements suivants : salon PHARMAGORA (plus de 20 000 visiteurs et près de 300 exposants)*, les Universités régionales PHARMAGEST INTERACTIVE, des séminaires clients, et mène diverses actions régionales de présentation et promotion des produits et services de son offre globale.

(* Source : PHARMAGORA)

De plus, elle accompagne étroitement le Service R&D dans l'élaboration des cahiers des charges et dans les études de nouvelles fonctionnalités ou améliorations des produits. Elle est en contact régulier et étroit avec les clients utilisateurs et le Service Clients dans le cadre d'une recherche permanente de l'amélioration de l'offre produits/services.

La Direction du Service Clients met en œuvre, déploie et contrôle les process d'installation, de maintenance et de formation vers l'ensemble des collaborateurs techniciens et formateurs répartis en région ainsi que vers les équipes de l'Assistance Téléphonique Centralisée. Elle est relayée en région par des Responsables Régionaux du Service Clients, placés sous l'autorité du Directeur Régional.

6.6.2 Sur le marché de l'activité Pharmacie en Belgique et au Luxembourg

Dans son fonctionnement, SABCO applique les process éprouvés du Groupe PHARMAGEST en matière d'outil de reporting, de helpdesk et d'organisation des services commerciaux, services clients.

Ces process garantissent une vision de l'activité Belgique et Luxembourg au sein du Groupe PHARMAGEST suivant les mêmes modèles que pour les agences et grandes régions de France, tout en respectant les spécificités et l'autonomie requises pour une implantation pérenne au sein de ces 2 pays voisins.

La R&D BeLux, en coopération avec la R&D France, a procédé à l'adaptation d'options logicielles issues du LGPI Global Services® et compatibles avec les marchés belges et luxembourgeois. Ainsi, SABCO a mis l'accent sur le développement d'une offre complète et high tech, en phase avec les besoins de l'ensemble des pharmaciens belges et luxembourgeois, dans le respect de l'actualité normative et législative du secteur pharmaceutique.

Innovante sur le marché belge, l'offre SABCO se décline en une gamme de 3 logiciels adaptés à toutes les officines et disponibles dans les deux langues majoritaires du pays :

- Le Logiciel SABCO® New : un outil alliant efficacité et rapidité pour l'exercice du métier de pharmacien au quotidien ;
- Le Logiciel SABCO® Optimum : un panel de solutions complémentaires pour conseiller au mieux les patients et les accompagner dans le suivi de leur traitement ;
- Le Logiciel SABCO® Ultimate : un allié performant et complet pour le management de l'officine, et en particulier la gestion dynamique des stocks, l'aide à la prise de décision, les commandes groupées facilitées, ainsi qu'un support au rôle de professionnel de santé du pharmacien et un outil de communication vers le patient.

SABCO a poursuivi en 2013 son objectif de déploiement en Flandre avec l'embauche de plusieurs collaborateurs néerlandophones en renfort de son équipe commerciale et du service formation.

Les actions de communication institutionnelle et marketing visant à renforcer la notoriété de SABCO et de ses produits, la présence à des salons comme par exemple aux deux éditions du Séminaire de la Pharmacie du Bon Air, associées à l'offensive des équipes commerciales et à une stratégie de conquête de parts de marché, devraient permettre à SABCO de conquérir de nouveaux clients au cours de l'année à venir.

Au Grand-Duché du Luxembourg, siège historique de la société, SABCO a confirmé sa place de leader en 2013 avec 49% de parts de marché dans le secteur de l'informatique officinale grâce à son logiciel phare Officine II.

Les équipes commerciales belges couvrent également le territoire du Grand-Duché.



6.6.3 Sur le marché de l'activité Laboratoires

L'organisation commerciale de cette activité intègre une équipe de 10 personnes, sous la responsabilité du Directeur de l'Activité Laboratoires, qui se décompose notamment en un Département Contenu et Ligne éditoriale dirigé par un pharmacien, un Département Commercial avec trois responsables Grands Comptes, un Département Marketing avec une responsable marketing opérationnel et une chargée de communication, une hotline pharmaciens avec une gestionnaire de l'activité publicitaire, une chargée de clientèle publicité et une chargée de clientèle OffiDirect.

6.6.4 Sur le marché de l'informatique pour Maisons de Retraite

L'équipe de MALTA INFORMATIQUE est composée de 33 collaborateurs experts dans la connaissance des EHPAD, répartis dans six régions : Sud-Ouest, Sud-Est, Grand-Ouest, Grand-Est, Rhône-Alpes et Ile de France.

Cette répartition géographique permet d'être proche des 1 000 clients afin d'assurer un suivi personnalisé de proximité.

MALTA INFORMATIQUE s'est enrichie de 2 collaborateurs en 2013, avec une forte orientation service clients :

- Elle s'est dotée d'un technicien assistance logicielle supplémentaire, portant l'équipe à 5 collaborateurs sédentaires ;
- La croissance soutenue de l'activité a par ailleurs permis de renforcer l'équipe d'un consultant formateur itinérant, pour porter cette équipe à 9 collaborateurs.

L'année 2013 aura été marquée par la signature de 162 nouveaux clients ayant souscrit au logiciel TITAN, dont plusieurs groupes significatifs et notamment le Groupe lyonnais ACPA avec une cinquantaine de sites en cours d'équipement.

6.7 Description des clients

Les 5 premiers clients représentent 2,7% du chiffre d'affaires consolidé, les 10 premiers clients représentent 3,3%.

Les principaux débiteurs du Groupe PHARMAGEST sont les organismes de financement (« leasers ») travaillant avec HEALTHLEASE (essentiellement BNP Lease et SIEMENS) représentant 35% du chiffre d'affaires consolidé.

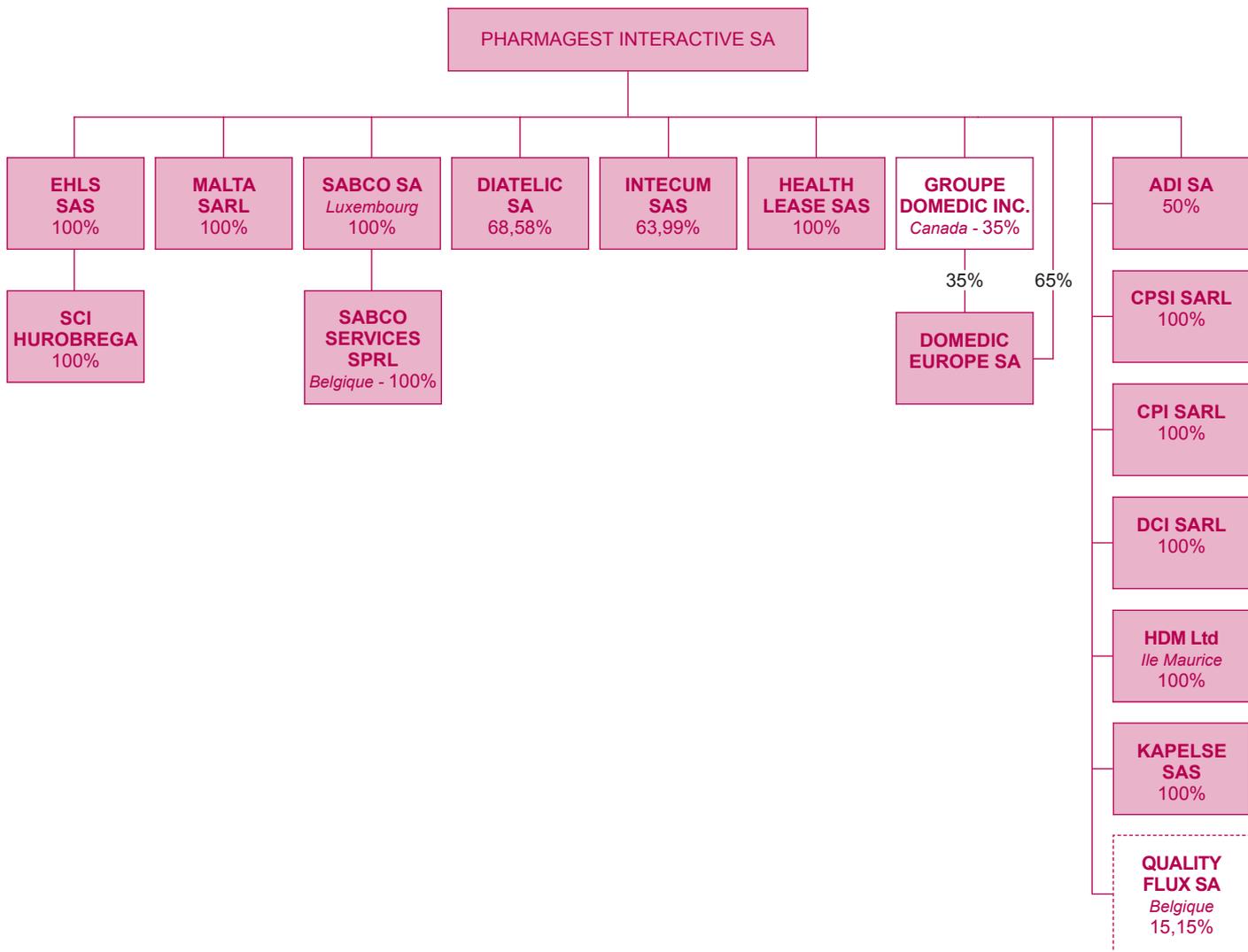
Le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2013 est constitué de revenus récurrents : la maintenance et bases de données représentent 29,9%, les ventes de configurations matériel en renouvellement RENTPHARM 33,5% et les ventes de licences 5,5%. Cette forte stabilité (près de 70% chaque année) permet au Groupe PHARMAGEST d'avoir une grande visibilité sur ses perspectives de chiffre d'affaires.

Il n'y a pas de dépendance vis-à-vis de quelque client que ce soit, la société équipant plus de 10 000 pharmaciens (France, Belgique et Luxembourg).



7 ORGANIGRAMME

7.1 Organigramme du Groupe PHARMAGEST au 31 mars 2014*



* Fond rose : filiales consolidées par intégration globale

Fond blanc : filiales mises en équivalence

Fond blanc, en pointillés : filiale sortie du périmètre de consolidation

Le pourcentage des droits de vote détenus par PHARMAGEST INTERACTIVE dans chacune de ses filiales est égal au pourcentage de détention dans le capital des dites filiales.

Variations de périmètre depuis le 31 décembre 2013 :

- Absorption de VIP PHARMA par PHARMAGEST INTERACTIVE par Transmission Universelle du Patrimoine avec effet au 1^{er} janvier 2014 ;
- Dilution de la participation dans QUALITY FLUX qui passe de 21,98% à 15,15% suite à une augmentation du capital ayant permis l'entrée de trois nouveaux actionnaires, augmentation à laquelle PHARMAGEST INTERACTIVE n'a pas souhaité participer ;
- Création de CPSI - CARAIBES PHARMA SERVICES INFORMATIQUES, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 € dont le siège social est basé en Guadeloupe et qui a pour activité la commercialisation, l'installation et la maintenance de logiciels et matériels à destination des pharmacies situées dans les territoires des Antilles Françaises.



7.2 Description du Groupe WELCOOP et de la place que PHARMAGEST INTERACTIVE y occupe

MARQUE VERTE SANTE (anciennement WELCOOP PHARMA), actionnaire de référence avec une participation de 66,84% dans le capital de PHARMAGEST INTERACTIVE, suite à un apport en nature régi par les articles L.225-147 et suivants du Code de commerce par GROUPE WELCOOP de l'intégralité de sa participation dans PHARMAGEST INTERACTIVE, est le bras opérationnel et filiale à 97,58% de la Coopérative GROUPE WELCOOP.

Au 31 décembre 2013, suite à une cession à sa société mère, la Coopérative GROUPE WELCOOP, MARQUE VERTE SANTE et GROUPE WELCOOP détiennent respectivement 61,3% et 5,21% du capital de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Le Groupe WELCOOP a développé un ensemble d'activités diversifiées pour apporter des réponses efficaces aux pharmaciens d'officine, structures de soins et industries pharmaceutiques. Le Groupe WELCOOP offre le plus riche back-office existant en France qui contribue à remettre le pharmacien au cœur du dispositif de santé en s'engageant sur trois axes :

- Un axe économique avec des génériques, de l'OTC (Over The Counter), des dispositifs médicaux et produits de parapharmacie, un accès aux médicaments européens ;
- Un axe services avec une offre de Maintien A Domicile (MAD) et des solutions d'aide à la vente (merchandising, référencement, etc.) ;
- Un axe technologique permettant au pharmacien de jouer son rôle de coordinateur de santé grâce à des systèmes d'information performants.

Le Groupe est présent en France et en Europe.

Le siège social de MARQUE VERTE SANTE est situé 54 500 VANDOEUVRE-LES-NANCY - Technopole de Nancy Brabois - 7 allée de Vincennes.

Avec des capitaux propres consolidés de 128 M€ au 31 décembre 2013, le chiffre d'affaires consolidé 2013 de MARQUE VERTE SANTE est de 853 M€ (normes françaises).

Dans le Groupe PHARMAGEST, en 2013, 16 sociétés sont consolidées par intégration globale, y compris PHARMAGEST INTERACTIVE :

ADI, société filiale à 50% de PHARMAGEST INTERACTIVE, est une Société Anonyme au capital de 48 000 €, dont le siège social est situé 4 rue René Razel à SACLAY (91 400), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'EVRY sous le numéro 387 882 038. La société est distributeur sur la région Ile de France exclusivement des produits de PHARMAGEST INTERACTIVE.

CPI, société filiale à 100% de PHARMAGEST INTERACTIVE, est une Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 623 €, dont le siège social est situé 27 Boulevard des Champs aux Métiers à QUETIGNY (21 800), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 341 984 508. La société a pour activité la distribution de solutions informatiques « clef en mains » provenant d'éditeurs divers aux PME.

DCI, société filiale à 100% de PHARMAGEST INTERACTIVE, est une Société à Responsabilité Limitée au capital de 38 250 €, dont le siège social est situé Avenue Becquerel à MERIGNAC (33 700), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 395 381 817. La société loue son fonds de commerce à PHARMAGEST INTERACTIVE depuis 2001.

DIATELIC, société filiale à 68,58% de PHARMAGEST INTERACTIVE, est une Société Anonyme au capital de 58 900 €, dont le siège social est situé 5 allée de Saint Cloud à VILLERS-LES-NANCY (54 600), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 443 656 350. La société a pour objet la prestation et commercialisation de services de télésurveillance et d'aide au diagnostic.

DOMEDIC EUROPE, société filiale à 65% de PHARMAGEST INTERACTIVE, est une Société Anonyme au capital de 120 000 €, dont le siège social est situé 5 allée de Saint Cloud à VILLERS-LES-NANCY (54 600), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 533 081 360. La société est le distributeur européen exclusif du pilulier intelligent « DO-Pill SecuR™ » et de ses produits accessoires.

EHLS, société filiale à 100% de PHARMAGEST INTERACTIVE suite à la Transmission Universelle de son Patrimoine par CIP à PHARMAGEST INTERACTIVE au 1^{er} juillet 2011, est une Société par Actions Simplifiée au capital de 144 000 €, dont le siège social est situé ZAC du Mourillon à QUEVEN (56 530), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LORIENT sous le numéro 333 434 157. La société est une centrale d'achats de matériel informatique.



HDM LIMITED, société filiale à 100% de PHARMAGEST INTERACTIVE, est une « Private Company limited by shares » de droit mauricien au capital de 30 000 €, dont le siège social est situé c/o Multiconsult Limited, Rogers House, 5 President John Kennedy Street à PORT LOUIS (Ile Maurice). La société a pour objet la réalisation de prestations informatiques.

HEALTHLEASE, société filiale à 100% depuis novembre 2013 de PHARMAGEST INTERACTIVE, est une Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 000 €, dont le siège social est situé 4 Avenue Laurent Cely à ASNIÈRES-SUR-SEINE (92 600), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 522 381 441. La société a pour objet principalement la location longue durée de matériels ou tout autre actif mobilier.

HUROBREGA, société filiale à 100% d'EHLS, est une Société Civile Immobilière au capital de 152 €, dont le siège social est situé ZAC de Mourillon à QUEVEN (56 530), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LORIENT sous le numéro 330 201 575. La société est propriétaire des locaux situés ZAC du Mourillon à QUEVEN.

INTECUM, société filiale à 63,99% depuis janvier 2013 de PHARMAGEST INTERACTIVE est une Société par Actions Simplifiée au capital de 333 300 €, dont le siège social est situé Z.I d'Erbajolo, lieu-dit Pastoreccia à BASTIA (20 600), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 507 906 329. La société a pour objet la conception, fabrication et commercialisation de systèmes automatisés. Suite à un achat d'actions suivi d'une augmentation du capital de la société en date du 29 janvier 2013, PHARMAGEST INTERACTIVE a renforcé sa participation à 63,99% et le capital est porté à 463 800 €.

KAPELSE, société filiale à 100% de PHARMAGEST INTERACTIVE, est une Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 000 €, dont le siège social est situé 5 allée de Saint Cloud à VILLERS-LES-NANCY (54 600), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 790 359 079. La société a pour activité la conception de produits de santé innovants.

MALTA INFORMATIQUE, société filiale à 100% de PHARMAGEST INTERACTIVE est une Société à Responsabilité Limitée au capital de 200 000 €, dont le siège social est situé 9 rue Montgolfier à MERIGNAC (33 700), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 444 587 356. La société a pour activité l'étude, la conception et la commercialisation de tous logiciels informatiques ainsi que de tous produits s'y rattachant.

SABCO, société filiale à 100% depuis décembre 2013 de PHARMAGEST INTERACTIVE, est une Société Anonyme de droit luxembourgeois, au capital de 38 671,39 €, dont le siège social est situé 2 Rue d'Arlon à WINDHOF (8399) (Koerich-Luxembourg), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du LUXEMBOURG sous le numéro B 15.220. La société a pour objet le commerce d'installation en informatique et les différents services à rendre à la clientèle dans le domaine de l'informatique.

SABCO SERVICES, société filiale à 100% de SABCO, est une Société Privée à Responsabilité Limitée de droit belge au capital de 18 600 €, dont le siège social est situé Route du Saussin 45 à SPY (5190) (Belgique), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BRUXELLES (Belgique) sous le numéro 0476 626 524. La société a pour objet, entre autres, le commerce et la vente de matériel informatique et de logiciels.

VIP PHARMA, société filiale à 100% de PHARMAGEST INTERACTIVE, est une Société à Responsabilité Limitée au capital de 50 000 €, dont le siège social est situé 2 rue Jean Macé à SAINT SYMPHORIEN D'OZON (69 360), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 511 930 844. La société a pour objet la commercialisation de programmes de fidélisation.

et 2 sociétés par mise en équivalence :

GROUPE DOMEDIC INC., société filiale à 35% de PHARMAGEST INTERACTIVE, est une Société par Actions de droit canadien au capital de 2 977 774 CAD, dont le siège social est situé 2500 rue Jean Perrin, local 190 à QUEBEC (Québec), G2K 1X1, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de QUEBEC sous le numéro 659696-7. La société a pour objet le développement et la commercialisation de dispositifs médicaux, et plus particulièrement le pilulier intelligent « DO-Pill SecuR™ » et ses accessoires.

QUALITY FLUX, société filiale à 21,98% de PHARMAGEST INTERACTIVE, est une Société Anonyme de droit belge au capital de 125 000 €, dont le siège social est situé Chaussée de Lille 899 à BLANDAIN (7522) (Belgique), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MOUSCRON (Belgique) sous le numéro 0820 212 501. La société a pour activité principale le négoce de données statistiques.



7.3 Relations mère-filiales

PHARMAGEST INTERACTIVE, société mère du Groupe PHARMAGEST, assure le pilotage de la stratégie.

Les fonctions support telles que la recherche et développement, le marketing, les actions commerciales sont délivrées par la société mère. Les Directions Régionales et le Service Clients appliquent les décisions prises en Comité de Direction de PHARMAGEST INTERACTIVE. Le contrôle comptable et financier fonctionne de manière centralisée.

La rémunération de ces services rendus est fondée sur une facturation des frais de personnel et frais généraux réels (justificatifs fournis sur facture) majorée d'une marge.

EHLS est la centrale d'achats du Groupe PHARMAGEST. La rémunération des services rendus est faite sur la facturation des matériels plus une marge.

Une présentation valorisée des différents flux entre PHARMAGEST INTERACTIVE et ses filiales est présentée en Rubrique 20.3.2.3.5 (éléments concernant les entreprises liées) des annexes sur les comptes sociaux du présent Document de Référence.

7.4 Filiales significatives

En M€ - Normes françaises	EHLS	ADI	SABCO	MALTA INFORMATIQUE	HEALTHLEASE (4 ^{ème} trimestre 2013)
Chiffre d'affaires	19,66	5,36	3,75	4,23	12,77
Résultat d'exploitation	1,04	0,66	0,32	1,33	0,46
Résultat courant avant impôts	1,99	0,66	0,32	1,35	0,51
Résultat net	1,52	0,41	0,30	0,88	0,37



8 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

8.1 Actifs immobiliers

Les principaux actifs immobiliers s'organisent autour des sièges sociaux et des agences commerciales.

EN FRANCE - SIÈGES SOCIAUX :

Grand Est :

- VILLERS-LES-NANCY :
 - PHARMAGEST INTERACTIVE - propriétaire ;
 - DIATELIC, DOMEDIC EUROPE et KAPELSE - en location.
- DIJON :
 - CPI - en location.

Grand Ouest :

- QUEVEN :
 - EHLS - propriétaire ;
 - SCI HUOBREGA - propriétaire.

Ile de France :

- SACLAY :
 - ADI - en location ;
- ASNIÈRES-SUR-SEINE :
 - HEALTH LEASE France - en location.

Rhône Alpes :

- SAINT SYMPHORIEN :
 - VIP PHARMA - en location.

Sud Ouest :

- MERIGNAC :
 - MALTA INFORMATIQUE - propriétaire ;
 - DCI - propriétaire.

Sud Est :

- INTECUM - en location.

EN FRANCE - AGENCES :

Grand Ouest :

- QUEVEN - locataire auprès de la SCI HUOBREGA, elle-même propriétaire ;
- NANTES, RENNES, SAINT LO et SAINT BRIEUC - en location.

Nord :

- ROUEN et CUINCY - en location.

Grand Est :

- LUDRES, DIJON, REIMS, STRASBOURG, COLMAR et CHARLEVILLE MAIZIERES - en location.

Rhône Alpes :

- VILLEFRANCHE - en location.

Sud Est :

- MEYREUIL (AIX), ANTIBES et MONTPELLIER - en location.



Sud Ouest :

- TOULOUSE, ANGOULEME et PAU - en location ;
- MERIGNAC, locataire auprès de DCI, elle-même propriétaire.

Centre :

- BOURGES, POITIERS, LIMOGES et CLERMONT FERRAND - en location.

Ile de France :

- RUNGIS - en location.

EN BELGIQUE - LOCAUX DE SABCO SERVICES :

Wallonie : SPY (siège social en location) ;

Flandre : GAND (agence en location).

AU LUXEMBOURG - LOCAUX DE SABCO :

Windhof : Siège social en location.

ILE MAURICE - LOCAUX DE HDM :

Port Louis : Siège social - en location.

Les locaux détenus en pleine propriété représentent 40% des surfaces des locaux utilisés par le Groupe PHARMAGEST. Les locaux en location sont associés à des contrats de location simple et ne sont pas retraités (comme tous les contrats de location simple) dans les actifs incorporels (cf. Rubrique 20.3.1.5.2.7 du présent Document de Référence).

8.2 Question environnementale

Les différents sites du Groupe PHARMAGEST ne sont pas soumis à des problématiques environnementales (cf. Rapport sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale figurant en Rubrique 24.2 du présent Document de Référence).



9 EXAMENS DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

Les différentes données et explications sont incluses dans le rapport de gestion figurant en Rubrique 24.1 du présent Document de Référence.

10 TRÉSORERIE ET CAPITAUX

Les différentes données et explications sont incluses dans la présentation des comptes consolidés du Groupe PHARMAGEST figurant en Rubrique 20.3 du présent Document de Référence.

11 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENTS, BREVETS ET LICENCES

L'organisation s'articule autour : d'une **Direction Technique**, composée de 6 pôles, chacun dirigé par un Directeur Adjoint :

- **Un Pôle Etude et Assurance Qualité Logiciel**, chargé de la veille réglementaire de la rédaction des spécifications ainsi que du pilotage des tests et de l'assurance qualité pour l'ensemble de l'offre produit. Ce pôle comprend 18 collaborateurs.
- **Un Pôle Architecture, Outils et Méthodes**, chargé pour l'ensemble de l'offre produit d'animer et de développer l'architecture globale (incluant l'infrastructure), les méthodes de développement et les outils de développement. Ce pôle est fort de 7 collaborateurs.
- **Un Pôle Edition Pharmacie pour la France, la Belgique et le Luxembourg**, chargé des logiciels de gestion d'officine et de groupements : LGPI Global Services®, Primoris® et OffiDose, SABCO® New, Optimum et Ultimate pour la Belgique, Officine II pour le Luxembourg et OffiCentral® pour la France et la Belgique. Ce pôle comprend 46 salariés : 35 personnes en France dont 5 qui travaillent pour le développement BeLux et 6 collaborateurs chez HDM Ltd, la filiale mauricienne de PHARMAGEST INTERACTIVE, ainsi que 5 développeurs belges et luxembourgeois.
- **Un Pôle Internet Mobile et Device**, chargé des produits satellites OffiMédia®, Pharmattitude®, Services Communicants, Prestations de Communication et autres produits orientés web et mobilité. Ce pôle est composé de 25 salariés dont 7 en France et 18 chez HDM Ltd, la filiale mauricienne de PHARMAGEST INTERACTIVE.
- **Un Pôle Informatique Interne, Réseaux et Exploitation**, en charge du système d'information interne de l'entreprise, c'est à dire la gestion de la relation clients et la gestion commerciale, mais aussi de l'architecture des infrastructures et de la sécurité des données, notamment par la fourniture d'un accès Internet sécurisé ainsi que de la plateforme d'hébergement de données de santé. Ce pôle est constitué de 18 personnes.
- **Un Pôle e-Santé & Data**, chargé des logiciels de suivi patient et de développement de systèmes experts. Ce pôle est constitué de 10 collaborateurs.

Chaque projet est piloté par un chef de projet qui anime des équipes d'analystes fonctionnels, d'analystes développeurs et des testeurs chargés de valider le bon fonctionnement des modules développés.

Le montant des frais de Recherche et Développement activés dans les comptes consolidés IFRS est présenté dans la Rubrique 20.3.1.5.4.1 du présent Document de Référence.



12 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1 Points clés de 2013

CONTEXTE ÉCONOMIQUE

En France, la mutation du réseau officinal s'inscrit dans un contexte économique et réglementaire en pleine évolution :

- **D'un point de vue économique**, les pharmacies françaises sont confrontées, pour la première fois, à une évolution négative de leur chiffre d'affaires (évolution moyenne de -1,3%) compte tenu d'une baisse des prix des médicaments et d'un changement du modèle de rémunération. Selon une étude du Cabinet KPMG de mars 2014, plus que 2/3 des officines enregistrent une évolution de chiffre d'affaires négative. Seules les pharmacies situées dans des centres commerciaux (évolution de + 1,7% du chiffre d'affaires) ou ayant un chiffre d'affaires supérieur à 2,2 M€ (+ 0,5%) progressent.

Le chiffre d'affaires d'une officine est constitué à hauteur de 76% de médicaments remboursables, en régression de 3,2%, fortement impacté par l'effet prix des génériques. Le recul du chiffre d'affaires est limité par l'automédication et la parapharmacie respectivement en hausse de 5%.

Compte tenu du changement du modèle économique de la pharmacie, la marge dévient un indicateur plus pertinent. En 2013, l'évolution moyenne est de 2,8% comparée à 2012, bénéficiant des ventes de génériques et substitutions ainsi que des contrats de coopération commerciale avec les laboratoires génériques.

- **D'un point de vue réglementaire**, l'Etat, conscient du rôle important que joue le pharmacien en tant que professionnel de santé, a, dans le prolongement de la Loi HPST de juillet 2009, signé une convention avec les pharmaciens (arrêté du 4 mai 2012) qui porte, entre autre, sur la valorisation de l'exercice pharmaceutique et instaure un honoraire de dispensation ainsi qu'une rémunération sur objectifs. Les négociations entre syndicats et la CNAM (Caisse Nationale d'Assurance Maladie) pour fixer les modalités et le calendrier de la mise en œuvre des honoraires ne sont pas finalisées fin 2013. L'objectif étant de découpler prix du médicament et rémunération de l'officine et traduit le virage du commerce de médicaments vers la profession de santé.

Afin de réussir dans ce contexte et d'adapter son business modèle, le pharmacien doit se positionner comme un coordinateur de santé entre les patients et les autres professionnels de santé. Le Groupe PHARMAGEST a anticipé cette évolution et, à travers ses différents pôles d'activité, permet au pharmacien de prendre ce virage, d'accomplir ses nouvelles missions grâce au développement de nouvelles technologies innovantes et donc d'être présent sur les marchés en croissance de la santé à domicile, de la dépendance et de l'accompagnement des maladies chroniques.

ACTIVITÉ PHARMACIE EN FRANCE

Dans ce contexte incertain, les pharmaciens ont plus que jamais besoin d'un accompagnement efficace par un outil informatique leur permettant d'échanger avec les autres professionnels de santé afin d'offrir un suivi patient personnalisé et de devenir un réel coordinateur de santé.

PHARMAGEST INTERACTIVE, consciente de la mutation qui s'opère dans la profession et de la nécessité de créer une réelle proximité entre le pharmacien et le patient, propose, grâce à la capacité d'innovation de ses équipes et l'étude permanente des évolutions du métier et du marché, des outils permettant aux pharmaciens d'améliorer la gestion de leurs officines et donc de leurs marges et de répondre à leurs nouvelles missions de conseil et de prise en charge des patients dans leur pathologie.

Le LGPI Global Services® équipe au 31 décembre 2013 près de 8 700 pharmacies ; il s'agit du 1^{er} logiciel installé en France. Ce logiciel dispose d'un ensemble de fonctionnalités nécessaires au fonctionnement et à la gestion des pharmacies permettant de maîtriser les achats, d'optimiser la politique de prix et de piloter de façon efficace l'activité grâce à l'outil décisionnel, bénéficiant de la technologie Oracle® Business Intelligence (OBI) et permettant la création de tableaux de bord personnalisés. Le logiciel renforce également le conseil au comptoir à travers son portail d'informations complet et interactif, d'améliorer le suivi thérapeutique en s'appuyant sur des fiches conseils évolutives ou des campagnes d'information et de dépistage, d'accompagner les patients dans leur traitement avec l'envoi automatique de SMS, e-mails ou messages vocaux pour rappeler les dates de renouvellement d'un traitement ou d'une ordonnance.



Depuis février 2012, PHARMAGEST INTERACTIVE propose la solution de paiement par carte bancaire **Offizy**[®], permettant la mise à jour de la carte SESAM-Vitale directement au comptoir. Cette solution, directement reliée au LGPI Global Services[®], permet au pharmacien de réaliser des gains de temps et des économies : envoi automatique du montant à payer sur le terminal, terminaux IP (Protocole Internet), rapidité du traitement des transactions au comptoir, reporting en temps réel de toutes ses transactions ou encore réédition à la demande de ses tickets commerçant. Cette offre a d'ores et déjà séduit 350 pharmacies desservant ainsi 1 260 postes de travail.

Une offre e-learning **Offilearning** a été lancée en novembre 2012. Il s'agit d'un espace de formation en ligne accessible directement depuis le LGPI Global Services[®] qui permet à toute l'équipe d'accéder, en s'affranchissant de toutes les contraintes inhérentes à la formation, à plus de 40 parcours de formation sur des pathologies lourdes, pathologies conseil et d'une manière générale sur tout sujet ayant un impact sur la qualité de délivrance, mais aussi à des parcours de formation dits de « gestion » axés sur les produits et solutions proposés par le Groupe PHARMAGEST. Cette offre permet par ailleurs aux pharmaciens de répondre de façon simple et efficace à leurs nouvelles obligations de formation continue (Développement Personnel Continu).

Avec **SELLEN**, le Groupe PHARMAGEST propose aux pharmaciens un robot placé au cœur de l'officine. En effet, s'agissant d'un robot-comptoir entièrement modulable, il permet non seulement un gain de place conséquent, mais aussi de libérer du temps pour l'équipe officinale, temps pouvant être mis à profit pour apporter du conseil aux patients. SELLEN évolue avec les premiers modèles « dos au mur » vendus et un format d'accueil handicapé.

ACTIVITÉ PHARMACIE EN BELUX

Comme en France, le réseau officinal belge est soumis à une dégradation de son économie et à un bouleversement politique et réglementaire avec la mise en place d'un Dossier Pharmaceutique, d'un Nouveau Système de Rémunération ainsi que d'une vision de la mission du pharmacien en pleine mutation axée sur le service et la qualité.

Le logiciel SABCO[®] Ultimate (équivalent du LGPI Global Services[®]) est installé dans 293 pharmacies équipant ainsi près de la moitié des clients SABCO. Il est doté de toutes les fonctionnalités nécessaires au fonctionnement de gestion des pharmacies belges. Il est interfacé avec les offres satellites développées par le Groupe PHARMAGEST, notamment OffiCentral[®] et OffiMédia[®], également disponibles en version néerlandophone.

Le logiciel SABCO[®] New ainsi que sa version plus récente SABCO[®] Optimum, sont installés dans 306 pharmacies en Belgique dont près de 70% des clients sont utilisateurs de la version Optimum. Des nouvelles versions continuent à être élaborées pour suivre les évolutions réglementaires tout comme les demandes d'évolution formulées par les pharmacies utilisatrices.

En Belgique, l'année 2013 a été marquée par :

- L'installation dans une première pharmacie test d'un DPP (Dossier Pharmaceutique Partagé) ;
- Le développement d'un nouveau module de dépôts, adapté aux pharmacies groupées ;
- La réalisation d'un module de préparations magistrales permettant aux pharmaciens d'être conformes aux recommandations des Institutions Professionnelles dans le cadre des « bonnes pratiques officinales », assurant un suivi poussé, sécurisé et une traçabilité accrue pour les préparations magistrales très répandues en Belgique, ainsi qu'une compatibilité avec les appareils de mesure électronique.

Au Luxembourg, le logiciel Officine II équipe 46 pharmacies sur un total de 94 et gagne ainsi 2% de parts de marché. Le développement de nouvelles fonctionnalités en adaptation avec les évolutions du marché et des besoins des pharmaciens ainsi que l'interfaçage avec les offres satellites du Groupe PHARMAGEST font de ce logiciel un outil performant et plébiscité.

ACTIVITÉ LABORATOIRES

Les laboratoires OTC (Over The Counter) et parapharmacie confirment leur intérêt dans les services de **dynamisation des ventes et dispositifs de communication** auprès du grand public.

Les dispositifs d'information en cours de vente pour les produits éthiques à usage particulier ou sorties de réserve hospitalière montent en puissance.

Les laboratoires de produits **éthiques ou issus de la biotechnologie** sont désireux de s'engager dans la prise en charge des patients et demandent à PHARMAGEST INTERACTIVE de les accompagner dans la mise en place de projets à l'officine.

Ainsi, 30 Laboratoires Pharmaceutiques se sont engagés à nos côtés dans le cadre de campagnes de ventes associées, de campagnes de pop-up contextuelles, de PharmaMixMedia ou encore d'enquêtes et observatoires.



ACTIVITÉ MAISONS DE RETRAITE EN FRANCE

Le marché des Maisons de Retraite bénéficie d'un contexte économique et réglementaire extrêmement favorable.

TITAN, le logiciel développé par MALTA INFORMATIQUE, est la solution de référence pour les EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) et Accueils de jour. Les solutions intégrées et modulaires proposées permettent aux Maisons de Retraite, entre autres, d'assurer la traçabilité des soins prodigués par le personnel soignant grâce au module ZAPETTE par une saisie des soins, de la distribution des traitements et des actions par lecteur code-barres autonome.

En 2013, le premier module Web a vu le jour : TITAN WEB MEDECIN permet aux médecins qui interviennent en EHPAD de se connecter depuis leur cabinet médical.

Aussi, la solution s'est dotée d'une refonte de haut niveau du module TITAN FACTURATION. Ce module, associé à TITAN GROUPE, confirme MALTA INFORMATIQUE dans son positionnement haut de gamme à destination des groupes et des établissements isolés.

PÔLE E-SANTE

Face aux défis actuels du secteur de la Santé (dépendance, explosion des maladies chroniques, accroissement des dépenses), la télémédecine, la télésanté et plus généralement les TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) constituent une réponse pertinente permettant de mettre en place une interactivité entre les professionnels de santé et les patients par les systèmes d'information.

Les récentes prises de participations dans DIATELIC et DOMEDIC EUROPE, traduisent la capacité d'anticipation du Groupe PHARMAGEST devant les évolutions du marché des TIC appliquées au secteur de la Santé, une ouverture vers les patients et autres professionnels de la Santé, des réseaux de soins ainsi que la volonté du Groupe PHARMAGEST de veiller à ce que le pharmacien trouve sa place dans les organisations liées à l'e-Santé et d'offrir des services dont le pharmacien aura besoin dans la mise en place de ses nouvelles missions et de la nouvelle rémunération.

Améliorer la santé des patients, la pratique des soins et, de fait, diminuer les coûts afférents sont autant d'évidences que PHARMAGEST INTERACTIVE anticipe depuis longtemps dans sa stratégie de développement par l'innovation.

Aussi, au cours du 1^{er} trimestre 2012, PHARMAGEST INTERACTIVE a regroupé ses filiales DIATELIC et DOMEDIC EUROPE au sein d'un Pôle e-Santé.

L'objectif du Pôle e-Santé de PHARMAGEST INTERACTIVE est de concevoir et déployer ces nouveaux services et dispositifs et d'en mesurer les économies générées pour l'Assurance Maladie.

La sélection du Groupe PHARMAGEST dans deux appels à projet d'envergure en 2013 conforte sa stratégie d'innovation :

- **Au niveau national** : Le projet E-CHRONIC/E-NEPHRO de PHARMAGEST INTERACTIVE a été sélectionné dans le cadre de l'appel à projets E-Santé n°2 des investissements d'avenir.

Le projet E-CHRONIC/E-NEPHRO porté par PHARMAGEST INTERACTIVE à travers sa filiale DIATELIC a été sélectionné aux côtés de 13 autres projets pilotes de services numériques dans le domaine de l'e-Santé.

Ce projet, dédié à la prise en charge par télémédecine de l'insuffisance rénale chronique, et pour lequel le Groupe PHARMAGEST est chef de file, a été retenu en raison de son caractère innovant et des perspectives de valorisation économique qu'il ouvre.

Le projet E-CHRONIC/E-NEPHRO vise notamment à démontrer que la télémédecine peut permettre des économies substantielles dans les trois stades de la prise en charge de l'insuffisance rénale : dépistage, promotion des traitements par dialyse centre et hors centre, suivi de greffe.

Il associe l'utilisation de la télémédecine et des nouvelles organisations des soins pour :

- Détecter de façon précoce les pathologies afin de les traiter préventivement pour éviter l'aggravation de l'état de santé des patients ;
- Améliorer la qualité de vie des patients, notamment en leur permettant de rester à domicile ;
- Augmenter l'efficacité médicale des traitements par le renforcement du suivi des patients ;
- Et diminuer les dépenses d'assurance maladie en optimisant la filière globale de prise en charge.

L'activité e-Santé du Groupe PHARMAGEST est présente à travers :

- Le pilulier DO-Pill SecuR™ de sa filiale DOMEDIC ;
- Les systèmes experts développés par sa filiale DIATELIC ;
- L'hébergement de données de santé.



- **Au niveau régional** : le Groupe PHARMAGEST a été sélectionné dans le cadre de l'appel à projets SATELOR qui regroupe laboratoires de recherche, entreprises industrielles, start-up innovantes et structures médicales. L'objectif du projet est le développement d'une solution de sécurisation de la prise en charge des patients poly-pathologiques et/ou en perte d'autonomie à leur domicile avec des gains de productivité pour les aidants et/ou soignants. Les solutions techniques développées dans le cadre du programme, permettront d'intégrer :
 - Des appareils d'auto-mesure existants sur le marché (tensiomètres, lecteurs de glycémie, etc.) ;
 - Des dispositifs de surveillance innovants développés spécifiquement ;
 - Des dispositifs médicaux communicants (piluliers électroniques, PPC - Pression Positive Continue).

Les données produites par ces dispositifs seront analysées par des systèmes experts qui pourront corréler les paramètres et envoyer des alertes qualifiées.

L'obtention de trois agréments d'hébergeur de données de santé à caractère personnel, par le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé constitue un soutien structurel indispensable pour les projets du Pôle e-Santé (cf. Rubrique 6.1.5 du présent Document de Référence) :

- 1^{er} semestre 2012 : Agrément pour une prestation d'hébergement de sauvegardes externalisées de données de santé, « CARESAFE® » ;
- 2^{ème} semestre 2012 : Agrément en vue d'une prestation d'hébergement d'applications gérées et administrées par le client et contenant des données de santé à caractère personnel collectées dans le cadre d'activités de télémédecine « TELE100T® » ;
- Décembre 2013 : nouvel agrément TELE100T-APS (Accès Patient Sécurisé) : Service destiné à accueillir des applications gérées et administrées par le client professionnel de santé, accessibles directement par les patients.

12.2 Évolution récente

L'année 2013 a fait preuve d'un bon niveau de croissance du chiffre d'affaires à hauteur de 4% par rapport à 2012.

Après un 1^{er} semestre en forte progression, **l'activité Pharmacie France** a maintenu un bon niveau d'activité au cours du 2^{ème} semestre 2013, réalisant un chiffre d'affaires de 90,73 M€, en hausse de 1,8% en année pleine.

Le 4^{ème} trimestre 2013 seul, avec un chiffre d'affaires de 23,59 M€ en progression de 1,3% a été pénalisé par :

- Un effet de base lié à la réalisation d'un T4 exceptionnel en 2012 (pour mémoire, en progression de 12,3%) ;
- Un certain attentisme des pharmaciens qui, du fait de l'incertitude pesant sur leur rémunération, ont eu tendance à reporter leurs investissements. La situation ayant été clarifiée depuis fin décembre, l'activité profite d'un nouveau souffle depuis début 2014.

Tous ces éléments expliquent le léger retrait des ventes de configurations au cours du 4^{ème} trimestre (-1,1%). Sur l'ensemble de l'exercice 2013, elles enregistrent une croissance de 1,4%. Les revenus récurrents maintiennent un niveau de croissance de 4,8%. Les produits développés (licences et offres annexes) sont en baisse de 4,4% sur l'année pleine.

Evolution du chiffre d'affaires de la Pharmacie France	2013 / 2012	2012 / 2011	2011 / 2010
Chiffre d'affaires global	1,8 %	10,7 %	3,6 %
Ventes de configurations	1,4 %	13,7 %	4,4 %
CA récurrent	4,8 %	7,5 %	3,8 %
Produits développés (licences et offres satellites)	-4,4 %	5,8 %	-0,8 %

L'année 2013 a été marquée, pour **l'activité Pharmacie en Belgique et au Luxembourg**, par une progression constante de ses ventes (+ 17,7%), portant le chiffre d'affaires à 3,77 M€, les ventes de configurations et les revenus récurrents étant en croissance, respectivement de + 36,6% et + 11,4%.

L'activité Laboratoires a enregistré sur l'année 2013 un chiffre d'affaires de 14,46 M€, en hausse de 15,9%. Sur le 4^{ème} trimestre, elle est en retrait de 25,7% par rapport à la même période en 2012. L'activité se trouve dans une période charnière compte tenu de changements de réglementation :



- L'obligation de validation à priori des programmes d'information de l'Industrie Pharmaceutique par l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM) impacte à la fois l'activité Laboratoires historique et l'activité des Prestations de communication ;
- Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2014 portant sur la prise en charge des génériques a impacté dès le T4 l'activité Prestations de communication, à faible taux de marge.

Sur l'année 2013 **MALTA INFORMATIQUE (Activité Maisons de Retraite)** a été très dynamique et enregistre un chiffre d'affaires de 4,23 M€, en progression de 14,9% à fin 2013 et de 24,2% sur le seul 4ème trimestre 2013. Les revenus récurrents sont en hausse de 28,6% et, dans un marché de croissance, les ventes de produits développés ont augmenté de 9,2%.

L'**activité e-Santé**, encore dans une phase d'investissement à la fin de l'année 2013, ne contribue pas de façon significative au chiffre d'affaires du Groupe PHARMAGEST.

12.3 Perspectives d'avenir

Pendant que l'environnement du secteur de la Pharmacie et, plus généralement, de la Santé, est en pleine mutation, le Groupe PHARMAGEST continue à :

- Consolider l'ensemble de ses activités sur le marché français et sur le marché du BeLux ;
- Innover pour faire bénéficier les pharmaciens de services leur permettant une optimisation et amélioration de leur productivité et donc de leur rentabilité.

L'activité Pharmacie France devrait maintenir un bon niveau de performance par le biais d'une croissance organique liée à ses business modèles éprouvés ainsi qu'au dynamisme de ses équipes.

L'offre de l'activité sera complétée par de nouveaux produits et services innovants :

- **PHARMAGEST Consulting**
 - Une nouvelle offre de services pour accompagner les pharmaciens dans l'évolution de leur métier et l'exploitation de tous leviers de croissance :
 - . Une nouvelle équipe de consultants répartie sur tout le territoire ;
 - . Développement de l'utilisation des solutions et fidélisation des clients ;
 - . Une démarche structurée : diagnostic de la situation de l'officine, plan d'actions, suivi et accompagnement, mesure des résultats.
- **My Pilot®**
 - L'offre Consulting sera soutenue par une solution d'analyse et de pilotage de l'officine : outil permettant de piloter une officine à l'aide de tableaux de bord actualisés au jour le jour et permettant la mise en place de plans d'actions dans les domaines de :
 - . Situation financière ;
 - . Rentabilité des produits par catégorie et par gamme ;
 - . Politique de prix ;
 - . Connaissance des clients ;
 - . Animation du point de vente.
- **OffiDose**
 - Afin d'accompagner les pharmaciens dans la Préparation des Doses à Administrer (PDA), PHARMAGEST INTERACTIVE a développé la 1^{ère} solution logicielle du marché ;
 - Objectifs : sécuriser la chaîne de dispensation et diminuer les coûts de production et de main d'œuvre pour les pharmaciens.
- **Application Cloud de suivi patients**
 - Une application cloud sécurisée qui permet le suivi d'individus en pharmacie au travers de programmes conventionnels, de suivi de maladie chronique ou de type « bien-être » ;
 - Hébergée sur un serveur HDS et fonctionnant avec des dispositifs santé connectés.



• **Service de Suivi Santé des Patients**

- Nouvelle innovation PHARMAGEST INTERACTIVE ;
- Service proposé en mode SaaS (Software as a Service) hébergé sur ses serveurs HDS ;
- Permet aux pharmaciens de détecter les états physiopathologiques de leurs patients et de leur proposer d'entrer dans un processus de suivi et d'amélioration de leur état de santé.

• **Vente en ligne**

- Dans le cadre de la parution du décret et de l'arrêté relatif à la vente des médicaments sur Internet, PHARMAGEST INTERACTIVE développe plusieurs solutions autour de la vente en ligne :
 - . Web services permettant un échange d'informations entre le LGPI Global Services® et un site de vente ligne ;
 - . Une offre d'hébergement de données de santé ;
 - . Une solution clé-en-mains de vente en ligne de médicaments.

L'activité Pharmacie BeLux compte poursuivre sa progression sur la totalité du territoire belge et prévoit d'augmenter son parc de nouvelles pharmacies équipées SABCO® Ultimate, grâce à une prospection ciblée et des offres commerciales adaptées, soutenue par une stratégie de communication percutante afin d'asseoir la notoriété de SABCO.

L'offre de produits sera renforcée par de nouvelles fonctionnalités, comme par exemple :

- La gestion du schéma de médication des patients fortement plébiscitée par la profession ;
- La refonte totale du portail de SABCO® Ultimate et la mise à disposition de nouveaux contenus d'information pour nos clients ;
- Le déploiement de Ma Pharmacie Mobile® sur les marchés belge et luxembourgeois ;
- La mise en place de la tarification à l'unité dans l'ensemble de nos logiciels belges engendrant également de nouveaux honoraires pour les pharmaciens ;
- Le déploiement d'une partie des fonctionnalités du module OffiPill sur SABCO® New et Optimum en vue de cette tarification à l'unité ;
- Après avoir été mis en attente en 2013 par les organismes initiateurs, le projet d'ordonnance électronique Recip-e sera finalisé dès le premier semestre 2014 et déployé auprès des pharmacies équipées d'un logiciel SABCO. Cette intégration rapide sera rendue possible grâce à l'avance de SABCO en termes de développement du projet.

L'activité Laboratoires compte sur :

- Le lancement de nouveaux services pour décliner une offre globale autour de deux axes :
 - Le parcours patient : de la détection de profile à la prise en charge en vue d'une meilleure observance ;
 - Le parcours consommateur : de la captation à l'extérieur à la vente au comptoir.
- Une nouvelle organisation avec la création d'un pôle consulting propre à l'activité Laboratoires pour définir et mieux comprendre les besoins du Laboratoire en amont, l'enjeu marketing et de la stratégie de nouveaux produits, et accompagner le Laboratoire dans toutes les phases du projet, de la conception à la mise en œuvre ;
- Des opportunités avec la création du Pôle e-Santé pour proposer de nouveaux services à l'industrie pharmaceutique, fourniture de services permettant un suivi de l'efficacité et surveillance des produits après leur commercialisation via le DO-Pill SecuR™ ou programmes d'inclusion patients dans des réseaux.

La filiale MALTA INFORMATIQUE (activité Maisons de Retraite) est sereine quant au maintien d'un bon niveau de croissance organique et des revenus récurrents.

- L'année 2014 devrait confirmer le déploiement des solutions TITAN dans des Groupes d'EHPAD qui ont choisi MALTA INFORMATIQUE ;
- L'organisation commerciale portée à 6 secteurs en 2013, tous dotés de commerciaux matures et de consultants formateurs, permet d'accélérer la croissance et la présence en région ;
- L'organisation du service client renforcé en équipes projet et consultants formateurs permettra à la fois de soutenir la croissance tout en maintenant la capacité de conduire des projets complexes. 2 à 3 recrutements de formateurs consultants sont prévus en 2014 ;
- Les ambitions en termes de développement de nouveaux modules sont importantes :
 - L'agrément à la DMP (Dossier Médical Personnel) compatibilité est visé en 2014 ;
 - La sortie d'un module WEB ENTOURAGE à destination des familles de résidents est prévue.



Le Pôle e-Santé, entrera en phase opérationnelle dans les projets en cours :

- E-CHRONIC/E-NEPHRO :
 - Inclusion d'environ 400 patients (sur un total de 850 sur la durée du projet) ;
 - Déploiement d'environ 125 DO-Pill SecuR™ (sur un total de 250 sur la durée du projet).
- SATELOR :
 - Le projet entre dans sa deuxième phase avec le développement du logiciel de détection de chutes et de mesure de l'activité de la personne âgée ou malade.

La nouvelle filiale du Groupe PHARMAGEST, **KAPELSE**, spécialisée dans la conception de solutions e-Santé innovantes, contribuera aux projets e-Santé :

- Propose des systèmes complets, simples et sécurisés pour le suivi à distance des patients ;
- Autonomes, communicants et gérés à distance, les dispositifs KAPELSE permettent la mise en application des fonctionnalités indispensables à l'observance du patient et à l'optimisation de son parcours de soins.

Pacte Lorrain - Projet 36 mois de plus à domicile

Dans un contexte de population vieillissante, de demande de soins accrue et de moyens limités, il faut faire face à un enjeu fort : mettre au point une offre innovante multi-services à destination des personnes âgées en début de perte d'autonomie, à l'aide de nouvelles technologies, leur permettant de rester plus longtemps à domicile.

Les aides techniques traditionnelles permettent à ce jour de maintenir une personne en début de perte d'autonomie 18 mois à son domicile. Grâce aux nouvelles technologies, l'objectif est de permettre à ces mêmes personnes de rester 36 mois dans un appartement / maison équipé.

Le consortium dont le Groupe WELCOOP est un acteur important, regroupant industriels de la santé et des NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication), établissements de santé, académiques, professionnels de santé et spécialistes de la construction va démontrer cette hypothèse en :

- Aménageant l'existant par l'adaptation du domicile avec des aides techniques et des solutions de télésurveillance. L'objectif étant d'améliorer leur environnement et de favoriser la coordination des soins ;
- Construisant le futur par la réalisation d'une résidence senior équipée des innovations développées depuis plusieurs années par les laboratoires de recherche lorrains.

De plus, le Groupe PHARMAGEST maintient sa démarche de croissance externe en étudiant des pistes en France, mais aussi au niveau international en fixant ses priorités sur les services innovants et domaines technologiques liés à la Santé.

13 PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

Comme pour les exercices antérieurs, la société n'inclut pas de prévisions ou d'estimations de bénéfice dans son Document de Référence.



14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GÉNÉRALE

14.1 Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance

14.1.1 Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2013

Nom et Prénom ou Dénomination Sociale du Membre et ses fonctions	Date d'échéance du mandat ⁽¹⁾
Monsieur Thierry CHAPUSOT , <i>Président du Conseil d'Administration</i>	31 décembre 2013
Monsieur Dominique PAUTRAT , <i>Directeur Général Administrateur</i>	31 décembre 2013 (DG) 31 décembre 2014 (Adm.)
Monsieur Thierry PONNELLE , <i>Directeur Général Délégué Administrateur</i>	31 décembre 2013 (DGD) 31 décembre 2013 (Adm.)
Monsieur Denis SUPPLISSON , <i>Directeur Général Délégué Administrateur</i>	31 décembre 2013 (DGD) 31 décembre 2014 (Adm.)
Monsieur Daniel ANTOINE , <i>Administrateur</i>	31 décembre 2013
Monsieur Michel DUSSEYRE , <i>Administrateur Indépendant</i>	31 décembre 2014
Monsieur François JACQUEL , <i>Administrateur</i>	31 décembre 2013
Madame Anne LHOYE , <i>Administrateur</i>	31 décembre 2016
Madame Sophie MAYER , <i>Administrateur Indépendant</i>	31 décembre 2017
GROUPE WELCOOP , représenté par <i>Monsieur Hugues MOREAUX, Administrateur</i>	31 décembre 2013

(1) Le mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice dont l'année est mentionnée.

14.1.2 Renseignements personnels concernant les organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale

ADMINISTRATEURS

Monsieur Thierry CHAPUSOT : Né le 29 avril 1959 à NANCY (54).

Ingénieur de formation (ESSTIN) et titulaire d'un DESS en Génie Biomédical obtenu en 1982.

Thierry CHAPUSOT débute sa carrière en 1983 en tant qu'Ingénieur Désigner micro électronique dans la société TEXET Corporation à DALLAS, USA.

Après son retour en France, il a fondé en 1986 la société CP Informatique à DIJON, spécialisée dans l'informatisation des pharmaciens. En 1996, il donne une nouvelle impulsion à sa carrière dans cette même activité en créant avec Thierry PONNELLE et Vincent PONNELLE la société PHARMAGEST INTERACTIVE dont il occupa la fonction de Directeur Général jusqu'au 31 décembre 2009. En 1998, PHARMAGEST INTERACTIVE s'adosse au Groupe WELCOOP et depuis 2006, Thierry CHAPUSOT est également membre du Directoire de GROUPE WELCOOP et depuis 2008 du Directoire de MARQUE VERTE SANTE (anciennement WELCOOP PHARMA).

Nommé au 1^{er} janvier 2010 Président du Directoire de GROUPE WELCOOP et MARQUE VERTE SANTE et Président du Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE.



Monsieur Dominique PAUTRAT : Né le 2 mars 1965 à NEVERS (58).

Brevet de Technicien Supérieur en informatique.

1987 : Commercial chez CP Informatique DIJON (aujourd'hui intégrée à PHARMAGEST INTERACTIVE).

1990 - 1999 : Crée et dirige CP Informatique Centre (aujourd'hui intégrée dans PHARMAGEST INTERACTIVE).

2000 - 2007 : Crée et dirige l'activité Laboratoires de PHARMAGEST INTERACTIVE.

De 2008 à 2009 : Directeur Général Délégué non Administrateur en charge de l'activité Pharmacie France de PHARMAGEST INTERACTIVE.

2009 : Directeur Général Délégué et Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Nommé au 1^{er} janvier 2010 Directeur Général et Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Depuis le 1^{er} janvier 2013 : Membre du Directoire de GROUPE WELCOOP et de MARQUE VERTE SANTE.

Monsieur Thierry PONNELLE : Né le 22 Mai 1960 à NANCY (54).

Débute chez ROUSSEAU INFORMATIQUE, éditeur et créateur du logiciel Pharmagest® en 1982.

Thierry PONNELLE développe les ventes du logiciel sur l'Est de la France et met en place et anime un réseau de distributeurs du logiciel Pharmagest® sur la France.

En 1996, il est fondateur avec Thierry CHAPUSOT et Vincent PONNELLE de la société PHARMAGEST INTERACTIVE.

En 1998, PHARMAGEST INTERACTIVE s'adosse au GROUPE WELCOOP et Thierry PONNELLE occupe les fonctions de Directeur Commercial et Marketing de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Il est aujourd'hui Directeur Général Délégué Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE et Directeur de la Stratégie Commerciale.

Monsieur Denis SUPPLISSON : Né le 19 mars 1969 à LUÇON (85).

Débute chez PHARMAGEST INTERACTIVE en tant que Responsable technique en 1991.

Poursuit sa carrière en tant que Responsable du Service Clients de la Région Centre.

2002 : Directeur du Service Clients National.

2010 : Directeur de l'activité Pharmacie France.

Novembre 2010 : Directeur Général Délégué non Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Depuis le 1^{er} janvier 2013 : Directeur Général Délégué et Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Monsieur Daniel ANTOINE : Né le 26 mars 1952 à BLAMONT (54).

Pharmacien diplômé de la Faculté de NANCY en 1977. Installé pharmacien d'officine à CHARMES (88) depuis 1978.

Vice-président du Conseil de Surveillance de GROUPE WELCOOP.

Membre du Conseil de Surveillance de MARQUE VERTE SANTE de 2008 à 2010, puis à compter du 1^{er} janvier 2011 représentant permanent de GROUPE WELCOOP, membre du Conseil de Surveillance de MARQUE VERTE SANTE.

Membre du Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Membre du Comité d'Audit de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Président du Syndicat des Pharmaciens des Vosges (adhérent FSPF) depuis 1996.

Membre du Conseil d'Administration de la FSPF depuis 2001.

Monsieur Hugues MOREAUX : Né le 10 juin 1953 à CANDERAN (33).

Docteur en Pharmacie, Pharmacien d'officine, diplômé de la Faculté de BORDEAUX, installé à CAPBRETON (40) depuis 1987.

Vice président du Conseil de Surveillance de GROUPE WELCOOP, nommé Président du Conseil de Surveillance au 1^{er} janvier 2011.

Membre du Conseil de Surveillance de MARQUE VERTE SANTE, nommé Président du Conseil de Surveillance au 1^{er} janvier 2011.

Membre du Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE, puis à compter du 1^{er} janvier 2011 représentant permanent de GROUPE WELCOOP, Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Secrétaire Général du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens (CROP) d'Aquitaine.



Monsieur Michel DUSSERRE : Né le 12 septembre 1943 à LUNEVILLE (54).

En retraite depuis 2003.

Activité exercée antérieurement :

- Expert Comptable - Inscrit au tableau du Conseil de l'Ordre des Experts Comptables (C.R.O.E.C) Région Lorraine de 1972 à 2003 :
 - Membre du Comité Informatique de 1978 à 1985 ;
 - Elu : Membre du C.R.O.E.C de 1994 à 2003 ;
 - Membre de la Commission des Devoirs et Intérêts Professionnels (D.I.P.) en 2003 et 2004 ;
 - Membre titulaire de la Chambre Régionale de Discipline en 2003.
- Commissaire aux Comptes - Inscrit à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de NANCY (C.R.C.C.) et à la Cour d'Appel de NANCY de 1975 à 2003 :
 - Elu : Membre de la C.R.C.C. de NANCY de 1992 à 1994 ;
 - Membre de la Commission Art.66 (Contrôle Qualité) de 1992 à 1999.

Depuis juin 2009, Membre du Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Membre du Comité d'Audit de PHARMAGEST INTERACTIVE, dont il assure la Présidence depuis juillet 2010.

Monsieur François JACQUEL : Né le 26 décembre 1958 à PERPIGNAN (66).

Pharmacien diplômé de la Faculté de NANCY en 1985.

Diplôme Universitaire de pharmacie vétérinaire en 1998 à la Faculté de LYON.

De 1987 à 1988 : Pharmacien commercial à la CERP NANCY.

De 1989 à 1991 : Directeur de l'agence CERP TROYES.

De 1992 à 1994 : Directeur de Liège Pharma, filiale du Groupe CERP LORRAINE en Belgique.

De 1995 à 2001 Directeur de l'agence CERP TROYES.

Depuis 2001 : Pharmacien titulaire en exercice à MUSSY-SUR-SEINE (10).

Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE depuis le 1^{er} janvier 2011.

Membre du Comité d'Audit de PHARMAGEST INTERACTIVE depuis le 1^{er} janvier 2011.

Membre du Conseil de Surveillance de GROUPE WELCOOP.

Madame Anne LHOTE : Née le 12 août 1968 à LAXOU (54).

Titulaire d'une Maîtrise des Sciences Techniques Comptables et Financières.

De 1991 à 1996 : Collaboratrice dans un cabinet régional d'expertise comptable.

En 1997 : obtention du diplôme d'expertise comptable.

De 1997 à 2003 : Expert-comptable, associée cogérante d'un cabinet de taille régionale, en charge notamment du dossier GROUPE WELCOOP (anciennement dénommé CERP LORRAINE).

En 2003 : intègre GROUPE WELCOOP en tant que Directeur Administratif et Financier.

Membre du Directoire de GROUPE WELCOOP depuis le 1^{er} janvier 2010.

Membre du Directoire de MARQUE VERTE SANTE depuis septembre 2005.

Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE depuis le 16 juin 2011.

Mme Sophie MAYEUX : Née le 28 juin 1957 à REIMS (51).

Titulaire d'un DESS « CAAE » (Certificat d'Aptitude à l'Administration des Entreprises) de l'Institut d'Administration des Entreprises (NANCY) obtenu en 1983.

Création en 1981, sous forme de profession libérale, de l'agence de conseil en communication d'entreprise, S.D.I.C. CONSEIL, à NANCY. Cette activité se poursuit à ce jour.

Depuis 1988 : Conception, organisation et animation des « rencontres matinales de l'Excelsior » à NANCY, puis des « rencontres matinales du Flo » à METZ.

D'octobre 1995 à octobre 2000 : Gérante directrice de la publication Est Eco, filiale du groupe l'Est Républicain.

De novembre 2000 à avril 2001 : Chargée de mission pour le compte du groupe l'Est Républicain.

Adjointe au Maire de NANCY depuis mars 2001.

Conseillère Générale de Meurthe et Moselle (Canton de Nancy-Ouest) depuis octobre 2011.

Depuis 2002 : Membre de l'Association « Femmes débats et Société - FDS ».

Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE depuis le 22 juin 2012.



14.1.3 Liste des mandats exercés au cours des 5 dernières années

Monsieur Thierry CHAPUSOT

Sociétés	Mandats
PHARMAGEST INTERACTIVE	Directeur Général Administrateur jusqu'au 31/12/2009 A compter du 01/01/2010 : Président du Conseil d'Administration
GROUPE WELCOOP	Membre du Directoire à compter d'avril 2006 A compter du 01/01/2010 : Président du Directoire
MARQUE VERTE SANTE (<i>anciennement WELCOOP PHARMA</i>)	Membre du Directoire à compter du 28/07/2008 A compter du 01/01/2010 : Président du Directoire
ADI – APPLICATIONS ET DEVELOPPEMENTS INFORMATIQUES	Représentant l'Administrateur CP INTERACTIVE jusqu'au 31/12/2009
DC INFORMATIQUE	Gérant jusqu'au 31/12/2009
CP INTERACTIVE	Gérant jusqu'au 31/12/2009
CIP	Administrateur – Président du Conseil d'Administration Directeur Général, puis à compter de septembre 2006 représentant le Président PHARMAGEST INTERACTIVE jusqu'au 31/12/2009
SOCIETE CIVILE DE L'ERMITAGE SAINT JOSEPH	Gérant
EUROPEAN HEALTH LOGISTIC SOURCING - EHLS (<i>anciennement MICRO MAINTENANCE France - MMF</i>)	Président du Conseil d'Administration puis représentant le Président PHARMAGEST INTERACTIVE à compter du 21/06/2007 jusqu'au 31/12/2009
DDI	Président à compter de 2004 jusqu'au 31/12/2009
SCI HUOBREGA	Gérant à compter de 2004 jusqu'au 31/12/2009
D'MEDICA	Représentant l'Administrateur GROUPE WELCOOP de juin 2007 à mai 2009, puis Administrateur du 13/05/2009 au 31/12/2012, puis Président du Conseil d'Administration à compter du 01/01/2013
SABCO (<i>société luxembourgeoise</i>)	Président Administrateur à compter de 2007 jusqu'au 24/12/2009
HDM (<i>Ile Maurice</i>)	Directeur jusqu'au 02/01/2010
OBJECTIF PHARMA (<i>anciennement PHARMA MOSELLE</i>)	Membre du Conseil de Surveillance du 25/06/2009 au 05/10/2010 puis Président du Directoire à compter du 05/10/2010
DEVELOPPEMENT PROMOTION CRISTERS	Président à compter du 22/11/2013
QUALITYFLUX (<i>société belge</i>)	Administrateur du 30/10/2009 au 15/06/2011
SEMES	Représentant l'Administrateur GROUPE WELCOOP à compter du 01/01/2010
SCI CERP IMMO 2	Représentant GROUPE WELCOOP, Gérante, à compter du 01/01/2010
WELMO	Gérant à compter d'août 2010 jusque fin 2012
DIATELIC	Administrateur à compter du 08/09/2010
SARL DUVAL DE VITRIMONT	Gérant à compter de mars 2011
SCI JAMERAI	Gérant depuis 2006
GROUPE DOMEDIC INC. (<i>société canadienne</i>)	Administrateur à compter du 05/05/2011
DOMEDIC EUROPE	Président du Conseil d'Administration jusqu'au 23/05/2012, puis Administrateur



Monsieur Dominique PAUTRAT

Sociétés	Mandats
PHARMAGEST INTERACTIVE	Directeur Général Délégué non Administrateur du 07/03/2008 au 18/06/2008 Directeur Général Délégué Administrateur du 19/06/2008 au 31/12/2009 Directeur Général Administrateur à compter du 01/01/2010
ADI - APPLICATIONS ET DEVELOPPEMENTS INFORMATIQUES	Représentant l'Administrateur CP INTERACTIVE à compter du 01/01/2010
DC INFORMATIQUE	Gérant à compter du 01/01/2010
CP INTERACTIVE (<i>anciennement AF INFORMATIQUE</i>)	Gérant à compter du 01/01/2010
CIP (<i>société dissoute par TUP au 30/06/2011</i>)	Représentant le Président, PHARMAGEST INTERACTIVE à compter du 01/01/2010 jusqu'au 30/06/2011
EUROPEAN HEALTH LOGISTIC SOURCING - EHLS (<i>anciennement MICRO MAINTENANCE France - MMF</i>)	Représentant le Président, PHARMAGEST INTERACTIVE à compter 01/01/2010
DDI (<i>société dissoute par TUP au 30/06/2010</i>)	Président du 01/01/2010 au 30/06/2010
SCI HUOBREGA	Gérant à compter du 01/01/2010
HDM (<i>Ile Maurice</i>)	Directeur à compter du 02/01/2010
SABCO (<i>société luxembourgeoise</i>)	Président Administrateur à compter du 24/12/2009
SABCO SERVICES (<i>société belge</i>)	Gérant à compter du 09/09/2009
SCI MESSIRE JACQUES	Gérant
SC CHANOINE JACOB	Gérant à compter du 21/12/2013
DIATELIC	Administrateur jusqu'au 30/01/2012 puis Président du Conseil d'Administration
QUALITYFLUX (<i>société belge</i>)	Administrateur à compter du 15/06/2011
GROUPE DOMEDIC INC. (<i>société canadienne</i>)	Administrateur à compter du 05/05/2011
DOMEDIC EUROPE	Directeur Général Administrateur jusqu'au 23/05/2012 puis Président du Conseil d'Administration
KAPELSE	Représentant le Président, PHARMAGEST INTERACTIVE à compter du 18/12/2012
GROUPE WELCOOP	Membre du Directoire à compter du 01/01/2013
MARQUE VERTE SANTE (<i>anciennement WELCOOP PHARMA</i>)	Membre du Directoire à compter du 01/01/2013
SEMES	Président du Conseil d'Administration à compter du 01/01/2013

Monsieur Thierry PONNELLE

Sociétés	Mandats
PHARMAGEST INTERACTIVE	Directeur Général Délégué Administrateur
ADI - APPLICATIONS ET DEVELOPPEMENTS INFORMATIQUES	Représentant l'Administrateur PHARMAGEST INTERACTIVE
SABCO (<i>société luxembourgeoise</i>)	Administrateur délégué à compter de 2007 jusqu'au 01/09/2009
SABCO SERVICES - anciennement ATS (<i>société belge</i>)	Gérant à compter de 2007 jusqu'au 09/09/2009



Monsieur Denis SUPPLISSON

Sociétés	Mandats
PHARMAGEST INTERACTIVE	Directeur Général Délégué non Administrateur du 9/11/2010 au 31/12/2012, puis Directeur Général Délégué Administrateur à compter du 01/01/2013
DOMEDIC EUROPE	Administrateur à compter du 10/06/2011
SABCO (<i>société luxembourgeoise</i>)	Administrateur à compter du 11/06/2012
INTECUM	Président à compter du 01/01/2013

Monsieur Daniel ANTOINE

Sociétés	Mandats
PHARMAGEST INTERACTIVE	Administrateur
GROUPE WELCOOP	Vice-président du Conseil de Surveillance
MARQUE VERTE SANTE (<i>anciennement WELCOOP PHARMA</i>)	Membre du Conseil de Surveillance du 28/07/2008 au 31/12/2010 Représentant le Membre du Conseil de Surveillance, GROUPE WELCOOP, à compter du 01/01/2011
OBJECTIF PHARMA	Membre du Conseil de Surveillance à compter du 05/10/2010
INVESTIPHARM FRANCE	Administrateur
SCI JADD	Gérant

Monsieur Michel DUSSERRE

Société	Mandats
PHARMAGEST INTERACTIVE	Administrateur à compter du 19/06/2009

Monsieur François JACQUEL

Sociétés	Mandats
PHARMAGEST INTERACTIVE	Administrateur à compter du 01/01/2011
GROUPE WELCOOP	Membre du Conseil de Surveillance
SELARL FRANCOIS JACQUEL	Gérant
SA PHARMA 10	Membre du Conseil de Surveillance
SCI CRAPAUDINE	Co-Gérant



Madame Anne LHOTE

Sociétés	Mandats
PHARMAGEST INTERACTIVE	Administrateur à compter du 16/06/2011
GROUPE WELCOOP	Membre du Directoire à compter du 01/01/2010
MARQUE VERTE SANTE (<i>anciennement WELCOOP PHARMA</i>)	Membre du Directoire depuis septembre 2005
INVESTIPHARM FRANCE	Administrateur à compter du 28/05/2009 puis Présidente du Conseil d'Administration à compter du 01/01/2010
D'MEDICA	Directeur Général Administrateur jusqu'au 29/06/2007 puis Administrateur
UK PHARMA (<i>société anglaise</i>)	Administrateur
ESPAFARMED (<i>société espagnole</i>)	Administrateur
ITAPHARM (<i>société italienne</i>)	Administrateur
SOFAREX (<i>société belge</i>)	Administrateur délégué
INVESTIPHARM BELGIUM (<i>société belge</i>)	Administrateur délégué
ALPHA FINANCE REPARTITION (<i>société belge</i>)	Administrateur délégué
BELGIUM INVESTMENT DISTRIBUTION (<i>société belge</i>)	Représentant l'Administrateur STALLION MANAGEMENT
STALLION MANAGEMENT (<i>société luxembourgeoise</i>)	Administrateur
OBJECTIF PHARMA	Membre du Directoire depuis le 25/06/2009

Madame Sophie MAYEUX

Société	Mandat
PHARMAGEST INTERACTIVE	Administrateur à compter du 22/06/2012

Monsieur Hugues MOREAUX

Sociétés	Mandats
PHARMAGEST INTERACTIVE	Administrateur jusqu'au 31/12/2010 Représentant l'Administrateur GROUPE WELCOOP à compter du 01/01/2011
GROUPE WELCOOP	Vice-président du Conseil de Surveillance jusqu'au 31/12/2010 Président du Conseil de Surveillance depuis le 01/01/2011
MARQUE VERTE SANTE (<i>anciennement WELCOOP PHARMA</i>)	Membre du Conseil de Surveillance du 12/12/2008 au 31/12/2009. Représentant le Membre du Conseil de Surveillance GROUPE WELCOOP du 01/01/2010 au 31/12/2010. Président du Conseil de Surveillance à compter du 01/01/2011
D'MEDICA	Représentant l'Administrateur GROUPE WELCOOP à compter du 26/06/2009
OBJECTIF PHARMA	Membre du Conseil de Surveillance à compter du 25/06/2009 Vice-président du Conseil de Surveillance à compter du 01/01/2011
SEMES	Administrateur à compter du 01/01/2011
INVESTIPHARM	Représentant l'Administrateur GROUPE WELCOOP à compter du 01/01/2011
SNC MOREAUX DUCASSOU	Co-Gérant
SCI DU FRONTON	Gérant



14.2 Absence de condamnation et de conflits d'intérêts des membres des organes d'administration, de direction et de direction générale

Absence de condamnation pour fraude des membres du Conseil d'Administration

A la connaissance de PHARMAGEST INTERACTIVE, aucun des mandataires sociaux ou des directeurs généraux n'a fait l'objet :

- D'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins ;
- D'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins ;
- D'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires au cours des cinq dernières années au moins.

Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale

A la connaissance de PHARMAGEST INTERACTIVE et à la date du présent Document de Référence, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel à l'égard de PHARMAGEST INTERACTIVE entre les devoirs des mandataires sociaux et directeurs généraux, et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

Si l'application stricte des critères mentionnés dans le rapport **Medef/Afep** ainsi que dans le Code de Gouvernement d'entreprise émis par **Middlenext** pourrait conduire à considérer certains d'entre eux comme non indépendants, PHARMAGEST INTERACTIVE estime que chacun de ces Administrateurs dispose à la fois des compétences et d'une expérience professionnelle utiles à PHARMAGEST INTERACTIVE et d'une entière liberté et indépendance de jugement.

A la connaissance de PHARMAGEST INTERACTIVE, il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec des actionnaires, clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel un membre du Conseil d'Administration a été nommé en cette qualité ou en tant que Directeur Général.

Aucun octroi d'avantages au terme des contrats n'est prévu.

L'émetteur se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

15 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

Les rémunérations versées par PHARMAGEST INTERACTIVE sont indiquées dans le rapport annuel de gestion figurant en Rubrique 24.1 du présent Document de Référence.

Les modalités de détermination de ces rémunérations sont précisées dans le rapport sur le contrôle interne figurant en Rubrique 24.5 du présent Document de Référence.

Les rémunérations versées par MARQUE VERTE SANTE et GROUPE WELCOOP sont indiquées dans le rapport annuel de gestion figurant en Rubrique 24.1 du présent Document de Référence.



16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Ces informations sont reprises dans le rapport de gestion et/ou le rapport sur le contrôle interne et la gestion des risques présentés en Rubrique 24 du présent Document de Référence.

Les informations suivantes sont néanmoins précisées :

Nombre d'actions minimum pour chaque Administrateur

Chaque Administrateur doit être propriétaire d'une action conformément aux statuts et au règlement intérieur du Conseil d'Administration.

Conseil d'Administration

Les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration sont précisées dans le rapport sur le contrôle interne et la gestion des risques figurant en Rubrique 24.5 du présent Document de Référence.

Administrateurs Indépendants

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 19 juin 2009 a nommé pour six années Monsieur Michel DUSSERE comme Administrateur Indépendant.

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 22 juin 2012 a nommé pour six années Madame Sophie MAYEUX en qualité d'Administrateur Indépendant.

La définition d'Administrateur Indépendant est précisée dans le rapport sur le contrôle interne et la gestion des risques figurant en Rubrique 24.5 du présent Document de Référence.

Comité d'Audit

En 2012, le Comité d'Audit était constitué ainsi :

- Monsieur Daniel ANTOINE, Administrateur ;
- Monsieur Michel DUSSERE, Administrateur Indépendant ;
- Monsieur François JACQUEL, Administrateur.

Monsieur Michel DUSSERE a été nommé Président du Comité d'Audit à compter du 1er juillet 2010.

Les modalités de fonctionnement du Comité d'Audit sont précisées dans le rapport sur le contrôle interne et la gestion des risques figurant en Rubrique 24.5 du présent Document de Référence.

Comité de Rémunération

Il n'existe aucun Comité de Rémunération.

Comités Opérationnels

La composition et les actions des différents Comités de Direction sont décrites dans le rapport sur le contrôle interne et la gestion des risques figurant en Rubrique 24.5 du présent Document de Référence.



17 SALARIÉS

17.1 Description des ressources humaines et de l'environnement social

Le Groupe PHARMAGEST compte 793 salariés au 31 décembre 2013, 776 en Equivalent Temps Plein (ETP).

La majorité des salariés est embauchée en CDI et l'âge moyen est de 40 ans avec une ancienneté moyenne de 10 ans.

Plus de la moitié est employée sur des fonctions opérationnelles, principalement au service des pharmaciens d'officine, et notamment 84 commerciaux et responsables commerciaux, 99 assistants techniques et logiciens, 97 formateurs et 172 techniciens.

Plusieurs accords ont été signés en 2013, énumérés dans le rapport sur la responsabilité sociétale et environnementale en Rubrique 24.2 du présent Document de Référence.

17.2 Participation et stock-options

Participation au capital

Les salariés ne possèdent pas plus de 3% du capital social dans le cadre de l'épargne salariale.

Stock-options

Le dernier plan de stock-options est arrivé à échéance le 9 septembre 2012. Aucun nouveau plan n'a été mis en place en 2013.

17.3 Contrats et accords

Contrat d'intéressement

Un avenant de révision à l'accord d'intéressement du 30 juin 2008 au périmètre Union Economique et Social (UES) PHARMAGEST a été signé le 22 juin 2011.

Pour l'exercice 2013, le Groupe PHARMAGEST a comptabilisé une charge de 1 138 316 €.

Contrat de participation

Conformément aux articles L 442-1 et suivants du Code de travail visant les entreprises employant habituellement au moins cinquante salariés, PHARMAGEST INTERACTIVE est tenue de faire participer son personnel aux résultats de l'entreprise.

Dans ce cadre légal, un accord de participation a été signé le 29 juin 2009 (sans abondement) pour l'UES PHARMAGEST, ainsi qu'un accord portant modification du PEE (Plan d'Epargne Entreprise).

Les sommes constituant la réserve de participation sont versées dans les FCPE. « Perspective Monétaire A », « Perspective Obligations MT A », « Perspective Confiance 90 A », « Avenir Tempéré », « Avenir Equilibre », « Perspective Actions Europe A », « Social Active Solidaire », gérés, conformément au Règlement Intérieur dudit Fonds et aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, par la société INTERSEM 12 rue Gaillon 75002 PARIS, dont le dépositaire des avoirs est le Crédit Industriel et Commercial et la Banque Promotrice CIC-EST.

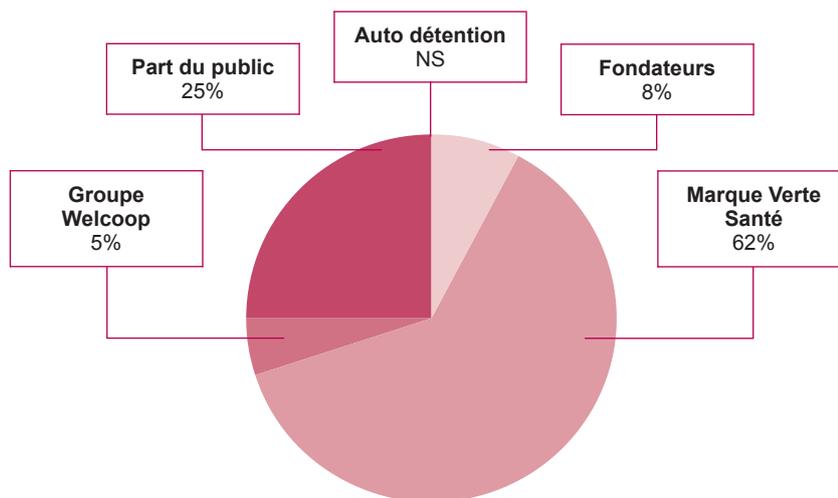
Montant de la participation versée courant avril 2014 par le Groupe PHARMAGEST au titre de l'exercice 2013 : 2 128 891 €.



18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Répartition actuelle du capital social

La répartition du capital au 31 mars 2014 est la suivante :



Droits de vote au 31 décembre 2013 :

Actionnaire	Nombre d'actions détenues	Capital en %	Droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	Droits de vote en %
SC Ermitage Saint Joseph (Thierry CHAPUSOT)*	153 040	5,04	153 040	153 040	5,04
Thierry PONNELLE*	91 240	3,01	91 240	91 240	3,01
Sous-total dirigeants fondateurs	244 280	8,05	244 280	244 280	8,05
MARQUE VERTE SANTE (anciennement WELCOOP PHARMA)	1 860 519	61,31	1 860 519	1 860 519	61,32
GRUPE WELCOOP	158 040	5,21	158 040	158 040	5,21
Sous-total Groupe WELCOOP	2 018 559	66,52	2 018 559	2 018 559	66,53
Auto-détention	830	0,02	830	0	0
Part du public	771 156	25,41	771 156	771 157	25,42
TOTAL	3 034 825	100	3 034 825	3 033 995	100

* Actionnaires fondateurs

Les actionnaires dirigeants sont Messieurs Thierry CHAPUSOT et Thierry PONNELLE, qui s'étaient par ailleurs engagés à conserver pendant un an à compter de la date d'introduction, 80% des titres qu'ils détenaient au jour de l'introduction en bourse (20 octobre 2000).

Monsieur Thierry CHAPUSOT est Président du Conseil d'Administration et ancien Directeur Général.
Monsieur Thierry PONNELLE est membre du Conseil d'Administration et Directeur Général Délégué.

A la connaissance de PHARMAGEST INTERACTIVE, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert plus de 5% de capital ou des droits de vote.



Sur les 3 dernières années, PHARMAGEST INTERACTIVE a eu connaissance des mouvements significatifs suivants :

- Cession de 55 000 actions par Monsieur Thierry PONNELLE sur le marché, en juillet 2011 ;
- L'actionnaire de référence de PHARMAGEST INTERACTIVE, MARQUE VERTE SANTE anciennement WELCOOP PHARMA, a renforcé sa participation dans la société par l'acquisition le 4 juillet 2012 auprès de la SGAM COVEA, de 207 101 actions. Sa participation a été portée à 68,13% ;
- En novembre 2012, MARQUE VERTE SANTE a procédé à la cession de 39 062 actions, hors marché, ce qui ramena sa participation dans PHARMAGEST INTERACTIVE à 66,84%.
- En décembre 2013, MARQUE VERTE SANTE a cédé 10 000 actions sur le marché et 158 039 actions à GROUPE WELCOOP, passant d'une détention de 66,84% à 61,3% du capital de PHARMAGEST INTERACTIVE, et GROUPE WELCOOP détenant 5,21%.

L'ensemble de ces cessions a été régulièrement déclaré auprès de l'AMF.

PHARMAGEST INTERACTIVE n'a eu connaissance d'aucun mouvement significatif entre le 31 décembre 2013 et la date d'émission du présent Document de Référence.

Droits de vote au 31 décembre 2012 :

Actionnaire	Nombre d'actions détenues	Capital en %	Droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	Droits de vote en %
SC Ermitage Saint Joseph (Thierry CHAPUSOT)	153 040	5,04	153 040	153 040	5,04
Thierry PONNELLE	91 240	3,01	91 240	91 240	3,01
Sous-total dirigeants fondateurs	244 280	8,05	244 280	244 280	8,05
MARQUE VERTE SANTE (anciennement WELCOOP PHARMA)	2 028 558	66,84	2 028 558	2 028 558	66,86
Auto-détention	915	0,03	915	0	0
Part du public	761 072	25,07	761 072	761 072	25,09
TOTAL	3 034 825	100	3 034 825	3 030 910	100

Droits de vote au 31 décembre 2011 :

Actionnaire	Nombre d'actions détenues	Capital en %	Droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	Droits de vote en %
SC Ermitage Saint Joseph (Thierry CHAPUSOT)	152 040	5,01	152 040	152 040	5,04
Thierry PONNELLE	90 240	2,97	90 240	90 240	3,00
Sous-total dirigeants fondateurs	242 280	7,98	242 280	242 280	8,04
MARQUE VERTE SANTE (anciennement WELCOOP PHARMA)	1 860 519	61,31	1 860 519	1 860 519	61,71
SGAM COVEA	207 101	6,82	207 101	207 101	6,87
Auto-détention	20 245	0,67	20 245	0	0
Part du public	704 680	23,22	704 680	704 680	23,38
TOTAL	3 034 825	100	3 034 825	3 014 580	100



18.2 Contrôle

Le capital de PHARMAGEST INTERACTIVE est détenu à 61,3% par MARQUE VERTE SANTE (anciennement WELCOOP PHARMA), filiale elle-même à 97,58% de la Coopérative GROUPE WELCOOP.

Le représentant de GROUPE WELCOOP au Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE apporte toutes les diligences et compétences à ce que soient respectées les différentes orientations économiques et juridiques de PHARMAGEST INTERACTIVE en harmonie avec la politique générale du Groupe.

La présence d'Administrateurs Indépendants et la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général permettent de s'assurer que le contrôle n'est pas exercé de manière abusive.

Les principaux actionnaires ne disposent pas de droits de vote différents.

18.3 Pacte d'actionnaires

Il n'existe pas de conventions d'actionnaires dans lesquelles PHARMAGEST INTERACTIVE serait partie prenante et pourrait avoir un impact significatif sur le cours de l'action. Il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

Il n'existe pas non plus de convention de vote entre les actionnaires.

18.4 Accord dont la mise en œuvre ultérieure pourrait entraîner un changement de son contrôle

Néant.



19 OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

Le détail des flux financiers entre PHARMAGEST INTERACTIVE et ses filiales est présenté en Rubrique 20.3.2.3.5 du présent Document de Référence (éléments concernant les entreprises liées) des annexes sur les comptes sociaux.

Les flux financiers entre le Groupe PHARMAGEST et les parties liées sont présentés en Rubrique 20.3.1.5.16 du présent Document de Référence des annexes sur les comptes consolidés.

20 INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1 Informations financières historiques

Sont inclus par référence dans le présent Document de Référence les comptes consolidés, les rapports de gestion et les rapports d'audit pour les exercices clos le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012 qui se trouvent respectivement dans le Document de Référence 2011 déposé sous le n° D.12-0425 le 26 avril 2012 et le Document de Référence 2012 déposé sous le n° D.13-0438 le 26 avril 2013.

20.2 Informations financières pro forma

Compte tenu de l'impact non significatif des variations de périmètre, il n'a pas été établi de comptes pro forma.



20.3 États financiers

20.3.1 Comptes consolidés du Groupe PHARMAGEST

20.3.1.1 État de la Situation Financière Consolidé NORMES IFRS

État de la Situation Financière - Actif - En K€	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	1.5.4.1/4	10 512	9 020
Écarts d'acquisition	1.5.4.1/4	27 744	27 109
Immobilisations corporelles	1.5.4.2/4	4 384	4 320
Actifs financiers non courants	1.5.4.3/4	290	494
Titres mis en équivalence	1.5.4.2	817	1 871
Impôt différé actif	1.5.13	394	371
Total des actifs non courants		44 140	43 185
Actifs courants			
Stocks et en-cours	1.5.4.5	1 906	1 992
Clients et comptes rattachés	1.5.4.6	14 522	13 087
Autres créances	1.5.4.6	3 343	1 938
Titres disponibles à la vente	1.5.4.7	29 410	28 540
Autres actifs financiers	1.5.4.7	0	2 133
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1.5.4.8	16 085	11 030
Total des actifs courants		65 266	58 720
TOTAL		109 406	101 905

État de la Situation Financière - Capitaux propres et Passif - En K€	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Capitaux propres			
Capital		3 035	3 035
Réserves consolidées		56 780	49 924
Résultat de l'exercice		15 825	13 516
Capitaux propres part du groupe		75 640	66 475
Réserves intérêts minoritaires		425	63
Résultat intérêts minoritaires		6	384
Intérêts minoritaires		431	447
Total des capitaux propres (ensemble consolidé)	1.5.5.1	76 071	66 923
Passifs non courants			
Provisions à long terme	1.5.7	2 177	1 934
Dettes financières à long terme	1.5.8	1 090	1 337
Impôt différé passif	1.5.13	227	441
Total des passifs non courants		3 494	3 712
Passifs courants			
Provisions à court terme	1.5.7	196	186
Part à moins d'un an des dettes financières	1.5.8	1 388	2 016
Dettes fournisseurs	1.5.8	7 883	7 949
Impôt exigible	1.5.8	842	1 319
Autres dettes	1.5.8	19 531	19 802
Total des passifs courants		29 840	31 271
TOTAL		109 406	101 905



20.3.1.2 Compte de Résultat Consolidé NORMES IFRS

Compte de Résultat - En K€	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Chiffre d'affaires	1.5.9 /10	113 407	108 722
Autres produits de l'activité			0
Sous total produits d'exploitation		113 407	108 722
Achats consommés		-33 606	- 30 981
Charges de personnel		-38 941	- 40 346
Achats et charges externes		-13 156	- 13 175
Impôts et taxes		- 2 535	- 2 415
Dotations aux amortissements	1.5.11	- 2 823	- 2 337
Dotations aux provisions	1.5.11	-7	- 179
Autres produits et charges		781	854
Sous total charges d'exploitation		-90 288	- 88 580
Résultat opérationnel courant		23 119	20 142
Autres produits opérationnels		0	0
Autres charges opérationnelles		0	0
Résultat opérationnel		23 119	20 142
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	1.5.12	1 214	1 201
Coût de l'endettement financier brut	1.5.12	-152	- 77
Coût de l'endettement financier net		1 062	1 124
Autres produits et charges financières	1.5.12	-19	- 34
Charge d'impôt		-8 506	- 7 370
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		174	39
Résultat net des activités poursuivies		15 832	13 900
Résultat net des activités abandonnées		0	0
Résultat net de l'exercice		15 832	13 900
Résultat part du groupe		15 825	13 516
Résultat part des intérêts minoritaires		6	384
Résultat (part du groupe) de base par action	1.5.5.4	5,22	4,45
Résultat (part du groupe) dilué par action	1.5.5.4	5,22	4,45



Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres - En K€	31/12/2013	31/12/2012
Résultat net	15 832	13 900
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	2	2
Ecart de conversion	7	-7
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	0	0
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-2	2
Impôts liés		
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net		
Réévaluation des immobilisations	0	0
Réévaluation/écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies	-98	0
Charge stock-options sur période	0	-354
Impôts liés	33	118
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-60	-239
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	15 772	13 661
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - Part du groupe	15 765	13 277
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - Part des minoritaires	6	384
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (part du groupe) - de base par action	5,20	4,38
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (part du groupe) - dilué par action	5,20	4,38



20.3.1.3 Tableau des Flux de Trésorerie Consolidés NORMES IFRS

Tableau des Flux de Trésorerie - En K€	31/12/2013	31/12/2012
I. Opérations et investissements d'exploitation		
Résultat opérationnel	23 119	20 142
Dotations nettes aux amortissements et provisions, hors éléments fiscaux et financiers	2 826	2 382
Autres charges calculées, hors éléments financiers	0	0
Plus ou moins-value de cessions d'actifs immobilisés	-212	-30
Autres retraitements	0	0
Capacité d'autofinancement générée par l'activité	25 733	22 494
Coût de la dette financière brute, intérêts versés	-160	-84
Impôts payés	-9 400	-7 501
Capacité d'autofinancement après intérêts et impôt	16 173	14 909
Variation des stocks	193	114
Variation des créances clients	2 091	-596
Variation des fournisseurs	-4 696	1 327
Variation des autres créances et dettes	-1 470	2 299
Variation du besoin en fonds de roulement	-3 889	3 144
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation	12 290	18 053
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-3 823	-2 524
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	169	95
Dépôts de garantie et autres flux d'investissements d'exploitation	5	-11
Investissement d'exploitation	-3 649	-2 440
Variation de la trésorerie issue des opérations et investissements d'exploitation	8 635	15 613
II. Investissements financiers		
Acquisitions d'investissements financiers	0	-40
Cessions d'investissements financiers	0	0
Incidences des acquisitions et cessions de titres consolidés	-1 208	-124
Variation de la trésorerie issue des investissements financiers	-1 208	-164
III. Opérations en capital		
Augmentation de capital PHARMAGEST INTERACTIVE	0	0
Augmentation de capital des filiales souscrites par les minoritaires	130	0
Acquisitions et cessions d'actions PHARMAGEST INTERACTIVE (actions propres)	-22	900
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	306	263
Dividendes versés par PHARMAGEST INTERACTIVE	-6 371	-5 445
Dividendes versés par les filiales consolidées aux minoritaires	-20	-766
Acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires	-295	0
Variation de la trésorerie issue des opérations en capital	-6 272	-5 048
IV. Opérations de financement		
Emission ou souscription d'emprunts et dettes financières	488	600
Remboursements d'emprunts et dettes financières	-2 113	-2 105
Acquisitions et cessions de placements financiers (titres disponibles à la vente/autres actifs financiers)	1 263	-7 975
Produits de trésorerie et équivalents, intérêts reçus	1 214	1 201
Variation de la trésorerie issue des opérations de financement	852	-8 279
V. Incidence des écarts de conversion/instruments financiers et autres produits/charges financières		
	-19	-34
Variation nette de la trésorerie	1 997	2 088
Disponibilités	2 722	2 088
Concours bancaires	725	0
Variation de la trésorerie nette	1 997	2 088



Tableau de bouclage trésorerie nette	31/12/2013	31/12/2012	Var. périmètre	Variation
Disponibilités	16 085	11 030	2 333	2 722
Concours bancaires	740	0	15	725
Variation de la trésorerie nette	15 345	11 030	2 318	1 997

20.3.1.4 Tableau de Variation des Capitaux propres NORMES IFRS

Tableau de Variation des Capitaux propres - En K€	Part du groupe					Capitaux propres - Part des minoritaires	Total Capitaux propres
	Capital	Réserves et résultats consolidés	Titres auto-détenus	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux	Capitaux propres - Part du groupe		
Capitaux propres au 01/01/2012	3 035	55 769	-954	-108	57 743	766	58 509
Changement de méthodes comptables							
Capitaux propres au 01/01/2011 corrigés	3 035	55 769	-954	-108	57 743	766	58 509
Opération sur capital Paiements fondés sur des actions Opérations sur titres auto-détenus Dividendes			900		900 -5 445		900 -6 211
Résultat net de l'exercice Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		13 516		-239	13 516 -239	384	13 900 -239
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		13 516		-239	13 277	384	13 661
Autres							
Variations de périmètre						64	64
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle							
Capitaux propres au 31/12/2012	3 035	63 840	-54	-347	66 475	447	66 923
Changement de méthodes comptables							
Capitaux propres au 31/12/2012 corrigés	3 035	63 840	-54	-347	66 475	447	66 923
Opération sur capital Paiements fondés sur des actions Opérations sur titres auto-détenus Dividendes			-22		-22 -6 371		-22 -6 391
Résultat net de l'exercice Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		15 825		-60	15 825 -60	6	15 832 -60
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		15 825			15 765		15 771
Autres		-25			-25		-25
Variations de périmètre						-3	-3
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle		-183			-183		-183
Capitaux propres au 31/12/2013	3 035	73 086	-76	-407	75 640	431	76 071



20.3.1.5 Notes annexes aux comptes consolidés

Les comptes se caractérisent par un état de situation financière représentant un total de 109 406 K€ et un résultat net global de 15 772 K€.

Le Groupe PHARMAGEST a pour activité principale, la conception de logiciels spécialisés en gestion destinés aux officines pharmaceutiques ainsi que la distribution « clef en mains » de ses solutions informatiques.

20.3.1.5.1 Faits marquants

- Prise de contrôle d'INTECUM via un rachat de minoritaire et une augmentation de capital ;
- Prise de contrôle à 100% de HEALTHLEASE (avec effet au 1er octobre 2013) via le rachat des 65% du capital détenu par Holding Lease France ;
- Acquisition des parts minoritaires dans SABCO.

20.3.1.5.2 Principes comptables

20.3.1.5.2.1 Textes appliqués

A/ ÉVOLUTION DU RÉFÉRENTIEL COMPTABLE EN 2013

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2013 du Groupe PHARMAGEST sont établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) et interprétations de l'IFRIC telles que publiées par l'IASB et approuvées par l'Union Européenne (publication au JOUE).

Les principes comptables suivis par le Groupe PHARMAGEST sont identiques à ceux appliqués pour la préparation des états financiers du Groupe PHARMAGEST au 31 décembre 2012 à l'exception des normes, amendements et interprétations suivantes applicables à compter du 1^{er} janvier 2013 :

- **Amendements IAS 1** : Présentation des autres éléments de résultat global ;
- **Amendements IAS 19** : Avantages au personnel ;
- **Amendements IFRS 7** : Informations à fournir - Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers ;
- **IFRS 13** : Evaluation à la juste valeur ;
- **Amendements IAS 12** : Recouvrement des actifs sous-jacents ;
- **Amendements IFRS 1** : Hyperinflation sévère et suppression des dates fixes pour les premiers adoptants ;
- **Amendements IFRS 1** : Prêts publics ;
- **Annual improvements (2009-2011)** : Processus d'amélioration des normes cycle 2009-2011 (publié le 17 mai 2012) ;
- **IFRIC 20** : Frais de déblaiement engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert.

L'application de ces textes n'a pas eu d'impacts significatifs sur les comptes consolidés 2013.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations qui peuvent avoir un impact sur les comptes du Groupe PHARMAGEST, et qui sont applicables de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2014 ou au-delà, n'ont pas donné lieu à application anticipée au 31 décembre 2013 lorsque cela était autorisé par les textes.

Il s'agit de :

- **IAS 32** : Instruments financiers : Présentation- Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers ;
- **IFRS 10** : Etats financiers consolidés ;
- **IFRS 11** : Partenariats ;
- **IFRS 12** : Information à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ;
- **IAS 27R** : Etats financiers individuels ;
- **IAS 28R** : Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises ;
- **Amendements IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12** : Modalités de transition ;
- **Amendements IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12** : Entités d'investissement ;
- **Amendements IAS 36** : Montant recouvrable des actifs non financiers ;
- **Amendements IAS 39** : Novation de dérivés et continuité de comptabilité de couverture ;
- **Annual Improvements cycle 2010-2012 et 2011-2013** : Processus annuel d'amélioration des normes cycle 2010-2012 et 2012-2013 ;
- **IFRIC 11** : Taxes ('Levies').



L'application de ces textes sur l'exercice 2014 ne devrait pas avoir d'impacts significatifs sur le résultat global.

B/ PREMIÈRE ADOPTION DES IFRS

Nous rappelons ci-après les principales options de première application des IFRS :

Regroupements d'entreprises

Le Groupe PHARMAGEST a choisi de retenir l'option offerte par la norme IFRS 1 qui consiste à ne pas retraiter, conformément à IFRS 3, les acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2004.

Cette exception permet :

- De maintenir le traitement comptable antérieur (méthode de l'acquisition ou mise en commun d'intérêt) ;
- De ne pas s'interroger sur le sens de l'opération.

Evaluation des immobilisations corporelles et incorporelles, des immeubles de placement

Le Groupe PHARMAGEST a décidé de ne pas utiliser l'option offerte par la norme IFRS 1 selon laquelle tout ou partie des immobilisations corporelles et incorporelles, des immeubles de placement peuvent être comptabilisés à leur juste valeur dans le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004.

Engagement de retraite

Le Groupe PHARMAGEST ayant par le passé enregistré la totalité des pertes et gains actuariels sur engagements de retraite dans le résultat, l'option offerte par IFRS 1 en la matière n'a pas été utilisée.

Stock-options

Le Groupe PHARMAGEST n'a mis en place qu'un seul plan de stock-options. Sa mise en place étant postérieure au 7 novembre 2002, il a fait l'objet d'un retraitement conformément à IFRS 2.

20.3.1.5.2.2 Base d'évaluation, jugement et utilisation d'estimations

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui peuvent être comptabilisés selon la convention de la juste valeur.

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

Les estimations significatives réalisées par le Groupe PHARMAGEST pour l'établissement des états financiers portent sur la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition comme indiquée en Rubrique 20.3.1.5.2.6 du présent Document de Référence.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe PHARMAGEST révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour.

Outre l'utilisation d'estimations, la Direction du Groupe PHARMAGEST a fait usage d'appréciation pour définir le traitement comptable adéquat de certaines activités et transactions lorsque les normes et interprétations IFRS en vigueur ne traitent pas de manière précise des problématiques comptables concernées. En particulier, la Direction a exercé son appréciation pour déterminer les modalités de reconnaissance des produits et le classement des contrats de location.



20.3.1.5.2.3 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées par le Groupe PHARMAGEST sont l'intégration globale et la mise en équivalence :

- Les filiales (sociétés dans lesquelles le Groupe PHARMAGEST a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'en obtenir les avantages économiques) sont consolidées par intégration globale ;
- La mise en équivalence s'applique aux entreprises associées dans lesquelles le Groupe PHARMAGEST exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20%. Selon cette méthode, le Groupe PHARMAGEST enregistre sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé la « part dans le résultat des sociétés mises en équivalence ».

Toutes les transactions et positions inter-sociétés du Groupe PHARMAGEST sont éliminées en consolidation en totalité pour les sociétés consolidées par intégration globale.

La liste des sociétés consolidées par intégration globale ou mise en équivalence est présentée en Rubrique 20.3.1.5.3 du présent Document de Référence.

L'exercice social de toutes les sociétés du périmètre de consolidation coïncide avec l'année civile sauf pour les créations et acquisitions sur l'exercice. Les bilans et comptes de résultat des sociétés du Groupe PHARMAGEST utilisés pour la consolidation de l'année 2013 sont ceux au 31 décembre 2013.

20.3.1.5.2.4 Immobilisations incorporelles

A/ ÉCARTS D'ACQUISITION

Lors de la prise de contrôle d'une entreprise, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de prise de contrôle.

La différence entre le coût de la prise de contrôle et la quote-part du Groupe PHARMAGEST dans la juste valeur de ces actifs, passifs et passifs éventuels est inscrite en écart d'acquisition.

Le coût de la prise de contrôle est le prix payé par le Groupe PHARMAGEST dans le cadre d'une acquisition, ou l'estimation de ce prix si l'opération se fait sans versement de trésorerie, à l'exclusion des frais liés à l'acquisition qui sont présentés en charges opérationnelles.

La norme IFRS 3 révisée introduit l'obligation de prendre en compte dans le coût du prix payé la juste valeur des paiements conditionnels.

La prise de contrôle par acquisitions successives d'une société donne lieu à la réévaluation à la juste valeur des actions détenues avant la prise de contrôle et à l'enregistrement en résultat du changement de valeur.

A compter du 1^{er} janvier 2010, en application d'IAS 27 révisée, les transactions (significatives) avec les minoritaires, postérieures à la prise de contrôle, n'affectent que les capitaux propres.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de perte de valeur en fin d'exercice, ou plus fréquemment s'il existe des indices de pertes de valeur identifiés. Les modalités de réalisation des tests de dépréciation sont présentées en Rubrique 20.3.1.5.2.6 du présent Document de Référence.

Les écarts d'acquisition négatifs sont repris automatiquement en résultat opérationnel.

B/ FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charge de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception des frais de développement lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :

- Le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- La faisabilité technique du projet est démontrée ;
- Le Groupe PHARMAGEST a l'intention d'achever le projet et de l'utiliser ou de le vendre ;
- Il existe un marché potentiel pour les développements issus de ce projet ou son utilité en interne est démontrée. Ainsi, lorsqu'un module nouveau est développé sur un logiciel existant, ses coûts de développement sont portés à l'actif pour autant qu'il permette d'accéder à une clientèle non couverte jusqu'à présent ou de répondre à un nouveau besoin ;
- Les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles.



Les frais de développement sont amortis sur la durée d'utilité estimée des projets concernés.

C/ AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Un actif incorporel est un élément non monétaire sans substance physique qui doit être à la fois identifiable, et contrôlé par l'entreprise du fait d'événements passés et porteurs d'avantages économiques futurs. Un actif incorporel est identifiable s'il est séparable de l'entité acquise ou s'il résulte de droits légaux ou contractuels.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminable sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue.

Immobilisations incorporelles	Durée d'utilité	Mode d'amortissement
Relations clientèles Logiciels acquis	En fonction des caractéristiques des contrats 1 à 3 ans	Linéaire Linéaire

20.3.1.5.2.5 Immobilisations corporelles

A/ IMMOBILISATIONS CORPORELLES - ÉVALUATION INITIALE ET ÉVALUATION POSTÉRIEURE

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe PHARMAGEST, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe PHARMAGEST n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations corporelles.

Les coûts d'emprunts relatifs au financement de l'acquisition et de la construction d'installations encourus pendant la période de construction sont constatés en charges de la période.

B/ AMORTISSEMENT

En application de l'approche par composants, le Groupe PHARMAGEST utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte. Les principaux modes et durées d'amortissement retenus sont les suivants :

Immobilisations corporelles	Durée d'utilité	Mode d'amortissement
Constructions	15 à 30 ans	Linéaire
Agencements	8 à 30 ans	Linéaire
Installations générales	5 à 10 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	1 à 5 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

20.3.1.5.2.6 Modalités de réalisation des tests de dépréciation des actifs

La norme IAS 36 impose de tester les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéterminée au moins une fois par an et les autres actifs à long terme lorsqu'il existe un indice montrant qu'ils ont pu perdre de leur valeur.

Un indice de perte de valeur peut être :

- Une diminution importante de la valeur de marché de l'actif ;
- Un changement dans l'environnement technologique, économique ou juridique.



Une dépréciation de l'actif est comptabilisée lorsque le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable. La valeur recouvrable d'un actif correspond à la juste valeur la plus élevée entre la juste valeur (diminuée des coûts de cession) et la valeur d'utilité. La juste valeur se définit comme étant le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif (ou d'un groupe d'actifs) lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou du groupe d'actifs testé. La méthode des cash-flows futurs a été utilisée en l'absence de comparabilité des informations issues des marchés.

Ces actifs sont testés individuellement ou regroupés avec d'autres actifs lorsqu'ils ne génèrent pas de flux de trésorerie indépendamment d'autres actifs.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles et corporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable.

Les pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

Les possibles pertes de valeur sont comptabilisées en 'Autres produits et charges opérationnels'.

Pour la réalisation des tests de dépréciation, les écarts d'acquisition ont été affectés à des unités génératrices de trésorerie correspondant, conformément à la norme IFRS 8, aux secteurs d'activités identifiés dans l'organisation interne du Groupe PHARMAGEST.

Ainsi, l'ensemble des actifs incorporels non amortissables et les écarts d'acquisitions/fonds de commerce sont affectés à chaque secteur d'activité (Rubriques 20.3.1.5.2.20 et 20.3.1.5.4.1 du présent Document de Référence).

La méthode de valorisation est basée sur la valorisation par le Discount Cash-Flow avec des flux pour les années de 2014 à 2017 issus des projections de la Direction du Groupe PHARMAGEST.

Le taux d'actualisation et de croissance à l'infini (2%) pris comme référence sont ceux utilisés par les analystes financiers ayant une connaissance du secteur d'activité. Le taux d'actualisation de référence est appliqué sur les activités matures tandis qu'il est ajusté (sur l'évaluation de la prime de risque) sur les activités en développement.

Les différents taux d'actualisation retenus en 2013 sont les suivants :

Activité	Taux d'actualisation retenu
Pharmacie France	8,00%
Maisons de Retraite	8,00%
Pharmacie BeLux	11,50%
CPI	11,50%
Laboratoires	11,50%
E-Santé	14,50%
Concepteur Santé	11,50%

Les hypothèses utilisées par le Groupe PHARMAGEST pour le calcul de la valeur recouvrable de ses actifs sont basées sur des hypothèses de croissances futures.

Pour déterminer les taux de croissance future des revenus et les flux de trésorerie opérationnels, le Groupe PHARMAGEST a utilisé les budgets et business plan de chaque entité, qui servent de base pour l'estimation des flux de trésorerie pour les 4 années suivantes.

Les tests de dépréciation réalisés en 2013 par le Groupe PHARMAGEST n'ont révélé aucune perte de valeur de ces actifs.

La comparaison entre la valeur comptable et la valeur recouvrable pour chaque Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) est présentée en Rubrique 20.3.1.5.4.1 du présent Document de Référence.

20.3.1.5.2.7 Contrats de location

Dans le cadre de ses différentes activités, le Groupe PHARMAGEST utilise des actifs mis à sa disposition en vertu de contrats de location.

Ces contrats de location font l'objet d'une analyse au regard des situations décrites et indicateurs fournis dans la norme IAS 17 afin de déterminer s'il s'agit de contrats de location simple ou de contrats de location financement.



Après analyse, il ressort que le Groupe PHARMAGEST n'a recours qu'à des contrats de location simple : les paiements effectués au titre de contrats de location simple (autres que les coûts de services tels que d'assurance et de maintenance) sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

20.3.1.5.2.8 Titres disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente sont les actifs financiers désignés comme étant disponible à la vente par l'entreprise et qui ne rentrent pas dans les 'prêts et créances', 'placements détenus jusqu'à échéance' et 'actifs financiers en juste valeur par résultat'.

Lors de leur acquisition, les titres sont évalués à la juste valeur, nette des coûts de transaction. Ces titres sont ensuite comptabilisés à leur juste valeur à chaque clôture. Pour les actions de sociétés cotées, la juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture considérée. Pour les sociétés non cotées, la juste valeur est appréhendée à partir de techniques d'évaluation reconnues (référence à des transactions récentes, actualisation de cash-flows futurs...). Certains titres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable sont évalués au coût amorti.

Les gains et pertes latents par rapport au prix d'acquisition sont systématiquement comptabilisés dans les capitaux propres, jusqu'à la date de cession. Cependant, lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins-value latente par rapport au coût d'acquisition et que celle-ci est assimilée à une perte de valeur significative ou durable, la perte de valeur est comptabilisée en résultat. Elle ne peut pas être reprise ultérieurement en résultat pour les actions et les autres titres à revenus variables.

20.3.1.5.2.9 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers sont principalement composés de prêts et créances comptabilisés au coût amorti. Conformément à la norme IAS 39, les placements en instruments de dettes (obligations, titres de créances...) non cotés sur un marché actif peuvent être classés dans cette catégorie.

20.3.1.5.2.10 Stocks

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés pour leur coût d'acquisition. A chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas de leur coût de revient et de la valeur nette de réalisation (méthode FIFO - First In First Out).

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

20.3.1.5.2.11 Créances clients

Les créances clients sont comptabilisées au coût amorti. Une dépréciation est constituée lorsque l'encours comptable est supérieur au montant recouvrable.

20.3.1.5.2.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie est détenue dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme et comprend les liquidités en compte courant bancaire et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont constitués des placements de maturité inférieure à 3 mois ou dès lors aisément convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de variation de valeur, détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

20.3.1.5.2.13 Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation probable du Groupe PHARMAGEST, résultant d'événements passés, qui devrait se traduire pour le Groupe PHARMAGEST par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente et dont le montant peut être estimé de façon fiable. Lorsque la date de réalisation de cette obligation est au-delà d'un an, le montant de la provision fait l'objet d'un calcul d'actualisation, dont les effets sont enregistrés en résultat financier.



20.3.1.5.2.14 Avantages au personnel

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel le Groupe PHARMAGEST s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini), sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés. Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies, c'est-à-dire lorsque le Groupe PHARMAGEST n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations, sont comptabilisées en charges de l'exercice.

La provision figurant dans les comptes consolidés est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetée et prend en compte les charges sociales y afférentes.

Le taux d'actualisation est déterminé sur la base de la moyenne des 10 derniers semestres connus pour le Taux Moyen Obligatoire (TMO).

Les écarts actuariels proviennent des distorsions entre les hypothèses utilisées et la réalité ou la modification des hypothèses de calcul des engagements et des actifs affectés à leur couverture. Conformément aux amendements de la norme IAS 19, les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement en capitaux propres.

20.3.1.5.2.15 Dettes financières

Les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêts sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt. Les frais et primes d'émission éventuels sont ainsi amortis selon une méthode financière sur la durée des emprunts.

20.3.1.5.2.16 Impôt

Impôt exigible

Le Groupe PHARMAGEST calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales, selon la méthode du report variable. Ils sont évalués sur la base du taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres.

Les impôts différés actifs résultant de différences temporelles, des déficits fiscaux et des crédits d'impôts reportables sont limités au montant estimé de l'impôt récupérable. Celui-ci est apprécié à la clôture de l'exercice, en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées.

20.3.1.5.2.17 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe PHARMAGEST comprend essentiellement les revenus liés aux activités suivantes :

- Les ventes de matériel ;
- Les ventes de logiciels ;
- Les prestations de maintenance ;
- Les ventes de prestations de communication.

Le produit de la vente de matériel est enregistré quand les risques et avantages liés à la propriété des biens ont été transférés à l'acquéreur.



Les ventes de logiciels sont enregistrées au moment où le droit d'usage est cédé à l'utilisateur.

Les prestations de maintenance sont enregistrées linéairement sur la durée des contrats.

Les prestations de communication sont enregistrées selon le fait générateur du produit en termes de prestations de service.

20.3.1.5.2.18 Résultat par action

Le résultat de base par action correspond au résultat net part du Groupe PHARMAGEST de l'exercice attribuable aux actions ordinaires rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de l'exercice, ajusté du nombre d'actions ordinaires rachetées ou émises au cours de l'exercice.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise et susceptibles d'accroître le nombre d'actions en circulation.

20.3.1.5.2.19 Stock-options

L'application de la norme IFRS 2 a pour conséquence de constater une charge correspondant aux avantages octroyés aux salariés sous la forme de paiements en actions.

Les options sont évaluées par le Groupe PHARMAGEST à la date d'octroi en utilisant un modèle mathématique. Ce modèle permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires.

Cette valeur est enregistrée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits avec une contrepartie directe en capitaux propres. S'agissant de paiements avec remise d'instruments de capitaux propres de l'entité, les coûts liés à la levée des stock-options sont pris en charge nets d'impôt directement en capitaux propres.

20.3.1.5.2.20 Information sectorielle

Suivant l'organisation interne, le Groupe PHARMAGEST dispose de plusieurs secteurs d'activités qui sont les suivants :

- **PHARMACIE FRANCE ET BELUX** : Correspond au secteur de l'informatique officinale ;
- **MAISONS DE RETRAITE** : Correspond au secteur de l'informatique pour les maisons de retraite associé principalement à MALTA INFORMATIQUE ;
- **CPI** : Correspond au secteur PME de CPI ;
- **ACTIVITE LABORATOIRES** : Correspond au secteur offrant des prestations aux industries pharmaceutiques ;
- **ACTIVITE E-SANTE** : Correspond aux applications liées au télé-suivi médical ;
- **CONCEPTEUR SANTE** : Correspond au secteur de l'innovation de technologies d'infrastructures pour l'e-Santé.

Ces activités correspondent à des regroupements de services, départements, agences et entités juridiques ayant une activité commune.

20.3.1.5.2.21 Saisonnalité de l'activité

Il n'existe pas de caractère saisonnier ou cyclique des activités.

20.3.1.5.3 Périmètre de consolidation

20.3.1.5.3.1 Variations de périmètre au cours de l'exercice 2013

- Prise de contrôle d'INTECUM via un rachat de minoritaire et une augmentation de capital. Conformément à la norme IFRS 3 révisée, l'ancienne participation a été évaluée en fonction de la juste valeur à la date de contrôle générant un produit de 145 K€ au compte de résultat ;
- Prise de contrôle à 100% de HEALTHLEASE (avec effet au 1er octobre 2013) via le rachat des 65% du capital détenu par Holding Lease France ;
- Acquisition des parts minoritaires dans SABCO.



Ces regroupements ont été comptabilisés sur des bases définitives.

Compte tenu de l'impact non significatif de ces variations de présentation de périmètre, il n'a pas été établi de comptes pro forma.

20.3.1.5.3.2 Variations de périmètre au cours de l'année précédente

- Prise de contrôle de DIATELIC via un rachat de minoritaires pour 37 K€ et une augmentation de capital de 209 K€. Après ces opérations, l'écart d'acquisition partiel est de 228 K€ ;
- Transmission Universelle de Patrimoine de DRS EXPANSION à PHARMAGEST INTERACTIVE avec effet comptable au 1^{er} janvier 2012 ;
- Création de KAPELSE dont l'objet social est la conception de produits de santé innovants.

Ces regroupements ont été comptabilisés sur des bases définitives.

Compte tenu de l'impact non significatif de ces variations de présentation de périmètre, il n'a pas été établi de comptes pro forma.

20.3.1.5.3.3 Sociétés consolidées par intégration globale

Sociétés	Adresse	% contrôle	% intérêt
PHARMAGEST INTERACTIVE	Villers-lès-Nancy (54)	Société consolidante	Société consolidante
ADI ⁽¹⁾	Saclay (91)	50.00	50.00
CPI	Dijon (21)	100.00	100.00
DCI	Mérignac (33)	100.00	100.00
DIATELIC	Villers-lès-Nancy (54)	68.58	68.58
DOMEDIC EUROPE	Villers-lès-Nancy (54)	65.00	65.00
EHLS	Quéven (56)	100.00	100.00
HEALTHLEASE	Asnières (92)	100.00	100.00
HDM LIMITED	Ile Maurice	100.00	100.00
INTECUM	Bastia (20)	63.99	63.99
KAPELSE	Villers-lès-Nancy (54)	100.00	100.00
SCI HUOBREGA	Quéven (56)	100.00	100.00
MALTA INFORMATIQUE	Mérignac (33)	100.00	100.00
SABCO	Windhof (Luxembourg)	100.00	100.00
SABCO SERVICES	Spy (Belgique)	100.00	100.00
VIP PHARMA	St. Symphorien d'Ozon (69)	100.00	100.00

⁽¹⁾ Compte tenu des relations économiques et contractuelles existant entre les sociétés PHARMAGEST INTERACTIVE et ADI (distributeur des produits LGPI Global Services®), et du contrôle de cette société (répartition égalitaire des membres du Conseil d'Administration, nomination du Président soumis à l'accord exprès du Groupe PHARMAGEST) la société ADI détenue à 50% est consolidée par intégration globale.

PHARMAGEST INTERACTIVE détient une participation au sein de la société SFLD (5 K€) qui n'est pas consolidée compte tenu de l'aspect non significatif et du faible pourcentage de détention.

Il n'y a pas d'entité ad hoc.

20.3.1.5.3.4 Sociétés consolidées par mise en équivalence

Sociétés	Adresse	% contrôle	% intérêt
GRUPE DOMEDIC INC.	Québec (Canada)	35,00	35,00
QUALITY FLUX	Blandain (Belgique)	21,98	21,98

GRUPE DOMEDIC INC. a pour mission d'améliorer la qualité de vie des personnes aux prises avec des problèmes de santé nécessitant un traitement médical régulier. GROUPE DOMEDIC INC. développe ainsi des produits pour accompagner les personnes conscientes de l'importance pour leur bonne santé d'un suivi rigoureux de leurs traitements médicaux.

Son siège social est 2500 rue Jean-Perrin, local 190 à QUEBEC QC G2C 1X1 (Canada)

La situation financière au 31 décembre 2013 présente une perte de 168 KCAD avec une situation nette de 610 KCAD.

Le Groupe PHARMAGEST considère qu'il ne dispose que d'une influence notable.



QUALITY FLUX, consolidée par mise en équivalence, a été créée en octobre 2009. Son siège social est à BLANDAIN (Belgique).

Le Groupe PHARMAGEST n'a pu disposer de la situation financière de l'exercice 2013 (les derniers comptes disponibles sont ceux au 31 décembre 2012). L'impact du résultat 2013 ne devrait pas être significatif.

Le Groupe PHARMAGEST considère que la présence de plusieurs actionnaires dilue le contrôle et ne donne au Groupe PHARMAGEST qu'une influence notable sur la société.

20.3.1.5.4 Rubriques d'information sur l'état de la situation financière

20.3.1.5.4.1 Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition

Postes du Bilan - En K€	Valeur brute au 31/12/2012	Augmentation	Diminution	Reclassement	Variation de périmètre	Valeur brute au 31/12/2013
Frais de R&D	10 731	2 292			755	13 778
Relations clientèles ⁽¹⁾	1 493					1 493
Autres immobilisations incorporelles	5 342	582	194	31	257	6 018
Écarts d'acquisition ⁽²⁾	27 109				635	27 744
TOTAL	44 675	2 874	194	31	1 647	49 033

⁽¹⁾ Constatation d'une relation clientèle suite à l'acquisition de SABCO ;

⁽²⁾ Détail des écarts d'acquisition/fonds de commerce au 31 décembre 2013 en K€ :

Analyse de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition :

PHARMACIE FRANCE :

CIP	13 136
MIRABEL	1 071
EHLS	3 816
TECHNILOG	179
OSIS	214
DCI	415
CPI	32
ADI	87
DDI	886
VIP PHARMA	35
CSSI	366
FICHORGA	3 666
ROUSSEAU	243
INTECUM	635
S / TOTAL	24 781

PHARMACIE BELGIQUE ET LUXEMBOURG :

SABCO / SABCO SERVICES	2 164
S / TOTAL	2 164

MAISONS DE RETRAITE :

DRS	215
MALTA INFORMATIQUE	40
AZUR SOFTWARE	300
S / TOTAL	555

**PME**

CPI	15
S / TOTAL	15

E-SANTE

DIATELIC	228
S / TOTAL	228

Écarts d'acquisition	UGT	Valeur comptable	Valeur recouvrable	Perte de valeur	Valeur nette
Pharmacie France ⁽¹⁾	Activité Pharmacie France	24 781	318 225	0	24 146
Pharmacie BeLux ⁽²⁾	Activité Pharmacie BeLux	2 164	10 230	0	2 164
Maisons de Retraite ⁽³⁾	Activité Maisons de Retraite	555	37 133	0	555
CPI	Activité CPI (PME)	15	1 532	0	15
E-Santé ⁽⁴⁾	Activité E-Santé	228	6 019	0	228

Principales hypothèses clés retenues :

⁽¹⁾ Pharmacie France : Progression de parts de marché associée à une offre nouveaux produits ;

⁽²⁾ Pharmacie BeLux : Réorganisation de l'équipe commerciale permettant la prise de parts de marché et une amélioration de la rentabilité dès 2014 ;

⁽³⁾ Maisons de Retraite : Nouvelle offre toujours plus complète avec renforcement de l'équipe commerciale pour prise de parts de marché ;

⁽⁴⁾ E-Santé : Développement d'offres dans le domaine de l'assistance aux patients à leur domicile.

Des tests de sensibilités sur les taux de croissance, sur le taux d'actualisation ainsi que sur la croissance de l'activité ont été réalisés ne permettant pas d'identifier de risques significatifs sur les valeurs recouvrables.

20.3.1.5.4.2 Immobilisations corporelles

Postes du Bilan - En K€	Valeur brute au 31/12/2012	Augmentation	Diminution	Reclassement	Variation de périmètre	Valeur brute au 31/12/2013
Terrains	631					631
Constructions	5 548	592				6 140
Matériel	45	32			21	98
Autres immobilisations corporelles	4 230	325	155	-31	118	4 488
TOTAL	10 454	949	155	-31	139	11 357

20.3.1.5.4.3 Actifs financiers non courants

Postes du Bilan - En K€	Valeur brute au 31/12/2012	Augmentation	Diminution	Reclassement	Variation de périmètre	Valeur brute au 31/12/2013
Dépôts, cautionnements et prêts ⁽¹⁾	494	19	24		-200	290
Titres mis en équivalence ⁽²⁾	1 871		84		-971	817
Autres participations	5					5
TOTAL	2 370	19	108	0	-1 171	1 111

⁽¹⁾ En 2012, GROUPE DOMEDIC INC. a émis une Débenture Convertible à laquelle PHARMAGEST INTERACTIVE a contribué à hauteur de 40 K€ (solde de 36 K€ au 31 décembre 2013).

⁽²⁾ Les titres mis en équivalence sont calculés sur la base des capitaux propres retraités et tiennent aussi compte des écarts d'acquisition.



En K€	Capitaux propres	Capitaux propres retraités	Quote-part Groupe	Écarts d'acquisition net	Mise en équivalence
QUALITY FLUX*	-64	-64	-14	3	3
GROUPE DOMEDIC INC.	416	600	210	603	813
TOTAL				606	817

* La quote-part négative sur capitaux propres est présentée en provision pour risques et charges.

Le résultat mis en équivalence 2013 comprend 9 mois d'activité de HEALTHLEASE à hauteur de 249 K€.

20.3.1.5.4.4 Amortissements et provisions sur actifs non courants

En K€	Valeur au 31/12/2012	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Reclassement	Variation de périmètre	Valeur au 31/12/2013
Autres incorporels	2 103	215	184		225	2 359
Recherche et Développement	5 651	1 607			218	7 476
Relations clientèles	796	149				946
Immobilisations corporelles	6 134	853	63		50	6 973
Immobilisations financières	5					5
TOTAL	14 684	2 824	247	0	493	17 754

Les tests de dépréciation conduits conformément aux principes décrits en Rubriques 20.3.1.5.2.6 du présent Document de Référence et 20.3.1.5.4.1 du présent Document de Référence n'ont pas fait apparaître de perte de valeur, ni sur les écarts d'acquisition, ni sur les autres actifs incorporels.

20.3.1.5.4.5 Stocks

En K€	12/2013			12/2012
	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Montant net
Matières premières	56	9	47	0
Matériel	1 831	292	1 539	1 618
Fournitures	124	5	119	116
Pièces SAV	275	74	201	257
TOTAL	2 286	380	1 906	1 992

20.3.1.5.4.6 Créances

En K€	12/2013			12/2012
	Montant net	- 1 an	+ 1 an	Montant net
Clients ⁽¹⁾	14 522	14 522	0	13 087
Autres créances	3 343	3 343	0	1 938

⁽¹⁾ Toutes les créances, constituant la balance âgée consolidée ci-dessous, ont fait l'objet d'une étude individualisée, elles sont provisionnées selon l'évaluation d'un risque de non recouvrement avéré en association avec les règles suivantes :

- Créances < 180 jours : Provision de 0%
- Créances entre 180 et 360 jours : Provision de 50%
- Créances > 360 jours : Provision de 100%

Il est précisé que toute créance faisant l'objet d'une procédure collective et/ou d'une procédure au fond fait l'objet d'une dépréciation à 100%.

Ainsi, la provision constituée fin 2013 est de 440 K€ contre 383 K€ fin 2012.



Compte tenu du fait que les créances sont des créances à court terme, et en l'absence d'évolution significative de la qualité des contreparties, la juste valeur des créances est proche de leur valeur comptable.

En K€	12/2012	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	12/2013
Provision Dépréciation Clients	383	178	27	94	440

Le solde clients de 14 522 K€ se décompose ainsi par tranche :

Montant net	Non échu	< 60 jours	60 < X < 180 jours	> 180 jours
14 522	6 194	7 519	948	- 139

20.3.1.5.4.7 Titres disponibles à la vente courants et autres actifs financiers courants

Valeurs nettes - En K€	31/12/2013	31/12/2012
Contrat de capitalisation	29 410	28 540
Autres actifs financiers		2 133
TOTAL	29 410	30 673

Contrat de capitalisation

Il s'agit d'un contrat d'investissement avec Fonds Euros souscrit auprès d'AXA avec un profil d'investissement assimilable à des OAT assorti d'une garantie du capital net investi et des intérêts passés. Ce contrat d'investissement est qualifié de Titres disponibles à la vente. La juste valeur du contrat correspond à la valeur liquidative à tout instant, soit la valeur comptable. Le rendement a été confirmé sur la base de la rémunération garantie.

20.3.1.5.4.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Valeurs brutes - En K€	31/12/2013	31/12/2012
SICAV / Comptes à terme	10 310	4 848
Disponibilités	5 776	6 182
TOTAL	16 085	11 030

20.3.1.5.5 Capitaux propres

20.3.1.5.5.1 Capital social et réserves

Le capital de PHARMAGEST INTERACTIVE est composé de 3 034 825 actions d'un montant nominal de 1 €. Il n'existe qu'une catégorie d'actions. Le nombre d'actions en circulation n'a pas varié au cours de l'exercice.

Les réserves du Groupe PHARMAGEST s'élèvent à 56 780 K€ dont 13 207 K€ de prime d'émission, (12) K€ d'écart de conversion, 309 K€ de réserve légale et 43 276 K€ d'autres réserves.



20.3.1.5.5.2 Actions propres détenues par PHARMAGEST INTERACTIVE

Actions propres

Le poste comporte 830 actions PHARMAGEST INTERACTIVE détenues par la société à 100%.
La valeur boursière de l'action PHARMAGEST INTERACTIVE au 31 décembre 2013 s'établit à 90,05 €.

Contrat de liquidité

Le contrat d'animation du cours est détenu à 100% par PHARMAGEST INTERACTIVE et Gilbert Dupont en assure la gestion.

Caractéristiques du contrat :

- Les interventions de l'animateur ont pour seul objectif de favoriser la liquidité des transactions et la régularité de cotations des Titres ainsi que d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché ;
- Le contrat ne prévoit pas de titres ou disponibilités réservés au fonctionnement du contrat. Néanmoins, lorsque le solde espèce ou Titres porté au crédit du contrat de liquidité apparaît insuffisant pour lui permettre d'assurer la continuité de ses interventions au titre du contrat, l'animateur se concerte avec l'émetteur pour déterminer les moyens d'y remédier ;
- Le contrat est conclu pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction et peut être résilié par l'Émetteur sans préavis (avec un préavis de 30 jours si c'est à l'initiative de l'Animateur) ;
- Les achats réalisés sont encadrés par l'autorisation annuelle de l'Assemblée Générale sur le programme de rachat.

Pour l'année 2013, les mouvements sur le contrat de liquidités ont été les suivants :

- Achats : 21 284 actions au prix moyen de 76,75 € ;
- Ventes : 21 369 actions au prix moyen de 76,22 €.

L'évaluation est faite au prix moyen pondéré.

Au 31 décembre 2013, les moyens figurant au compte de liquidité étaient de 830 actions et le solde en espèce du compte de liquidité était de 73 975 €.

20.3.1.5.5.3 Dividendes

Le dividende payé en 2013 sur les résultats de 2012 s'élève à 6 371 K€ soit 2,10 € par action.

La proposition de dividende qui sera faite à la prochaine Assemblée Générale Annuelle est : 2,50 € par action.

Une distribution de dividendes aux actionnaires hors Groupe à hauteur de 420 K€ (dont 400 K€ versés en acompte sur 2012) a été prise en compte dans la situation annuelle d'ADI.

20.3.1.5.5.4 Résultat par action - Part du groupe

Résultat par action	31/12/2013	31/12/2012
Résultat net de l'exercice (en €)	15 825 498	13 515 974
Nombre d'actions	3 034 825	3 034 825
Nombre d'actions autocontrôle	830	915
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat de base par actions	3 033 995	3 033 910
Résultat de base par action (en €)	5,22	4,45
Nombre restant de stock-options		0
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par actions	3 033 995	3 033 910
Résultat dilué par action (en €)	5,22	4,45



20.3.1.5.6 Provisions pour risques et charges

En K€	Valeur au 31/12/2012	Dotation	Reprise (provision utilisée)	Reprise (provision devenue sans objet)	Variation de périmètre	Valeur au 31/12/2013
Provisions pour litiges ⁽¹⁾	107	114	109	6	3	109
Provisions pour risques ⁽²⁾	402	298	300			400
Provisions pour charges ⁽³⁾	6		6			
Provisions pour I.D.R. ⁽⁴⁾	1 604	246				1 850
Provisions pour risques des titres mis en équivalence	0	14				14
TOTAL	2 120	672	415	6	3	2 373

* Les reprises (provision utilisée) sont présentées en déduction des dotations au même titre que les reprises pour provision devenue sans objet.

⁽¹⁾ Provisions pour litiges : 109 K€.

- Provisions pour litiges clients en cours : 71 K€ ;
- Provisions pour litiges fournisseurs en cours : 8 K€ ;
- Provisions pour litige prud'hommes en cours : 26 K€ ;
- Provisions pour litiges divers en cours : 3 K€.

⁽²⁾ Provisions pour risques : 400 K€.

- Il s'agit essentiellement de la provision pour garantie des interventions techniques postérieures aux ventes de contrats Rentpharm (maintenance matérielle).

⁽³⁾ Provisions pour I.D.R. (Indemnité de Départ à la Retraite) : 1 850 K€.

Les amendements de la norme IAS 19 prévoient la reconnaissance immédiate des écarts actuariels en capitaux propres ainsi que le calcul du rendement des actifs financiers selon le taux d'actualisation utilisé pour valoriser l'engagement et non selon le taux de rendement attendu.

Le Groupe PHARMAGEST n'utilisant pas la méthode de reconnaissance partielle des écarts actuariels en compte de résultat selon l'approche du 'corridor', l'impact était pris en totalité en résultat les exercices précédents.

L'impact du calcul du rendement des actifs financiers selon le taux d'actualisation utilisé pour valoriser l'engagement et non selon le taux de rendement attendu a été identifié comme non significatif et donc non retraité au titre de 2012 et de 2013.

L'application des amendements de la norme IAS 19 n'a donc pas d'impact sur les capitaux propres 2012.

	31/12/2013	31/12/2012
Engagement début période	2 221	1 657
Coût des services rendus	95	100
Charge financière	78	85
Coût des services passés et changement de méthode	0	0
Gains actuariels (+) / Pertes actuarielles (-) générés sur l'exercice	98	379
Engagement réel fin période	2 491	2 221
Juste valeur des actifs début période	616	496
Rendement attendu des actifs	15	7
Cotisations	50	120
Prestations servies	-41	-7
Gains actuariels (+) / Pertes actuarielles (-)		
Juste valeur des actifs fin période	640	616
Provision début de période	1 604	1 160
Provision fin de période	1 850	1 604

Les fonds placés comportent une garantie pour le capital avec un minimum de rentabilité garantie correspondant à 60% du TME (taux moyen d'emprunt d'Etat).



La provision pour indemnité de départ à la retraite est déterminée selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière et compte tenu des hypothèses suivantes :

- Départ volontaire du salarié (application des charges sociales patronales) ;
- Age de départ à la retraite : 67 ans sur l'ensemble du personnel hors exceptions ;
- Taux d'actualisation : 3,40%* ;
- Turn-over : selon les tranches d'âge ;
- Progression des salaires : 1%.

* Le taux d'actualisation est déterminé sur la base de la moyenne des 10 derniers semestres connus du TMO.

L'impact de la charge financière dans le coût des services ainsi que les rendements attendus des actifs sont présentés en éléments financiers. Le reclassement n'a pas été opéré en 2012 compte tenu du caractère non significatif.

20.3.1.5.7 Dettes

En K€	31/12/2013				31/12/2012
	Montant brut	à - 1 an	de 1 à 5 ans	à + 5 ans	Montant brut
Découverts bancaires	740	740			0
Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 737	647	1 034	56	3 348
Emprunts / dettes financières	1	1			5
Total des dettes financières	2 478	1 388	1 034	56	3 353
Dettes fournisseurs	7 883	7 883			7 949
Autres dettes	20 373	20 373			21 121
TOTAL	30 734	29 644	1 034	56	32 423

En mai 2006, PHARMAGEST INTERACTIVE a souscrit un emprunt en francs suisses (CHF) afin de financer le rachat des actions détenues par les minoritaires de CIP. Le montant emprunté, à l'origine, s'élevait à 9,86 MCHF sur une durée de 7 ans au taux de LIBOR (CHF) 3 mois.

Compte tenu du contexte économique incertain sur la zone euro et d'un risque de renforcement du CHF, PHARMAGEST INTERACTIVE a eu recours à une possibilité contractuelle permettant une conversion en euros. L'opération a été réalisée début juin 2012 sur un solde de 2,1 M€ et un calcul des intérêts financiers sur la base de l'EURIBOR 3 mois.

Afin de couvrir le risque de taux, un swap vanille fut mis en place permettant d'échanger un Euribor 3 mois contre un taux fixe de 0,8% (ce swap a été documenté comme un instrument de couverture de risque de taux sur l'emprunt converti).

Analyse de la dette financière (emprunts auprès d'établissements de crédit) par échéance et par nature de taux :

En K€	Dette financière		
	Taux fixe	Taux variable	Total
A -1 an	339	308	647
De 1 à 5 ans	1 034	0	1 034
A + 5 ans	56	0	56
TOTAL	1 429	308	1 737

L'ensemble de ces emprunts ne sont pas soumis à covenant.



20.3.1.5.8 Compte de résultat d'exploitation par secteur d'activité

2013 - En K€	Activités		Ret. IFRS	Total
	Pharmacie	Autres*		
Chiffre d'affaires	92 807 82%	20 399 18%	201	113 407
Amortissements d'actifs corporels et incorporels	-1 229 95%	-70 5%	-1 525	- 2 823
Résultat d'exploitation	22 771 91%	2 127 9%	-1 779	23 119
Résultat courant	23 855	2 150	-1 842	24 163
Quote-part des sociétés mises en équivalence	208	-34	0	174
Charge ou produit d'impôt sur le résultat	-7 762 90%	-837 10%	93	-8 506
Résultat net	14 452 92%	1 209 8%	170	15 831

2012 - En K€	Activités		Ret. IFRS	Total
	Pharmacie	Autres*		
Chiffre d'affaires	90 506 84%	17 851 16%	365	108 722
Amortissements d'actifs corporels et incorporels	-957 97%	-26 3%	-1 355	-2 338
Résultat d'exploitation	20 023 90%	2 230 10%	-2 111	20 142
Résultat courant	21 093 90%	2 250 10%	-2 111	21 232
Quote-part des sociétés mises en équivalence	159 408%	-120 -308%	0	39
Charge ou produit d'impôt sur le résultat	-6 613 89%	-796 11%	39	-7 370
Résultat net (avant écarts d'acquisition)	12 661 91%	1 279 9%	-40	13 900

Les données par activités sont issues du reporting interne établi suivant le référentiel des comptes consolidés aux normes françaises.

* La rubrique 'Autres' correspond aux activités Maisons de Retraite, CPI, Activité Laboratoires, Pôle e-Santé et Concepteur Santé.



20.3.1.5.9 Chiffres d'affaires nets

En K€	31/12/2013	31/12/2012
Maintenance et vente bases de données	32 204	30 230
Autres prestations dont e-Publicité	14 462	12 480
Ventes configurations	54 327	53 074
Prestations formations et nouveaux produits	12 414	12 938
TOTAL	113 407	108 722

20.3.1.5.10 Dotations nettes aux amortissements et provisions d'exploitation

En K€	31/12/2013	31/12/2012
Dotations aux amortissements	2 824	2 337
Provision sur actifs immobilisés	0	18
Provisions sur actif circulant	-68	134
Provisions pour risques et charges	75	27
TOTAL	2 830	2 516

L'ensemble des reprises de provision sont présentées en déduction des dotations.

20.3.1.5.11 Résultat financier

En K€	31/12/2013	31/12/2012
Produits de trésorerie	1 214	1 201
Plus-value de cession des VMP	1	6
Revenus des VMP/Placements financiers	1 160	1 133
Autres produits financiers	54	63
Reprises sur provisions financières	0	0
Coût de l'endettement brut	152	77
Charges sur cession des VMP	0	6
Intérêts financiers et escomptes obtenus	150	71
Autres charges financières	0	0
Dotations sur provisions financières	2	0
Autres produits et charges financiers	-19	-34
Gains sur écarts de change/couverture de change	7	10
Gains sur couverture de taux	0	0
Pertes sur écarts de change/couverture de change	-20	-45
Perte sur couverture de taux	-6	-3
Autres produits et charges financières	0	4

20.3.1.5.12 Impôts sur les résultats

Contribution Economique Territoriale (CET)

Cette nouvelle taxe, votée par la loi de finances française pour 2010 se substitue à la taxe professionnelle (TP) pour les exercices fiscaux ouverts à compter du 1^{er} janvier 2010.

Le Groupe PHARMAGEST considère que la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) égale à 1,5% de la valeur ajoutée produite, présente les mêmes caractéristiques que le calcul de la cotisation minimale de TP, également plafonnée sur cette base (valeur ajoutée). Ainsi, la CVAE est comptabilisée au compte de résultat selon l'affectation identique à l'ancienne TP et ne génère de ce fait pas d'impôt différé passif (cf. communiqué du Conseil National de la Comptabilité (devenu Autorité des Normes Comptables), en date du 14 janvier 2010).



Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) :

La troisième loi de finances française rectificative pour 2012 a instauré le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) permettant aux entreprises d'obtenir une compensation, sous forme de crédit d'impôt, de leurs charges de personnel. Le crédit d'impôt est égal à 4% des rémunérations brutes inférieures à 2,5 fois le SMIC versées au cours de l'année civile et servant de base aux cotisations patronales de sécurité sociale. Pour les rémunérations versées à compter de 2014, le taux passera à 6%.

Le CICE est qualifié par le Groupe PHARMAGEST en tant qu'élément de rémunération soumis à la norme IAS 19. Ainsi, il est comptabilisé en diminution des charges de personnel (620 K€ au 31 décembre 2013).

Contribution de 3% sur les dividendes :

La deuxième loi de finances française rectificative pour 2012 a instauré une nouvelle contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés de 3% sur les montants distribués par les sociétés.

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

En K€	31/12/2013
Impôt courant	8 696
Impôt différé	-190
Total charge d'impôt	8 506

Les éléments de réconciliation sont les suivants :

En K€	31/12/2013
Résultat net des sociétés intégrées	15 832
Impôt sur les résultats	8 506
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	24 337
Charge d'impôt théorique au taux légal d'impôt sur les sociétés (33,33%)	8 112
Différences permanentes	63
Différence de taux	-29
Déficits non activés	186
Société mise en équivalence	-58
Contribution additionnelle	203
Régularisation d'impôt	-17
CICE	-207
Contribution sur dividendes	253
Charge d'impôt effective	8 506
Taux effectif d'imposition	34,97%

L'analyse des variations des impôts différés actif et passif est présentée dans le tableau ci-dessous :

En K€	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Total, impôts différés nets
Au 1^{er} janvier 2012	172	692	-520
Variations impactant le résultat 2012	199	-251	447
Au 31 décembre 2012	371	441	-73
Variations impactant l'année 2013	23	-214	236
Au 31 décembre 2013	394	227	166

Les impôts différés sont comptabilisés en situation nette par société.



Les principaux actifs et passifs d'impôts différés sont les suivants :

En K€	31/12/2012	Variation	Variation périmètre	31/12/2013
Effet des reports déficitaires*	217	0		217
<i>Effet fiscal des différences temporaires liées aux :</i>				
Provisions pour retraites	534	82		616
Dettes sociales	648	62		710
Dettes fiscales	68	6	16	90
Retraitement marge en stock	23	-12		11
Autres différences temporaires	42	9		51
Retraitement réévaluation	- 8	12		4
Retraitement revenus	198	-25		173
Activation R&D	- 1 805	93		-1 712
Autres retraitements	12	-6		6
Total différences temporaires	- 288	221	16	-51
Impôts différés actifs (passifs) bruts	- 73	221	16	166
Provision				
Impôts différés actifs (passifs) nets	- 73	221	16	166

* Les déficits fiscaux activés concernent principalement l'ensemble des pertes fiscales des sociétés CPI, KAPELSE et DIATELIC. Par prudence, le Groupe PHARMAGEST a décidé de ne pas activer les déficits d'INTECUM pour un solde de 1 718 K€, soit un impôt différé actif potentiel de 573 K€.

20.3.1.5.13 Autres informations

Effectif (en Equivalent Temps Plein - ETP) :

- Cadres : 535 ;
- Non cadres : 241.

Les charges de personnel se composent principalement des salaires bruts, des charges sociales et des subventions assises sur les salaires pour 36 812 K€ et de la participation pour 2 129 K€.

20.3.1.5.14 Engagements hors bilan

Engagements hors bilan liés au périmètre du Groupe PHARMAGEST consolidé

Le Groupe PHARMAGEST ne dispose pas d'engagements hors bilan pouvant avoir un impact financier significatif lié au périmètre du Groupe PHARMAGEST.

Engagements hors bilan liés au financement du Groupe PHARMAGEST

En K€	31/12/2013	31/12/2012
Nantissement, hypothèques et sûretés réelles*	1 296	1 109
Créances cédées non échues		
Autres engagements financiers donnés		
TOTAL	1 296	1 109

* L'intégralité des nantissements a été donnée à la souscription d'emprunts bancaires.
Le montant indiqué correspond au solde des emprunts concernés au 31 décembre 2013.

Le Groupe PHARMAGEST ne dispose pas d'engagements hors bilan reçus (hors lignes de crédit reçues et non utilisées pour 6,8 M€) pouvant avoir un impact financier significatif lié au financement du Groupe PHARMAGEST.



Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles du Groupe PHARMAGEST

En K€	31/12/2013	31/12/2012
Obligation contractuelle en matière de crédit-bail		
Obligation contractuelle de location simple mobilière	1 614	1 672
Obligation contractuelle de location simple immobilière	4 373	4 892
Obligation d'achats irrécouvrables		
Autres obligations contractuelles		
Engagements donnés liés au développement de l'activité		
Engagements fiscaux		
TOTAL	5 987	6 564

Le Groupe PHARMAGEST ne dispose pas d'engagements hors bilan reçus pouvant avoir un impact financier significatif lié aux activités opérationnelles du Groupe.

A la connaissance du Groupe PHARMAGEST, il n'existe pas à la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2013 d'engagements hors bilan significatifs autres que ceux décrits ci-dessus.

20.3.1.5.15 Gestions et contrôles des risques financiers

A/ RISQUE DE LIQUIDITÉ

Au 31 décembre 2013, le Groupe PHARMAGEST présente une trésorerie nette disponible de 16 M€.

Au-delà de cette trésorerie disponible à court terme, le Groupe PHARMAGEST dispose de lignes de découvert non utilisées de 7 M€ mais aussi d'un solde titres disponibles à la vente de 29 M€ (la pénalité en cas de sortie anticipée ne concernant que les intérêts courus).

Ainsi, la position nette de liquidité disponible du Groupe PHARMAGEST est de l'ordre de 52 M€ ce qui permet de disposer à tout moment des ressources financières suffisantes afin de financer l'activité courante, les investissements nécessaires à son développement futur, mais également de faire face à tout événement exceptionnel.

Les différentes échéances des emprunts financiers sont présentées en Rubrique 20.3.1.5.8 du présent Document de Référence.

Les différentes sources de financements utilisés par le Groupe PHARMAGEST sont les découverts bancaires et les emprunts à moyen et long terme.

Le Groupe PHARMAGEST s'est déjà assuré de la possibilité d'accès au crédit en cas d'investissement significatif.

Afin d'optimiser la gestion des flux financiers, une centralisation des trésoreries a été mise en place sur les deux principales banques du Groupe PHARMAGEST et sur les principales sociétés du Groupe PHARMAGEST.

Par ailleurs, la gestion du risque de liquidité au sein du Groupe PHARMAGEST a pour objectif de rechercher des ressources au meilleur coût et de s'assurer de leur obtention à tout instant.

Ainsi, l'analyse faite par le Groupe PHARMAGEST sur son risque de liquidité lui permet d'être en mesure de faire face à ses échéances à venir.



Echéancier de liquidité :

En K€	Valeur comptable	6 mois ou moins	6-12 mois	1-2 ans	2-5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés						
Prêts bancaires garantis	1 296	143	140	285	672	56
Prêts bancaires non garantis	441	339	26	52	23	
Découverts bancaires	740	740				
Autres dettes financières	1	1				
Dettes fournisseurs	7 883	7 883				
Autres dettes	0	0				
TOTAL	10 361	9 106	166	337	695	56
Passif financiers dérivés						
Swaps de taux d'intérêt*	0,5	0,5				
Swaps de taux de change	0	0				
TOTAL	0,5	0,5				

* Calcul réalisé sur la base de l'Euribor 3 mois au 31/12/2013.

B/ RISQUE DE MARCHÉ

1) Risque de taux

L'exposition du Groupe PHARMAGEST au risque de taux concerne les emprunts à taux variable (sensibilité à la hausse des taux).

Analyse de la dette financière brute par échéance et par nature de taux :

En K€	Dette financière brute			
	Taux fixe	Taux variable Euribor 3 mois	Taux variable EONIA	Total
Echéance :				
2014	339	308	0	647
2015	337	0	0	337
2016	314	0	0	314
2017	302	0	0	302
2018	81	0	0	81
Au-delà	56	0	0	56
TOTAL	1 429	308	0	1 737

L'endettement à taux variable représente 18% de l'endettement global au 31 décembre 2013.

L'analyse du risque de sensibilité (variation à la hausse ou à la baisse de l'Euribor 3 mois sur une base de -0,25%/+0,10%) ne met pas en avant un impact significatif.

2) Risque de change

Dans son activité, le Groupe PHARMAGEST est très peu exposé au risque de change dans la mesure où la très grande majorité de ses achats et ventes sont réalisés en euros.

3) Risque sur actions et autres instruments financiers

Pas d'exposition.

Néanmoins, le Groupe PHARMAGEST suit avec grande attention la situation financière de la société AXA gestionnaire du contrat de capitalisation (titres disponibles à la vente).



C/ RISQUE DE CRÉDIT / CONTREPARTIE

- Sur la base d'analyse de risque de contrepartie régulièrement actualisée, les créances sur nos principaux débiteurs, représentés par les différents leasers actifs auprès des pharmaciens, ne font pas l'objet de dépréciation (retards très majoritairement inférieures à 6 mois). La part des facturations financées par les leasers représente 37% du chiffre d'affaires consolidé 2013 dont 35% sont réalisés par les leasers travaillant avec Healthlease (dont les principaux sont BNP Lease et SIEMENS).
- Les créances clients qui ne sont pas dépréciées au 31 décembre 2013 ont été analysées sur une base individuelle ; un règlement a été reçu après la clôture pour la majorité d'entre elles (Rubrique 20.3.1.5.4.6 du présent Document de Référence).

20.3.1.5.16 Transactions avec les parties liées

Le Groupe PHARMAGEST n'a pas réalisé d'opérations significatives à des conditions anormales de marché avec les parties liées.

Nature des relations avec les sociétés mises en équivalence :

Le montant des transactions et soldes des opérations au 31 décembre 2013 s'élève (dont 9 mois d'activités HEALTHLEASE en 2013) :

En K€	31/12/2013	31/12/2012
Dettes fournisseurs	28	0
Charges d'exploitation de la période	36	0
Créances clients	13	4 129
Produits d'exploitation de la période	30 247	37 256

Aucune garantie n'a été donnée ou reçue dans le cadre des transactions avec les parties liées.

En 2012, GROUPE DOMEDIC INC. a émis une Débenture Convertible à laquelle PHARMAGEST INTERACTIVE a contribué à hauteur de 40 K€.

Nature des relations avec les autres sociétés du GROUPE WELCOOP

Le Groupe PHARMAGEST est consolidé par la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de MARQUE VERTE SANTE (anciennement WELCOOP PHARMA) (54 500 VANDOEUVRE) la maison mère, mais aussi de GROUPE WELCOOP (54 500 VANDOEUVRE), société mère de MARQUE VERTE SANTE.

La nature des relations avec les sociétés MARQUE VERTE SANTE et GROUPE WELCOOP sont principalement des facturations de :

- Managements fees ;
- Quote-part des contrats d'assurance Groupe ;
- Quote-part des contrats réseau ;
- Personnel en temps partagé ;
- Prestation de service commerciale, marketing et administrative.

Le montant des transactions et soldes des opérations au 31 décembre 2013 s'élèvent à :

En K€	31/12/2013	31/12/2012
Dettes fournisseurs	180	153
Charges d'exploitation de la période	918	871
Créances clients	802	820
Produits d'exploitation de la période	6 195	4 949

Aucune garantie n'a été donnée ou reçue dans le cadre des transactions avec les parties liées.



20.3.1.5.17 Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations brutes perçues par les organes de direction au cours de l'année 2013 se sont élevées à 519 372 €. Les sommes perçues incluent PHARMAGEST INTERACTIVE et les sociétés contrôlées. Il n'y a pas d'engagement en matière de pensions en dehors de ceux comptabilisés. Le montant versé au titre de l'article 83 pour les dirigeants s'est élevé à 41 243 €. Aucune avance et aucun crédit n'ont été accordés aux membres des organes de direction par PHARMAGEST INTERACTIVE et les sociétés contrôlées.

Par ailleurs, la provision pour indemnités de départs en retraite intègre un montant 120 416 € concernant les membres des organes de direction.

20.3.1.5.18 Tableau des honoraires des Commissaires aux Comptes (Décret N°2008-1487 du 30 décembre 2008)

En K€	Mission légale	Interventions entrant dans les diligences directement liées à la mission
PHARMAGEST INTERACTIVE	75	
ADI	11	
CPI	0	
DCI	0	
DIATELIC	5	
DOMEDIC EUROPE	1	
EHLS	11	
HEALTHLEASE	8	
HDM LIMITED	2	
INTECUM	6	
KAPELSE	0	
SCI HUOBREGA	0	
MALTA INFORMATIQUE	6	
SABCO	3	
SABCO SERVICES	4	
VIP PHARMA	0	
GROUPE DOMEDIC INC.	7	
QUALITY FLUX	0	
TOTAL	136	

20.3.1.5.19 Passifs éventuels

A la connaissance du Groupe PHARMAGEST, il n'existe à ce jour aucun litige ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine du Groupe PHARMAGEST.

20.3.1.5.20 Événements postérieurs à la clôture

- Absorption de VIP PHARMA par PHARMAGEST INTERACTIVE par Transmission Universelle du Patrimoine avec effet au 1^{er} janvier 2014 ;
- Dilution de la participation dans QUALITY FLUX qui passe de 21,98% à 15,15% suite à une augmentation du capital ayant permis l'entrée de trois nouveaux actionnaires, augmentation à laquelle PHARMAGEST INTERACTIVE n'a pas souhaité participer ;
- Création de CPSI - CARAIBES PHARMA SERVICES INFORMATIQUES, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 € dont le siège social est basé en Guadeloupe et qui a pour activité la commercialisation, l'installation et la maintenance de logiciels et matériels à destination des pharmacies situées dans les territoires des Antilles Françaises.



20.3.2 Comptes sociaux de PHARMAGEST INTERACTIVE

20.3.2.1 Bilan

Bilan Actif - En €	31/12/2013			31/12/2012
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles	18 349 217	1 289 255	17 059 962	16 856 040
Immobilisations corporelles	7 632 795	4 896 660	2 736 135	2 977 788
Immobilisations financières	15 101 504	853 773	14 247 730	12 614 628
Total	41 083 515	7 039 688	34 043 827	32 448 456
Actif circulant				
Stocks et en-cours	469 943	161 088	308 855	810 715
Clients et comptes rattachés	13 579 268	255 655	13 323 613	11 863 586
Autres créances et comptes de régularisation	1 929 908		1 929 908	1 398 677
Valeurs mobilières de placement	35 547 353	1 695	35 545 658	33 727 691
Disponibilités	2 095 177		2 095 177	2 181 903
Total	53 621 649	418 437	53 203 211	49 982 572
Écart de conversion Actif	7 804		7 804	1 027
TOTAL ACTIF	94 712 968	7 458 125	87 254 842	82 432 054

Bilan Passif - En €	31/12/2013	31/12/2012
Capitaux propres		
Capital	3 034 825	3 034 825
Réserves et report à nouveau	39 774 134	33 195 694
Résultat de l'exercice	15 075 829	12 949 922
Total	57 884 788	49 180 441
Provisions pour risques et charges	2 599 674	2 497 156
Dettes		
Emprunts et dettes financières	5 070 411	6 709 736
Fournisseurs et comptes rattachés	7 861 900	8 598 742
Autres dettes	13 838 069	15 445 980
Total	26 770 380	30 754 458
Écart de conversion Passif		
TOTAL PASSIF	87 254 842	82 432 054



20.3.2.2 Compte de résultat

En €	2013		2012	
	Euros	%	Euros	%
Produits d'exploitation				
Chiffre d'affaires net	98 138 886	100,0	94 818 067	100,0
Transferts de charges	1 211 423	1,2	941 465	1,0
Autres produits d'exploitation	1 019 887	1,0	905 810	1,0
Reprises sur provisions et amortissements	856 549	0,9	1 342 064	1,4
Total	101 226 745	103,1	98 007 406	103,4
Charges d'exploitation				
Achats consommés	31 722 501	32,3	30 014 083	31,7
Achats et charges externes	12 725 171	13,0	12 592 321	13,3
Impôts et taxes	2 229 250	2,3	2 094 844	2,2
Charges de personnel	31 029 939	31,6	32 092 528	33,8
Dotations aux amortissements	676 094	0,7	573 904	0,6
Dotations aux provisions	1 077 846	1,1	1 306 271	1,4
Autres charges d'exploitation	61 368	0,1	54 064	0,1
Total	79 522 168	81,0	78 728 016	83,0
Résultat d'exploitation	21 704 577	22,1	19 279 390	20,3
Produits financiers courants	2 682 644	2,7	2 713 280	2,9
Charges financières courantes	64 153	0,1	614 715	0,6
Résultat financier	2 618 492	2,7	2 098 566	2,2
Résultat courant	24 323 069	24,8	21 377 956	22,5
Produits exceptionnels				
Reprise sur provisions	140 624	0,1	305 117	0,3
Autres produits exceptionnels	907	0,0	66 707	0,1
Total	141 531	0,1	371 824	0,4
Charges exceptionnelles				
Dotations aux provisions	0	0,0	140 624	0,1
Autres charges exceptionnelles	1 143	0,0	401 512	0,4
Total	1 143	0,0	542 136	0,6
Résultat exceptionnel	140 388	0,1	- 170 312	- 0,2
Impôt sur les résultats	7 368 965	7,5	6 417 341	6,8
Participation des salariés	2 018 662	2,1	1 840 381	1,9
Résultat net	15 075 829	15,4	12 949 922	13,7



20.3.2.3 Notes annexes aux comptes sociaux

Total du bilan avant répartition : 87 254 842 €. Résultat net : 15 075 829 €

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des Comptes Annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 27 mars 2014.

20.3.2.3.1 Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Evaluation

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Amortissements

Ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue.

- Logiciels acquis : 1 à 3 ans ;
- Constructions : 15 à 30 ans ;
- Agencements et aménagements des constructions : 8 à 30 ans ;
- Installations techniques, matériels et outillages : 5 ans ;
- Installations générales : 5 à 10 ans ;
- Matériels de transport : 1 à 5 ans ;
- Matériels et mobiliers de bureau et informatiques : 3 à 10 ans.

Dépréciations

A chaque clôture, la société apprécie la valeur de ces immobilisations, afin de déterminer s'il existe un indice de perte de valeur. Dans ce cas, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable des fonds de commerce et autres éléments incorporels de même nature est estimée sur la base des DCF (Discount Cash-Flow) futurs sur chaque branche d'activité. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations financières

Evaluation

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Dépréciations

L'évaluation des titres de participation est basée sur des tests de dépréciation selon les mêmes modalités que ceux réalisés sur les fonds de commerce et assimilés.



Stocks

A chaque fin de période, un inventaire physique du stock de marchandises est effectué et contrôlé par rapport à l'inventaire permanent. Le stock de matériel sérialisé est évalué suivant la méthode FIFO selon le principe du coût individuel et le stock de matériel réparable non sérialisé de faible valeur est valorisé au coût unitaire moyen pondéré. Une dépréciation est constituée en fonction des délais de rotation du stock. Ces délais sont définis sur la base de l'obsolescence du matériel : une dépréciation est comptabilisée dès lors que le matériel figure à l'inventaire depuis plus de six mois, la dotation est égale au tiers de la valeur d'achat par année de détention au-delà de la première année.

Frais de recherche et développement

PHARMAGEST INTERACTIVE n'active pas, dans ses comptes sociaux, les frais de recherche et de développement selon l'option prévue par l'article R 123-186 du Code de commerce et l'article 311-2.2 de PCG. Elle a donc opté pour la comptabilisation en charges de ces frais.

Le total des frais de recherche et de développement y compris les tests, la maintenance et la formation notamment représentent 2 787 564 €.

20.3.2.3.2 Notes sur le bilan actif

Frais d'établissement	Néant
Frais de recherche	Néant
Fonds commercial (hors droit au bail)	13 961 130 €
Il comprend :	
- <i>Eléments achetés</i>	5 464 230 €
- <i>Eléments réévalués</i>	0 €
- <i>Eléments reçus en apport</i>	1 669 454 €
- <i>Mali de confusion CIP</i>	6 682 626 €
- <i>Mali de confusion DRS EXPANSION</i>	144 820 €
La valeur des fonds commerciaux reçus en apport se décompose comme suit :	
- <i>Rousseau Informatique</i>	1 010 417 €
- <i>CPI DIJON</i>	144 979 €
- <i>CPI Centre</i>	514 058 €

Les fonds de commerce représentent l'essentiel de l'activité Pharmacie chez PHARMAGEST INTERACTIVE. Des tests de valorisation sont réalisés sur la base des DCF (Discount Cash-Flow) futurs sur l'activité Pharmacie. Les résultats de ces tests n'ont pas amené à la dépréciation des fonds de commerce.

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Valeurs brutes - En €	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Immobilisations incorporelles	18 025 880	354 225		18 380 105
<i>dont mali de confusion</i>	6 827 446			6 827 446
Terrains	422 872			422 872
Agencement des constructions	3 251 466	118 904	0	3 370 369
Matériel et outillage	31 548	895	302	32 141
Installations générales	981 000	33 887	0	1 014 887
Matériel de transport	318 976	10 606	2	329 580
Matériel et mobilier de bureau	2 333 550	151 864	28 157	2 457 257
Immobilisations en cours	30 888	0	30 888	0
Autres immobilisations corporelles	5 688			5 688
Immobilisations corporelles	7 345 099	316 156	59 348	7 601 907
Immobilisations financières ⁽¹⁾	13 468 401	1 747 061	113 959	15 101 503
TOTAL	38 839 380	2 417 442	173 308	41 083 515



⁽¹⁾ Récapitulatif des immobilisations financières :

En €	
Titres de participation (détail ci-après)	14 716 990
Prêt obligataire	135 835
Dépôts et cautionnements	248 679
TOTAL	15 101 504

Amortissements et provisions	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
<i>Amortissements</i>				
Immobilisations incorporelles	1 166 791	119 414	0	1 286 205
Agencement des constructions	1 581 343	146 231	0	1 727 574
Matériel et outillage	29 481	778	302	29 957
Installations générales	832 097	64 884	0	896 981
Matériel de transport	121 292	64 540	2	185 830
Matériel et Mobilier de bureau	1 803 100	280 247	27 028	2 056 319
Immobilisations corporelles	4 367 312	556 679	27 331	4 896 660
Immobilisations financières				
Total amortissements	5 534 103	676 094	27 331	6 182 865
<i>Provisions</i>				
Immobilisations incorporelles	3 049			3 049
Immobilisations financières ⁽¹⁾	853 773	0		853 773
Total provisions	856 822	0	0	856 822
Total amortissements et provisions	6 390 925	676 094	27 331	7 039 688

⁽¹⁾ Les immobilisations financières comprennent les titres de participations suivants :

Sociétés	Montant de la participation (en €)	Pourcentage de détention	Montant des capitaux propres au 31 décembre 2013*	Résultat de l'exercice du 31 décembre 2013
EHLS	4 689 808	100%	5 819 489	1 516 051
MALTA INFORMATIQUE	185 588	100%	1 909 423	881 071
DOMEDIC EUROPE (*)	77 900	65%	66 239	-33 183
GROUPE DOMEDIC INC.	1 083 091	35%	407 340	-90 372
QUALITY FLUX	160 200	21,98%	-63 740	<i>Non communiqué</i>
SFLD (**)	4 573	0,13%	1 164 479	-44 105
ADI	351 547	50%	847 844	409 686
CPI	137 204	100%	594 523	9 427
DCI	815 602	100%	878 143	62 975
DIATELIC	403 940	68,58%	38 830	5 459
HDM	30 000	100%	134 958	53 744
HEALTHLEASE (***)	1 407 443	100%	2 090 154	1 004 218
INTECUM (****)	830 093	63,99%	-263 227	-568 768
KAPELSE	1 000 000	100%	813 675	-186 325
SABCO (*****)	3 490 000	100%	580 174	302 108
VIP PHARMA	50 000	100%	48 316	-6 428
TOTAL	14 716 990			

* Y compris le résultat

Les tests de dépréciation n'ont pas amené à constater de dépréciations complémentaires.

Les titres SABCO sont dépréciés pour un montant de 639 000 €.

Les titres VIP PHARMA sont dépréciés pour un montant de 50 000 €.

Les titres QUALITY FLUX sont dépréciés pour un montant de 160 200 €.

Les titres SFLD sont dépréciés à 100%.



(*) Le 17 mai 2013, PHARMAGEST INTERACTIVE a racheté 3 actions de DOMEDIC EUROPE.

(**) Bilan au 31 mars 2013.

(***) Le 12 novembre 2013, PHARMAGEST INTERACTIVE a acheté 65% du capital de HEALTHLEASE, 4 avenue Laurent Cely, 92 600 ASNIÈRES-SUR-SEINE. PHARMAGEST INTERACTIVE est maintenant actionnaire à 100% de cette société.

(****) Le 29 janvier 2013, PHARMAGEST INTERACTIVE a acheté 15% du capital d'INTECUM, ZI d'Erbajolo, lieu-dit Pastoreccia, 20 600 BASTIA et elle a contribué à l'augmentation de capital de cette société. Sa participation est passée de 49% à 63,99%.

(*****) Le 16 décembre 2013, PHARMAGEST INTERACTIVE a acheté 10% du capital de SABCO, rue d'Arlon 2, 8399 WINDHOF, Luxembourg. PHARMAGEST INTERACTIVE est maintenant actionnaire à 100% de cette société.

Prêt obligataire

Un emprunt obligataire convertible en actions pour un montant de 200 061 € a été émis par INTECUM, le 6 décembre 2011 au profit de PHARMAGEST INTERACTIVE pour une durée de deux ans. Au 31 décembre 2013, le solde dû s'élève à 100 031 €. INTECUM a remboursé 100 030 € au cours de l'exercice 2013.

Un emprunt obligataire convertible en actions pour un montant de 52 500 CAD (soit 39 963 € au 31 décembre 2012) a été émis par le GROUPE DOMEDIC INC. le 21 novembre 2012 au profit de PHARMAGEST INTERACTIVE pour une durée d'un an. Au 31 décembre 2013, le solde dû s'élève à 35 804 €. GROUPE DOMEDIC INC. n'a pas effectué de remboursement au cours de l'exercice 2013.

Dépôts et cautionnements

248 679 €.

Stocks de marchandises

En €	12/2013			12/2012
	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Montant net
Matériel	376 824	91 399	285 424	700 131
Pièces	92 754	69 689	23 065	90 535
Logiciels	365		365	20 049
TOTAL	469 943	161 088	308 855	810 715

État des créances

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

En €	12/2013			12/2012
	Montant brut	- 1 an	+ 1 an	Montant brut
Actif immobilisé	384 514	135 835	248 679	484 247
Actif circulant et charges d'avance	15 509 176	15 225 385	283 791	13 541 972

État des provisions sur actif circulant

En €	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Provisions sur stocks	152 104	16 680	7 696	161 088
Provisions sur créances ⁽¹⁾	279 709	78 654	102 707	255 655
Provisions sur titres de placement	0	1 695	0	1 695

⁽¹⁾ Provisions pour dépréciation des créances : les factures, dont la date d'échéance est dépassée, font l'objet de relances écrites. A la troisième relance infructueuse, une procédure contentieuse est engagée à l'encontre du client. En fin de période, une provision du montant total de la créance est comptabilisée en fonction de l'ancienneté de la créance.

Les reprises sur provisions clients correspondent à des provisions devenues sans objet compte tenu des règlements clients, de la comptabilisation en pertes sur créances irrécouvrables ou des régularisations intervenus au cours de l'année 2013.



Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

Immobilisations financières	0 €
Fournisseurs & comptes rattachés	831 €
Clients & comptes rattachés	1 365 665 €
Autres créances	693 795 €
Disponibilités	0 €

Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Outre un contrat de capitalisation (fonds à dominante obligataire), ce poste comporte des comptes à terme, ainsi que 830 actions propres PHARMAGEST INTERACTIVE détenues dans le cadre du contrat de liquidités géré par la société Gilbert DUPONT.

Les mouvements concernant le contrat de liquidités, détenu à 100% par PHARMAGEST INTERACTIVE, ont été pour l'année 2013 les suivants :

- Achats : 21 284 actions au prix moyen de 76,75 € ;
- Ventes : 21 369 actions au prix moyen de 76,22 €.

Valeurs brutes - En €	12/2013	12/2012
Actions propres	76 335	53 913
Sicav et FCP Kolb	6 060 986	5 134 186
Contrats de capitalisation (*)	29 410 032	28 539 592
TOTAUX	35 547 353	33 727 691

* Il s'agit d'un contrat d'investissement souscrit auprès d'AXA avec un profil d'investissement assimilable à des OAT assorti d'une garantie du capital net investi et des intérêts passés. Le rendement a été confirmé sur la base de la rémunération garantie.

Au 31 décembre 2013, nos disponibilités s'élèvent à 2 095 177 €.

Charges constatées d'avance

Cette rubrique contient les charges ordinaires liées à l'exploitation normale de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Ecart de conversion - Actif

Il constate la perte latente entre le cours de clôture et le cours d'origine relative à l'emprunt obligataire en dollars canadiens accordé à GROUPE DOMEDIC INC. par PHARMAGEST INTERACTIVE, soit 7 804 €.

Cette perte latente fait l'objet d'une provision pour perte de change.

20.3.2.3.3 Notes sur le bilan passif

Capital social : Actions

En €	Nombre	Valeur nominale
Titres début d'exercice	3 034 825	1,00
Titres émis		
Titres remboursés ou annulés		
Titres fin d'exercice	3 034 825	1,00



Provisions

En €	Valeur au 31/12/2012	Dotation	Reprise provision utilisée	Reprise provision sans objet	Changement de méthode	Variation périmètre / Autre	Valeur au 31/12/2013
Provisions pour litiges ⁽¹⁾	167 277	112 000	93 661	78 160			107 456
Provisions pour risques ⁽²⁾	914 955	656 478	708 501				862 932
Provisions pour I.D.R. ⁽³⁾	1 407 450	214 034					1 621 484
Provisions pour perte de change ⁽⁵⁾	1 027	6 776					7 803
Provisions pour grosses réparations	6 447		6 447				
Total	2 497 156	989 288	808 609	78 160	0	0	2 599 675
Résultat d'exploitation	2 355 505	982 512	740 145	6 000			2 591 872
Résultat financier	1 027	6 776					7 803
Résultat exceptionnel	140 624		68 464	72 160			

⁽¹⁾ Provisions pour litiges : 107 456 €

- Provisions pour litige clients en-cours pour 70 000 €* ;
- Provisions pour litige fournisseurs en-cours pour 8 456 €* ;
- Provisions pour litige en lien avec une filiale en-cours pour 3 000 €* ;
- Provisions pour litige prud'homal en-cours pour 26 000 €*.

* (Risque inhérent au recours par voie d'appel et à l'avancement des conclusions des avocats se référant à la jurisprudence appropriée et à leur estimation du risque encouru).

⁽²⁾ Provisions pour risques : 862 932 €

- Provisions liée aux contrats de maintenance spécifique des matériels à l'activité pharmacie pour 382 669 € ;
- Provisions liée à la commercialisation des licences e-business et LGPI pour lesquelles la maintenance des logiciels est gratuite jusqu'à 30 mois. Elle correspond au coût de la hotline sur cette période soit 471 923 € ;
- Provisions liée à l'installation des OS LGPI pour 8 340 € au titre des licences e-business mentionnées ci-avant, correspondant à l'intervention d'un technicien chez chaque client.

⁽³⁾ Provisions pour départ en retraite : 1 621 484 €

La provision pour indemnité de départ à la retraite est déterminée selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière et compte tenu des hypothèses suivantes :

- Départ volontaire du salarié (application des charges sociales patronales) ;
- Age de départ à la retraite : 67 ans sur l'ensemble du personnel ;
- Taux d'actualisation : 3,40% (*) ;
- Turn-over : selon l'âge des salariés ;
- Progression des salaires : 1% ;
- Prise en compte d'un aléa viager.

* Le taux d'actualisation est déterminé sur la base de la moyenne des 10 derniers semestres connus du TMO.

PHARMAGEST INTERACTIVE a décidé en 2003 d'externaliser son risque concernant les indemnités de départ à la retraite. Un versement de 60 000 € a été effectué en 2013. Le montant de la provision représente le solde du risque (engagement brut diminué des actifs de couverture).

⁽⁴⁾ Provisions pour perte de change : 7 803 €

En novembre 2012, PHARMAGEST INTERACTIVE a consenti un prêt obligataire convertible en actions à GROUPE DOMEDIC INC. afin de financer sa croissance.

Le montant prêté s'élevait à 52 500 CAD 8sur une durée d'un an remboursable au terme au taux de 10% avec un cours de 1,2808 CAD pour 1 €.

La perte latente de change sur cette opération fait l'objet d'une provision pour risque à hauteur de 7 803 €.

État des dettes

En €	12/2013				12/2012
	Montant brut	Dont à -1 an	Dont à + 1 an	Dont à + 5 ans	Montant brut
Etablissements de crédit ⁽¹⁾	1 334 722	967 375	367 347		2 676 629
Dettes financières diverses					
Avances et acomptes, avoirs	104 935	104 935			324 819
Dettes fournisseurs	7 861 900	7 861 900			8 598 742
Dettes fiscales et sociales	13 013 742	13 013 742			13 847 321
Groupe et associés	3 735 689	3 735 689			4 033 107
Autres dettes	5 970	5 970			5 825
Produits constatés d'avance	713 421	713 421			1 268 014
TOTAL	26 770 380	26 403 033	367 347	0	30 754 458



⁽¹⁾ Un emprunt, souscrit le 4 décembre 2012 à taux variable (capital restant dû : 485 K€), fait l'objet d'une hypothèque.

Montant des emprunts remboursés au cours de l'exercice : 1 879 797 €.

Un découvert bancaire de 540 940 € figure dans les comptes au 31 décembre 2013.

En mai 2006, PHARMAGEST INTERACTIVE a souscrit un emprunt en francs suisses (CHF) afin de financer le rachat des actions détenues par les minoritaires de CIP. Le montant emprunté, à l'origine, s'élevait à 9,86 MCHF sur une durée de 7 ans au taux de LIBOR (CHF) 3 mois.

Compte tenu du contexte économique incertain sur la zone euro et d'un risque de renforcement du CHF, PHARMAGEST INTERACTIVE a eu recours à une possibilité contractuelle permettant une conversion en euros. L'opération a été réalisée début juin 2012 sur un solde de 2,1M€ et un calcul des intérêts financiers sur la base de l'EURIBOR 3 mois.

Afin de couvrir le risque de taux, un Swap vanille fut mis en place permettant d'échanger un Euribor 3 mois contre un taux fixe de 0,8%. Le capital restant dû s'élève à 308 145 € au 31 décembre 2013.

Dettes représentées par des effets de commerce

Néant.

Charges à payer incluses dans les postes du bilan

Emprunts et dettes établissements de crédit	772 €
Emprunts et dettes financières diverses	0 €
Fournisseurs	2 520 804 €
Dettes fiscales et sociales	9 612 677 €
Autres dettes	8 633 €

Produits constatés d'avance

Cette rubrique ne contient que des produits constatés d'avance ordinairement liés à l'exploitation normale de l'entreprise. Ils portent sur la maintenance des matériels et des logiciels ainsi que sur la mise à jour des bases de données facturées aux clients au 31 décembre 2013 mais non encore échues à cette date. Leur montant s'élève à 713 421 €.

Écart de conversion - Passif

Néant.

20.3.2.3.4 Notes sur le compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires - En K€	2013	2012
CA maintenance et prestations	27 099	25 158
CA autres prestations dont e-publicité	14 355	12 393
CA configurations	46 986	46 880
CA prestations formations/nouveaux produits	9 699	10 387
Total	98 139	94 818
Chiffre d'affaires réalisé en France	97 391	93 995
Exportations et livraisons intracommunautaires	748	823

Frais de personnel

Crédit Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) :

Le CICE a été instauré par l'article 66 de la Loi de Finances rectificative n°2012-1510 du 29/12/2012. Il est calculé sur le total des rémunérations versées au titre de l'année civile et le produit est pris en compte au rythme de l'engagement des charges de personnel. Au titre de l'exercice 2013, le montant du CICE s'élève à 527 217 €.

Conformément à la note d'information de l'ANC du 28 février 2013, le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel par le crédit d'un sous-compte 649 spécifiquement ouvert à cet effet.



Transferts de charges

Les transferts de charges concernent :

- La refacturation des frais de personnel aux autres sociétés du Groupe PHARMAGEST pour 427 K€ ;
- La refacturation de prestations de services aux autres sociétés du Groupe PHARMAGEST pour 528 K€ ;
- Le remboursement d'indemnités journalières de la sécurité sociale et de formation professionnelle continue pour 119 K€ ;
- Le remboursement d'assurance suite à sinistres pour 85 K€ ;
- La participation des salariés aux frais de véhicules pour 51 K€.

Charges et produits exceptionnels

En €	12/2013	12/2012
Produits exceptionnels	141 531	371 824
Sur opérations de gestion	0	27 000
Produits de cession	907	39 707
Reprises de provisions	140 624	305 117
Charges exceptionnelles	1 143	542 136
Sur opérations de gestion	14	241
Valeurs nettes des cessions	1 129	47 042
Dotations de provisions	0	140 624
Autres charges exceptionnelles	0	354 230

Ventilation de l'impôt sur les sociétés de PHARMAGEST INTERACTIVE

En €	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant	24 323 069	7 532 245	16 790 824
Résultat exceptionnel	140 388	-79	140 467
Participation salariés	-2 018 662	-613 460	-1 405 202
Contribution sociale		203 286	-203 286
Contribution sur dividendes		191 194	-191 194
Régularisation IS N-1		57 922	-57 922
Fusion		-2 143	2 143
Résultat net comptable	22 444 794	7 368 965	15 075 829

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

Résultat de l'exercice	15 075 829 €
Impôts sur les résultats	- 7 368 965 €
Résultat avant impôts	22 444 794 €
Variation des provisions réglementées	0 €
Résultat avant impôts, hors évaluations fiscales dérogatoires	22 444 794 €



Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Nature - En K€	12/2012		Variations		12/2013	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Participation des salariés		1 840		178		2 018
Contribution Sociale de Solidarité		152		4		156
Provisions non déductibles		127		27		154
Provision pour indemnité de départ à la retraite		1 407		214		1 621
TOTAL		3 526		423		3 949

En K€	Montant	Impôts
Accroissements :		
Provisions réglementées	0	
Subventions à réintégrer au résultat	0	
Allègements :		
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation	2 329	776
Provisions indemnité départ en retraite	1 621	540
Total des déficits exploit. reportables	0	
Total des amortissements différés	0	
Total des moins-values à long terme	0	

20.3.2.3.5 Autres informations

Rémunération des dirigeants

Les rémunérations brutes perçues par les organes de Direction au cours de l'année 2013 se sont élevées à 519 K€ et les engagements de retraite contractés pour leurs pensions de retraite s'élèvent à 120 K€.

Par ailleurs, le montant versé au titre de l'article 83 pour ces mêmes organes de direction s'est élevé à 41 K€. Aucune avance et aucun crédit ne leur ont été accordés au cours de l'exercice.

Effectif

12/2013	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	185	
Agents de Maîtrise / Techniciens Supérieurs	358	
Employés	70	
TOTAL	613	0

Droit individuel à la formation

Le droit individuel à la formation qui permet à chaque salarié d'acquérir un crédit d'heures de formation utilisables à l'initiative du salarié, avec l'accord de l'employeur sur le choix de la formation doit être mentionné en annexe lorsque les actions de formation n'ont pas éteint l'ensemble des droits.

La convention collective de PHARMAGEST INTERACTIVE a accordé à l'ensemble des salariés ayant au moins une année d'ancienneté au 31 décembre 2013, 20 heures de formation au titre de 2013 (ce droit étant proratisé pour les salariés à temps partiel).

Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis par les salariés de PHARMAGEST INTERACTIVE et non éteints au 31 décembre 2013 s'élève à 61 946 heures.



Médailles du travail

Aucune provision n'a été constatée dans les comptes sociaux de PHARMAGEST INTERACTIVE puisque la convention collective dont dépend la société ne prévoit pas cette distinction aux salariés.

Identité société mère consolidant les comptes de PHARMAGEST INTERACTIVE

MARQUE VERTE SANTÉ SA (anciennement WELCOOP PHARMA) - 7 allée de Vincennes - 54 500 VANDOEUVRE-LES-NANCY.
MARQUE VERTE SANTÉ SA est filiale de GROUPE WELCOOP.

Éléments concernant les entreprises liées

Postes du bilan - En €	Sociétés du Groupe WELCOOP	Filiales en intégration globale	Sous-filiales en intégration globale
Participations brutes	0	13 469 126	
Clients	787 279	1 788 079	3 887
Fournisseurs	177 743	3 562 949	13 740
Autres dettes	0	0	0
Autres dettes compte courant	0	3 083 916	651 773
Autres créances	0	501 902	
Résultat financier - En €			
Charges financières	0	9 059	3 255
Produits financiers	0	1 637 038	0
Total Résultat financier	0	1 627 979	-3 255

Il n'existe pas de transactions avec des parties liées (autres que les filiales détenues en totalité) présentant une importance significative et qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché.

PHARMAGEST INTERACTIVE et ses filiales ne pratiquent pas l'escompte de leurs créances commerciales.

Engagements hors bilan

En K€	12/2013	12/2012
Cautions de contre-garantie sur marchés Créances cédées non échues Nantissements, hypothèques et sûretés réelles* Avals, cautions et garanties données Autres engagements donnés	485	600
TOTAL	485	600

(*) Les nantissements, hypothèques et sûretés réelles concernent les emprunts. Le montant présenté correspond au solde des emprunts concernés à rembourser.

Obligations contractuelles - En €	Total TTC	Paiements dus par période		
		À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Dettes à long terme	793 010	425 663	367 347	
Crédit-bail				
Contrats de location simple	1 435 530	906 190	529 340	765 870
Contrats de location immobilière	3 775 379	1 021 469	1 988 040	
Autres obligations à long terme				
TOTAL	6 003 919	2 353 322	2 884 727	765 870



Autres engagements commerciaux	Total	Montant des engagements par période		
		À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Lignes de crédit	Néant			
Lettres de crédit	Néant			
Garanties	Néant			
Obligations de rachat	Néant			
Autres engagements commerciaux	Néant			
TOTAL	Néant	0	0	0

A la connaissance de PHARMAGEST INTERACTIVE, il n'existe pas à la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2013 d'engagements hors bilan significatifs autres que ceux décrits ci-dessus.

Passifs éventuels

A la connaissance de PHARMAGEST INTERACTIVE, il n'existe à ce jour aucun litige ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine.

Evénements postérieurs à la clôture

- Absorption de VIP PHARMA par PHARMAGEST INTERACTIVE par Transmission Universelle du Patrimoine avec effet au 1^{er} janvier 2014 ;
- Dilution de la participation dans QUALITY FLUX qui passe de 21,98% à 15,15% suite à une augmentation du capital ayant permis l'entrée de trois nouveaux actionnaires, augmentation à laquelle PHARMAGEST INTERACTIVE n'a pas souhaité participer ;
- Création de CPSI - CARAIBES PHARMA SERVICES INFORMATIQUES, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 € dont le siège social est basé en Guadeloupe et qui a pour activité la commercialisation, l'installation et la maintenance de logiciels et matériels à destination des pharmacies situées dans les territoires des Antilles Françaises.



Tableau des filiales et participations

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS									
Sociétés En K€	Capital	Capitaux propres (autre que le capital)	Quote-part détenue du capital en pourcentage	Valeur brute des titres détenus (valeur nette)	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
1° Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société astreinte à la publication									
A. Filiales (50% au moins du capital détenu par la société)									
ADI 4 rue René Razel 91 400 SACLAY	48	800	50,00%	352			5 364	410	20
CPI 25 Bd Champ aux Métiers 21 800 QUETIGNY	8	587	100,00%	137			1 495	9	0
DCI Avenue Henri Becquerel 33 700 MERIGNAC	38	840	100,00%	816			91	63	0
DOMEDIC EUROPE 5 allée de Saint Cloud 54 600 VILLERS-LÈS- NANCY	120	-54	65%	78			0	-33	0
EHLS Rue Jules Verne 56 530 QUÉVEN	144	5 675	100,00%	4 690			19 661	1 516	525
HDM (1) 5 President John Kennedy Street PORT LOUIS (Ile Maurice)	30	105	100,00%	30			452	54	80
MALTA 9 rue Montgolfier 33 700 MÉRIGNAC	200	1 709	100,00%	186			4 228	881	700
SABCO Rue d'Arlon 2 8399 WINDHOF (Luxembourg)	39	542	100,00%	3 490 2 851			3 757	302	0
DIATELIC 2 allée Joachim de Bellay 54 600 VILLERS-LÈS- NANCY	59	-20	68,58%	404	175		167	5	0
VIP PHARMA 2 rue Jean Macé 69 360 ST. SYMPHORIEN D'OZON	50	-2	100,00%	50 0	0		0	-6	0
KAPELSE 5 allée de Saint Cloud 54 600 VILLERS-LÈS- NANCY	1 000	-186	100,00%	1 000			0	-186	0



LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS									
Sociétés En K€	Capital	Capitaux propres (autre que le capital)	Quote-part détenue du capital en pourcentage	Valeur brute des titres détenus (valeur nette)	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
1° Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société astreinte à la publication									
INTECUM Z.I de Erbajolo lieu-dit Pastoreccia 20 600 BASTIA	464	-727	63,99%	830	400			819	-569
HEALTHLEASE 4 avenue Laurent Cely 92 600 ASNIERES- SUR-SEINE	1 000	1 090	100,00%	1 407			42 269	1 004	306
B. Participation (10 à 50% du capital détenu par la société)									
GRUPE DOMEDIC INC. 2500 rue Jean Perrin, local 190 QUEBEC QC G2K1X1 (Canada)	2 030	- 1 622	35,00%	1 083	63		26	- 90	0
QUALITY FLUX ⁽²⁾ Chaussée de Lille 899 75 22 BLANDAIN (Belgique)	125	- 314	21,98%	160 0			27	NC	0
2° Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations									
A. Filiales non reprises au paragraphe 1 :									
a) Filiales françaises (ensemble)									
b) Filiales étrangères (ensemble)									
B. Participations non reprises au paragraphe 1 :									
a) Dans les sociétés françaises (ensemble)									
SFLD ⁽³⁾ 12 av. de la Perrière 56 324 LORIENT CEDEX	1 207	-131	0,13%	5 0			5	- 88	0
b) Dans les sociétés étrangères (ensemble)									
TOTAL	6 561	8 418		14 717	638	0	78 361	3 083	1 631



20.4 Vérification des informations financières

20.4.1 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés (Exercice clos le 31 décembre 2013)

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société PHARMAGEST INTERACTIVE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Principes comptables - Textes appliqués » de l'annexe relative aux nouvelles normes IFRS d'application obligatoire.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations significatives

• *Écarts d'acquisition*

Les écarts d'acquisition, dont le montant figurant au bilan au 31 décembre 2013 s'établissent à 27,7 M€, font l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans la note « Principes comptables - Modalités de réalisation des tests de dépréciation des actifs » de l'annexe.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les hypothèses utilisées pour établir les prévisions de flux de trésorerie et les tests de sensibilité et vérifié que l'annexe des comptes consolidés donne une information appropriée.

• *Provisions pour risques et charges*

Votre société constitue des provisions pour risques et charges selon les modalités décrites dans la note « Principes comptables - Provisions ». Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société, décrites dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de ces approches.

**• Engagements de retraite**

Les notes « Provisions - Avantages au personnel » et « Rubriques d'information sur l'état de la situation financière - Provisions pour risques et charges » de l'annexe aux comptes consolidés précisent les modalités d'évaluation des engagements de retraite et autres engagements assimilés.

Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués et à vérifier que l'annexe aux comptes consolidés fournit une information appropriée.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy et à Courbevoie, le 25 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes,

BATT AUDIT
Commissaire aux Comptes

Isabelle SAGOT

MAZARS
Commissaire aux Comptes

Jean-Brice de TURCKHEIM

**20.4.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
(Exercice clos le 31 décembre 2013)****Aux Actionnaires,**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur

- le contrôle des comptes annuels de la société PHARMAGEST INTERACTIVE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations significatives :

• **Fonds de commerce**

La société procède, une fois par an, à un test de dépréciation des fonds de commerce, selon les modalités décrites dans le paragraphe « Règles et méthodes comptables– Immobilisations incorporelles et corporelles » de l'annexe aux comptes sociaux. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et vérifié que l'annexe des comptes annuels donne une information appropriée.

• **Titres de participation**

Le paragraphe « Règles et méthodes comptables - Immobilisations financières » de l'annexe renvoie au détail des titres de participation et expose les modalités de leur évaluation.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les Directions opérationnelles.

• **Provisions pour risques et charges**

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société, décrites dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de ces approches.

• **Engagements de retraite**

La note « Notes sur le bilan Passif - Provisions » de l'annexe précise les modalités d'évaluation des engagements de retraite et autres engagements assimilés.

Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués et à vérifier que l'annexe fournit une information appropriée.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy et à Courbevoie, le 25 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes,

BATT AUDIT
Commissaire aux Comptes

Isabelle SAGOT

MAZARS
Commissaire aux Comptes

Jean-Brice de TURCKHEIM



20.4.3 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

• Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec Messieurs Pautrat, Ponnelle et Supplisson

Personnes concernées : Messieurs Dominique Pautrat, Thierry Ponnelle et Denis Supplisson respectivement Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués, tous également Administrateurs de votre société.

Nature et objet : Le conseil d'administration réuni le 12 décembre 2013 a décidé d'allouer des primes au Directeur général et aux Directeurs généraux délégués, à savoir Messieurs Pautrat, Ponnelle et Supplisson, dans le cadre de leurs contrats de travail, sous réserve de la réalisation de l'atteinte des objectifs, fixés sur une durée de quatre années, pour une période allant de 2013 à 2016.

Les objectifs à atteindre sont liés au business plan de l'activité du Groupe et à la condition de présence des intéressés dans leurs fonctions actuelles au sein de Pharmagest Interactive lors du versement des primes le 31 mars 2017.

Modalités et conditions financières:

Les primes ont été définies comme suit :

Pour Monsieur Dominique Pautrat : Une prime d'objectif long terme d'un montant maximum de 200 000€ bruts, ainsi qu'une prime sur croissance externe pour les activités du Groupe Pharmagest sur la période 2013 à 2016 et concernant les investissements 2013 à 2014 d'un montant plafonné à 150 000€ bruts ;

Pour Messieurs Supplisson et Ponnelle : Une prime d'objectif long terme d'un montant maximum de 140 000€ bruts pour Monsieur Supplisson et d'un montant de 80 000€ bruts pour Monsieur Ponnelle ainsi qu'une prime sur croissance externe pour les activités du Groupe Pharmagest sur la période 2013 à 2016 et concernant les investissements 2013 à 2014, ladite prime étant affectée collégalement à l'ensemble des membres du Comité de Direction Financier et Social, à l'exception de Monsieur Pautrat, pour un montant maximum de 150 000€ bruts.

Les primes seront provisionnées chaque exercice dans les comptes au prorata, en fonction de l'atteinte des objectifs sur la période de quatre ans. Au 31 décembre 2013, les montants provisionnés à ce titre s'élèvent à 30 000 euros pour Monsieur Pautrat, 8 000 euros pour Monsieur Ponnelle et 10 250 euros pour Monsieur Supplisson.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale : En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.



Avec la société EHLS

Centrale d'achats

Nature et objet : La société EHLS assure le rôle de centrale d'achat pour le compte du groupe.

Modalités : EHLS facture à votre société, les achats de matériels et de fournitures informatiques au prix coûtant plus une marge de 11%.

Pour l'exercice 2013, ces achats ont représenté une charge de 17 306 711,80 € HT.

Dépannage

Nature et objet : EHLS a facturé à votre société ses interventions de sous-traitance pour les dépannages sur des matériels sous contrat de maintenance.

Modalités : La facturation de ces interventions est déterminée avec présentation de devis.
Ces prestations de dépannage s'élèvent pour l'exercice écoulé à 264 776,16 € HT.

Avec la société DIATELIC

Convention de mise à disposition de locaux

Nature et objet : Votre société a mis gratuitement à la disposition de la société DIATELIC, Société Anonyme au capital social de 58 900 €, dans laquelle votre société détient une participation à hauteur de 68,45% du capital, des locaux sis à Villers-lès-Nancy, 5 allée de St-Cloud depuis le 6 novembre 2012.

A compter du 1^{er} novembre 2013, le loyer et les charges locatives sont refacturés à des conditions normales de groupe. En conséquence, le Conseil d'Administration du 13 décembre 2013 a requalifié cette opération en convention normale.

Modalités et conditions financières :

Pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 Octobre 2013 : La société DIATELIC a été hébergée gratuitement, en conformité avec les termes de l'autorisation du conseil d'administration du 14 décembre 2012.

Pour la période du 1^{er} novembre 2013 au 31 décembre 2013 : Il lui a été facturé un loyer sur la base de 110€ HT le m², soit 330 € HT par mois. La charge de loyer s'élève donc pour l'exercice à 660 € HT.

A ce montant, s'ajoute la refacturation des charges locatives pour toute l'année 2013, soit un montant de 6 675,62 € HT.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy et à Courbevoie, le 25 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes,

BATT AUDIT
Commissaire aux Comptes

Isabelle SAGOT

MAZARS
Commissaire aux Comptes

Jean-Brice de TURCKHEIM



20.5 Date des dernières informations financières

Le dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées correspond à l'exercice 2013 clos au 31 décembre 2013.

20.6 Informations financières intermédiaires et autres

Le Groupe PHARMAGEST n'a pas publié d'informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés.

20.7 Politique de distribution de dividendes

20.7.1 Politique de distribution de dividendes

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2014 de PHARMAGEST INTERACTIVE de se prononcer sur l'attribution d'un dividende de 2,50 € par action.

La même politique de distribution sera appliquée pour les exercices à venir sous réserve du respect des critères rappelés précédemment.

20.7.2 Montant du dividende global par action pour les trois derniers exercices

Exercices	Dividende par action	Dividende éligible à l'abattement de 40% (versés à des personnes physiques)	Dividende non éligible à l'abattement de 40% (versés à des personnes morales)
31/12/2010	1,50 €	1,50 €	1,50 €
31/12/2011	1,80 €	1,80 €	1,80 €
31/12/2012	2,10 €	2,10 €	2,10 €

20.7.3 Délais de prescription

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de la date de leur mise en paiement sont prescrits. Ils seront reversés aux Domaines suivant l'article R-48 du Code du Domaine de l'Etat.

20.7.4 Régime fiscal

Les dividendes ci-dessus ouvrent droit au profit des personnes physiques à l'abattement de 40% sur la totalité de son montant. Il est précisé qu'en application des textes en vigueur, les dividendes versés aux personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, seront précomptés par la société du ou des prélèvements à la source suivants :

- D'un prélèvement social obligatoire : le taux de prélèvement est actuellement de 15,50% ;
- D'un prélèvement obligatoire non libératoire de 21% (article 117 quater nouveau du Code général des impôts). Pour le calcul de ce prélèvement, les revenus sont retenus pour leur montant brut. Toutefois, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année, tel que défini au 1° du IV de l'article 1417 est inférieur à 50 000 € pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs et à 75 000 € pour les contribuables soumis à une imposition commune, peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement dans les conditions prévues à l'article 242 quater. Ce prélèvement s'impute sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. S'il excède l'impôt dû, l'excédent est restitué.



20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont PHARMAGEST INTERACTIVE et le Groupe PHARMAGEST ont connaissance, qui est en suspens ou dont ils sont menacés, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de PHARMAGEST INTERACTIVE et du Groupe PHARMAGEST.

Au 31 décembre 2012, le total des provisions pour risques et charges s'élève à : <i>Dont :</i>	2 373 K€
a) La provision pour indemnité de départ en retraite	1 850 K€
b) Les provisions pour litiges dont principalement : <ul style="list-style-type: none">• <i>Des provisions pour litiges clients</i>• <i>Des provisions pour litiges fournisseurs</i>• <i>Des provisions pour litiges prud'homains</i>• <i>Des provisions pour litiges administratifs en cours</i>	109 K€ 71 K€ 8 K€ 26 K€ 3 K€
c) La provision pour risques *	400 K€

* Il s'agit essentiellement de la provision pour garantie des interventions techniques postérieures aux ventes de contrats RENTPHARM® (maintenance matérielle).

20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Le Groupe PHARMAGEST n'a pas constaté de changement significatif de sa situation financière ou commerciale depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés.



21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1 Capital social

Au 31 décembre 2013, le capital de la société s'élève à la somme de 3 034 825 € et n'a pas évolué sur la période couverte par les informations financières historiques.

Il est divisé en 3 034 825 actions entièrement libérées de 1 € chacune, toutes de même catégorie.

Les statuts ne prévoient pas de dispositions spécifiques relatives à la modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent.

Il n'y a pas eu d'évolution du capital social depuis l'introduction en Bourse.

Au 31 décembre 2013, aucun engagement d'augmentation de capital n'est en cours.

Aucun plan de stock-option n'est en cours.

Les statuts ne soumettent pas les modifications du capital à des conditions plus restrictives que les prescriptions légales.

Le solde des actions auto détenues au 31 décembre 2013 est présenté en Rubrique 20.3.1.5.5.2 des annexes sur les comptes consolidés.

Les actions de PHARMAGEST INTERACTIVE se négocient sur l'Eurolist de NYSE Euronext Paris™. Le code ISIN est FR0000077687.

Les titres de PHARMAGEST INTERACTIVE ont été transférés sur le compartiment B de NYSE Euronext Paris™ à compter du 17 janvier 2013 en raison d'une hausse de la capitalisation boursière qui était de 182,08 M€. Il est rappelé que le compartiment B regroupe les sociétés cotées ayant une capitalisation boursière comprise entre 150 millions d'euros et 1 milliard d'euros.

Evolution du cours depuis avril 2013 (source : FININFO)

Mois	Cours le plus bas	Cours le plus haut	Volume	Montant en K€
Avril 2013	66,25	74,49	14 181	1 005 941
Mai 2013	69,80	78,94	16 423	1 205 598
Juin 2013	69,01	75,50	8 375	605 474
Juillet 2013	68,90	72,85	10 190	726 879
Août 2013	71,47	79,00	16 147	1 213 110
Septembre 2013	78,20	82,79	13 544	1 088 483
Octobre 2013	79,35	92,00	18 068	1 548 081
Novembre 2013	79,50	93,12	37 018	3 235 494
Décembre 2013	88,00	92,50	192 463	15 366 035
Janvier 2014	90,05	99,99	36 667	3 458 222
Février 2014	91,00	108,90	43 920	4 475 637
Mars 2014	95,00	108,85	23 427	2 418 462



21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

L'objet social de PHARMAGEST INTERACTIVE est le suivant :

- Achat, vente, représentation de tous matériels bureautiques et informatiques ; études de toutes organisations techniques en vue de l'application de ce matériel aux entreprises industrielles, commerciales, administratives, publiques ou privées ;
- L'aide et la formation à la gestion, principalement dans le cadre de techniques bureautiques et informatiques, la recherche dans l'élaboration des concepts et le développement de logiciels ;
- La prise de tous intérêts et participations par apports, souscriptions, achat d'actions, de parts, d'obligations et de tous droits sociaux et toutes autres modalités juridiques dans toutes sociétés ou entreprises proches particulièrement du domaine industriel, commercial et tertiaire ;
- La gestion, le contrôle, l'administration et la mise en valeur de ces participations, en vue de diriger et de contrôler l'activité des sociétés, d'assurer la gestion financière et le maintien du contrôle d'un groupe de sociétés et ce par création ou reprise de sociétés nouvelles, fusion et autres modalités juridiques relevant du droit des sociétés ;
- Les prestations d'ordre financier et administratif, de contrôle de gestion et de bureau d'études ;
- Et, d'une manière générale, toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes de nature à favoriser son extension ou son développement.

21.2.2 Administrateurs (article 21 des statuts)

Il n'existe aucune disposition particulière concernant la nomination ou la mission des Administrateurs et du Conseil d'Administration.

Les statuts font référence strictement aux textes légaux applicables en la matière.

21.2.3 Catégorie d'actions

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions (article 7 des statuts).

- Il n'existe pas de droits de vote multiples ;
- Existence et franchissement de seuils légaux (article 12.3 des statuts).

Toute personne physique ou morale qui vient à détenir ou à franchir de quelque manière que ce soit, au sens de l'article L. 233-13 du Code de commerce, un pourcentage de détention prévu à cet article doit respecter les dispositions légales et réglementaires.

Des sanctions civiles sont prévues aux articles L 233-14, alinéa 1 et suivants ainsi que des sanctions pénales aux articles L 233-7 alinéa 1 du Code de commerce.

21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Une modification des droits des actionnaires exige la réunion d'une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

21.2.5 Les Assemblées Générales

Article 20 des statuts - Assemblées Générales

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires ou Spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les Assemblées Spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie. Ces Assemblées sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les Assemblées Générales Extraordinaires.

Les délibérations des Assemblées Générales obligent tous les actionnaires.



Article 20-1 - Convocation et lieu de réunion de l'Assemblée Générale

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Conseil d'Administration, soit par les Commissaires aux Comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

La convocation est effectuée quinze jours avant la date de l'Assemblée par insertion d'un avis dans un journal d'annonces légales du département du lieu du siège social et par une insertion dans le bulletin des annonces légales obligatoires (BALO). Toutefois, si toutes les actions sont nominatives, ces insertions pourront être remplacées par une convocation faite aux frais de la société par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire.

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués à toute Assemblée par lettre ordinaire. Ils peuvent demander à être convoqués par lettre recommandée.

Tous les propriétaires d'actions indivises sont convoqués dans les mêmes formes lorsque leurs droits sont constatés dans le délai prévu à l'alinéa précédent par une inscription nominative.

La société publie, avant la réunion de toute assemblée d'actionnaires, au bulletin des annonces légales obligatoires, trente jours au moins avant la date de l'Assemblée, l'avis prévu à l'article R. 225-73 du Code de commerce.

Lorsque l'Assemblée n'a pu délibérer faute de réunir le quorum requis, la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée, sont convoquées six jours au moins à l'avance dans les mêmes formes que la première Assemblée. L'avis ou les lettres de convocation de cette deuxième Assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première. En cas d'ajournement de l'Assemblée par décision de justice, le juge peut fixer un délai différent.

Les avis et lettres de convocation doivent mentionner les indications prévues par la loi.

Article 20-2 - Ordre du jour

L'ordre du jour des Assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires ont la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour des Assemblées dans les conditions légales et réglementaires.

L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas à l'ordre du jour. Elle peut cependant, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs Administrateurs et procéder à leur remplacement.

Article 20-3 - Accès aux Assemblées - pouvoirs

Tout actionnaire peut participer aux Assemblées, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme, soit d'une inscription nominative à son nom, soit d'un certificat de l'intermédiaire financier habilité teneur de compte constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies cinq jours au moins avant la réunion.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou un autre actionnaire ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux Assemblées, qu'ils soient actionnaires ou non.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société selon les conditions fixées par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la société trois jours avant la date de l'Assemblée pour être pris en compte.

Article 20-4 - Droit de communication des actionnaires

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de statuer en toute connaissance de cause sur la gestion et la marche de la société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

Article 20-5 - Feuille de présence - bureau - procès-verbaux

Une feuille de présence, dûment émarginée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire et, le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un Administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires présents et acceptants qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Article 20-6 - Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire prend toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les délais légaux et réglementaires en vigueur, pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le quart de ces actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.



Article 20-7 - Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions ; elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote ; à défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

21.2.6 Disposition des statuts pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Article 9 des statuts - Augmentation, réduction, amortissement du capital

1. (...) Les Actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions de numéraire émises pour réaliser une augmentation de capital, droit auquel ils peuvent renoncer à titre individuel. Ils disposent, en outre, d'un droit de souscription à titre réductible si l'Assemblée Générale l'a décidé expressément (...).
2. L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires peut aussi, sous réserve des droits des créanciers, autoriser ou décider la réduction du capital social pour telle cause et de telle manière que ce soit mais, en aucun cas, la réduction du capital ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

La réduction de capital social à un montant inférieur au minimum légal ne peut jamais être décidée que sous la condition suspensive d'une augmentation de capital destinée à amener celui-ci à un montant au moins égal au minimum légal, à moins que la société ne se transforme en société d'une autre forme.

A défaut, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la société ; celle-ci ne peut être prononcée si, au jour où le tribunal statue sur le fond, la régularisation a eu lieu (...).

21.2.7 Disposition des statuts fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée

Article 12-3 - Transmission des actions - seuils légaux

Toute personne physique ou morale qui vient à détenir ou à franchir de quelque manière que ce soit, au sens de l'article 233-7 du Code de commerce, un pourcentage de détention prévue à cet article doit respecter les dispositions légales et réglementaires

21.2.8 Dispositions des statuts régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit

Article 9 des statuts - Augmentation, réduction, amortissement du capital

1. (...) Les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions de numéraire émises pour réaliser une augmentation de capital, droit auquel ils peuvent renoncer à titre individuel. Ils disposent, en outre, d'un droit de souscription à titre réductible si l'Assemblée Générale l'a décidé expressément (...).
2. L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires peut aussi, sous réserve des droits des créanciers, autoriser ou décider la réduction du capital social pour telle cause et de telle manière que ce soit mais, en aucun cas, la réduction du capital ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

La réduction de capital social à un montant inférieur au minimum légal ne peut jamais être décidée que sous la condition suspensive d'une augmentation de capital destinée à amener celui-ci à un montant au moins égal au minimum légal, à moins que la société ne se transforme en société d'une autre forme.

A défaut, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la société ; celle-ci ne peut être prononcée si, au jour où le tribunal statue sur le fond, la régularisation a eu lieu (...).



21.2.9 Affectation, répartition des bénéfices et paiements des dividendes

L'affectation et la répartition des bénéfices se font comme suit :

Article 23 des statuts

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice. Sur le bénéfice de l'exercice diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux. En outre, l'Assemblée Générale peut décider de la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

Les pertes, s'il en existe, sont après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

Article 24 des statuts

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par les Commissaires aux Comptes fait apparaître que la société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi ou des statuts, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur les dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

L'Assemblée Générale peut accorder aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale ou à défaut par le Conseil d'Administration.

La mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de 9 mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Aucune répétition de dividende ne peut être exigée des actionnaires sauf lorsque la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et que la société établit que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances. Le cas échéant, l'action en répétition est prescrite trois ans après la mise en paiement de ces dividendes. Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.

21.2.10 Rachat d'actions

L'Assemblée Générale des actionnaires, réunie le 21 juin 2013, a autorisé le Conseil d'Administration à opérer en Bourse sur ses propres actions, conformément aux dispositions des articles L 225-209 à L 225-214 du Code de commerce et des règlements de l'Autorité des Marchés Financiers. Cette autorisation a été conférée pour une durée maximum de 18 mois, à compter du 21 juin 2013.

Le bilan de ce programme au 31 mars 2014 est :

- Achats : 26 477 actions au prix moyen de 86,67 € ;
- Ventes : 26 168 actions au prix moyen de 86,89 €.

Lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 27 juin 2014, un nouveau programme sera soumis pour une nouvelle durée de 18 mois au travers de la neuvième résolution.

Les caractéristiques de ce programme sont exposées dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 27 juin 2014.



21.2.11 Nantissement des titres de l'émetteur et nantissement des actifs

Il n'existe aucun nantissement.

22 CONTRATS IMPORTANTS

PHARMAGEST INTERACTIVE ne dispose pas de contrats importants conférant à un membre quelconque du Groupe PHARMAGEST une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe, à la date d'enregistrement du Document de Référence, outre les emprunts bancaires avec nantissements ou covenants précisés en Rubrique 20.3.1.5.7 du présent Document de Référence.

Par ailleurs, dans le cadre des ventes de solutions informatiques aux officines, PHARMAGEST INTERACTIVE leur propose la solution RENTPHARM® en partenariat avec des leasers. De même, avec l'offre LGPI Global Services®, les pharmaciens peuvent bénéficier d'un financement par le biais d'un leaser.

En mai 2010 PHARMAGEST INTERACTIVE, s'est adossée à HEALTHLEASE pour une meilleure couverture des risques de liquidité. Cette filiale propose des solutions de financement pour l'ensemble des équipements nécessaires à l'exploitation des officines.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Aucun rapport ou déclaration attribués à une personne intervenant en qualité d'expert ayant un intérêt important n'a été réalisé.



24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

24.1 Le rapport annuel de gestion

24.1.1 Le rapport annuel

PHARMAGEST INTERACTIVE
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 3 034 825 EUROS
SIEGE SOCIAL : TECHNOPOLE DE NANCY BRABOIS
05 ALLEE DE SAINT CLOUD 54600 VILLERS LES NANCY
SIREN 403 561 137 RCS NANCY

RAPPORT DE GESTION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 JUIN 2014

Chers actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter :

- Le rapport de gestion exposant la situation de PHARMAGEST INTERACTIVE durant l'exercice écoulé, établi par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce, ainsi que le rapport de gestion du Groupe PHARMAGEST prévu par les dispositions de l'article L. 233-26 du Code de commerce, faisant état de la situation de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ;
- Le rapport sur l'information en matière de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE), notamment suite au décret du 24 avril 2012, rapport faisant partie intégrante du rapport de gestion et annexé audit rapport ;
- Le rapport à l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
- Le rapport spécial du Président prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

L'Assemblée Générale a été convoquée ce jour, conformément aux dispositions légales et réglementaires, afin de vous demander de bien vouloir approuver les comptes sociaux et consolidés annuels et de vous prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice clos à la date du 31 décembre 2013, les comptes sociaux et consolidés annuels ayant été arrêtés par le Conseil d'Administration lors de la séance du 27 mars 2014.

Les rapports des Commissaires aux Comptes, du Conseil d'Administration et les comptes de l'exercice et, plus généralement, l'ensemble des documents et renseignements énumérés par les articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les convocations prescrites ont été régulièrement effectuées.

Méthode de présentation des comptes

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des documents soumis à votre examen sont conformes à la réglementation en vigueur : les comptes consolidés sont établis en normes IFRS et les comptes sociaux en normes françaises.

**Sociétés consolidées par intégration globale**

Sociétés	Adresse	% contrôle	% intérêt
PHARMAGEST INTERACTIVE	Villers-lès-Nancy (54)	société consolidante	société consolidante
ADI ⁽¹⁾	Saclay (91)	50,00	50,00
CPI	Dijon (21)	100,00	100,00
DCI	Mérignac (33)	100,00	100,00
DIATELIC	Villers-lès-Nancy (54)	68,58	68,58
DOMEDIC EUROPE	Villers-lès-Nancy (54)	65,00	65,00
EHLS	Quéven (56)	100,00	100,00
HDM LIMITED	Ile Maurice	100,00	100,00
HEALTHLEASE	Asnières (92)	100,00	100,00
SCI HUOBREGA	Quéven (56)	100,00	100,00
INTECUM	Bastia (20)	63,99	63,99
KAPELSE	Villers-lès-Nancy (54)	100,00	100,00
MALTA INFORMATIQUE	Mérignac (33)	100,00	100,00
SABCO	Luxembourg	100,00	100,00
SABCO SERVICES	Belgique	100,00	100,00
VIP PHARMA	St. Symphorien d'Ozon (69)	100,00	100,00

⁽¹⁾ Compte tenu des relations économiques et contractuelles existant entre PHARMAGEST INTERACTIVE et ADI (distributeur des produits LGPI Global Services®), et du contrôle de cette société (répartition égalitaire des membres du Conseil d'Administration, nomination du Président soumis à l'accord exprès du Groupe PHARMAGEST), ADI, détenue à 50%, est consolidée par intégration globale.

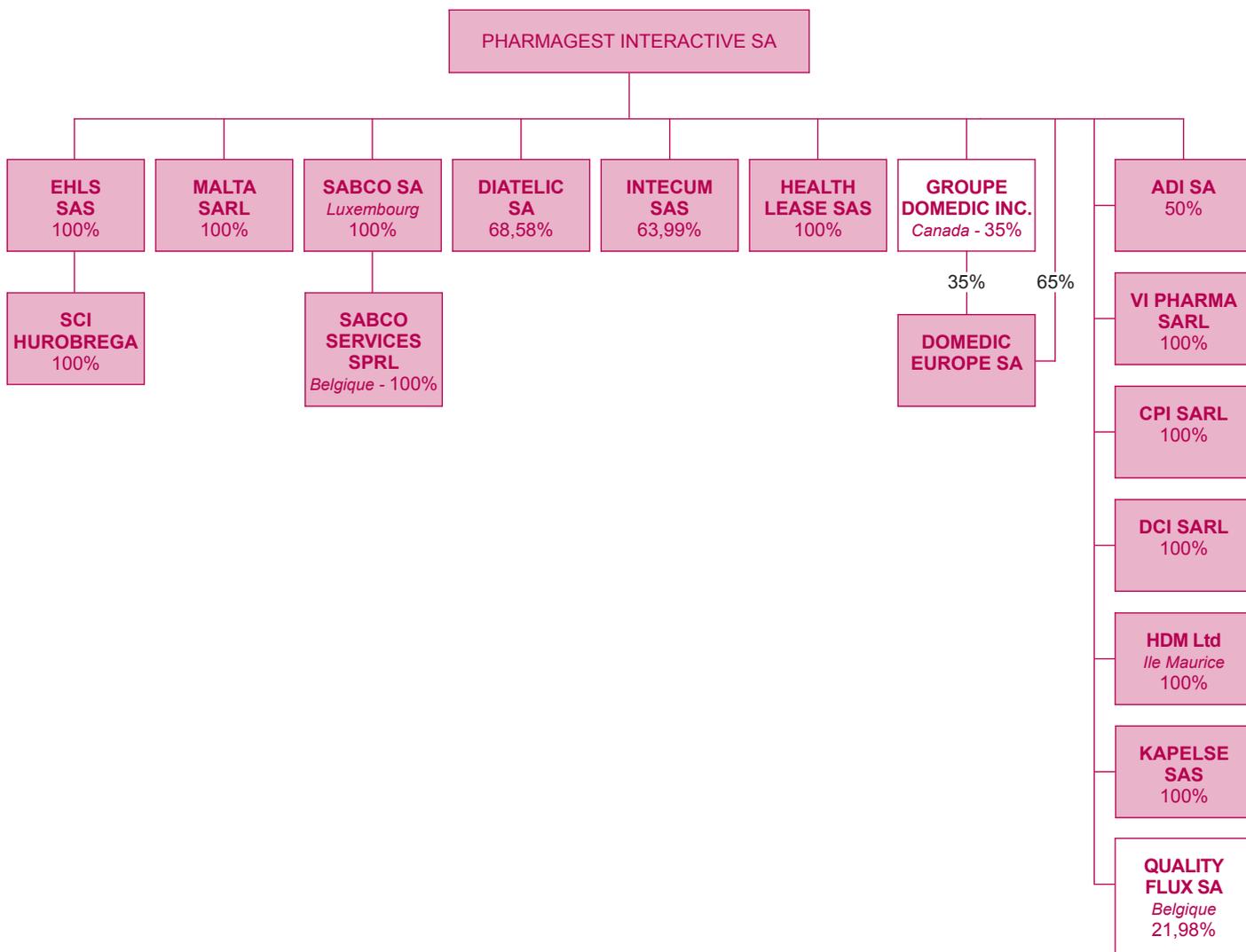
Sociétés consolidées par mise en équivalence

Sociétés	Adresse	% contrôle	% intérêt
GRUPE DOMEDIC INC.	Québec (Canada)	35,00	35,00
QUALITY FLUX	Blandain (Belgique)	21,98	21,98



Organigramme du Groupe PHARMAGEST

A la date de clôture de l'exercice social, l'organigramme du Groupe PHARMAGEST se présente comme suit :



Fond rose : Sociétés consolidées par intégration globale

Fond blanc : Sociétés consolidées par mise en équivalence

Le pourcentage des droits de vote détenus par PHARMAGEST INTERACTIVE dans chacune de ses filiales est égal au pourcentage de détention dans le capital des dites filiales.

Variations de périmètre

- Augmentation de la participation dans INTECUM qui passe de 49% à 63,99% par suite du rachat des actions d'un associé minoritaire et d'une augmentation du capital de la société en date du 29 janvier 2013 ;
- La participation dans HEALTHLEASE passe de 35% à 100% par le rachat des 65% détenus par l'actionnaire principal ;
- Augmentation de la participation dans SABCO qui passe de 90% à 100% suite au rachat des actions de l'actionnaire minoritaire en décembre 2013.

Compte tenu de l'impact non significatif de ces variations de présentation de périmètre, il n'a pas été établi de comptes pro forma au niveau des comptes consolidés.



Activité du Groupe PHARMAGEST

Le Groupe PHARMAGEST a pour activité principale, la conception de logiciels spécialisés en gestion destinés aux officines pharmaceutiques ainsi que la distribution "clef en mains" de ces solutions informatiques.

Le Groupe PHARMAGEST met à disposition, en France,

• De sa clientèle « Pharmaciens » l'offre suivante :

- Distribution de matériels informatiques, installation et formation "clef en mains" ;
- Distribution de logiciels de gestion nouvelle génération, dont le LGPI Global Services®, auprès de la clientèle PHARMAGEST INTERACTIVE ;
- Services après-vente : hotline et maintenance ;
- Sauvegardes des données.

En France :

ADI assure la distribution des solutions informatiques « clef en mains » exclusivement de PHARMAGEST INTERACTIVE sur la région parisienne.

DCI donne en location gérance son fonds de commerce à PHARMAGEST INTERACTIVE dans la région de Bordeaux et est propriétaire du bâtiment de Mérignac.

EHLS est la centrale d'achats du Groupe PHARMAGEST.

HDM LIMITED assure des prestations de développements logiciels.

HEALTHLEASE propose aux pharmaciens le financement de leurs équipements (informatiques et autres).

SCI HUOBREGA est propriétaire du bâtiment de Quéven.

INTECUM est spécialisée dans la robotisation et la dispensation sur le lieu de vente.

KAPELSE est spécialisée dans la conception de produits de santé communicants.

QUALITY FLUX assure l'achat et la revente de données statistiques.

En Belgique et au Luxembourg, avec les sociétés **SABCO** et **SABCO SERVICES**, acquises en septembre 2007, le Groupe PHARMAGEST organise la distribution auprès de la clientèle SABCO d'une offre équivalente à celle de l'activité Pharmacie en France.

• De sa clientèle « Laboratoires » :

- Un support au commerce électronique professionnel pour les commandes en ligne «Business to Business» ; les laboratoires entretiennent grâce au portail du logiciel LGPI Global Services® un contact privilégié avec leurs clients pharmaciens.
- Dans le serveur de la pharmacie, des communications et des actions marketing ciblées, sans obligation de connexion permanente et avec une intégration naturelle au sein de l'outil de gestion garantissent l'efficacité de ces actions et leur pertinence en communiquant la bonne information, à la bonne personne, au bon moment.
- PHARMAGEST INTERACTIVE propose depuis début 2009 une offre de prestations de communication. Elle achète des espaces de communication auprès de ses clients pharmaciens, soit dans les logiciels de gestion, soit dans les systèmes de communication sur le lieu de vente OffiMédia®, soit dans les sites Internet des pharmacies Pharmattitude®, et les revend aux laboratoires.

• De sa clientèle « Maisons de Retraite » :

- Distribution des matériels informatiques, installation et formation « clef en mains » ;
- Distribution de logiciels de gestion nouvelle génération, principalement TITAN, auprès de la clientèle MALTA INFORMATIQUE ;
- Services après-vente : hotline et maintenance.

MALTA INFORMATIQUE distribue des logiciels spécialisés pour EHPAD et Accueils de jour.



• De sa clientèle « Autres Professionnels de Santé et Patients » :

- Un système de télésurveillance médicale pour la prévention des aggravations de l'état de santé des patients chroniques traités à domicile ;
- Un pilulier intelligent permettant un suivi de l'observance des traitements par des malades chroniques ou personnes âgées ;
- Des sauvegardes de données et hébergement d'applications permettant un accès directement par le patient.

DIATELIC est spécialiste de l'intelligence artificielle appliquée à la télésurveillance et au suivi de l'observance des patients.
DOMEDIC EUROPE assure la distribution du pilulier intelligent.

• De sa clientèle « PME » :

- Distribution des matériels informatiques, installation et formation « clef en mains » ;
- Distribution de logiciels de gestion auprès d'une clientèle PME ;
- Services après-vente : hotline et maintenance.

CPI assure la distribution de solutions informatiques « clef en mains » provenant d'éditeurs divers aux PME.

Principaux chiffres clés au niveau consolidé (normes IFRS)

Les activités et les résultats du Groupe PHARMAGEST, des filiales et des sociétés qu'elle contrôle.

Valeurs - En K€	2013	2012	Variation
Ventes configurations	54 327	53 074	2%
Maintenance et vente bases de données	32 204	30 230	7%
Autres prestations dont e-Publicité	14 462	12 480	16%
Prestations formation et nouveaux produits	12 414	12 938	-4%
Total chiffre d'affaires	113 407	108 722	4%
Résultat opérationnel courant	23 119	20 142	15%
Résultat opérationnel	23 119	20 142	15%
Résultat net	15 832	13 900	14%
Résultat net part du groupe	15 825	13 516	17%
Résultat (part du groupe) de base par action	5,22 €	4,45 €	17%

PHARMAGEST INTERACTIVE (normes françaises)

Valeurs - En K€	2013	2012	Variation
Ventes configurations	46 986	46 880	NS
Maintenance et vente bases de données	27 099	25 158	8%
Autres prestations dont e-Publicité	14 355	12 393	16%
Prestations formation et nouveaux produits	9 699	10 387	-7%
Total chiffre d'affaires	98 139	94 818	4%
Résultat d'exploitation	21 705	19 279	13%
Résultat net	15 076	12 950	16%

Les principales filiales (normes françaises)

En M€ - Normes françaises	EHLS	ADI	SABCO	MALTA INFORMATIQUE	HEALTHLEASE (4 ^{ème} trimestre 2013)
Chiffre d'affaires	19,66	5,36	3,75	4,23	12,77
Résultat d'exploitation	1,04	0,66	0,32	1,33	0,46
Résultat courant avant impôts	1,99	0,66	0,32	1,35	0,51
Résultat net	1,52	0,41	0,30	0,88	0,37



En normes IFRS, le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2013 est en hausse de 4% par rapport à l'année précédente. La marge brute commerciale s'établit à 79 801 K€ contre 77 741 K€ en 2012.

Plus de 66% du chiffre d'affaires du Groupe PHARMAGEST est constitué par la maintenance matérielle et logicielle et le renouvellement du parc installé sous contrat ; ceci procure une forte visibilité des revenus annuels.

Les charges d'exploitation (frais du personnel + frais généraux + impôts et taxes) s'élèvent à 54,6 M€. Elles sont inférieures de 2% par rapport à l'année 2012, démontrant la bonne maîtrise des dépenses courantes.

En conséquence, le résultat opérationnel se traduit par un bénéfice de 23 119 K€, en hausse de 14,8% par rapport au résultat opérationnel dégagé au cours de l'exercice précédent.

Le résultat financier est positif à 1 044 K€ avec 1 214 K€ de produits financiers et 170 K€ de charges financières.

Le résultat net consolidé s'élève à 15 832 K€ dont 15 825 K€ part du groupe et 6 K€ part des intérêts minoritaires. La progression du résultat net part du Groupe PHARMAGEST s'établit à 17,1%.

Au cours de l'exercice 2013, le Groupe PHARMAGEST a augmenté ses disponibilités de 1 997 K€ dont un flux généré au niveau des flux de trésorerie d'exploitation de 12 290 K€ (en normes IFRS).

La structure financière du Groupe PHARMAGEST est très solide. A la clôture de l'exercice, les capitaux propres s'élèvent à 76 071 K€ et le dégageant net (c'est-à-dire les titres disponibles à la vente, les autres actifs financiers, la trésorerie et équivalents de trésorerie moins les dettes financières) s'élève à 45 495 K€. La trésorerie nette des dettes financières court terme est de 44 755 K€.

Informations sur les charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 Quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que PHARMAGEST INTERACTIVE a supporté, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, des charges constituant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés et visées à l'article 39-4 dudit Code pour un montant global de 120 008 € et qui ont donné lieu à un impôt de 40 003 €.

Activité en matière de recherche et développement

Le département recherche et développement pour l'ensemble du Groupe PHARMAGEST représente 124 personnes.

Conformément à la norme IAS 38, nous avons procédé à l'identification des projets de développement respectant l'ensemble des critères nécessaires à l'activation des dépenses au bilan. Le montant immobilisé en 2013 ressort à :

- 1 246 K€ pour les projets apportant à terme des produits futurs (ventes et services aux clients) ;
- 226 K€ pour les projets apportant à terme les avantages économiques futurs (réalisation de logiciels internes).

Les faits marquants de l'exercice

- La stratégie de croissance du Groupe PHARMAGEST basée sur l'innovation ainsi que la création d'une Direction e-Santé en 2012 ont été confortées en 2013. En effet, le Groupe PHARMAGEST a été retenu dans deux appels à projets majeurs :
 - **Au niveau national** : dans le projet E-CHRONIC/E- NEPHRO dans le cadre de l'appel à projets e-Santé N° 2 des investissements d'avenir, aux côtés de 13 autres projets pilotes de services numériques dans le domaine de l'e-Santé. Le projet, dédié à la prise en charge par télé-médecine, de l'insuffisance rénale chronique vise à démontrer que celle-ci peut permettre des économies substantielles dans les 3 stades de la prise en charge de l'insuffisance rénale : dépistage, promotion des traitements par dialyse, suivi de greffe.
 - **Au niveau régional** : dans l'appel à projets « SATELOR » sur le thème télé-médecine ou télésanté au service du maintien à domicile, un enjeu majeur de santé publique. L'objectif du projet est de développer des solutions techniques permettant de sécuriser le maintien à domicile de personnes malades ou âgées.



- PHARMAGEST INTERACTIVE a obtenu le 10 décembre 2013 un 3^{ème} agrément comme Hébergeur de Données de Santé à caractère personnel. Ce nouvel agrément est une extension du service permettant d'accueillir des applications gérées et administrées par les clients professionnels de santé, désormais accessibles directement par les patients.
- La participation de PHARMAGEST INTERACTIVE dans le capital d'INTECUM est portée à 63,99% suite au rachat d'actions à un associé minoritaire et une augmentation du capital décidée le 29 janvier 2013.
- Le Groupe PHARMAGEST renforce son savoir-faire dans le financement des pharmacies en prenant le contrôle à 100% de HEALTHLEASE par rachat des 65% de l'actionnaire principal en novembre 2013.
- La participation de PHARMAGEST INTERACTIVE dans le capital de sa filiale luxembourgeoise SABCO est portée à 100% suite au rachat d'actions de l'actionnaire minoritaire en décembre 2013.

Les événements postérieurs à la clôture de l'exercice

- Absorption de VIP PHARMA par PHARMAGEST INTERACTIVE par Transmission Universelle du Patrimoine avec effet au 1^{er} janvier 2014 ;
- Dilution de la participation dans QUALITY FLUX qui passe de 21,98% à 15,15% suite à une augmentation du capital ayant permis l'entrée de trois nouveaux actionnaires, augmentation à laquelle PHARMAGEST INTERACTIVE n'a pas souhaité participer ;
- Création de CPSI - CARAIBES PHARMA SERVICES INFORMATIQUES, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 € dont le siège social est basé en Guadeloupe et qui a pour activité la commercialisation, l'installation et la maintenance de logiciels et matériels à destination des pharmacies situées dans les territoires des Antilles Françaises.

Perspectives et orientations stratégiques définies par le Conseil d'Administration

Durant toute l'année 2013, les pharmaciens auront négocié avec l'Assurance Maladie les conditions de leur nouvelle rémunération suite à la signature, le 4 avril 2012, de la Nouvelle Convention entre l'UNCAM (Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie) et les syndicats de pharmaciens.

Même si les éléments de cette rémunération définitivement signés en janvier 2014 n'entreront en vigueur vraisemblablement que début 2015, il s'agit là d'une évolution majeure pour la profession.

En effet, la reconnaissance des missions de conseil et de supervision au sens large de la délivrance se traduit par la mise en place d'honoraires de dispensation liés à chaque produit délivré et à chaque ordonnance.

La part de la rémunération liée aux honoraires sera rapidement portée à 45% de la marge totale du pharmacien.

Ainsi, l'économie de la pharmacie se désensibilise de la marge sur les ventes de médicaments ce qui, dans un contexte de baisse des prix des médicaments inscrit sur le long terme dans les PLFSS (Projets de Loi sur le Financement de la Sécurité Sociale) successifs, va permettre à l'économie de l'officine de s'améliorer et d'investir dans ses nouvelles missions de services rémunératrices, à l'exemple des prestations sur les AVK ou sur l'asthme instituées en 2013.

Ces perspectives confortent le Groupe PHARMAGEST dans sa stratégie de diversification dans le domaine de l'e-Santé et des objets connectés (le pilulier électronique DO-Pill SecurTM) dans lequel le pharmacien, fort de cette évolution majeure, trouve sa position renforcée.

Ainsi, que cela soit en France, en Belgique ou au Luxembourg, où les évolutions sont semblables, pour l'activité d'édition de logiciels (LGPI Global Services[®], SABCO[®] Ultimate) et ses évolutions connexes (OffiMedia[®], SELLEN, Offisecure[®],...) les perspectives de développement s'en trouvent confortées.

Il en va de même pour l'activité édition de logiciels pour maisons de retraite de MALTA INFORMATIQUE qui, elle aussi, est concernée par l'arrivée des NTIC et des objets connectés dans le monde de la santé.

L'industrie pharmaceutique et donc l'activité Laboratoires de PHARMAGEST INTERACTIVE vont préempter le champ de l'e-Santé.

Fort de cette reconnaissance du bienfondé de sa stratégie globale, le Groupe PHARMAGEST maintient sa stratégie en matière de croissances externes, à savoir l'étude de pistes internationales, mais aussi en France, selon les deux axes de développement suivants :

- Les services et les technologies qu'il pourrait proposer à ses clients pharmaciens afin de les aider à remplir pleinement les nouvelles missions de conseil qui leur ont été conférées par la Loi HPST (Hôpital, Patients, Santé et Territoires) de juillet 2009 ;
- Les domaines technologiques lui permettant de développer de nouveaux produits propres à améliorer la rentabilité des pharmacies.



Détention du capital social au 31 décembre 2013

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code du commerce nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement à la date de clôture de l'exercice social plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes, ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

Nom	Pourcentage de détention
MARQUE VERTE SANTE	+ de 50% et inférieur à 66,66%
GROUPE WELCOOP	Supérieur au vingtième et inférieur à 10%
La SC "ERMITAGE SAINT JOSEPH" (Monsieur Thierry CHAPUSOT)	Supérieur au vingtième et inférieur à 10%

En application des dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce et de l'article 223-26 du règlement général de l'AMF, nous vous informons que MARQUE VERTE SANTE (antérieurement dénommée WELCOOP PHARMA) qui détenait au 31 décembre 2012 des actions pour un pourcentage supérieur aux deux-tiers et inférieur à 90%, a cédé le 19 décembre 2013, 158 039 actions qu'elle détenait dans PHARMAGEST INTERACTIVE, dans le cadre d'un reclassement à l'intérieur du Groupe, à GROUPE WELCOOP. Cette opération a fait l'objet d'une déclaration auprès de l'AMF, déclaration reçue le 20 décembre 2013 et publiée le 23 décembre 2013.

Aucune action de PHARMAGEST INTERACTIVE n'est détenue par PHARMAGEST INTERACTIVE (hors actions d'autocontrôle) ni par les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

A la connaissance de PHARMAGEST INTERACTIVE, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert plus de 5% du capital ou des droits de vote.

Autorisation de rachat d'actions par PHARMAGEST INTERACTIVE

1) L'Assemblée Générale des actionnaires, réunie le 21 juin 2013 a autorisé le Conseil d'Administration à opérer en bourse sur ses propres actions, conformément aux dispositions des articles L 225-206 à L. 225-117 du Code de commerce et des dispositions du code monétaire et financier.

Cette autorisation est conférée pour une durée maximum de dix-huit mois, à compter du 21 juin 2013 et prendra fin le 20 décembre 2014.

Au 31 décembre 2013, PHARMAGEST INTERACTIVE détient 830 de ses propres actions directement ou indirectement notamment dans le cadre d'un contrat de liquidités, soit environ 0,03% du capital social actuel.

Au 31 décembre 2013, dans le cadre de ce programme, utilisé via le contrat de liquidité, 21 284 actions ont été acquises pour un prix d'acquisition moyen de 76,75 €, 21 369 actions ont été cédées pour un prix moyen de cession de 76,22 €.

PHARMAGEST INTERACTIVE dispose de 100% du contrat de liquidité actuel.

Le Conseil d'Administration vous rend compte de la réalisation du programme de rachat d'actions pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014 autorisé par l'Assemblée du 21 juin 2013.

Le bilan de ce programme au 31 mars 2014 est :

- Achats : 26 477 actions au prix moyen de 86,67 € ;
- Ventes : 26 168 actions au prix moyen de 86,89 €.

La société détient directement ou indirectement au 31 mars 2014, 401 actions.



2) Il sera alors proposé aux actionnaires de renouveler dès maintenant cette autorisation et de se prononcer sur le nouveau programme.

Les objectifs du programme de rachat actuellement en vigueur étaient par ordre de priorité décroissant les suivants :

- L'animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- L'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- L'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de PHARMAGEST INTERACTIVE ou du Groupe PHARMAGEST, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Il a paru souhaitable au Conseil d'Administration de vous demander de vous prononcer sur le nouveau programme qui viendrait se substituer à celui mis en place par l'Assemblée Générale du 21 juin 2013 mais à compter du 27 juin 2014.

Le nouveau programme de rachat d'actions aurait les objectifs suivants :

- L'animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- L'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- L'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de PHARMAGEST INTERACTIVE ou du Groupe PHARMAGEST, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Ce nouveau programme aurait une durée de 18 mois, soit jusqu'au 26 décembre 2015.

Options d'achat d'actions

Le plan d'achat d'actions mis en place par le Conseil d'Administration dans sa séance du 10 septembre 2004 a pris fin le 9 septembre 2012.

En 2013, le Conseil d'Administration n'a pas soumis aux actionnaires de décision de mise en place d'un nouveau plan.

Etat des participations des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'au 31 décembre 2013, date de clôture du dernier exercice, il n'y a pas de d'actions détenues tant par le personnel de PHARMAGEST INTERACTIVE que par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce.

Tableau des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats PHARMAGEST INTERACTIVE au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Autres informations

// INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D 441-4 du Code de commerce, nous vous communiquons, ci-après, la décomposition des sommes dues à nos fournisseurs à la clôture des deux derniers exercices :



Exercice 2013

Dettes Fournisseurs / échéances - En K€	moins de 30 jours	entre 30 et 60 jours	plus de 60 jours	Total TTC
Dettes à échoir *	3 870	1 071	1	4 942 K€
Dettes échues **	400			400 K€
Total TTC Dettes Fournisseurs	4 269	1 071	1	5 341 K€
Factures non parvenues				2 521 K€
Total TTC Dettes Fournisseurs au bilan				7 862 K€

Exercice 2012

Dettes Fournisseurs / échéances - En K€	moins de 30 jours	entre 30 et 60 jours	plus de 60 jours	Total TTC
Dettes à échoir *	4 331	866	0	5 197 K€
Dettes échues **	228			228 K€
Total TTC Dettes Fournisseurs	4 559	866	0	5 425 K€
Factures non parvenues				3 173 K€
Total TTC Dettes Fournisseurs au bilan				8 599 K€

* date de paiement postérieure à la clôture.

** date de paiement antérieure à la clôture.

III/ EN APPLICATION DES ARTICLES L. 225-100, L. 225-102-1, R.225-104 ET L. 820-3 DU CODE DE COMMERCE, NOUS VOUS COMMUNIQUEONS CI-APRES :

A/ LES INFORMATIONS SOCIALES

Les informations sociales concernant le Groupe PHARMAGEST sont détaillées dans le rapport sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale annexé au présent rapport et couvrent les informations sur :

- Le personnel ;
- L'organisation du temps de travail ;
- Les rémunérations ;
- Les relations professionnelles et bilan des accords collectifs ;
- Les conditions d'hygiène et de sécurité ;
- La formation ;
- L'emploi et insertion des travailleurs handicapés ;
- Les œuvres sociales ;
- La sous-traitance externe.

B/ INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Les informations environnementales concernant le Groupe PHARMAGEST sont détaillées dans le rapport sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale annexé au présent rapport et couvrent les informations sur :

- Les activités polluantes et à risque ;
- Le développement durable.

C/ UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les détails figurent dans le paragraphe suivant E : Analyse des risques.



D/ HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Audit - En €	MAZARS				BATT AUDIT			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Commissariat aux Comptes - PHARMAGEST INTERACTIVE - Filiales intégrées	37 000 14 200	37 000 10 500	73% 27%	76% 24%	36 500 11 700	35 500 4 200	76% 24%	89% 11%
Missions accessoires			0%	0%			0%	0%
Sous-total	51 200	47 500	100%	100%	48 200	39 700	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement			0%	0%			0%	0%
Juridique, fiscal, social			0%	0%			0%	0%
Technologies de l'information			0%	0%			0%	0%
Audit interne			0%	0%			0%	0%
Autres (à indiquer si supérieur de 10% aux honoraires d'audit)			0%	0%			0%	0%
Sous-total			0%	0%			0%	0%
TOTAL	51 200	47 500	100%	100%	48 200	39 700	100%	100%

E/ ANALYSES DES RISQUES

Le Groupe PHARMAGEST a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous :

1/ Risque de liquidité

Au 31 décembre 2013, le Groupe PHARMAGEST présente une trésorerie nette disponible de 16 M€.

Au-delà de cette trésorerie disponible à court terme, le Groupe PHARMAGEST dispose de lignes de découvert non utilisées de 7 M€ mais aussi d'un solde titres disponibles à la vente de 29 M€ (la pénalité en cas de sortie anticipée ne concernant que les intérêts courus).

Ainsi, la position nette de liquidité disponible du Groupe PHARMAGEST est de l'ordre de 52 M€ ce qui permet de disposer à tout moment des ressources financières suffisantes afin de financer l'activité courante, les investissements nécessaires à son développement futur, mais également de faire face à tout événement exceptionnel.

Les différentes échéances des emprunts financiers sont présentées en Rubrique 20.3.1.5.7 du présent Document de Référence.

Les différentes sources de financements utilisées par le Groupe PHARMAGEST sont les découverts bancaires et les emprunts à moyen et long terme.

Le Groupe PHARMAGEST s'est déjà assuré de la possibilité d'accès au crédit en cas d'investissement significatif.

Afin d'optimiser la gestion des flux financiers, une centralisation des trésoreries a été mise en place sur les deux principales banques du Groupe PHARMAGEST et sur les principales sociétés du Groupe PHARMAGEST.

Par ailleurs, la gestion du risque de liquidité au sein du Groupe PHARMAGEST a pour objectif de rechercher des ressources au meilleur coût et de s'assurer de leur obtention à tout instant.

Ainsi, l'analyse faite par le Groupe PHARMAGEST sur son risque de liquidité lui permet d'être en mesure de faire face à ses échéances à venir.



Echéancier de liquidité :

En K€	Valeur comptable	6 mois ou moins	6-12 mois	1-2 ans	2-5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés						
Prêts bancaires garantis	1 296	143	140	285	672	56
Prêts bancaires non garantis	441	339	26	52	23	
Découverts bancaires	740	740				
Autres dettes financières	1	1				
Dettes fournisseurs	7 883	7 883				
Autres dettes	0	0				
TOTAL	10 361	9 106	166	337	695	56
Passif financiers dérivés						
Swaps de taux d'intérêt*	0,5	0,5				
Swaps de taux de change	0	0				
TOTAL	0,5	0,5				

* Calcul réalisé sur la base de l'Euribor 3 mois au 31 décembre 2013.

2/ Risque de Marché

a/ Risque de taux

L'exposition du Groupe PHARMAGEST au risque de taux concerne les emprunts à taux variable (sensibilité à la hausse des taux).

Analyse de la dette financière brute par échéance et par nature de taux :

En K€	Dette financière brute			
	Taux fixe	Taux variable Euribor 3 mois	Taux variable EONIA	Total
Echéance :				
2014	339	308	0	647
2015	337	0	0	337
2016	314	0	0	314
2017	302	0	0	302
2018	81	0	0	81
Au-delà	56	0	0	56
TOTAL	1 429	308	0	1 737

L'endettement à taux variable représente 18% de l'endettement global au 31 décembre 2013.

L'analyse du risque de sensibilité (variation à la hausse ou à la baisse de l'Euribor 3 mois sur une base de -0,25%/+0,10%) ne met pas en avant un impact significatif.

b/ Risque de change

Dans son activité, le Groupe PHARMAGEST est très peu exposé au risque de change dans la mesure où la très grande majorité de ses achats et ventes sont réalisés en euros.

c/ Risque sur actions et autres instruments financiers

Pas d'exposition.

Néanmoins, le Groupe PHARMAGEST suit avec grande attention la situation financière de la société AXA gestionnaire du contrat de capitalisation (titres disponibles à la vente).



3/ Risque de crédit / contrepartie

- Sur la base d'analyse de risque de contrepartie régulièrement actualisée, les créances sur nos principaux débiteurs, représentés par les différents leasers actifs auprès des pharmaciens, ne font pas l'objet de dépréciation (retards très majoritairement inférieures à 6 mois). La part des facturations financées par les leasers représente 37% du chiffre d'affaires consolidé 2013 dont 35% sont réalisés par les leasers travaillant avec HEALTHLEASE (dont les principaux sont BNP Lease et SIEMENS) ;
- Les créances clients qui ne sont pas dépréciées au 31 décembre 2013 ont été analysées sur une base individuelle ; un règlement a été reçu après la clôture pour la majorité d'entre elles (Rubrique 20.3.1.5.4.6 du présent Document de Référence).

4/ Risques juridiques

Le Groupe PHARMAGEST, pour son activité principale d'édition de logiciels de gestion d'officines, n'est pas soumis à une réglementation particulière et n'a pas besoin d'autorisations légales, réglementaires ou administratives particulières pour l'exploitation de cette activité. Les logiciels qu'elle commercialise doivent cependant bénéficier de l'agrément SESAM-Vitale afin de pouvoir proposer aux pharmaciens des solutions compatibles avec le Réseau Santé Social (transmission des feuilles de soins électroniques, etc.).

Le Groupe PHARMAGEST n'est pas tenu à des contraintes de confidentialité particulières en ce qui concerne les logiciels de gestion puisqu'il n'a pas connaissance de données médicales.

Cependant, pour son activité d'Hébergeur de Données de Santé à caractère personnel, suite à l'obtention de trois agréments par décision du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé en 2012 et 2013, PHARMAGEST INTERACTIVE a mis en place une organisation et les procédures destinées à assurer la sécurité des traitements, la protection et la confidentialité des informations afin de garantir l'intégrité des données à caractère personnel, la disponibilité et la continuité des services. Par ailleurs, le service en charge de l'Hébergement de Données de Santé utilise la méthodologie ITIL Version 3 « Information Technology Infrastructure Library » (Bibliothèque pour l'Infrastructure des Technologies de l'Information) depuis fin 2010 (2 salariés certifiés). Il s'agit d'un ensemble d'ouvrages recensant les bonnes pratiques pour le management du système d'information visant, entre autres, la réduction des risques.

Le Groupe PHARMAGEST ne bénéficie pas de contrat de concession, de licence de commercialisation ou de distribution qui la placerait en situation de risque juridique.

PHARMAGEST INTERACTIVE détient l'ensemble des actifs nécessaires à l'exploitation et n'est pas soumise à des dispositions fiscales particulières.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe PHARMAGEST.

5/ Risques indirects liés à des décisions gouvernementales

Les différentes activités du Groupe PHARMAGEST, et plus particulièrement l'activité Pharmacie, pourraient être impactées par des décisions du gouvernement touchant directement les clients du Groupe.

En effet, l'activité Pharmacie France représente 80% du chiffre d'affaires total du Groupe PHARMAGEST. Aussi, une décision du gouvernement portant, à titre d'exemple, sur les remboursements de médicaments et ayant une incidence sur le niveau de revenus des pharmaciens pourrait impacter leur niveau d'investissement et, par conséquent, les revenus du Groupe PHARMAGEST. Or, à ce jour, il s'est avéré que la forte capacité d'anticipation et la recherche permanente du Groupe de solutions innovantes permettant au pharmacien de faire face à un monde de la santé en permanente mutation, a eu un impact positif sur le Groupe.

6/ Risques industriels et liés à l'environnement

L'activité du Groupe PHARMAGEST n'étant pas industrielle, elle n'est donc pas exposée à des risques industriels ou environnementaux. Ainsi, elle ne stocke pas de produits dangereux ou inflammables et n'est pas soumise à des contraintes particulières en matière de respect de l'environnement.

La sécurité des installations est assurée par la mise en place d'alarmes et de procédés de télésurveillance en ce qui concerne le siège social et les différents sites régionaux.



7/ Risques technologiques

Les risques technologiques auxquels est confronté le Groupe PHARMAGEST se situent à différents niveaux :

a/ Propriété intellectuelle :

- Le Groupe PHARMAGEST détient le brevet du logiciel LGPI en France. Les filiales du Groupe, DIATELIC, INTECUM et GROUPE DOMEDIC INC., détiennent les brevets des systèmes développés ;
- L'ensemble des marques et noms de domaines exploités par le Groupe PHARMAGEST et ses filiales est déposé en France et, pour un certain nombre d'entre eux, au niveau européen ;
- Le Groupe PHARMAGEST procède systématiquement aux dépôts des sources des logiciels et de leurs nouvelles versions auprès de l'Agence de Protection des Programmes.

Il s'expose donc à des risques de violation de propriété industrielle car elle ne peut pas garantir qu'aucun de ses concurrents n'exploite ses innovations sans autorisation préalable de sa part. Dans ce cas, le Groupe PHARMAGEST devra engager des procédures judiciaires pour faire respecter ses brevets, ses marques et logiciels, en engageant des frais non négligeables.

b/ Sécurité des systèmes d'information et des réseaux :

- Le Groupe PHARMAGEST a mis en place trois architectures totalement cloisonnées : une pour ses besoins internes, une pour ses offres clients et une pour les clients des services d'hébergement de données à caractère personnel. Chaque architecture dispose de moyens de sécurité avec des systèmes de firewalls éprouvés. Les services sont hébergés sur deux sites distants et sur des serveurs partiellement redondés à ce jour.
- Un plan de continuité d'activité, un plan de sauvegarde et d'archivage ainsi qu'un plan de reprise d'activité ont été mis en œuvre en 2013 sur 20 services estimés critiques. Une revue de l'efficacité des plans est faite régulièrement.



8/ Assurance - couverture des risques

L'ensemble des risques est couvert et il n'existe aucune franchise significative.

Le Groupe PHARMAGEST fait partie intégrante des polices d'assurances souscrites par GROUPE WELCOOP dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dommage aux biens		
Assureur	AXA et Groupama	
	Garanties	Franchises
LCI (Limitation Contractuelle d'Indemnité) globale	40 000 000 €	
<i>dont bâtiment ou risques locatifs</i>	<i>54 301 m2</i>	<i>0 à 2 115 €</i>
Valeur à neuf		
<i>dont matériel et marchandises</i>	<i>10 575 080 €</i>	<i>0 à 2 115 €</i>
Marchandises en flottant chez les tiers	1 000 000 €	0 à 2 115 €
Dommages électriques	105 750 €	2 115 €
Perte produits en installation frigo	158 625 €	2 115 €
Bris de glace	31 750 €	0 €
Vol	105 750 €	2 115 €
Tous risques	1 586 250 €	10 575 €
Frais et pertes	6 345 050 €	
RVT (Recours Voisins et Tiers)	2 115 016 €	
Pertes d'exploitation	5 000 000 €	0 à 3 jours
Frais de reprise d'activité	3 000 000 €	
Effondrement de racks	150 000 €	1 500 €
Tous risques informatiques		255 €
Marchandises sur l'ensemble du risque	30 000 000 €	



Flotte Auto		
Assureur	Groupama	
	Garanties	Franchises
RC Automobile Corporelle	illimitée	néant
RC Automobile Matérielle	100 000 000 € par sinistre	néant
<i>dont immatériels consécutifs à des dommages corporels ou matériels garantis</i>	<i>1 500 000 € par sinistre</i>	<i>néant</i>
<i>dont dommages matériels survenus sur aérodromes</i>	<i>1 120 000 € par sinistre</i>	<i>néant</i>
<i>dont dommages d'atteinte à l'environnement</i>	<i>1 120 000 € par sinistre</i>	<i>néant</i>
<i>dont dommages matériels d'incendie ou explosion</i>	<i>3 100 000 € par sinistre</i>	<i>néant</i>
Incendie	VDE (Valeur à Dire d'Expert)	529 €
Vol	VDE	529 €
Catastrophes Naturelles	VDE	légale
Dommages Tous Accidents	VDE	529 €
Assistance	Voir TMGF (Tableau « Montants des Garanties et des Franchises »)	0 km
Protection du conducteur	150 000 €	10%
Contenu	600 €	150 € en cas de vol isolé du contenu

Responsabilité Civile		
Assureur	AXA	
	Garanties	Franchises
Responsabilité Civile Exploitation		
Tous dommages confondus	10 200 000 €	-
<i>dont matériels et immatériels consécutifs</i>	<i>2 500 000 €</i>	<i>10% min 200 max 1 200 €</i>
<i>dont immatériels non consécutifs</i>	<i>500 000 €</i>	<i>10% min 2 500 max 10 000 €</i>
Faute inexcusable - dommages corporels	2 000 000 € dont 1 000 000 € par sinistre	380 €
Biens confiés	700 000 €	10% min 1 000 max 6 000 €
Atteinte accidentelle à l'environnement	750 000 €	1 820 €
Responsabilité Civile après livraison		
Tous dommages confondus	8 954 000 €	-
Dommages immatériels non consécutifs	1 000 000 €	9 000 €
Frais de retrait	380 000 €	9 000 €
Recours	20 000 €	380 €



Responsabilité Civile		
Assureur	AXA	
	Garanties	Franchises
Responsabilité Civile Hébergement de Données		
Tous dommages confondus	7 500 000 €	-
<i>dont dommages corporels</i>	7 500 000 €	Néant
Dommages matériels et immatériels	1 500 000 €	10% mini 3 000 € max 15 000 €
Faute inexcusable	2 000 000 €	380 €
Atteinte accidentelle environnement	750 000 €	1 500 €
Dommages immatériels non consécutifs	500 000 €	10% mini 3 000 € max 15 000 €
<i>dont dommages résultant d'une atteinte à la propriété intellectuelle</i>	200 000 €	10% mini 3 000 € max 15 000 €
Biens confiés	20 000 €	500 €
Reconstitution de documents	30 000 €	1 000 €
Dommages résultant d'une atteinte logique	500 000 €	10% mini 5 000 € max 15 000 €
<i>dont frais de reconstitution de documents</i>	50 000 €	800 €
Frais de remplacement de collaborateurs	50 000 €	Néant
<i>dont frais liés au surcoût salarial</i>	25 000 €	Néant
Défense	Inclus dans la garantie mise en jeu	Selon la franchise de la garantie mise en jeu
Recours	20 000 €	Seuil d'intervention 380 €

Responsabilité des dirigeants		
Assureur	AIG Europe	
	Garanties	Franchises
Plafond des garanties	10 000 000 €	-
Responsabilité civile des dirigeants	-	-
Frais de défense civile et pénale	-	-
Mandats extérieurs dans les participations	-	-
Réclamation liées aux rapports sociaux	-	-

Le Groupe PHARMAGEST estime que les polices d'assurance décrites ci-dessus couvrent de manière raisonnable l'ensemble des risques majeurs inhérents à son activité et que sa politique d'assurance est en adéquation avec les pratiques retenues dans son secteur d'activité.



F/ MANDATS ET RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

Nous vous communiquons ci-après :

• **La liste des mandats et fonctions exercés par les dirigeants durant l'exercice 2013**

(Alinéa 3 de l'article L. 225-102-1)

(cf. tableau annexé)

• **Les rémunérations versées aux dirigeants par PHARMAGEST INTERACTIVE et par les sociétés qui la contrôlent**

(Alinéa 1 de l'article L. 225-102-1)

Dirigeants	Fonctions	Rémunérations brutes 2013	Rémunérations brutes 2012
Monsieur Thierry CHAPUSOT	Président du Conseil d'Administration	** - Au titre de la rémunération du mandat social : 24 000 €	** - Au titre de la rémunération du mandat social : 24 000 €
Monsieur Dominique PAUTRAT	Directeur Général Administrateur (titulaire d'un contrat de travail)	* ** *** - Au titre de la rémunération du mandat social : 24 000 € - Au titre du contrat de travail : <i>Fixe : 135 000 €</i> <i>Variable : 50 800 €</i> - Avantage en nature (véhicule) : 4 608 €	* ** - Au titre de la rémunération du mandat social : 24 000 € - Au titre du contrat de travail : <i>Fixe : 135 000 €</i> <i>Variable : 60 261 €</i> - Avantage en nature (véhicule) : 4 139 €
Monsieur Thierry PONNELLE	Directeur Général Délégué Administrateur (titulaire d'un contrat de travail)	* ** *** - Au titre de la rémunération du mandat social : 12 000 € - Au titre du contrat de travail : <i>Fixe : 89 652 €</i> <i>Variable : 21 750 €</i> - Avantage en nature (véhicule) : 0 €	* ** - Au titre de la rémunération du mandat social : 12 000 € - Au titre du contrat de travail : <i>Fixe : 89 652 €</i> <i>Variable : 23 465 €</i> - Avantage en nature (véhicule) : 0 €
Monsieur Denis SUPPLISSON	Directeur Général Délégué Administrateur (titulaire d'un contrat de travail)	* ** *** - Au titre de la rémunération du mandat social : 12 000 € - Au titre du contrat de travail : <i>Fixe : 105 600 €</i> <i>Variable : 36 000 €</i> - Avantage en nature (véhicule) : 3 961 €	* ** - Au titre de la rémunération du mandat social : 2 400 € - Au titre du contrat de travail : <i>Fixe : 105 600 €</i> <i>Variable : 40 365 €</i> - Avantage en nature (véhicule) : 3 961 €
Monsieur Hugues MOREAUX	Représentant l'Administrateur « Groupe WELCOOP »	Néant	Néant
Monsieur Daniel ANTOINE	Administrateur	Jetons de présence : 750 € Membre du Comité d'Audit : 4 000 €	Jetons de présence : 600 € Membre du Comité d'Audit : 4 000 €
Monsieur Michel DUSSE	Administrateur Indépendant	Jetons de présence : 600 € Membre du Comité d'Audit : 14 000 €	Jetons de présence : 450 € Membre du Comité d'Audit : 14 000 €
Monsieur François JACQUEL	Administrateur	Jetons de présence : 750 € Membre du Comité d'Audit : 4 000 €	Jetons de présence : 1 000 € Membre du Comité d'Audit : 4 000 €
Monsieur William LE BELLEGO	Administrateur jusqu'au 31/12/12	** Néant	** Néant
Madame Anne LHOTE	Administrateur	Néant	Néant
Madame Sophie MAYEUX	Administrateur Indépendant à compter du 22/06/12	Jetons de présence : 450 €	Jetons de présence : 450 €
Monsieur Philippe VIVIER	Administrateur Indépendant jusqu'au 22 juin 2012	Néant	Jetons de présence : 150 € Membre du Comité d'Audit : 2 000 €



* Messieurs Dominique PAUTRAT, Thierry PONNELLE et Denis SUPPLISSON sont bénéficiaires d'un contrat « article 83 » pour lequel PHARMAGEST INTERACTIVE verse des cotisations de 8% assises sur le total de la rémunération brute. PHARMAGEST INTERACTIVE supporte et paye auprès de la compagnie "GAN" la totalité des cotisations dues à ce titre.

** Messieurs Thierry CHAPUSOT, William LE BELLEGO, Dominique PAUTRAT, Thierry PONNELLE, Denis SUPPLISSON ont bénéficié d'options d'achat de souscription d'actions pour un total de 1 000 actions chacun depuis le 10 septembre 2004. La date d'échéance de ce plan était le 9 septembre 2012. Ces personnes ont pratiqué une levée d'option sur l'exercice 2012 pour l'ensemble des actions.

*** Il a été décidé d'allouer à Messieurs Dominique PAUTRAT, Thierry PONNELLE et Denis SUPPLISSON, par autorisation du Conseil d'Administration du 13 décembre 2013, dans le cadre de leurs contrats de travail, une prime d'objectif long terme (2013-2016), les objectifs étant liés au business plan de l'activité du Groupe et une prime sur croissance externe pour les activités de Groupe Pharmagest sur la période 2013-2016 et concernant les investissements 2013/2014. Ces primes seront versées en fonction de l'atteinte des objectifs fixés sur la durée des quatre années, le 31 mars 2017, étant précisé que le règlement est assujéti à la présence des personnes intéressées dans leurs fonctions actuelles. Les primes sont provisionnées chaque exercice dans les comptes au prorata, en fonction de l'atteinte des objectifs sur la période de quatre ans.

PHARMAGEST INTERACTIVE considère que le maintien du contrat de travail de Messieurs Dominique PAUTRAT, Thierry PONNELLE et Denis SUPPLISSON (ceux-ci ayant déjà un contrat de travail lors de leur nomination en qualité de mandataire social) est justifié au regard de leur ancienneté au sein de la société, de leur protection sociale destinée à les maintenir en fonction au sein de la société, et de la faible rémunération de leur mandat social eu égard aux risques réels encourus.

• Les rémunérations versées aux dirigeants dans MARQUE VERTE SANTE, société mère de PHARMAGEST INTERACTIVE

Dirigeants	Fonctions exercées dans MARQUE VERTE SANTE	Rémunérations brutes 2013	Rémunérations brutes 2012
Monsieur Thierry CHAPUSOT	Président du Directoire	Néant	Néant
Monsieur William LE BELLEGO	Membre du Directoire jusqu'au 31/12/12	Néant	Néant
Monsieur Dominique PAUTRAT	Membre du Directoire à compter du 01/01/2013	Néant	Néant
Madame Anne LHOTE	Membre du Directoire	Néant	Néant
Monsieur Hugues MOREAUX	Président du Conseil de Surveillance	Néant	Néant
Monsieur Daniel ANTOINE	Représentant Groupe WELCOOP, Membre du Conseil de Surveillance	Néant	Néant
Monsieur Philippe VIVIER	Membre du Conseil de Surveillance	Jetons de présence : 449 €	Jetons de présence : 148 €



• **Les rémunérations versées aux dirigeants dans GROUPE WELCOOP, société mère de MARQUE VERTE SANTE**

Dirigeants	Fonctions exercées dans GROUPE WELCOOP	Rémunérations brutes 2013	Rémunérations brutes 2012
Monsieur Thierry CHAPUSOT	Président du Directoire (titulaire d'un contrat de travail)	* ** - Mandat social : 54 000 € - et contrat de travail : Fixe : 243 000 € Variable : 65 000 €	* - Mandat social : 54 000 € - et contrat de travail : Fixe : 227 000 € Variable : 18 508 €
Monsieur William LE BELLEGO	Membre du Directoire (titulaire d'un contrat de travail) jusqu'au 31/12/12	Néant	* - Mandat social : 24 000 € - et contrat de travail : Fixe : 135 000 € Variable : 14 899 € - Avantage en nature (véhicule) : 3 534 €
Monsieur Dominique PAUTRAT	Membre du Directoire à compter du 01/01/2013	- Mandat social : 24 000 €	Néant
Madame Anne LHOTE	Membre du Directoire (titulaire d'un contrat de travail)	* ** - Mandat social : 24 000 € - et contrat de travail : Fixe : 145 000 € Variable : 35 100 € - Avantage en nature (véhicule) : 2 124 €	* - Mandat social : 24 000 € - et contrat de travail : Fixe : 135 000 € Variable : 14 899 € - Avantage en nature (véhicule) : 2 124 €
Monsieur Hugues MOREAUX	Président du Conseil de Surveillance	Mandat social : 113 788 €	Mandat social : 106 344 €
Monsieur Daniel ANTOINE	Vice-président du Conseil de Surveillance	Jetons de présence : 454 €	Jetons de présence : 888 €
Monsieur François JACQUEL	Membre du Conseil de Surveillance	Jetons de présence : 1 337 €	Jetons de présence : 1 722 €

* Monsieur Thierry CHAPUSOT (depuis 2010) et Madame Anne LHOTE bénéficient d'un contrat « article 83 » au titre du Groupe WELCOOP qui supporte et paye en totalité auprès de la compagnie « AXA » des cotisations de 8% assises sur le total de leur rémunération. Monsieur William LE BELLEGO a bénéficié de ce même avantage jusqu'au 31/12/2012.

** Il a été décidé d'allouer à Monsieur Thierry CHAPUSOT et Madame Anne LHOTE, par autorisation du conseil de surveillance du 29 mars 2013, dans le cadre de leurs contrats de travail, une prime d'engagement à long terme (2013-2016), les objectifs étant liés au business plan de l'activité de Groupe Welcoop sur quatre années. Ces primes seront versées en fonction de l'atteinte des objectifs fixés sur la durée de quatre années, le 31 mars 2017, étant précisé que le règlement est assujéti à la présence des personnes intéressées dans leurs fonctions actuelles. Les primes sont provisionnées chaque exercice dans les comptes, au prorata, en fonction de l'atteinte des objectifs de l'année.

Affectation du résultat

L'affectation du résultat de l'exercice que vous propose votre Conseil d'Administration est conforme à la loi ainsi qu'à nos dispositions statutaires.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 15 075 829,43 € de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice	15 075 829,43 €
Report à nouveau	19 747 151,82 €
À la disposition des actionnaires	34 822 981,25 €
Dividendes 2,50 € par action	7 587 062,50 €
Le solde, soit est affecté au compte « report à nouveau »	27 235 918,75 €

Les capitaux propres s'élèveront alors à 50 297 726 €.



Les dividendes ci-dessus ouvrent droit au profit des personnes physiques à l'abattement de 40% sur la totalité de son montant. Il est précisé qu'en application des textes en vigueur, les dividendes versés aux personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, seront précomptés par la société du ou des prélèvements à la source suivants :

- D'un prélèvement social obligatoire : le taux de prélèvement est actuellement de 15,50% ;
- D'un prélèvement obligatoire non libératoire de 21% (article 117 quater nouveau du Code Général des Impôts). Pour le calcul de ce prélèvement, les revenus sont retenus pour leur montant brut. Toutefois, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année, tel que défini au 1° du IV de l'article 1417 est inférieur à 50 000 € pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs et à 75 000 € pour les contribuables soumis à une imposition commune, peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement dans les conditions prévues à l'article 242 quater. Ce prélèvement s'impute sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. S'il excède l'impôt dû, l'excédent est restitué.

La mise en paiement du dividende sera effectué à compter du 4 juillet 2014 auprès de la banque BNP PARIBAS chargé de la gestion des titres.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code général des impôts, nous vous informons des distributions intervenues au titre des trois derniers exercices.

Exercices	Dividende par action	Dividende éligible à l'abattement de 40% (versé à des personnes physiques)	Dividende non éligible à l'abattement de 40% (versé à des personnes morales)
31/12/2010	1,50 €	1,50 €	1,50 €
31/12/2011	1,80 €	1,80 €	1,80 €
31/12/2012	2,10 €	2,10 €	2,10 €

Mandats de membres du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes

Administrateurs

Nous vous informons que les mandats de plusieurs Administrateurs arrivent à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale Ordinaire, à savoir les mandats de Messieurs Thierry CHAPUSOT, Daniel ANTOINE, François JACQUEL, Thierry PONNELLE et de la société GROUPE WELCOOP,

Nous vous proposons de renouveler leurs mandats pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2019.

Commissaires aux Comptes

Les mandats de Co-Commissaire aux Comptes titulaire de la société « BATT AUDIT » et de Co-Commissaires aux Comptes suppléant de la société « SOVEC » arrivant à expiration à l'issue de la présente Assemblée annuelle, nous vous proposons de :

- Renouveler le mandat de Co-Commissaire aux Comptes titulaire de la société « BATT AUDIT », étant précisé qu'à partir de ce nouveau mandat, M. Stéphane RONDEAU sera signataire en remplacement de Madame Isabelle SAGOT, conformément aux dispositions de l'article L. 822-14 du Code de commerce ;
- Nommer en qualité de nouveau Co-Commissaire aux Comptes suppléant la société REVILEC AUDIT & ASSOCIES, 25 rue du Bois de la Champelle à VANDOEUVRE-LES-NANCY (54 500) ;

Pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2019.

Conventions réglementées

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice écoulé, de nouvelles conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce, ont été conclues avec les dirigeants mandataires sociaux sur autorisation du Conseil d'Administration réuni le 13 décembre 2013 :



Eu égard la politique de rémunération adoptée au sein du Groupe, le Directeur Général et les deux Directeurs Généraux Délégués, membres également du Comité de Direction Financier et Social, bénéficieront, dans le cadre de leurs contrats de travail, sous réserve de la réalisation de l'atteinte des objectifs fixés sur une durée de quatre années (période 2013-2016), lesdits objectifs étant liés au business plan de l'activité du Groupe et de leur présence dans leurs fonctions actuelles au sein de PHARMAGEST INTERACTIVE, lors du versement des primes le 31 mars 2017,

- * Monsieur Dominique PAUTRAT, Directeur Général Administrateur : d'une prime d'objectif long terme d'un montant maximum de 200 000 € bruts ainsi qu'une prime sur croissance externe pour les activités du Groupe Pharmagest sur la période 2013/2016 et concernant les investissements 2013/2014, d'un montant plafonné à 150 000 € bruts ;
- * Messieurs Denis SUPPLISSON et Thierry PONNELLE, Directeurs Généraux Délégués Administrateurs : d'une prime d'objectif long terme d'un montant maximum de 140 000 € bruts pour Monsieur SUPPLISSON et d'un montant de 80 000 € bruts pour Monsieur PONNELLE ainsi qu'une prime sur croissance externe pour les activités du Groupe Pharmagest sur la période 2013/2016 et concernant les investissements 2013/2014, ladite prime étant affectée collégialement à l'ensemble des membres du Comité de Direction Financier et Social (hors Monsieur Pautrat) pour un montant maximum de 150 000 € bruts.

Les primes sont provisionnées chaque exercice dans les comptes au prorata, en fonction de l'atteinte des objectifs sur la période de quatre ans.

Ces opérations vous seront détaillées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, par lequel il vous sera également rendu compte des conventions antérieurement conclues et qui se sont poursuivies.

Observations du Comité d'Entreprise

Les représentants du Comité d'Entreprise n'ont formulé aucune observation.

Jetons de présence

Nous vous demanderons aussi de vous prononcer sur la fixation des jetons de présence pour les Administrateurs que nous vous proposons de fixer à 30 000 € pour l'année 2014.

Nous allons maintenant vous présenter la deuxième partie de ce rapport, à savoir le rapport sur l'information en matière de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE), établi en application des articles L. 225-102-1 et R 225-105 et suivants ainsi que le rapport sur ces informations sociétales et environnementales émis par la société DELOITTE, désignée en qualité d'organisme de tiers indépendant par le Directeur Général.

Puis nous vous présenterons :

- Le rapport spécial du Président sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'Administration et sur les procédures internes prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce ;
- Le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire concernant la mise en place d'un plan d'options d'achat d'actions.

Après avoir pris connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes (rapport sur les comptes consolidés, rapport sur les comptes annuels, rapport spécial sur les conventions réglementées, rapport sur l'autorisation d'attribution d'options d'achat d'actions, rapport spécial sur le rapport du Président) établis par la société « BATT AUDIT » et la société « MAZARS », nous répondrons aux questions que vous voudrez bien nous poser.

A l'issue de cette discussion, il sera procédé à la lecture du texte des résolutions et nous vous engageons à les approuver dans toutes leurs dispositions.

Le Conseil d'Administration.



Tableau des résultats des 5 derniers exercices	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011 ⁽¹⁾	31/12/2010	31/12/2009
Capital social	3 034 825	3 034 825	3 034 825	3 034 825	3 034 825
Nombre d'actions ordinaires	3 034 825	3 034 825	3 034 825	3 034 825	3 034 825
Nombre d'actions à dividende prioritaire					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- Par conversion d'obligations					
- Par exercice de droits de souscription					
Chiffre d'affaires hors taxes	98 138 886	94 818 067	85 117 542	55 984 726	49 329 970
Résultat avant impôts, participation, dotation	25 360 848	21 169 713	17 234 563	13 241 071	12 255 943
Impôts sur les bénéfices	7 368 965	6 417 341	5 280 298	4 177 685	3 571 623
Participation des salaires	2 018 662	1 840 381	1 973 487	1 024 286	924 712
Résultat après impôts, participation et dotations	15 075 829	12 949 922	8 365 303	7 921 392	7 338 554
Résultat distribué ⁽²⁾	7 587 062	6 372 132	5 462 685	4 552 238	4 248 755
Par action résultat après impôts et avant dotations	5,26	4,25	3,29	2,65	2,56
Par action résultat après impôts et dotations	4,97	4,27	2,76	2,61	2,42
Dividende attribué à chaque action ⁽²⁾	2,50	2,10	1,80	1,50	1,40
Effectif moyen des salariés de l'exercice	612	601	582	342	332
Montant de la masse salariale	20 646 710	20 567 362	17 593 369	12 335 363	11 756 773
Cotisations sociales et avantages sociaux	10 383 230	11 525 166	11 143 086	5 866 371	5 497 746

⁽¹⁾ Variation de périmètre suite à la Transmission Universelle du Patrimoine de CIP à PHARMAGEST INTERACTIVE avec effet au 1er juillet 2011.

⁽²⁾ Proposition relative à l'exercice clos le 31 décembre 2013 soumise à l'Assemblée Générale du 27 juin 2014.

PHARMAGEST INTERACTIVE
 SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 3 034 825 EUROS
 SIEGE SOCIAL : TECHNOPOLE DE NANCY BRABOIS
 05 ALLEE DE SAINT CLOUD 54600 VILLERS LES NANCY
 SIREN 403 561 137 RCS NANCY

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 27 JUN 2014
 LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN FONCTION
 (article R. 225-83 1^{er} du Code de commerce)



Sociétés	Thierry CHAPUSOT	Dominique PAUTRAT	Thierry PONNELLE	Denis SUPPLISSON
* PHARMAGEST INTERACTIVE (SA) société cotée	Président du Conseil d'Administration	Directeur Général titulaire d'un contrat de travail	Directeur Général Délégué Administrateur titulaire d'un contrat de travail	Directeur Général Délégué Administrateur titulaire d'un contrat de travail à compter du 01/01/2013
* GROUPE WELCOOP (SA)	Président du Directoire titulaire d'un contrat de travail	Membre du Directoire à compter du 01/01/2013		
* MARQUE VERTE SANTE (SA) (anciennement dénommée Welcoop Pharma)	Président du Directoire	Membre du Directoire à compter du 01/01/2013		
* EUROPEAN HEALTH LOGISTIC SOURCING - EHLS (SAS)		Représentant le Président PHARMAGEST INTERACTIVE		
* A.D.I. APPLICATIONS ET DEVELOPPEMENTS INFORMATIQUES (SA)		Représentant l'Administrateur CP INTERACTIVE	Représentant l'Administrateur PHARMAGEST INTERACTIVE	
* DIATELIC (SA)	Administrateur	Président du Conseil d'Administration		
* DOMEDIC EUROPE (SA)	Administrateur	Président du Conseil d'Administration		Administrateur
* DC INFORMATIQUE (SARL)		Gérant		
* CP INTERACTIVE (SARL)		Gérant		
* SABCO (SA) (LUXEMBOURG)		Président Administrateur		Administrateur
* HDM (ILE MAURICE)		Directeur		
* SABCO SERVICES (BELGIQUE)		Gérant		
* INVESTIPHARM FRANCE (SA)				
* QUALITY FLUX (BELGIQUE)		Administrateur		
* GROUPE DOMEDIC INC. (CANADA)	Administrateur	Administrateur		
* INTECUM (SAS)				Président à compter du 01/01/2013
* UK PHARMA (GRANDE BRETAGNE)				
* ESPAFARMED (ESPAGNE)				
* ITAPHARM (ITALIE)				
* SOFAREX (BELGIQUE)				
* INVESTIPHARM BELGIUM (BELGIQUE)				
* ALPHA FINANCE REPARTITION (BELGIQUE)				



Daniel ANTOINE	Hugues MOREAUX	Michel DUSSERRE	Francois JACQUEL	Anne LHOTE	Sophie MAYEUX
Administrateur	Représentant l'Administrateur GROUPE WELCOOP	Administrateur	Administrateur	Administrateur	Administrateur
Vice-Président du Conseil de Surveillance	Président du Conseil de Surveillance		Membre du Conseil de Surveillance	Membre du Directoire titulaire d'un contrat de travail	
Représentant GROUPE WELCOOP, membre du Conseil de Surveillance	Président du Conseil de Surveillance			Membre du Directoire	
Administrateur	Représentant l'Administrateur GROUPE WELCOOP			Présidente du Conseil d'Administration	
				Administrateur	
				Administrateur	
				Administrateur	
				Administrateur Délégué	
				Administrateur Délégué	
				Administrateur Délégué	



Sociétés	Thierry CHAPUSOT	Dominique PAUTRAT	Thierry PONNELLE	Denis SUPPLISSON
* BELGIUM INVESTMENT DISTRIBUTION (BELGIQUE)				
* STALLION MANAGEMENT (LUXEMBOURG)				
* SEMES (SA)	Représentant l'Administrateur GROUPE WELCOOP	Président du Conseil d'Administration à compter du 01/01/2013		
* D'MEDICA (SA)	Président du Conseil d'Administration à compter du 01/01/2013			
* OBJECTIF PHARMA (SA)	Président du Directoire			
* DEVELOPPEMENT PROMOTION CRISTERS (SAS)	Président à compter du 22/11/2013			
* KAPELSE (SAS)		Représentant le Président, PHARMAGEST INTERACTIVE		
SC DE L'HERMITAGE SAINT JOSEPH	Gérant			
* SCI HUOBREGA		Gérant		
SCI JADD				
SNC MOREAUX DUCASSOU				
* SCI CERP IMMO 2	Représentant GROUPE WELCOOP Gérante			
SCI MESSIRE JACQUES		Gérant		
SOCIETE CIVILE CHANOINE JACOB		Gérant à compter du 21/12/2013		
SCI DU FRONTON				
SCI JAMERAI	Gérant			
SARL DUVAL DE VITRIMONT	Gérant			
SELARL FRANCOIS JACQUEL				
SA PHARMA 10				
SCI CRAPAUDINE				



Daniel ANTOINE	Hugues MOREAUX	Michel DUSSERRE	Francois JACQUEL	Anne LHOTE	Sophie MAYEUX
				Représentant l'Administrateur STALLION MANAGEMENT	
				Administrateur	
	Administrateur				
	Représentant l'Administrateur GROUPE WELCOOP			Administrateur	
Membre du Conseil de Surveillance	Vice-Président du Conseil de Surveillance			Membre du Directoire	
Gérant					
	Co-Gérant				
	Gérant				
			Gérant		
			Membre du Conseil de Surveillance		
			Co-Gérant		

* Sociétés faisant partie du Groupe WELCOOP.



24.1.2 Le rapport sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale

PHARMAGEST INTERACTIVE
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 3 034 825 EUROS
SIEGE SOCIAL : TECHNOPOLE DE NANCY BRABOIS
05 ALLEE DE SAINT CLOUD 54600 VILLERS LES NANCY
SIREN 403 561 137 RCS NANCY

RAPPORT SUR LA RESPONSABILITE SOCIALE, SOCIETALE ET
ENVIRONNEMENTALE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 JUIN 2014

Conformément aux dispositions de la **Loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allégement des démarches administratives (dite Loi Warsmann)** et de son décret d'application du 24 avril 2012, nous vous proposons le rapport sur la Responsabilité Sociale, Sociétale et Environnementale (RSE) du Groupe PHARMAGEST. Ce rapport fait partie intégrante du rapport de gestion dont il constitue une annexe.

Le Groupe PHARMAGEST intègre des valeurs sociétales et environnementales du fait de son activité et de sa stratégie, à savoir :

- Création de solutions innovantes permettant :
 - A ses clients de faire face à un environnement en perpétuel mouvement et de sauvegarder leur profitabilité dans un contexte économique difficile ;
 - Au Groupe PHARMAGEST de bénéficier d'un avantage concurrentiel.
- Contribution, grâce aux nouvelles technologies, aux objectifs « santé » des pouvoirs publics, mais aussi des individus.

Conscient de l'importance de l'expertise et de la contribution de chaque collaborateur pour réussir sa stratégie, le Groupe PHARMAGEST est attentif à l'amélioration des conditions de travail, à l'épanouissement de ses salariés, mais aussi à leur formation. A cela s'ajoute une volonté de réduire l'impact des activités du Groupe sur l'environnement.

L'intégration du développement durable dans les activités du Groupe PHARMAGEST doit permettre d'asseoir sa pérennité, d'encourager l'innovation et, ainsi, de mener à bien sa stratégie.

Ce rapport traitera en premier lieu des aspects sociaux, puis environnementaux avant d'aborder les engagements sociétaux du Groupe PHARMAGEST.

Le périmètre du Groupe PHARMAGEST est décrit au paragraphe 4.2. Régulièrement, un focus est fait sur l'Union Economique et Social (UES) PHARMAGEST (composée des sociétés PHARMAGEST INTERACTIVE, CPI, EHLS) qui représente 83% des effectifs totaux.

Les informations contenues dans ce rapport RSE du Groupe PHARMAGEST ont été élaborées, qu'il s'agisse des éléments relatifs à l'exercice 2013 ou ceux des années antérieures, sur la base de contributions du réseau interne du Groupe. Le rapport est placé sous la supervision de la Direction Générale. La liste des indicateurs a été définie en s'appuyant sur le Décret français n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale et plus particulièrement sur l'article R. 225-105-1 du Code du commerce.

Le rapport RSE a été vérifié par un organisme tiers indépendant qui a émis un rapport comprenant une attestation relative à la présence des informations requises et un avis motivé sur la sincérité des informations, ci-annexé.



1 Informations sociales

1.1 Emploi

1.1.1 L'effectif total et la répartition de l'effectif, par âge, sexe et par zone géographique

1.1.1.1 La répartition de l'effectif total par type de contrat, statut et par sexe

L'effectif du Groupe PHARMAGEST au 31 décembre 2013 était de 793 salariés (776 salariés en Equivalent Temps Plein - ETP), comparé à 767 salariés au 31 décembre 2012 (751 salariés en ETP), soit une progression de 3%.

La croissance du Groupe s'accompagne d'une augmentation du nombre de salariés et d'emplois stables.

Ces effectifs se répartissaient en quatre statuts :

- Employés ;
- Techniciens ;
- Agents de Maîtrise / Techniciens Supérieurs (AM/TS) ;
- Cadres ;

Contrat	Hommes			Femmes			Total		
	2012	2013	Evolution 2012-2013	2012	2013	Evolution 2012-2013	2012	2013	Evolution 2012-2013
CDD	18	13	-28%	13	9	-31%	31	22	-29%
EMPLOYES	2	3	50%	9	7	-22%	11	10	-9%
TECHNICIENS	16	10	-38%	4	2	-50%	20	12	-40%
AM/TS	0	0	0%	0	0	0%	0	0	0%
CADRE	0	0	0%	0	0	0%	0	0	0%
CDD	522	557	7%	214	214	0%	736	771	5%
EMPLOYES	35	69	97%	80	80	0%	115	149	30%
TECHNICIENS	264	249	-6%	72	68	-6%	336	317	-6%
AM/TS	46	45	-2%	16	16	0%	62	61	-2%
CADRE	177	194	10%	46	50	9%	223	244	9%
Total	540	570	6%	227	223	-2%	767	793	3%

Les activités du Groupe PHARMAGEST nécessitent par nature un personnel bien formé ayant une connaissance approfondie des métiers, mais aussi de l'environnement professionnel et légal des clients. Ces critères expliquent le faible taux de contrats précaires (771 CDI et seulement 22 CDD).

Par ailleurs, le pourcentage de CDI total au sein du Groupe PHARMAGEST s'élevait à 97,23%. Ce taux était quasi-identique pour les hommes (97,72%) et les femmes (95,96%).

Au 31 décembre 2013, le Groupe PHARMAGEST employait 49 salariés à temps partiel (comparé à 50 temps partiels au 31 décembre 2012).

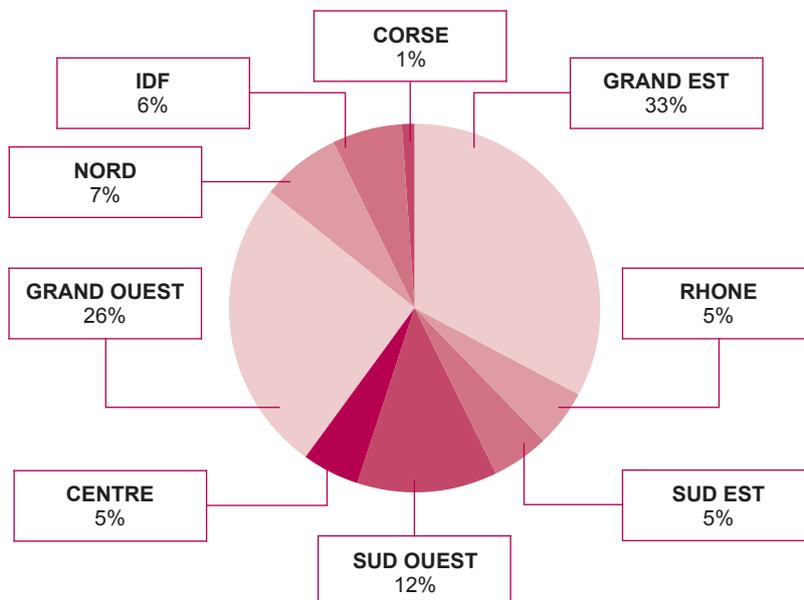
Par ailleurs, l'effectif du Groupe PHARMAGEST était composé de 223 femmes, soit 28% de l'effectif total (en baisse de 2% par rapport à l'année précédente).



1.1.1.2 Répartition de l'effectif par zone géographique

En 2013, les effectifs se répartissaient géographiquement comme suit :

Répartition géographique des effectifs en France 2013 :

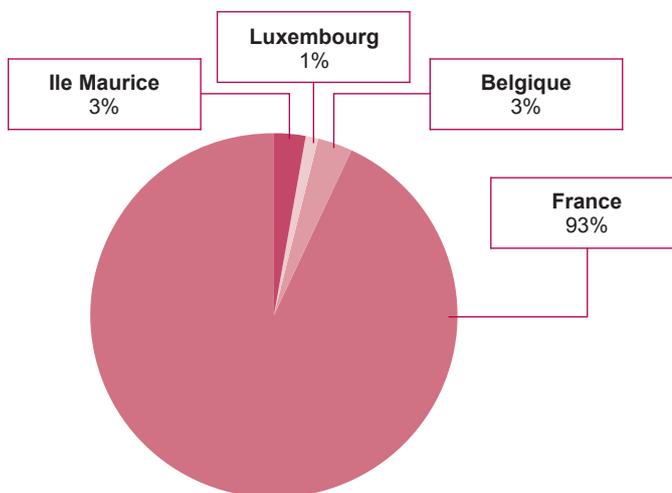


La forte concentration des effectifs sur deux régions s'explique par :

- La localisation du Siège social de PHARMAGEST INTERACTIVE en région Grand Est ;
- L'emplacement de l'ancien Siège social de la filiale CIP, absorbée en juin 2011, en région Grand Ouest, abritant des services administratifs, une partie des services de développement informatique et une part significative du service client.

Il est à signaler la création d'une agence en Corse en 2013 fonctionnellement rattachée à la région Sud-Est.

Répartition des effectifs par zones géographiques 2013 :



La répartition par zone géographique est restée identique à l'année précédente.



En termes de non discrimination et de respect des minorités, le Groupe PHARMAGEST réaffirme son engagement à lutter contre toute forme de discrimination ainsi que sa volonté de respecter la diversité, l'égalité des chances et l'égalité entre les hommes et les femmes, l'insertion des travailleurs handicapés ou l'origine (ethnique, nationale, culturelle, religieuse, etc.).

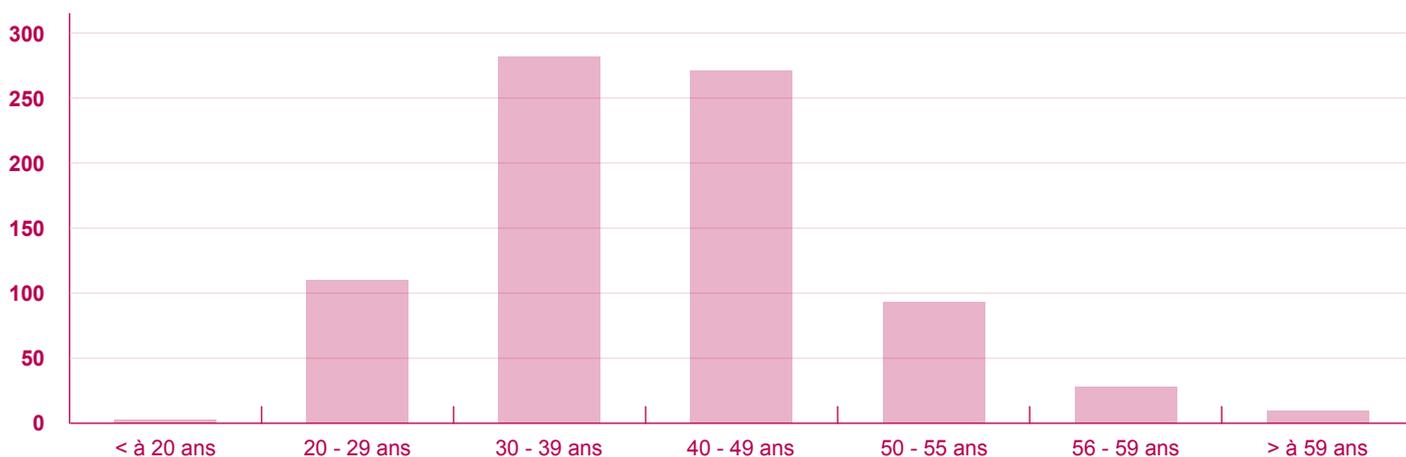
En effet, le Groupe PHARMAGEST, depuis son origine, a toujours pris position en faveur de la lutte contre toutes les formes de discrimination à l'embauche qui constitue le fondement de ses pratiques de recrutement en s'appuyant tout simplement sur la Loi.

Au niveau de :

- L'UES PHARMAGEST sont recensés des ressortissants du Maroc (1), d'Algérie (2), d'Allemagne (1), d'Espagne (1), d'Angleterre (1), de Belgique (1) et enfin de Madagascar (1), soit 7 nationalités autres que française ;
- SABCO et SABCO Services : 26 belges, 1 irlandais, 1 italien, 1 luxembourgeois et 3 français ;
- DIATELIC, un ressortissant libanais ;
- KAPELSE, un ressortissant espagnol dans ses effectifs ;
- HDM, les 23 salariés sont de nationalité mauricienne.

1.1.1.3 L'effectif par âge

Pyramide des âges 2013 pour le Groupe PHARMAGEST :



En 2013, l'âge moyen au niveau du Groupe PHARMAGEST était de 40 ans, l'ancienneté moyenne de 10 ans.

Pour la seule UES PHARMAGEST, l'âge moyen était de 42 ans et l'ancienneté moyenne de 11 ans en 2013, en augmentation d'un an par rapport à 2012.

L'intégration de nouvelles filiales rajeunit donc le Groupe tandis qu'au niveau du noyau historique (UES PHARMAGEST) une grande fidélité des salariés peut être remarquée.

1.1.2 Les embauches et les licenciements

Le Groupe PHARMAGEST a procédé, au cours de l'exercice 2013, à 98 embauches (contre 87 en 2012), 72 salariés ont quitté le Groupe (contre 59 en 2012) dont :

- 10 ruptures conventionnelles (4 chez PHARMAGEST INTERACTIVE, 3 chez INTECUM, 1 chez SABCO SERVICES et 2 chez MALTA INFORMATIQUE) ;
- 10 licenciements (6 chez PHARMAGEST INTERACTIVE, 2 chez EHLS et 2 chez SABCO SERVICES) ;
- 2 départs à la retraite (chez PHARMAGEST INTERACTIVE).

Par ailleurs, aucun litige prud'homal n'a été initié au cours de l'exercice 2013.



Répartition des sorties par typologie :

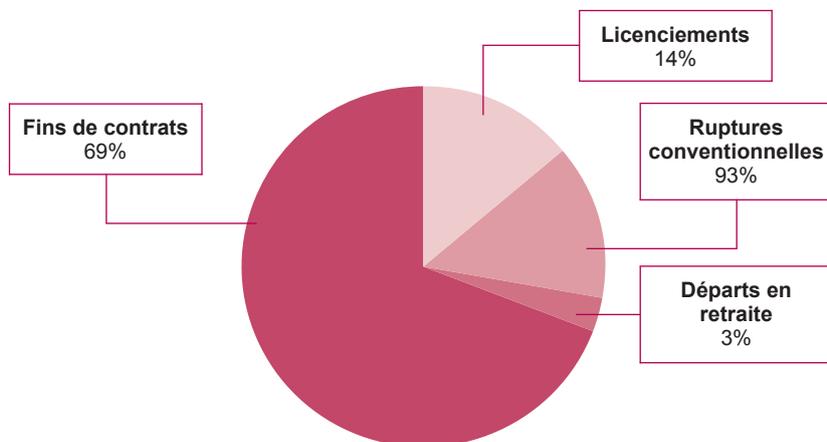


Tableau de la répartition des départs et le taux de turnover par tranche d'âge au niveau de l'UES PHARMAGEST (hors CDD et départs à la retraite) :

Année	Répartition des départs par catégorie d'âge			Turn over par catégorie		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013
dont< à 20 ans	0%	0%	0%	0,00%	0,00%	0,00%
compris entre 20 et 29 ans	31%	20%	23%	12,82%	7,81%	10,34%
compris entre 30 et 39 ans	44%	44%	31%	6,17%	4,91%	3,60%
compris entre 40 et 49 ans	19%	20%	38%	2,67%	2,13%	4,12%
compris entre 50 et 55 ans	6%	12%	4%	3,17%	3,95%	1,18%
compris entre 55 et 59 ans	0%	4%	0%	0,00%	5,26%	0,00%
> à 59 ans	0%	0%	4%	0,00%	0,00%	14,29%
Total turnover UES	100%	100%	100%	5,17%	4,01%	4,07%

1.1.3 L'évolution des rémunérations

Au sein du Groupe PHARMAGEST, seule l'UES PHARMAGEST est soumise à l'obligation d'une Négociation Annuelle (N.A.O.).

L'augmentation générale annuelle pour cette UES a été de :

- 1,4% au 1^{er} février 2013 ;
- Augmentation de la part patronale sur la Mutuelle, de 32,89 € à 40 €.

La politique de rémunération des autres filiales du Groupe est similaire à celle de l'UES PHARMAGEST, à savoir :

- Augmentation générale ;
- Augmentation individuelle ;
- Valorisation de la performance au travers de systèmes de rémunération variable et d'intéressements ;
- Primes exceptionnelles ;
- Accessoires aux salaires (mutuelle, chèques déjeuners,...).

La masse salariale 2013 du Groupe PHARMAGEST était de 25 769 600 € de salaires bruts et 11 809 054 € de charges sociales patronales (source DADS hors ADI et HEALTHLEASE).



L'évolution des salaires* sur les deux dernières années selon les catégories cadres / non cadres et le sexe est la suivante pour l'UES PHARMAGEST :

		2010-2011	2011-2012	2013-2013
Cadres	Hommes	3,17%	4,95%	0,90%
	Femmes	2,15%	5,12%	-2,30%
Non cadres	Hommes	2,99%	2,15%	1,16%
	Femmes	0,97%	3,13%	2,21%
Moyenne globale		2,47%	4,23%	0,18%

* Pour une meilleure représentativité sont pris en compte uniquement les salariés en temps plein au 31 décembre 2013, présents du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013 et exclus les salariés dont le salaire réel annuel, diminué des indemnités journalières, est inférieur au SMIC annuel.

Ces évolutions de salaires des catégories cadres / non cadres et hommes / femmes s'expliquent du fait que les cadres hommes ont des rémunérations variables liées à la performance quantitative individuelle et collective plus importante en proportion. Ils sont donc plus impactés par les résultats en croissance de l'entreprise.

Les femmes cadres se trouvent quant à elles majoritairement sur des métiers de R&D, avec des parts variables moins importantes. A noter l'embauche ou la promotion récente de cadres femmes en R&D, impactant la moyenne de la catégorie à la baisse. Les autres femmes cadres se trouvent, dans une moindre mesure, sur des métiers de commerciaux, avec des parts variables importantes impactant également d'une année à l'autre la moyenne de la catégorie, en fonction des résultats individuels.

Les femmes non cadres bénéficient toujours sur 2013 d'un double effet : la politique de rémunération globale basée sur la parité homme / femme, et une expérience moyenne plus importante sur des fonctions type recherche et développement et assistance logicielle, avec un impact favorable en termes d'évolution et de grille de rémunération « métier ».

1.2 Organisation du travail

1.2.1 L'organisation du temps de travail

Pour l'UES PHARMAGEST, un accord sur les 35 heures a été signé en 2000 et mis en application le 1^{er} janvier 2001 :

- Les salariés non cadres travaillent sur la base de 35 heures hebdomadaires, et récupèrent s'ils dépassent ce temps de travail ;
- Les salariés cadres travaillent sur la base de 216 jours par an et ont des jours de repos compensatoires.

Les autres sociétés du Groupe sont régies par la loi nationale pour les filiales étrangères ou des accords de société :

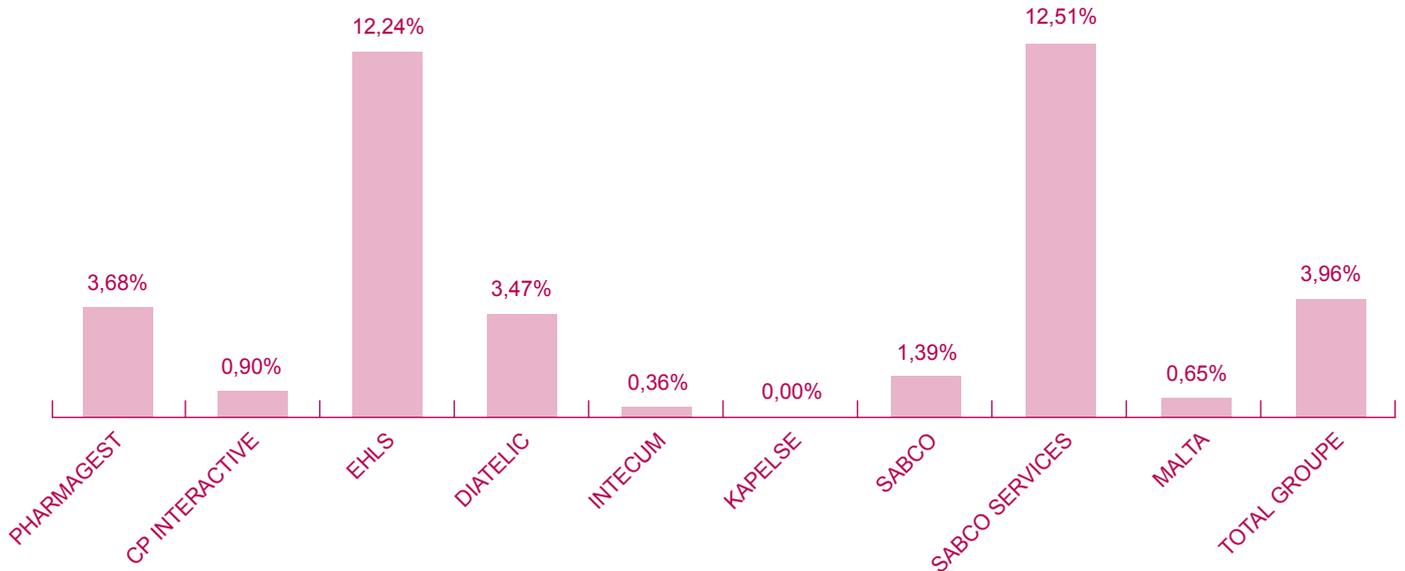
DIATELIC	35 heures hebdomadaires
KAPELSE	35 heures hebdomadaires
HEALTHLEASE	39 heures hebdomadaires
SABCO (Luxembourg)	40 heures hebdomadaires
SABCO SERVICES (Belgique)	39 heures hebdomadaires
ADI	35 heures hebdomadaires
HDM (Ile Maurice)	38,2 heures hebdomadaires
MALTA INFORMATIQUE	39 heures hebdomadaires

Nous informons de la mise en place d'un système d'astreintes chez PHARMAGEST INTERACTIVE dans le cadre de nos obligations d'Hébergeur de Données de Santé à caractère personnel.



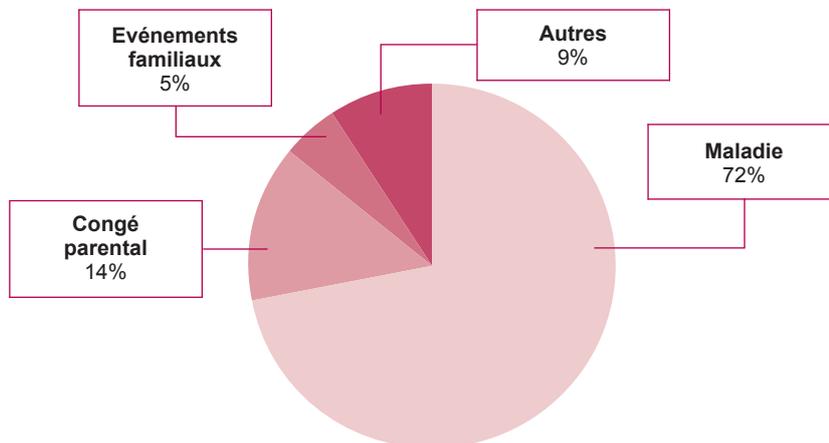
1.2.2 L'absentéisme

Le taux d'absentéisme observé au niveau du Groupe PHARMAGEST en 2013 était de 3,96% (hors ADI, HDM et HEALTHLEASE) et se calcule en divisant le nombre d'heures d'absences par le nombre d'heures contractuelles.



Les motifs d'absence sont principalement les suivants :

Répartition des absences par motifs :



1.3 Relations sociales

Depuis sa création, le Groupe PHARMAGEST favorise le développement de relations sociales fondées sur le respect des instances représentatives du personnel et un dialogue social constructif.

Les conventions collectives suivantes s'appliquent aux salariés du Groupe PHARMAGEST :

- La Convention Collective Nationale applicable au Personnel des Bureaux d'Études Techniques, des Cabinets d'Ingénieurs-Conseils et des Sociétés de Conseils (SYNTEC) pour l'UES PHARMAGEST (PHARMAGEST INTERACTIVE, CPI, EHLS) et DIATELIC ;
- La Commission paritaire 218 pour SABCO SERVICES en Belgique.



1.3.1 L'organisation du dialogue social

Conformément à la réglementation, l'UES PHARMAGEST et MALTA INFORMATIQUE ont mis en place des instances de consultation du personnel :

Pour l'UES PHARMAGEST :

- Un Comité d'Entreprise (CE) qui se réunit sur une base mensuelle à l'exception du mois d'août (soit 11 réunions par an) au Siège social de l'entreprise avec un taux de présence de 85% ;
- Des réunions mensuelles des Délégués du personnel, organisées en région (36 réunions réparties sur les 8 régions en France).

Deux syndicats (CGT et CGC) sont représentés au niveau de l'UES PHARMAGEST.

Pour MALTA INFORMATIQUE :

- 8 réunions de Délégués du personnel se sont tenues en 2013.

Les autres sociétés du Groupe (DIATELIC, ADI, SABCO, SABCO SERVICES, KAPELSE, HEALTHLEASE, INTECUM) n'ont pas l'effectif prévu par la Loi nécessitant la mise en place d'une représentation du personnel.

Dans les pays où la législation ne rend pas obligatoire une représentation des salariés, le Groupe PHARMAGEST s'attache à mettre en place une telle représentation. C'est ainsi que la filiale mauricienne HDM a instauré des représentants du personnel malgré le fait que la Loi locale ne l'impose pas.

Le budget CE 2013 au niveau du Groupe PHARMAGEST a progressé de 3,04% par rapport à l'année précédente et se répartit comme suit :

	PHARMAGEST	CP INTERACTIVE	EHLS	Total UES	HDM	Total Groupe
Budget CE 2012	141 995 €	3 575 €	4 722 €	150 292 €	3 000 €	153 292 €
Budget CE 2013	147 677 €	3 383 €	4 835 €	155 895 €	2 060 €	157 955 €

1.3.2 Bilan des accords collectifs

1.3.2.1 Les accords antérieurs poursuivis

Plusieurs accords d'entreprise sont en vigueur au sein du Groupe PHARMAGEST. Le nombre d'accords (2 nouveaux en 2013 sur un total de 21) atteste de la richesse de ce dialogue.

• Au sein de l'UES :

- Aménagement et réduction du temps de travail (35 heures) en date du 6 décembre 2000 ;
- Mise en place d'un horaire variable en date du 6 décembre 2000 ;
- Astreintes en date du 18 janvier 2006 ;
- Organisation du temps de travail en date du 27 avril 2009 ;
- Reconnaissance d'une UES (PHARMAGEST INTERACTIVE, CIP, CP INTERACTIVE et EHLS) en date du 27 avril 2009 ;
- Participation des salariés de l'UES en date du 29 juin 2009 ;
- Emploi des seniors en date du 18 décembre 2009 ;
- Plan épargne entreprise des salariés de l'UES en date du 9 mars 2010 ;
- Avenant à l'accord portant sur le plan épargne entreprise des salariés de l'UES en date du 28 mai 2010 ;
- GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Carrières) en date du 20 octobre 2010 ;
- Prévoyance complémentaire "frais de santé" au sein de l'UES en date du 22 décembre 2010 ;
- Prévoyance complémentaire "IID" des salariés cadres de l'UES en date du 22 décembre 2010 ;
- Prévoyance complémentaire "IID" des salariés non cadres de l'UES en date du 22 décembre 2010 ;
- Intéressement des salariés de l'UES en date du 22 juin 2011 au titre des exercices 2011 à 2013 ;
- Harmonisation des congés pour événements familiaux au sein de l'UES en date du 30 janvier 2012 ;
- Avenant portant sur la prévoyance complémentaire "frais de santé" au sein de l'UES en date du 30 novembre 2012 ;
- Plan d'action sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes en date du 1er décembre 2012 ;
- Avenant de prorogation de l'accord Seniors en date du 31 décembre 2012.



• **Au sein des autres filiales :**

- Accord d'intéressement chez MALTA INFORMATIQUE.

1.3.2.2 Le bilan des accords collectifs de 2013 pour l'UES PHARMAGEST :

- Accord portant sur la négociation annuelle obligatoire au sein de l'UES en date du 26 avril 2013 ;
- Avenant portant sur la prévoyance complémentaire "frais de santé" au sein de l'UES en date du 28 juin 2013 modifiant la répartition tarifaire pour la mutuelle conformément à la NAO 2013.

1.4 Santé et Sécurité

Le Groupe PHARMAGEST veille au respect d'une politique de santé et de sécurité des salariés depuis des années et l'intègre dans l'ensemble de ses activités. Il veille à sensibiliser chaque acteur sur la prévention des risques professionnels et sur la mise en place des mesures de sécurité.

1.4.1 Les conditions de santé et de sécurité au travail

Au niveau de l'UES, un CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) se réunit chaque trimestre. Ci-après une synthèse des travaux menés :

- Un Plan de Prévention des Risques est déployé et piloté par la Direction en concertation avec le CHSCT ;
- Une démarche de refonte du Document Unique a été initiée en 2013 ;
- Des audits réguliers des différents sites et des infrastructures sont réalisés et mènent à des actions concrètes (travaux, réaménagement) ;
- Des études de postes sont réalisées avec l'appui des services « Ergonomie » de la médecine du travail ;
- Le principal risque identifié étant le risque routier, au regard du nombre de collaborateurs itinérants, un suivi de la sinistralité est assuré et une charte de prévention des risques routiers a été élaborée. Le niveau de sinistralité routière observé étant faible, l'objectif fixé l'est avant tout en matière de prévention et de sensibilisation.

1.4.2 Le bilan des accords signés avec les représentants du personnel

Au cours de l'exercice 2013, aucun accord portant sur la santé ou la sécurité n'a été signé.

1.4.3 Les accidents du travail

Le Groupe PHARMAGEST a déclaré 1 maladie professionnelle et 13 accidents de travail en 2013 ayant généré 78 jours d'absence au total, répartis comme suit :

- Au niveau de l'UES PHARMAGEST, 1 maladie professionnelle et 11 accidents du travail. Parmi ces 11 accidents de travail, 9 ont engendré un arrêt de travail pour un cumul de 56 jours d'absence (soit 6 jours en moyenne) ;
- Pour SABCO, 2 accidents du travail ayant entraîné 2 arrêts de travail pour un cumul de 22 jours d'absence.

Aucun accident au sein du Groupe PHARMAGEST n'a généré d'incapacités permanentes.

1.5 Politique de formation

Depuis son origine, le Groupe PHARMAGEST est attaché au développement professionnel de ses collaborateurs. Favoriser la promotion sociale ainsi que l'évolution de carrière de tous les collaborateurs quel que soit leur niveau de formation est une priorité de la démarche RSE du Groupe.



1.5.1 Les politiques mises en œuvre

L'UES PHARMAGEST propose tous les ans un plan de formation. Pour l'année 2013, les axes prioritaires définis portaient sur :

- Le management : accompagnement des Managers dans le pilotage de leurs équipes ;
- La gestion de projets à tous les niveaux (contributeurs, chefs de projets et sponsors) ;
- Les techniques de vente et l'accompagnement des commerciaux vers une dimension conseil ;
- Les compétences techniques et informatiques : accompagnement des équipes dans l'adaptation des compétences aux évolutions organisationnelles et technologiques ;
- La sécurité au travail : accompagnement du déploiement des plans de préventions des risques dans l'entreprise.

Deux catégories de formation sont proposées dans l'UES PHARMAGEST :

- La formation externe destinée au développement des compétences des salariés en matière de management, techniques de vente, développement informatique ;
- La formation interne orientée vers la connaissance métier ainsi que celle des produits et services apportés à nos clients.

Les collaborateurs de filiales étrangères non soumises à des obligations de versement dans le cadre de la formation professionnelle, bénéficient en partie de la formation dispensée dans le cadre de l'UES PHARMAGEST. A titre d'exemple, des commerciaux de la filiale luxembourgeoise SABCO ont participé à des formations externes portant sur l'amélioration des démarches commerciales, des cadres de la filiale mauricienne HDM ont bénéficié d'une formation de management dispensée à l'ensemble des cadres du service développement en France.

Par ailleurs, les autres filiales françaises du Groupe PHARMAGEST remplissent leurs obligations légales en matière de formation.

1.5.2 Bilan annuel de formation

Au titre de l'exercice 2013, l'UES PHARMAGEST était redevable des versements suivants :

- Dans le cadre de la formation professionnelle continue (0,90% de la masse salariale) d'un montant de 199 658 € ;
- Dans le cadre de la professionnalisation (0,50% pour PHARMAGEST INTERACTIVE et EHLS et 0,35% pour CPI), d'un montant de 110 196 € ;
- Dans le cadre du FONGECIF (0,20% pour PHARMAGEST INTERACTIVE ET EHLS, CPI non concernée), d'un montant de 43 402 € (hors 1% CDD).

Le budget global consacré à la formation professionnelle continue, était de 349 692 €, hors frais de gestion, représentant 1,58% de la masse salariale 2013 (versus une obligation de 0,90%), se répartissant en :

- Formation externe : 255 853 € hors frais de gestion ;
- Formation interne : 93 839 €.

Grâce à ce budget, 498 salariés de l'UES ont pu bénéficier de 8 929 heures de formation, soit en moyenne près de 17,9 heures par salarié.

A ces montants s'ajoutent des formations externes non prises en charge par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) à hauteur de 9 733 €. Ces formations étaient plus particulièrement dédiées à la sécurité des collaborateurs (à titre d'exemple, formation d'Equipier de Première Intervention - EPI).

1.6 Egalité de traitement

1.6.1 Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes

Le Groupe PHARMAGEST pratique l'égalité de rémunération à l'embauche.

Néanmoins l'étude du rapport entre les rémunérations moyennes des femmes et les rémunérations moyennes des hommes du même statut par an au sein de l'UES PHARMAGEST, montre un écart croissant entre les cadres des deux sexes tandis que la tendance inverse est constatée dans la population non cadre.



Evolution du rapport du salaire* moyen Femmes / Hommes par catégorie cadre - non cadre

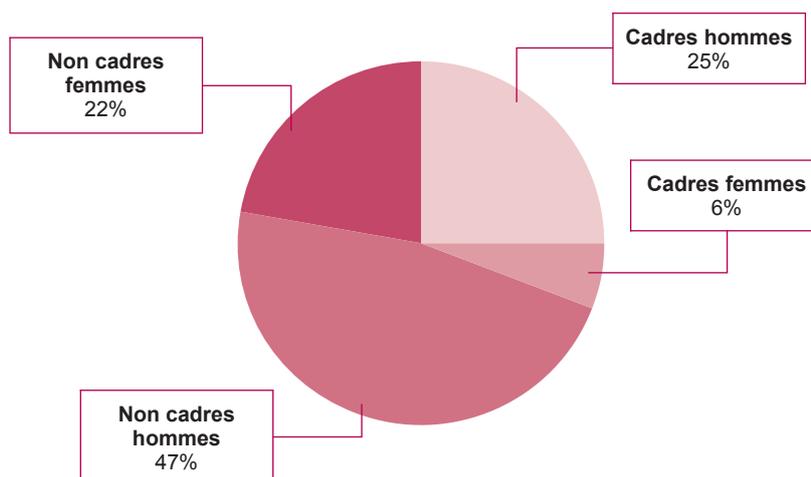
	2011	2012	2013
Femmes cadres	83%	83%	80%
Femmes non cadres	93%	94%	95%

* Périmètre : UES PHARMAGEST (temps complet, présent du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013)

Ces observations sont cohérentes avec l'évolution du salaire moyen qui diverge selon le statut cadre et non cadre (Cf. tableau de la rubrique 1.1.3). Compte tenu du type de postes occupés, en 2013, l'augmentation des salaires moyens est plus forte pour les femmes non cadres (+2,21% pour les femmes contre +1,16% pour les hommes) contre une augmentation plus faible pour les femmes cadres par rapport à leur collègues masculins (-2,30% pour les femmes contre +0,90% pour les hommes).

Il est à noter que 30,8% des salariés du Groupe PHARMAGEST ont le statut cadre en 2013 contre 29% en 2012, décomposé en 6,3% de femmes (quasi identique à 2012) et de 24,5% d'hommes (comparé à 23% en 2012).

Répartition cadre / non cadre par sexe - Groupe PHARMAGEST :



L'évolution du nombre de cadres correspond à une volonté du Groupe PHARMAGEST de renforcer son organisation par la mise en place de niveaux hiérarchiques intermédiaires et l'intégration de nouvelles compétences, avec deux objectifs :

- Asseoir son leadership en matière d'innovation et de compétences, dans le cadre d'un processus de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Carrières (GPEC) ;
- Poursuivre la montée en compétence des managers intermédiaires dans le cadre d'un management de proximité.

Conscients que l'objectif fixé en matière d'égalité homme / femme n'est pas encore totalement atteint, un plan d'actions a été déployé au niveau de l'UES PHARMAGEST intégrant des objectifs de moyens et de résultats en matière de :

- Emploi :
 - Processus de recrutement neutre et égalitaire,
 - Augmentation du taux de féminisation de certaines fonctions avec des objectifs de +1% par an,
 - Favorisation de l'accès des femmes aux postes de management et rééquilibrage des taux de promotion, etc.
- Rémunération et évolution professionnelle :
 - Rémunération basée sur les compétences, l'expérience, le niveau de responsabilité, les résultats et l'expertise dans la fonction occupée,
 - Veille que des écarts de rémunération ne se créent en raison d'évènements personnels,
 - Evolutions promotionnelles uniquement basées sur les compétences exercées et les résultats obtenus, etc.



- Formation :
 - Taux d'accès à la formation pour les femmes et les hommes équivalent à celui de l'effectif,
 - Equilibre vie privée - vie professionnelle et prise en compte de contraintes familiales et d'éventuels aménagements du temps de travail, etc.
- Equilibre vie privée / vie professionnelle :
 - Aménagement et organisation du temps de travail (quand cela est possible, privilégier les réunions à distance et pendant les heures de travail, horaires aménagés,...),
 - Engagement que des congés liés à la parentalité ne puissent constituer un frein à l'évolution de carrière, etc.
- Mobilité professionnelle.

1.6.2 Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Au cours de l'exercice 2013, le Groupe PHARMAGEST employait 17 travailleurs handicapés et perpétue les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées :

- Le développement des partenariats avec l'AGEFIPH (Association de Gestion des Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) et la Médecine du travail pour une meilleure prise en compte des aménagements nécessaires des postes de travail des collaborateurs handicapés, à titre d'exemple la Direction des Ressources Humaines a défini avec la CHST une norme de mobilier et un type de fauteuil adaptés aux problématiques des salariés concernés ;
- Une participation régulière à des salons et forums pour l'emploi et l'insertion de travailleurs handicapés ;
- Une sous-traitance de la gestion d'incidents réseaux et téléphonie à une société agréée insertion de travailleurs handicapés ;
- Une sous-traitance de création et édition de catalogues et supports de communication et fournitures de bureau à une société agréée insertion de travailleurs handicapés.

1.6.3 La politique de lutte contre les discriminations

Le Groupe PHARMAGEST se base sur une politique de recrutement fondée sur le principe de non-discrimination et ne pratique aucune forme de discrimination positive ou négative à l'égard des candidats désireux de le rejoindre.

1.7 Promotion et respect des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT (Office International du Travail)

Le Groupe PHARMAGEST, étant quasi exclusivement présent en France et en Europe respecte par principe les conventions internationales en matière de droit du travail.

Ainsi, le Groupe PHARMAGEST confirme qu'il respecte les dispositions des conventions de l'OIT concernant le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, l'élimination du travail forcé ou obligatoire, et l'abolition effective du travail des enfants.

Concernant la filiale HDM à l'île Maurice, les équipes sur place appliquent, dans le respect des Lois en vigueur au niveau local, les règles européennes. Cette dernière bénéficie d'une organisation similaire à la France avec une mise en place d'une représentation du personnel, d'un système de rémunération structuré, d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, avec fiche de poste et entretiens annuels de développement.

2 Informations environnementales

2.1 Politique générale

Nous rappelons que l'activité principale des sociétés du Groupe PHARMAGEST est l'édition de logiciels. Compte tenu de cette activité, le Groupe PHARMAGEST n'exploite aucune installation classée à risque et n'a pas d'impact environnemental significatif.

2.1.1 La prise en compte des questions environnementales

Compte tenu de l'impact environnemental non significatif des activités du Groupe, aucune démarche d'évaluation ou de certification en ce sens n'a été initiée.



2.1.2 Les actions de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement

En 2013, aucune initiative n'a été prise. Cependant, le Groupe PHARMAGEST réfléchit à la rédaction d'une charte de bon comportement afin de sensibiliser les salariés à des gestes simples (éteindre les ordinateurs, baisser le chauffage, réduire la consommation de papier, éco-conduite, etc.) permettant de réaliser des économies d'énergies et de protéger l'environnement.

2.1.3 Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Le Groupe PHARMAGEST n'ayant ni site industriel, ni installation classée pour la protection de l'environnement (IPCE), n'est pas concerné par ce type de risque et n'attribue de ce fait pas de moyens à leur prévention.

2.1.4 Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

N'y étant pas confronté, le Groupe PHARMAGEST ne provisionne pas ce type de risque.

2.2 La pollution et gestion des déchets

2.2.1 Les mesures de prévention de réduction ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol

Les activités du Groupe étant non polluantes, elles ne génèrent pas de rejets dans l'air, l'eau ou le sol.

2.2.2 Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

La principale catégorie de déchets générée par l'activité du Groupe PHARMAGEST, en plus des déchets industriels banals (DIB), est constituée de matériels informatiques.

Le Groupe a mis en place avec succès depuis plusieurs années un processus de récupération du matériel que ses 10 000 clients en France et BeLux restituent au terme de leurs contrats. La partie non recyclée sur le plan économique est donnée pour destruction à des prestataires spécialisés dans le traitement de déchets de la catégorie DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques). Les volumes de ces déchets ont évolué comme suit :

	2012	2013	Variation
DEEE (en tonnes)	19	21	1,18%

Concernant les DIB, compte tenu de la multitude de prestataires (municipalités ou prestataires privés selon les agences) et les différentes unités de mesure utilisées par ces derniers, il nous est impossible de fournir un chiffrage exact et cohérent des déchets produits.

2.2.3 La prise en compte des nuisances sonores et d'autres types de pollution spécifique à l'activité

Le Groupe PHARMAGEST ne génère pas, dans le cadre de son activité, de pollutions spécifiques ou sonores.

Seule la salle de serveurs génère un volume sonore important qui est traité par confinement et mise à disposition de casques pour les collaborateurs concernés.

2.3 L'utilisation durable des ressources

2.3.1 La consommation d'eau

Le Groupe PHARMAGEST n'exploite pas de ressource hydraulique pour son activité. La seule consommation d'eau se limite à une consommation courante (sanitaires).

Le Groupe PHARMAGEST a systématisé l'installation de fontaines réseaux dans l'ensemble de ses sites en remplacement de fontaines bonbonnes d'eau en raison de leur faible impact écologique.



2.3.2 La consommation de matières premières et les mesures prises pour une meilleure utilisation

Le Groupe PHARMAGEST n'utilise pas, directement, de matières premières dans le cadre de son activité.

2.3.3 La consommation d'énergie et les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique

Le Groupe PHARMAGEST veille, dans le choix de ses locaux, à une parfaite conformité avec l'ensemble des normes en vigueur.

La consommation d'électricité du Groupe a augmenté de 8% entre 2012 et 2013 passant de 1 899 197 KWh à 2 062 788 KWh mais seulement de 5% par personne. Les sites ayant la plus forte consommation sont le Siège de PHARMAGEST INTERACTIVE à VILLERS-LES-NANCY ainsi que le site de QUEVEN, centralisant non seulement le plus grand nombre de salariés, mais aussi les outils informatiques communs au Groupe. La forte progression de consommation d'électricité au Siège de PHARMAGEST INTERACTIVE s'explique par la construction d'une extension du bâtiment finalisée fin 2012 ainsi que la création d'un Data Center en 2013.

Agence	2012			2013			Comparatif		
	Nombre Salariés	Cons. annuelle (KWH)	Cons. par personne	Nombre Salariés	Cons. annuelle (KWH)	Cons. par personne	Var. volume (KWH)	%	% par personne
Siège QUÉVEN	113	448 384	3 968	118	541 893	4 592	93 509	17%	16%
	116	281 987	2 431	120	265 953	2 216	-16 034	-6%	-9%
Sous-Total	229	730 371	-	238	807 846	-	77 475	-	-
Total Groupe	767	1 899 197	2 476	793	2 062 788	2 601	163 591	8%	5%

Les consommations de gaz et de fioul sont non significatives (deux agences seulement ont recours au gaz).

Le Groupe PHARMAGEST n'a pas recours aux énergies renouvelables.

2.3.4 L'utilisation des sols

Non significatif dans l'activité exercée.

2.4 Changement climatique

2.4.1 Les rejets de gaz à effet de serre

2.4.1.1 Flotte Véhicules

La principale source d'émission de gaz à effet de serre pour le Groupe PHARMAGEST est sa flotte de véhicules.

- Tableau comparatif des kilomètres parcourus et du nombre de véhicules

	Société	Kilomètres parcourus			Nombre de véhicules		
		2011	2012	2013	2011	2012	2013
UES	CPI	183 064	179 223	178 981	9	9	9
	EHLS	36 895	47 763	51 079	3	3	3
	PHARMAGEST INTERACTIVE	11 335 003	11 653 066	11 133 847	319	325	330
Filiales	SABCO-SABCO SERVICES	889 056	1 001 182	1 041 202	25	27	26
	MALTA INFORMATIQUE	650 000	750 000	770 000	13	15	17
	ADI	NC	370 000	320 000	NC	23	20
Total		13 094 018	13 631 234	13 175 109	369	379	385



- Tableau des variations des kilomètres parcourus et du nombre de véhicules

	Société	Variation du nombre de kilomètres		Variation du nombre de véhicules		Part au sein du Groupe	
		2011-2012	2012-2013	2011-2012	2012-2013	2011-2012	2012-2013
UES	CPI	-2,1%	-0,1%	0,0%	0,0%	2,4%	2,3%
	EHLS	29,5%	6,9%	0,0%	0,0%	0,8%	0,8%
	PHARMAGEST INTERACTIVE	2,8%	-4,5%	1,9%	1,5%	85,8%	85,7%
Filiales	SABCO-SABCO SERVICES	12,6%	4,0%	8,0%	-3,7%	7,1%	6,8%
	MALTA INFORMATIQUE	15,4%	2,7%	15,4%	13,3%	4,0%	4,4%
	ADI NC		-13,5%	NC	-13,0%	6,1%	5,2%
Total		4,1%	-3,3%	2,7%	1,6%	100%	100%

On constate une légère augmentation de la flotte automobile du Groupe PHARMAGEST néanmoins accompagnée d'une diminution du nombre de kilomètres parcourus. PHARMAGEST INTERACTIVE représente près de 86% du parc véhicules du Groupe PHARMAGEST.

La diminution du nombre de kilomètres parcourus s'explique par :

- L'optimisation des déplacements opérationnels ;
- Recours à des Vidéo et Web conférences.

Au niveau du Siège de PHARMAGEST INTERACTIVE à VILLERS-LES-NANCY, la société a adhéré au Plan de Déplacement Interentreprises du Technopole de NANCY-BRABOIS (PDIE) afin de favoriser le covoiturage et d'améliorer la desserte en transports publics.

Le Groupe PHARMAGEST mène des efforts pour réduire le contenu carbone de son parc automobile, notamment par la sélection de modèles de véhicules moins émetteurs et des mesures d'accompagnement.

2.4.1.2 Gestion des déplacements

Le Groupe PHARMAGEST prône la limitation des voyages professionnels, la préférence du train par rapport à l'avion quand la distance le permet, compte tenu de l'impact environnemental des voyages en avion.

Les systèmes d'audio et de vidéoconférence ont été encouragés pour limiter les déplacements professionnels, de même que pour les formations à distance.

Aussi, le nombre de trajets uniques réalisés au niveau de l'UES PHARMAGEST en train progresse sur les trois dernières années :

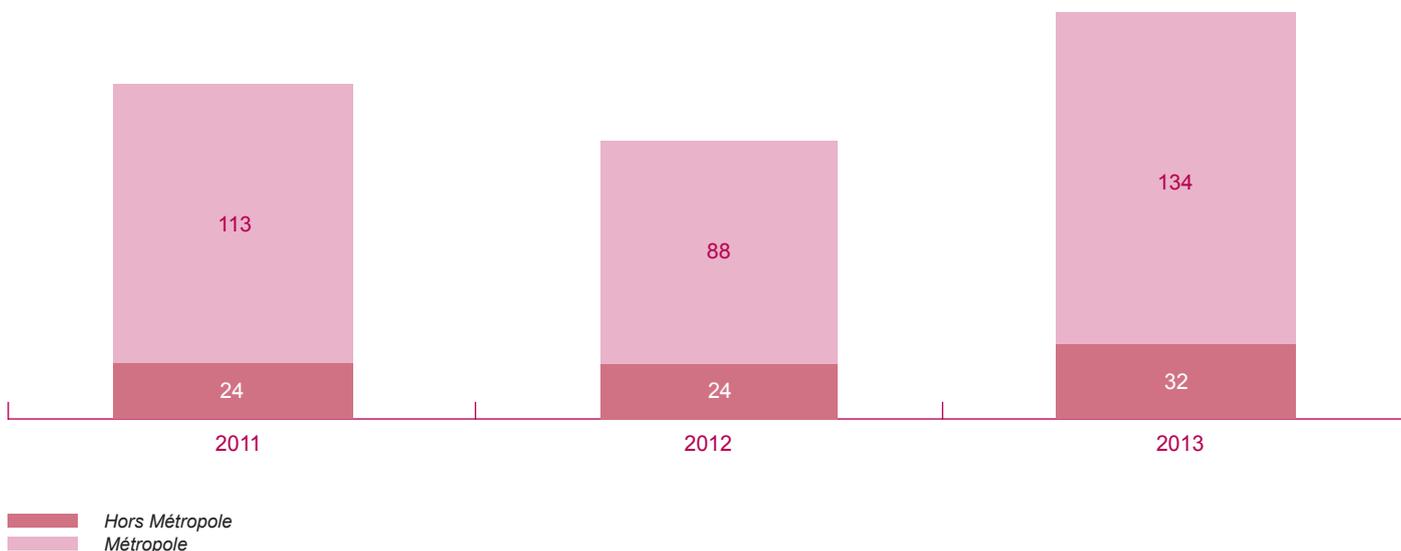
	2011	2012	2013	Variation 2011-2012	Variation 2012-2013
Nombre de trajets	1 329	1 649	2 263	24%	37%

L'UES PHARMAGEST représente la grande majorité des déplacements en train.

Cependant, concernant les déplacements en avions, le Groupe PHARMAGEST observe après une diminution (-18%) du nombre de vols sur l'année 2012, que l'année 2013 a été marquée par une forte hausse du nombre de vols (+48%). Cette hausse s'explique plus particulièrement par le démarrage de la commercialisation et des installations du robot SELLEN (filiale INTECUM située en Corse).



Evolution nombre de vols :



2.4.1.3 Salles serveurs

A ce jour, aucune mesure de compensation des émissions CO₂ n'est prise.

2.4.1.4 Estimation des rejets de gaz à effet de serre (GES)

Compte tenu de l'activité du Groupe PHARMAGEST, un calcul des émissions de gaz à effet de serre a été effectué uniquement sur les consommations électriques et les déplacements (véhicules et trains, hors avions). Il en résulte :

- Des émissions directes de GES (ou SCOPE 1) de 94 tonnes équivalent CO₂ ;
- D'autres émissions indirectes de GES (ou SCOPE 3) de 2 094 tonnes équivalent CO₂.

2.4.2 L'adaptation aux conséquences du changement climatique

L'activité du Groupe PHARMAGEST n'est pas impactée par le changement climatique.

3 Les informations relatives aux changements sociétaux en faveur du développement durable

3.1 L'impact territorial, économique et social en matière d'emploi et du développement régional, mais aussi sur les populations riveraines ou locales

Par sa volonté de proximité avec ses clients, le Groupe PHARMAGEST est présent sur l'ensemble du territoire français. Cette stratégie repose essentiellement sur le développement de réseaux régionaux articulés autour d'une trentaine d'agences ou antennes commerciales. A titre d'exemple, le Groupe PHARMAGEST possède dix succursales situées dans des départements à faible densité de population :

- Charleville-Mézières (08 - Ardennes),
- Reims (51 - Marne),
- Troyes (10 - Aube),
- Dijon (21 - Côte d'Or),
- Bourges (18 - Cher),
- Limoges (87 - Haute Vienne),
- Clermont-Ferrand (63 - Puy de Dôme),
- Toulouse (31 - Haute Garonne),
- Pau (64 - Pyrénées Atlantiques),
- Bastia (2B - Haute Corse).



L'impact territorial économique et social du Groupe PHARMAGEST est donc double :

- En matière d'emploi et de développement régional, le Groupe PHARMAGEST favorise l'emploi de personnel local pour ses établissements secondaires ;
- En matière de lutte contre la désertification rurale et médicale, les activités du Groupe PHARMAGEST facilitent le travail des professionnels de Santé :
 - L'activité Pharmacie de PHARMAGEST INTERACTIVE ainsi que le robot SELLEN permettent aux pharmaciens d'optimiser la gestion de leurs officines ;
 - Les logiciels de MALTA INFORMATIQUE facilitent la gestion des EHPAD et leur développement ;
 - Les produits du Pôle e-Santé du Groupe PHARMAGEST ont pour vocation de créer un meilleur suivi et le maintien à domicile de patients âgés et/ou ayant des maladies chroniques.

Le Groupe PHARMAGEST est un véritable acteur économique et social, vecteur d'emplois directs et indirects. Le Groupe se positionne comme un partenaire des professionnels de Santé, luttant à leurs côtés contre la désertification rurale et médicale d'un grand nombre de régions françaises.

3.2 Les relations avec les parties prenantes

3.2.1 Conditions du dialogue avec les parties prenantes

3.2.1.1 Les employés

En complément des obligations légales de représentation du personnel telles que détaillées en Rubrique 1.3 du présent rapport, le Groupe PHARMAGEST veille à établir un dialogue permanent avec ses employés.

Ainsi, en 2013, le Groupe PHARMAGEST a poursuivi ses efforts de mise en place d'une gestion de projets participative et transversale impliquant des salariés de l'UES PHARMAGEST aussi bien du Siège que des différents établissements et en région. L'objectif de ce projet, qui doit se poursuivre dans le temps, est double :

- En interne : responsabilisation, implication et motivation des salariés ;
- Vis-à-vis des clients : renforcement de la proximité.

Les premiers projets issus de ce processus se sont concrétisés en 2013, notamment avec la mise en place d'une nouvelle version du portail Intranet ayant pour objectif de simplifier et améliorer la communication interne et de rendre accessible aux collaborateurs l'ensemble de la documentation administrative, mais aussi professionnelle leur facilitant la réalisation de leur mission.

3.2.1.2 Les clients

3.2.1.2.1 Club Partenaire Stanislas

Conscient de la nécessité d'impliquer les clients le plus tôt possible dans le processus d'élaboration de nouveaux produits, PHARMAGEST INTERACTIVE a créé, dès 2005, un club de réflexion, le « Club Partenaires Stanislas » ayant pour objectif de faire collaborer les équipes de la société avec des pharmaciens volontaires afin de :

- Prendre en compte les évolutions de l'environnement professionnel ;
- Echanger avec les parties sur leur vision de l'avenir.

L'activité de ce Club a désormais été relayée par la société mère de PHARMAGEST INTERACTIVE, la Coopérative de Pharmaciens GROUPE WELCOOP qui a mis en place des rencontres régulières avec des pharmaciens dans toute la France sur un fonctionnement similaire du Club Partenaires Stanislas et en collaboration avec les équipes du Groupe PHARMAGEST aussi bien au Siège qu'en région.

3.2.1.2.2 Certification NF SERVICES

PHARMAGEST INTERACTIVE a pris la décision, en 2013, de s'engager dans un processus de certification de ses services « Assistance Logicielle ». Cette certification a pour but l'amélioration de la qualité du contact client et donc de la satisfaction client. Ce projet transversal a été initié en décembre 2013 et se poursuivra tout au long de l'année 2014.



3.2.2 Les organismes d'enseignement, associations

Le Groupe PHARMAGEST s'investit auprès de ces organismes principalement à trois niveaux :

- L'Activité Pharmacie mène une action suivie dans le temps auprès des établissements d'enseignement supérieur et plus particulièrement auprès des facultés de pharmacie dans toute la France :
 - Interventions dans le cadre des assemblés générales de l'ANEPF (Association Nationale des Etudiants en Pharmacie de France) ;
 - Remise de prix de thèse (1 remise en 2013, à Nancy) ;
 - Participation aux forums et salons étudiants ;
 - Mise à disposition aux Universités de Pharmacie de matériels informatiques et logiciels de gestion.
- Le Groupe PHARMAGEST procède à des versements réguliers de la taxe d'apprentissage à des Centres de Formation d'Apprentis (CFA) ainsi qu'aux facultés de Pharmacie ;
- En termes de mécénat, le Groupe PHARMAGEST n'a pas, à ce jour, défini une politique générale, mais s'engage ponctuellement sur des actions auprès d'association liées à la santé, humanitaires ou au tissu régional.

3.3 Les fournisseurs et sous-traitants

3.3.1 La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux environnementaux et sociétaux

Le Groupe PHARMAGEST, dans le cadre de ses appels d'offres veille, dans le choix de ses partenaires, fournisseurs et de sous-traitants, à l'engagement de ces derniers dans une politique RSE et le respect des normes nationales et internationales en termes de développement durable.

3.3.2 La prise en compte de la responsabilité sociétale et environnementale des sous-traitants et fournisseurs

Le poste de sous-traitance externe représente, pour l'exercice 2013, 383 520 € HT. La sous-traitance intragroupe s'élève, quant à elle, à 1 612 526 €.

PHARMAGEST INTERACTIVE favorise l'emploi de personnel local pour ses établissements secondaires.

Le Groupe PHARMAGEST a mis en place un suivi des engagements de ses partenaires en termes de RSE et de certifications (principalement ISO 14001) pour l'ensemble de ses domaines d'activité.

A titre d'exemple :

- La Direction des Ressources Humaines de l'UES PHARMAGEST fait appel au Cabinet de recrutement Michael PAGE qui garantit l'éthique des pratiques et a pris un engagement contre les discriminations et pour le développement durable (label Be Green, membre de la Fédération Syntec et de l'AFMD (Association Française des Managers de la Diversité), charte de la diversité, trophée du Capital Humain) ;
- Le principal fournisseur de matériel informatique du Groupe PHARMAGEST, DELL, a pour objectif, de la conception au recyclage du matériel, via la fabrication et l'expédition, l'emploi, de proposer des produits éco-énergétiques ayant un impact minime sur l'environnement ;
- Concernant la logistique, les principaux transporteurs retenus sont ou certifiés 14001 ou activement engagés dans une démarche RSE ;
- Concernant les autres fournisseurs de services le Groupe PHARMAGEST suit attentivement leurs engagements environnementaux. Qu'il s'agisse de fournitures de bureau, de mobilier de bureau, de fournisseurs liés à la flotte automobile ou encore de fournisseurs spécialisés dans le recyclage et le traitement des déchets, ils sont, dans leur ensemble, engagés dans une politique du développement durable et/ou sont certifiés et/ou primés pour leurs engagements environnementaux.

3.4 La loyauté des pratiques

3.4.1 Les actions engagées pour prévenir la corruption

Il est rappelé que l'activité principale du Groupe PHARMAGEST, c'est-à-dire, l'édition et la commercialisation de logiciels pour pharmacies, n'étant pas soumis à des appels d'offres, le Groupe n'est à priori pas exposé au risque de corruption.



Néanmoins, le Groupe PHARMAGEST porte une attention permanente aux pratiques des collaborateurs et des entreprises du Groupe, afin d'en garantir l'exemplarité. La confiance est une valeur centrale pour le Groupe PHARMAGEST.

Les principaux sites du Groupe PHARMAGEST se trouvent en France ou en Europe et ne nécessitent pas de préventions spécifiquement dédiées à la corruption. Le seul site se trouvant dans un pays potentiellement à risque est la filiale HDM basée à l'Ile Maurice. L'Ile Maurice est classée 52^{ème} Etat au monde perçu comme le moins corrompu par le site internet : <http://www.transparency.org/country#MUS>. Le Groupe PHARMAGEST est particulièrement attentif à ce phénomène.

Par ailleurs, le Groupe PHARMAGEST ne déplore aucune action en justice pour comportement anticoncurrentiel, infractions aux lois anti-trust ou encore pratique monopolistique.

3.4.2 Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Les produits et services proposés par le Groupe PHARMAGEST ne génèrent aucun risque sur la santé ou la sécurité des consommateurs.

Le Groupe PHARMAGEST est au service de la Santé à travers ses différentes activités :

- L'activité Pharmacie en France, Belgique et Luxembourg met à la disposition du pharmacien et de son équipe :
 - Une suite logicielle avec mise à jour régulière et des services lui permettant d'assurer, en toute sécurité, la délivrance des médicaments,
 - Des bases de données permettant de fournir des conseils (voyages, vaccinations, etc.),
 - Des outils de formation (e-learning) ;
- L'activité Maisons de Retraite, avec son logiciel, permet d'améliorer la prise en charge des personnes dépendantes ;
- L'activité Laboratoires fait du Groupe PHARMAGEST un acteur de santé publique à travers la mise en place d'observatoires santé ou d'enquêtes de prévention et de dépistage. L'ensemble des contenus mis à disposition des pharmaciens et patients par PHARMAGEST INTERACTIVE est contrôlé par un pharmacien responsable ;
- Le Pôle e-Santé a pour objectif de favoriser, à travers ses logiciels et produits, le maintien à domicile des personnes âgées, malades chroniques, de contribuer à un meilleur niveau de santé par une meilleure observance.

Concernant le respect de la vie privée des consommateurs, en ce qui concerne l'activité d'Hébergement de Données de Santé du Groupe PHARMAGEST, une architecture spécifique et fortement sécurisée a été mise en place afin d'en assurer la sécurité, ce qui a permis d'obtenir trois agréments du Ministère des affaires sociales et de la santé le 4 janvier 2012, le 6 juillet 2012 et le 10 décembre 2013.

3.5 Les actions engagées en faveur des droits de l'homme

Le Groupe PHARMAGEST étant quasi exclusivement présent en France et en Europe, et respectant le droit en vigueur dans ces différents pays, aucune action spécifique en faveur des droits de l'homme n'est entreprise pour le moment.

Pour autant, le Groupe PHARMAGEST reconnaît et affirme son attachement aux valeurs supérieures énoncées dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, aux principes énoncés dans les conventions fondamentales de l'OIT (voir 1.7 du présent rapport), ainsi que son engagement à respecter les lois, principes, normes et réglementations nationales et internationales.

En ce qui concerne la filiale HDM à l'Ile Maurice, la Charte Internationale des Droits de l'Homme est parfaitement respectée. L'activité de cette filiale qui est l'édition de logiciels nécessite un niveau élevé de formation et exclut toute forme de travail d'enfants. Par ailleurs, le fonctionnement de cette filiale a été mis en harmonie avec le fonctionnement des sociétés en France avec mise en place d'une représentation du personnel et la souscription d'un plan de retraite pour l'ensemble des salariés. Ces démarches ont été réalisées à l'initiative du Groupe PHARMAGEST en dehors de toute obligation légale locale.

Aucun incident de discrimination n'a été déclaré sur l'ensemble des entités du Groupe PHARMAGEST.

4 Méthodologie, périmètre et définition des indicateurs

Conformément aux recommandations du rapport de l'AMF sur l'information publiée par les sociétés cotées en matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale paru le 5 novembre 2013 le Groupe PHARMAGEST présente les éléments facilitant la compréhension des informations communiquées dans le présent rapport.



4.1 Note méthodologique

Les processus de collecte, de validation et de consolidation des informations sociales, environnementales et sociétales sont placés sous la supervision de la Direction Générale du Groupe PHARMAGEST et plus particulièrement sous la responsabilité de la Direction des Ressources Humaines et de la Direction Administrative et Financière. Cette revue contribue à l'amélioration continue des procédures internes de collecte des données.

4.2 Périmètre

L'ensemble des données quantitatives ou qualitatives fournies dans le rapport RSE sont principalement définies selon les deux périmètres ci-après :

- UES PHARMAGEST : Union d'Economie Sociale qui regroupe les entités PHARMAGEST INTERACTIVE, CP INTERACTIVE (CPI) et EUROPEAN HEALTH LOGISTIC SOURCING (EHLS) ;
- Groupe PHARMAGEST qui comprend l'UES PHARMAGEST, DIATELIC, INTECUM, KAPELSE, SABCO, SABCO SERVICES, HDM, MALTA INFORMATIQUE, APPLICATIONS ET DEVELOPPEMENTS INFORMATIQUES (ADI), HEALTHLEASE.

En cas d'indisponibilité de l'information pour une ou plusieurs des entités, la mention de la réduction de périmètre est stipulée à la suite de ce dernier (exemple : Groupe PHARMAGEST hors ADI).

4.3 Indicateurs

Dans le cadre de la construction de ses indicateurs le Groupe PHARMAGEST a retenu les définitions et méthodes de calculs spécifiques. Ne sont mentionnés ici que les indicateurs pour lesquels des explications complémentaires au rapport RSE étaient nécessaires :

- **Effectif** : employés ayant un contrat de travail CDI ou CDD avec une société du Groupe PHARMAGEST ;
- **ETP** : Equivalent Temps Plein mensuel au 31 décembre 2013 ;
- **Temps partiel** est un emploi qui n'est pas à temps plein, c'est-à-dire dont le temps de travail est inférieur à la durée de travail de référence dans le pays concerné ;
- **Âge moyen** : l'âge moyen communiqué correspond à la pondération de l'âge moyen par entité par rapport à l'effectif total du Groupe PHARMAGEST ou de l'UES PHARMAGEST ;
- **Départs** : sorties des effectifs au titre des retraites, licenciements, ruptures conventionnelles, démissions, fins de contrats ;
- **Turnover** : rapport entre le nombre de départs au sein de la tranche d'âge et le nombre de départs total (excluant les mouvements intra-groupe) ;
- **Evolution annuelle des salaires par catégorie et sexe** : évolution sur 4 ans des salaires moyens par statuts (cadre ou non cadre), et sexes. Les effectifs utilisés correspondent à ceux de l'UES PHARMAGEST en temps complets, présents du 1^{er} janvier 13 au 31 décembre 13, hors cas particuliers générant des salaires inférieurs au SMIC annuel ;
- **Taux d'absentéisme** : rapport entre le nombre d'heures d'absences et le nombre d'heures contractuelles ;
- **Accident de travail** : est considéré comme accident du travail un accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail, quelle qu'en soit la cause (y compris accident de trajet), déclaré et reconnu par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) ;
- **Maladie professionnelle** : une maladie professionnelle est une maladie qui résulte de l'exposition à un risque, auquel est exposée une personne à son poste de travail. Sont comptabilisées les maladies professionnelles déclarées et reconnues comme telles par le CPAM ;
- **Nombre de jours d'arrêt** : le nombre de jours d'arrêt sont les nombres de jours pendant lesquels un employé est dans l'incapacité de travailler suite à un accident du travail ou à une maladie professionnelle. Le nombre de jours d'arrêt est calculé en jours ouvrés ;
- **Nombre de kilomètres parcourus en voiture** : un suivi est fait trimestriellement pour l'UES PHARMAGEST du nombre de kilomètres parcourus par les personnes utilisant une voiture de fonction ;
- **Nombre de trajets en train** : ces informations sont transmises directement par le prestataire de voyages ;
- **Nombre de trajets en avion** : ces informations sont transmises directement par le prestataire ;
- **Calcul des gaz à effet de serre** : les gaz à effet de serre pour le train sont transmis directement par le prestataire de voyages. Les gaz à effet de serre pour la voiture ont été calculés sur une base de consommation de 7 litres d'essence tous les 100 kms. Au total estimé du nombre de litres d'essence consommé a été appliqué le facteur de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), V7 BC. Il existe 3 catégories d'émissions :
 - Emissions directes de GES (ou SCOPE 1) provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel ;
 - Emissions à énergie indirecte (ou SCOPE 2) associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur



importée pour des activités de l'organisation et qui ne concerne pas le Groupe PHARMAGEST ;

- Autres émissions indirectes (ou SCOPE 3) produites indirectement par les activités de l'organisation (ex. déplacement des salariés et transport, etc.) ;

• **Régions du Groupe PHARMAGEST** sont constituées des départements suivants :

- La Région Nord : 02, 14, 27, 59, 60, 62, 76, 80 ;
- La Région Ile-de-France (IDF) : 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95 ;
- La Région Grand-Est : 08, 10, 21, 25, 39, 51, 52, 54, 55, 57, 67, 68, 70, 71, 88, 89, 90 ;
- La Région Rhône-Alpes : 01, 07, 26, 38, 42, 43, 69, 73, 74 ;
- La Région Sud-Est : 04, 05, 06, 13, 30, 34, 48, 83, 84, 98, 2A et 2B ;
- La Région Sud-Ouest : 09, 11, 12, 16, 17, 24, 31, 32, 33, 40, 46, 47, 64, 65, 66, 81, 82 ;
- La Région Centre : 03, 15, 18, 19, 23, 28, 36, 37, 41, 45, 58, 63, 72, 86, 87 ;
- La Région Grand-Ouest : 22, 29, 35, 44, 49, 50, 53, 56, 61, 79, 85.

4.4 Recommandation sur la mise en œuvre du principe « appliquer ou expliquer »

L'article R. 225-105 du Code de commerce dispose que les sociétés doivent indiquer, parmi les informations mentionnées à l'article R. 225-105-1 du même code, « *celles qui, eu égard à la nature des activités ou à l'organisation de la société, ne peuvent être produites ou ne paraissent pas pertinentes, en fournissant toutes explications utiles* ».

En conséquence, lorsqu'une information ne peut pas être produite ou ne paraît pas pertinente, l'AMF recommande aux sociétés de fournir des explications suffisamment circonstanciées et adaptées à la situation particulière de la société.

Pour plus de transparence, le Groupe PHARMAGEST propose un tableau de synthèse des informations lesquelles, eu égard à la nature de ses activités ou de son organisation, ne peuvent être fournies ou ne paraissent pas pertinentes.

Tableau de synthèse des informations non fournies :

Informations non fournies	Motif	Justification
2.1.1 Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	Non pertinent	Compte tenu de l'impact environnemental non significatif des activités du Groupe PHARMAGEST, aucune démarche d'évaluation ou de certification en ce sens n'a été initiée.
2.1.3. Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	Non pertinent	Le Groupe PHARMAGEST n'ayant ni site industriel, ni installation classée pour la protection de l'environnement (IPCE), n'est pas concerné par ce type de risque et n'attribue de ce fait pas de moyens à leur prévention.
2.1.4. Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	Non pertinent.	N'y étant pas confronté, le Groupe PHARMAGEST ne provisionne pas ce type de risque.
2.2.1. Les mesures de prévention de réduction ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol.	Non pertinent	Les activités du Groupe étant non polluantes, elles ne génèrent pas de rejets dans l'air, l'eau ou le sol.
2.2.3. La prise en compte des nuisances sonores et d'autres types de pollution spécifique à l'activité	Non pertinent	Le Groupe PHARMAGEST ne génère pas, dans le cadre de son activité, de pollutions spécifiques ou sonores.
2.3.1. Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	Non pertinent	Le Groupe PHARMAGEST n'exploite pas de ressources hydrauliques dans le cadre de son activité.
2.3.2. Consommation de matières premières : les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	Non pertinent	Le Groupe PHARMAGEST n'utilise pas, directement, de matières premières dans le cadre de son activité.
2.3.4. Utilisation des sols	Non pertinent	Non applicable dans le cadre de l'activité exercée.
2.4.2 L'adaptation aux conséquences du changement climatique	Non pertinent	Les activités du Groupe PHARMAGEST ne sont pas impactées par d'éventuels changements climatiques.
2.5. Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	Non pertinent	Le Groupe PHARMAGEST n'a pas développé de politique relative à la protection de la biodiversité. Par ailleurs, en termes d'impact des locaux du Groupe PHARMAGEST, ceux-ci étant principalement situés dans des ZAC (Zones d'Aménagement Concerté) ou des zones industrielles prévues à cet effet, aucune agence ne se trouve dans une zone protégée et n'affecte donc de ce fait la biodiversité.



24.2 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant de la société Pharmagest Interactive, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2013, présentées dans le rapport de gestion sous la forme d'un rapport RSE annexé (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure en partie 4 du rapport RSE annexé au rapport de gestion et disponible sur demande auprès du siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de trois personnes entre février et mars 2014 pour une durée d'environ deux semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements).

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées par les éléments méthodologiques présentés dans la partie 4 du rapport RSE annexé au rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.



2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené six entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes ⁽¹⁾ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif des entités que nous avons sélectionnées ⁽²⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 83% des effectifs et entre 27% et 100% des informations quantitatives environnementales et sociétales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Nancy, le 28 mars 2014

L'organisme tiers indépendant,
DELOITTE & ASSOCIÉ

Anne Philipona-Hintzy

⁽¹⁾ Informations quantitatives sociales : Effectifs et leur répartition par âge, sexe, zone géographique, statut et type de contrat ; Nombre d'embauches et de licenciements ; Evolution annuelle des salaires ; Taux d'absentéisme ; Nombre de maladies professionnelles recensées, d'accident du travail avec arrêt, de jours moyens d'arrêt par accident ; Nombre d'heures de formation ; Répartition des cadres et non cadres par sexe.

Informations quantitatives environnementales et sociétales : Déchets des équipements électriques et électroniques (DEEE) ; Consommation d'énergie ; Kilomètres parcourus par la flotte de véhicules ; Estimation des rejets de gaz à effet de serre, Part de la sous-traitance externe. Informations qualitatives : Plan d'action féminisation, Charte du management, Charte engagement pharmacie.

⁽²⁾ Pour les informations sociales, l'UES Pharmagest comprenant Pharmagest Interactive, CP Interactive (CPI) et European Health Logistic Sourcing (EHLS). Pour les consommations d'énergie, le siège du Groupe et le site de Queven. Pour les informations relatives à la flotte de véhicules et les kilomètres parcourus, l'UES Pharmagest. Les autres informations environnementales et sociétales publiées sont centralisées.



24.3 Le rapport à l'Assemblée Générale Extraordinaire

PHARMAGEST INTERACTIVE
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 3 034 825 EUROS
SIEGE SOCIAL : TECHNOPOLE DE NANCY BRABOIS
05 ALLEE DE SAINT CLOUD 54600 VILLERS LES NANCY
SIREN 403 561 137 RCS NANCY

RAPPORT
A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 27 JUIN 2014

Mesdames, Messieurs,

Nous allons vous présenter maintenant le rapport du Conseil d'Administration relatif au projet d'options d'achat d'actions. Il est rappelé que la décision relative à ce projet est de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Le Conseil d'Administration souhaite, par la mise en place d'un plan d'options d'actions, soutenir chacun des collaborateurs, dans sa contribution à la réussite du plan de croissance du Groupe PHARMAGEST.

Ces options pourraient être attribuées aux salariés, ou certains d'entre eux, de PHARMAGEST INTERACTIVE et ceux de toute filiale détenue par cette dernière à concurrence d'au moins 50%.

Cependant, ne pourraient bénéficier d'options d'achat d'actions les mandataires sociaux, sauf s'ils sont titulaires d'un contrat de travail, les dirigeants mandataires sociaux et les membres faisant partie du Comité de Direction Financier et Social de PHARMAGEST INTERACTIVE au jour de l'attribution des options d'achat d'actions. En outre, il ne pourrait être consenti d'options aux salariés ou aux mandataires sociaux qui possèdent plus de 10% du capital social.

Les actions de PHARMAGEST INTERACTIVE étant admises aux négociations sur un marché réglementé, le prix d'achat ne pourra être ni inférieur à 80% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de l'attribution des options par le Conseil d'Administration, ni être inférieur à 80% du cours moyen d'achat des actions détenues par PHARMAGEST INTERACTIVE au titre des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce.

Le prix déterminé ne pourra être modifié pendant la durée de l'option, sauf ajustement rendu nécessaire par suite d'opérations financières ultérieures susceptibles d'influer sur la valeur du titre.

Les options devront être exercées dans un délai de 8 ans à compter de la date de leur octroi.

C'est pourquoi, nous vous demandons d'autoriser votre Conseil d'Administration, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, pendant un délai de 38 mois à compter de ce jour, à consentir des options donnant droit à l'achat d'actions de PHARMAGEST INTERACTIVE. Il sera ainsi donné les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre ledit plan et notamment :

- Arrêter la liste des bénéficiaires ;
- Fixer le nombre d'actions que chaque bénéficiaire pourra acheter ;
- Déterminer les conditions dans lesquelles seront consenties les options ainsi que les conditions d'exercice des options ;
- Déterminer éventuellement, des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions sans que le délai imposé pour la conservation des titres puisse excéder trois ans à compter de la levée de l'option ;
- Fixer les dates d'attributions des options.

Il vous sera donné lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-177 et R 225-144 du Code de commerce.

Votre Conseil vous invite à adopter la 18^{ème} résolution.

Le Conseil d'Administration,



24.4 Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'options d'achat d'actions

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options d'achat d'actions au bénéfice des salariés de Pharmagest Interactive et de ceux de toute filiale détenue par cette dernière à concurrence d'au moins 50%, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser, pour une durée de 38 mois, à attribuer des options d'achat d'actions.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat des actions sont précisées dans le rapport du conseil d'administration et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat des actions.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy et à Courbevoie, le 25 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes,

BATT AUDIT
Commissaire aux Comptes

Isabelle SAGOT

MAZARS
Commissaire aux Comptes

Jean-Brice de TURCKHEIM



24.5 Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Conformément aux exigences de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le présent rapport du Président du Conseil d'Administration est destiné à rendre compte dans un rapport joint au rapport de gestion annuel :

- De la composition du Conseil d'Administration et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein ;
- Des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ;
- Des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général ;
- Ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe PHARMAGEST.

Il a également pour objet de présenter :

- Les principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux de la société ;
- Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (information prévues par l'article L.225-100-3) ainsi que les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale.

Etabli à la suite de discussions et d'entretiens, notamment avec la Direction Financière, les Avocats conseils du Groupe PHARMAGEST et le Comité d'Audit, ce rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 27 mars 2014.

I. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Dans sa séance du 25 mars 2010, le Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE a décidé d'adopter le code MiddleNext de gouvernement d'entreprise de décembre 2009 (le 'code MiddleNext') comme code de référence de la société en matière de gouvernement d'entreprise, estimant qu'il est le plus adapté à sa taille et à la structure de son actionnariat. Ce code est disponible sur le site de MiddleNext (www.middlenext.com).

Le code MiddleNext contient des points de vigilance qui rappellent les questions que le Conseil d'Administration doit se poser pour favoriser le bon fonctionnement de la gouvernance. Le Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE a pris connaissance de ces points de vigilance lors de l'adoption du code.

Au cours des années précédentes, le Conseil d'Administration a initié une démarche visant à se mettre progressivement en conformité avec les recommandations du code MiddleNext. PHARMAGEST INTERACTIVE applique désormais toutes les recommandations du code à l'exception de la périodicité de l'évaluation du Conseil (recommandation N°15 prévoyant un an), qui est portée à trois au sein du Groupe PHARMAGEST (cf. § Evaluation du Conseil).

Par ailleurs, au regard de la recommandation N°7 sur la limitation du nombre de mandats à 3 dans des sociétés cotées, y compris étrangères, extérieures à son groupe, une réflexion va être menée afin d'adopter pleinement cette recommandation dans le règlement intérieur de la société.

Mode d'exercice de la Direction Générale

Le mode de direction adopté est celui d'une société à Conseil d'Administration avec dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général avec les principales missions suivantes :

- Le Directeur Général, par application de l'article L.225-56 du Code de commerce, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires et au Conseil d'Administration. Les statuts, ni le règlement intérieur, ne contiennent de limitation de pouvoirs du Directeur Général et le Conseil d'Administration n'a pas, au cours de l'exercice, décidé de limitations de pouvoirs au Directeur Général.
- Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Le Président rend compte également à l'Assemblée des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des procédures de contrôle interne mises en place par la société et les restrictions que le Conseil d'Administration pourrait apporter, le cas échéant, aux pouvoirs du Directeur Général. Enfin, le Président veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.



I.1 COMPOSITION DU CONSEIL

Au 31 décembre 2013, le Conseil d'Administration était composé de 10 administrateurs dont 2 membres indépendants.

Nom et Prénom ou Dénomination Sociale du Membre et ses fonctions	Date d'échéance du mandat ⁽¹⁾
Monsieur Thierry CHAPUSOT <i>Président du Conseil d'Administration</i>	31 décembre 2013
Monsieur Dominique PAUTRAT <i>Directeur Général Administrateur</i>	31 décembre 2013 (DG) 31 décembre 2014 (Adm.)
Monsieur Thierry PONNELLE <i>Directeur Général Délégué Administrateur</i>	31 décembre 2013 (DGD) 31 décembre 2013 (Adm.)
Monsieur Denis SUPPLISSON <i>Directeur Général Délégué Administrateur</i>	31 décembre 2013 (DGD) 31 décembre 2014 (Adm.)
Monsieur Daniel ANTOINE <i>Administrateur</i>	31 décembre 2013
Monsieur Michel DUSSERRE <i>Administrateur Indépendant</i>	31 décembre 2014
Monsieur François JACQUEL <i>Administrateur</i>	31 décembre 2013
Madame Anne LHOTE <i>Administrateur</i>	31 décembre 2016
Mme Sophie MAYEUX <i>Administrateur Indépendant</i>	31 décembre 2017
GRUPE WELCOOP , représenté par Monsieur Hugues MOREAUX, <i>Administrateur</i>	31 décembre 2013

⁽¹⁾ Le mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice dont l'année est mentionnée.

Variations dans la composition du Conseil :

Composition au 31/12/12	Composition au 31/12/13	Commentaires
Monsieur William LE BELLEGO <i>Administrateur</i>	Néant	Par suite de la démission de William Le BELLEGO au 31/12/2012, Denis SUPPLISSON a été coopté en qualité de nouvel Administrateur, à compter du 1 ^{er} janvier 2013, par le Conseil du 14/12/2012, cooptation ratifiée par l'Assemblée du 21/06/2013
Monsieur Denis SUPPLISSON <i>Directeur Général Délégué non Administrateur</i>	Monsieur Denis SUPPLISSON <i>Directeur Général Délégué Administrateur</i>	

Conformément à la recommandation N°7 du code MiddleNext, les Administrateurs dirigeants n'exercent pas plus de trois autres mandats dans des sociétés cotées, y compris étrangères, extérieures à son Groupe.

Les informations sur les mandats exercés sont reprises en Rubrique 14.1.3 du présent Document de Référence.

Une information sur les compétences et fonctions des Administrateurs est reprise en Rubrique 14.1.2 du présent Document de Référence.

Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes

La loi sur la parité hommes-femmes (Loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011) a été appliquée sur par la nomination au Conseil d'Administration de membres féminins.

Suite à la nomination d'un nouvel Administrateur le 22 juin 2012, le Conseil présente un quota de membres féminins égal à 20% des membres du Conseil d'Administration.



Le premier quota visé par la Loi (20% de femmes au sein du Conseil au plus tard en 2014) étant déjà atteint, le Conseil d'Administration veillera à maintenir ce quota et à atteindre un quota de 40% de femmes au plus tard en 2017. Si le Conseil venait à être composé de plus de 8 membres, l'écart entre le nombre des membres de chaque sexe ne pourrait être supérieur à 2.

Administrateurs Indépendants

La notion de membre indépendant est celle retenue en application de la recommandation N°8 du code MiddleNext, à savoir :

- Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société du groupe et ne pas l'avoir été au cours des 3 dernières années ;
- Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou du groupe ou pour lequel la société ou le groupe représente une part significative d'activité ;
- Ne pas être actionnaire de référence de la société ;
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des 3 dernières années.

Désignation par les salariés de membres du Conseil

Les statuts de la Société ne prévoyant pas la nomination d'un ou plusieurs Administrateurs représentant les salariés, aucun Administrateur représentant des salariés ne siège au Conseil.

Par ailleurs, notre société, dotée d'un Comité d'entreprise, n'atteignant pas le seuil de salariés prévu par la loi du 14 juin 2013, il n'est pas prévu de nommer d'administrateur représentant des salariés.

Désignation par l'Assemblée de membres du Conseil représentant les salariés actionnaires

Notre société ne remplissant pas les conditions imposées par l'article L 225-23, alinéa 1 du Code de commerce (participation au capital des salariés supérieure à 3%, étant rappelé que le recensement ne porte que sur les actions des salariés qui font l'objet d'une gestion collective ou sont frappées d'incessibilité), aucun Administrateur représentant des salariés actionnaires n'a été nommé.

Durée des mandats

La durée du mandat des Administrateurs est de 6 ans comme l'autorise la loi et les statuts.

Conformément à la recommandation N°10 du Code MiddleNext, le Conseil veille à ce que la durée statutaire des mandats soit adaptée aux spécificités de la société, dans les limites fixées par la loi. La société estime que, compte tenu de sa taille et de la composition de son Conseil, la durée des mandats de six années n'est pas de nature à limiter l'expérience des Administrateurs sur la connaissance de la Société, ses marchés et ses activités dans le cadre de leurs prises de décisions.

Règles de déontologie

En conformité avec la recommandation N°7 du code MiddleNext, chaque Administrateur, ancien ou nouveau, a reçu une information sur les dispositifs de gouvernance et les responsabilités incombant à chaque Administrateur.

Chaque Administrateur se doit de respecter les règles de déontologie suivantes :

- Avant d'accepter ses fonctions, l'Administrateur doit s'assurer qu'il a pris connaissance des obligations générales ou particulières de sa charge. Il doit notamment prendre connaissance des textes légaux ou réglementaires, des statuts, du règlement intérieur et des compléments que chaque Conseil peut lui avoir apporté ;
- Bien qu'étant lui-même actionnaire, l'Administrateur représente l'ensemble des actionnaires et doit agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de la société ;
- L'Administrateur a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts même potentiel et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante ;
- L'Administrateur doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires. Lorsqu'il exerce des fonctions exécutives il ne doit, en principe, pas accepter d'exercer plus de quatre mandats d'administrateur dans des sociétés cotées, y compris étrangères, extérieures à son groupe ;



- L'Administrateur doit être assidu et participer à toutes les réunions du Conseil et, le cas échéant, des comités auxquels il appartient ;
- L'Administrateur a l'obligation de s'informer. A cet effet, il doit réclamer dans les délais appropriés au Président les informations indispensables à une intervention utile sur les sujets à l'ordre du jour du Conseil ;
- S'agissant des informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions, l'Administrateur doit se considérer astreint à un véritable secret professionnel qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par les textes ;
- L'Administrateur doit enfin :
 - S'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres des sociétés y compris les dérivés sur lesquelles (et dans la mesure où) il dispose de par ses fonctions d'informations non encore rendues publiques ;
 - Déclarer les transactions effectuées sur les titres de la société, en application des prescriptions légales et réglementaires. A cet égard, la société étant soumise à des obligations légales de communication à l'Autorité des Marchés Financiers de toutes opérations sur titres effectuées par les Administrateurs et les personnes qui lui sont liées, chaque administrateur s'engage à informer le secrétariat du Conseil dans les 30 jours de la réalisation d'une telle opération.
- Enfin, sauf circonstances exceptionnelles, les Administrateurs doivent assister aux réunions de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le Code MiddleNext prévoyant dans sa recommandation N°7 que l'Administrateur, lorsqu'il exerce un mandat de dirigeant n'accepte pas plus de trois autres mandats d'Administrateurs dans des sociétés cotées, y compris étrangères, extérieures à son groupe, une réflexion va être menée afin d'adopter pleinement cette recommandation dans le règlement intérieur de la société (cette condition étant totalement respectée à ce jour).

Choix des Administrateurs

Lors de la nomination ou du renouvellement du mandat de chaque Administrateur, une information sur son expérience et sa compétence est tenue à la disposition du public conformément à l'article R 225-73-1 du Code de commerce, sur le site Internet de PHARMAGEST INTERACTIVE (www.pharmagest.com) dans la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale au sein de l'espace Relations Investisseurs et conformément à l'article R 225-83 du Code de commerce, envoyée à l'actionnaire qui en fait la demande.

La nomination de chaque administrateur fait l'objet d'une résolution distincte, conformément à la recommandation N°9 du code MiddleNext.

I.2 CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Règlement intérieur

Conformément à la recommandation N°6 du code MiddleNext, le Conseil d'Administration s'est doté, depuis le 16 juin 2011, d'un règlement intérieur qui précise :

- Le rôle et les pouvoirs du Conseil d'Administration et les limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général ;
- Les règles de composition du Conseil ainsi que les critères d'indépendance de ses membres ;
- La nature des devoirs des Administrateurs et les règles de déontologie auxquelles ils sont soumis ;
- Les modalités de fonctionnement du Conseil et les règles de détermination de la rémunération des membres du Comité d'Audit.

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration est tenu à disposition du public et publié sur le site Internet de PHARMAGEST INTERACTIVE (www.pharmagest.com) dans l'espace Relations Investisseurs, rubrique Gouvernance d'entreprise.

Informations des membres du Conseil

Les membres du Conseil d'Administration ont évalué qu'ils recevaient une information suffisante pour l'accomplissement de leur mission. Pour leur permettre de préparer utilement les réunions, le Président s'est efforcé de leur communiquer les documents et informations nécessaires au moins 8 jours avant les séances.

En outre, les Administrateurs sont régulièrement informés entre les réunions lorsque l'actualité de la société le justifie, conformément à la recommandation N°11 du code MiddleNext.



Réunions du Conseil

Le fonctionnement du Conseil d'Administration (convocation, réunions, quorum, information des Administrateurs) est conforme aux dispositions légales et statutaires de la société. Ces dispositions ont été reprises et complétées par le règlement intérieur validé par le Conseil d'Administration du 16 juin 2011.

Le Conseil d'Administration a pour mission de déterminer les orientations de l'activité de la société et de veiller à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées Générales et dans la limite de l'objet social, il peut se saisir de toutes les questions intéressant la bonne marche de la société et régler les affaires qui la concernent (art. L225-35, alinéa 1 du Code de commerce).

En outre, conformément au règlement intérieur arrêté le 16 juin 2011, le Conseil d'Administration peut être amené à saisir l'Assemblée des actionnaires si l'opération concerne une part prépondérante des actifs ou activités du Groupe PHARMAGEST.

Le Conseil d'Administration se réunit au minimum quatre fois par an, respectant en cela la recommandation N°13 du code MiddleNext.

Les membres du Conseil d'Administration et du Comité d'Entreprise ont été convoqués dans les délais suffisants leur laissant la possibilité d'assister à ces réunions et les documents nécessaires à la bonne tenue du Conseil d'Administration leur ont été communiqués.

Les Commissaires aux Comptes ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil d'Administration.

Le Conseil s'est réuni aussi souvent que l'intérêt de la société l'a exigé.

A l'issue de chaque séance est établi un procès-verbal du Conseil qui mentionne les questions soulevées et les réserves éventuelles émises. L'approbation du procès-verbal est effectuée au cours du Conseil suivant.

Le pourcentage de présence à ces Conseils a été de 90% de moyenne générale sur l'année. Le pourcentage de présence par Administrateur est détaillé dans le tableau suivant :

Administrateur	22/03/13	10/06/13	21/06/13	26/08/13	13/12/13
Thierry CHAPUSOT	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent
Dominique PAUTRAT	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent
Thierry PONNELLE	Présent	Présent	Excusé	Présent	Présent
Denis SUPPLISSON	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent
Daniel ANTOINE	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent
Michel DUSSERRE	Présent	Présent	Excusé	Présent	Présent
François JACQUEL	Présent	Excusé	Présent	Excusé	Présent
Anne LHOTE	Présente	Présente	Présente	Présente	Présente
Sophie MAYEUX	Présente	Excusée	Présente	Excusée	Présente
GROUPE WELCOOP, représenté par Hugues MOREAUX	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent

C'est ainsi que le Conseil d'Administration s'est réuni 5 fois dans l'année 2013, dont une réunion de travail. Il a été débattu des principaux points ci-après :

- Examen et arrêté des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2012 ;
- Affectation du résultat ;
- Examen des documents de gestion prévisionnelle ;
- Convocation de l'Assemblée Générale, fixation de son ordre du jour ;
- Examen des textes des résolutions à présenter à l'Assemblée Générale, du rapport de gestion et du rapport sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) ;
- Approbation du Rapport du Président ;
- Examen des situations trimestrielles et semestrielles ;



- Examen du rapport semestriel ;
- Proposition de fixation et de répartition du montant des jetons de présence ;
- Proposition de ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur ;
- Examen des conventions relevant des articles L 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Délibération sur la politique en matière d'égalité professionnelle et salariale ;
- Examen du projet de dissolution sans liquidation de la société VIP PHARMA par transmission universelle du patrimoine ;
- Information sur arrêté concernant l'information RSE et l'obligation de nommer un organisme tiers indépendant en vue de la vérification du rapport ;
- Autorisation du Conseil d'Administration de porter la participation dans la filiale HEALTHLEASE à 100% ;
- Evaluation des travaux du Conseil d'Administration.

Evaluation du Conseil

Le Conseil d'Administration considère qu'une autoévaluation formalisée (questionnaires) tous les 3 ans est suffisante et que les éventuels dysfonctionnements du Conseil d'Administration sont abordés par les Administrateurs lors de chaque Conseil d'Administration (dans les questions diverses) sans nécessiter une mise à l'ordre du jour.

Lorsque des points ont été soulevés lors d'un Conseil, le procès-verbal de la réunion fait état du débat.

La dernière évaluation a été réalisée au cours du Conseil d'Administration du 13 décembre 2013 et la prochaine interviendra au plus tard en décembre 2016.

Dans le cadre de cette évaluation, un questionnaire nominatif a été envoyé avec la convocation au Conseil à chaque Administrateur et Mandataire de la société. Chaque membre a répondu.

Sur les 6 questions posées :

- « Deux ont bénéficié d'une réponse de 100% « Satisfaisant » ; cela concerne :
 - Qualité de la documentation remise aux membres du Conseil ;
 - Disponibilité des membres du Conseil ;
- « Trois ont bénéficié d'une réponse de 90% « Satisfaisant » et de 10% « Besoin d'Amélioration » ; cela concerne :
 - Pertinence des sujets à l'ordre du jour au regard des missions du Conseil ;
 - Suivi de la mise en œuvre des décisions du Conseil ;
 - Prise de parole et expression des opinions au cours du Conseil ;
- « Une question a obtenu une réponse à 80% « Satisfaisant » et 20% « Besoin d'amélioration » ; cela concerne :
 - En 2013, il y a eu une séance d'informations en dehors du Conseil. Estimez-vous cela suffisant ?

Mise en place de comités

Conformément à la recommandation N°12 du code MiddleNext, nous vous rendons compte du choix de la société en matière de comité spécialisé.

PHARMAGEST INTERACTIVE considère que sa structure et sa taille associées à la taille de son Conseil d'Administration ne nécessitent pas la mise en place d'un Comité des Rémunérations et d'un Comité des Nominations.

Les activités du Groupe PHARMAGEST, principalement l'édition et la commercialisation de logiciels en France, s'apparentent à des prestations de services n'ayant pas d'impacts environnemental et sociétal significatifs. Pour cette raison, le Groupe PHARMAGEST ne juge pas nécessaire la mise en place d'un Comité de suivi RSE (Responsabilité Société des Entreprises).

Comité d'Audit

Au regard de la réglementation applicable, PHARMAGEST INTERACTIVE a décidé de mettre en place un Comité d'Audit depuis 2006 bien qu'elle soit codifiée VaMPS (sociétés cotées sur les compartiments B et C d'Euronext).

La définition des principales missions du Comité d'Audit et leurs mises en œuvre est conforme au rapport final sur le Comité d'Audit émis le 22 juillet 2010 par l'AMF.

Au cours de l'année 2013, le Comité d'Audit était constitué ainsi :

- Monsieur Daniel ANTOINE, Administrateur ;
- Monsieur Michel DUSSERRE, Administrateur Indépendant ;
- Monsieur François JACQUEL, Administrateur ;



Les membres du Comité sont nommés par le Conseil d'Administration.

Michel DUSSEY, Administrateur Indépendant au regard des critères du code MiddleNext, présentant des compétences particulières en matière financière et comptable, préside le Comité d'Audit depuis le 1^{er} juillet 2010.

Le secrétariat des travaux du Comité d'Audit est assuré par le Président du Comité.

Sur recommandation du « Code de gouvernement des sociétés cotées », le Comité ne comprend aucun membre du Conseil exerçant une fonction de direction.

Le Comité d'Audit s'est réuni à 4 reprises au cours de l'exercice 2013, le taux de participation a été de 100%.

Le règlement intérieur du Comité d'Audit a été élaboré et approuvé en 2008. Ses dispositions ont été intégrées dans le règlement intérieur du Conseil d'Administration, adopté par le Conseil d'Administration du 16 juin 2011.

Les principales missions du Comité d'Audit sont le suivi :

- Du processus de l'élaboration de l'information comptable et financière ;
- De l'efficacité des systèmes du contrôle interne et de gestion des risques ;
- Du contrôle légal des comptes annuels, et le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes ;
- De l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

De plus, le Conseil d'Administration, pour les fonctions qui lui incombent, peut confier au Comité d'Audit toute autre mission qu'il juge opportune.

Le périmètre d'intervention du Comité d'Audit :

- Ne se limite pas aux seuls aspects financiers et comptables et couvre l'ensemble des domaines de l'entreprise. Il lui appartient de s'assurer qu'il existe un processus d'identification et d'analyse des risques susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'information comptable et financière ;
- Il doit inclure dans son champ d'examen les risques ayant fait l'objet d'une traduction comptable (y compris l'information de l'annexe des comptes) et les risques identifiés par les systèmes de contrôle interne et de gestion de risques mis en place par la Direction Générale et pouvant avoir une incidence sur les comptes.

Ainsi, sur les bases des recommandations du rapport du groupe de travail de l'AMF, le Comité d'Audit :

- Réalise des revues semestrielles et annuelles des comptes en collaboration avec la Direction Financière et les Commissaires aux Comptes permettant de s'interroger sur la correcte traduction comptable des événements importants ou des opérations complexes ;
- Revoit en amont de la publication le document de référence, le rapport semestriel et les communiqués de presses trimestriels ;
- S'assure de l'adéquation du système de contrôle interne et de gestion des risques avec le cadre de référence du contrôle interne : Guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites émis par l'AMF ;
- Sollicite l'intervention des Commissaires aux Comptes lors des réunions du Comité d'Audit ;
- Demande chaque année aux Commissaires aux Comptes une déclaration d'indépendance ;
- Emet une recommandation sur les Commissaires aux Comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale ;
- Rend compte au Conseil d'Administration de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toutes difficultés.

Les principaux sujets traités par le Comité d'Audit au cours de l'année 2013 ont été les suivants :

- Examen de l'information financière tant annuelle que semestrielle ;
- Exposé par les Commissaires aux Comptes de leurs travaux et conclusions sur les comptes consolidés annuels et semestriels ;
- Suivi de la situation financière et structurelle des filiales étrangères ;
- Analyse de l'indépendance des Commissaires aux Comptes ;
- Analyse des prises de participations de filiales ;
- Contrôle Interne - Invitation des Directions concernées à présenter les zones de risques et de fraudes de leurs secteurs d'intervention.

Les informations ayant pu être fournies oralement lors de ses réunions, le Conseil d'Administration a été informé de l'activité du Comité par la remise de son rapport annuel.



Outre les missions récurrentes (information financière, conclusions et indépendance des Commissaires aux Comptes), les principaux sujets qui seront abordés au cours de l'exercice 2014 sont résumés ci-après :

- Poursuite de l'analyse du Contrôle Interne avec les Directions concernées afin de présenter les zones de risques et de fraudes de leur secteur ;
- Examen de la situation financière et structurelle des filiales françaises et étrangères présentes au début de l'exercice, ainsi que celles qui entreront dans le périmètre du Groupe PHARMAGEST au cours dudit exercice ;
- Examen des cartographies de risques et des plans d'actions qui en découlent ;
- Présentation par les Membres de la Direction Générale :
 - des projets de croissance,
 - des principaux contrats.
- Suivi des plans d'actions prioritaires sur les aspects technologiques ;
- Révision de l'Audit Interne.

Différents Comités « opérationnels » propres à l'activité de la société existent par ailleurs qui rendent compte à la Direction Générale.

Comités Opérationnels

Comité de Direction Financier et Social

Ce comité est constitué de neuf personnes.

Nom et Prénom	Fonction(s)
Monsieur Dominique PAUTRAT	Directeur Général
Monsieur Thierry PONNELLE	Directeur Général Délégué Directeur Stratégie commerciale
Monsieur Denis SUPPLISSON	Directeur Général Délégué Directeur Activité Pharmacie France
Monsieur Thierry ALLIOTTE	Directeur du Pôle e-Santé
Madame Liza NATAN	Directeur e-Business et e-Media
Monsieur Thierry POIVEY	Administrateur Délégué de SABCO Directeur Activité Pharmacie Belgique et Luxembourg
Monsieur Gregory ROUSSEAU	Directeur Technique R&D
Monsieur Jean-Yves SAMSON	Directeur Administratif et Financier
Monsieur Rodolphe ZIMMER	Directeur des Ressources Humaines

Ce Comité de Direction s'est réuni 10 fois au cours de l'année 2013, avec un pourcentage de présence de 92%.

Il a pour mission l'étude de la politique générale et de la stratégie de la société ainsi que de l'impact financier des décisions prises sur les résultats de l'entreprise.

Chaque activité (activités d'exploitation : Pharmacie France, Pharmacie BeLux, Laboratoires, e-Santé, Maisons de Retraite ainsi que la Recherche et Développement) du Groupe PHARMAGEST dispose de son propre Comité de Direction. Il est chargé de mettre en pratique la stratégie du Groupe PHARMAGEST et plus particulièrement les décisions concernant chaque activité.

Par ailleurs, l'entreprise a adopté un mode de travail transversal qui rassemble projet par projet un représentant de chacun des services acteurs du projet depuis sa conception jusqu'à sa pérennisation, dans le cadre de différents Comités de Pilotage. Les chefs des différents projets rapportent au Comité de Direction Financier et Social.



I.3 POLITIQUE DE REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Rémunération des Administrateurs non dirigeants

Les Administrateurs non dirigeants perçoivent des jetons de présence.

Les principes de fixation des jetons de présence, en conformité avec la recommandation N°14 du code MiddleNext sont les suivants :

- Les jetons de présence sont alloués aux Administrateurs n'ayant pas de fonctions opérationnelles dans le GROUPE WELCOOP et touchant à ce titre une rémunération ;
- Les jetons de présence sont en outre répartis suivant les critères tenant à l'éloignement géographique et en fonction de l'assiduité.

Un montant de 150 € par séance est alloué aux Administrateurs proches tandis qu'un montant de 250 € par séance est alloué aux Administrateurs éloignés (nécessitant de s'absenter une journée complète).

Au titre de l'année 2013, les jetons de présence sont affectés, d'une part à un Administrateur n'ayant pas de fonctions opérationnelles dans le Groupe WELCOOP suivant les éléments ci-dessus, puis aux Administrateurs membres du Comité d'Audit pour un montant annuel forfaitaire de 4 000 €, et d'autre part, à Monsieur Michel DUSSEYRE pour un jeton de présence complémentaire de 10 000 € au titre de ses missions spécifiques liées à ses 'compétences particulières en matière financière ou comptable'.

Les jetons de présence pour l'année 2013 ont été payés pour le 31 décembre 2013.

Le montant global des jetons de présence pour l'année 2014 proposé à l'Assemblée Générale du 27 juin 2014 est de 30 000 €.

Cumul du contrat de travail avec un mandat social

Conformément à la recommandation N°1 du code MiddleNext, le Conseil d'Administration a apprécié l'opportunité d'autoriser le cumul du contrat de travail de Monsieur Dominique PAUTRAT avec son mandat social.

Cette décision est motivée au regard de l'ancienneté du dirigeant au sein de la société (ce dernier ayant déjà un contrat de travail lors de sa nomination comme mandataire social), de sa protection sociale destinée à le maintenir en fonction au sein de la société, et de la faible rémunération de son mandat eu égard aux risques réels encourus.

Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

Le rapport de gestion, en application des dispositions de l'art L225-102-1 du Code de commerce, mentionne l'ensemble des rémunérations et avantages divers des membres du Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE.

La société se conforme à la présentation standardisée de la rémunération des dirigeants proposée dans le cadre de la recommandation de l'AMF.

Egalement, le Conseil d'Administration se conforme aux principes d'exhaustivité, d'équilibre, de benchmark, de cohérence, de lisibilité, de mesure et de transparence pour déterminer le niveau de rémunération des dirigeants conformément à la recommandation N°2 du code MiddleNext.

1) La rémunération versée au Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués se compose en général d'une rémunération fixe dans le cadre du mandat social, d'une rémunération dans le cadre du contrat de travail comprenant, outre un fixe, un avantage en nature correspondant le cas échéant à une voiture de fonction et des éléments de rémunération variable établis selon les performances réalisées, elles-mêmes appréciées en fonction du secteur d'activité, de la réalisation des objectifs de performance globale de la société et des événements liés à chaque exercice.

Les rémunérations variables sont rattachées comptablement à l'exercice au titre duquel elles sont calculées, même si elles ne sont versées qu'au cours de l'exercice suivant ou ultérieurement.

Les principes de fixation de ces rémunérations sont les suivants :

- Au niveau des Administrateurs titulaires d'un contrat de travail au sein de PHARMAGEST INTERACTIVE, sont appliquées les modalités définies dans le contrat de travail.



La partie variable de la rémunération est calculée suivants les modalités suivantes :
Le référentiel est constitué du reporting interne aux normes 99.02

- En fonction d'objectifs sur le Résultat Courant Avant Impôt (RCAI) du Groupe PHARMAGEST pour Monsieur Dominique PAUTRAT ;
- En fonction d'objectifs quantitatifs basés sur le Résultat Courant Avant Impôt du Groupe PHARMAGEST et de l'Excédent Brut d'Exploitation pour l'activité Pharmacie France, mais aussi en fonction d'objectifs qualitatifs (lancement PHARMAGEST Consulting et Certification des Commerciaux) pour Monsieur Thierry PONNELLE ;
- En fonction d'objectifs sur le Résultat d'Exploitation de l'activité PHARMACIE France pour Monsieur Denis SUPPLISSON ;
- Par ailleurs, par autorisation du Conseil d'Administration du 13 décembre 2013, il a été décidé d'allouer à Messieurs PAUTRAT, SUPPLISSON et PONNELLE, dans le cadre de leurs contrats de travail, sous réserve de la réalisation de l'atteinte des objectifs, fixés sur une durée de quatre années (période 2013-2016), lesdits objectifs étant liés au business plan de l'activité du Groupe et de leur présence dans leurs fonctions actuelles au sein de PHARMAGEST INTERACTIVE, lors du versement des primes le 31 mars 2017 :

- * Pour Monsieur Dominique PAUTRAT une prime d'objectif long terme d'un montant maximum de 200 000 € bruts, ainsi qu'une prime sur croissance externe pour les activités du Groupe Pharmagest sur la période 2013/2016 et concernant les investissements 2013/2014 d'un montant plafonné à 150 000 € bruts ;
- * Pour Messieurs SUPPLISSON et PONNELLE, une prime d'objectif long terme d'un montant maximum de 140 000 € bruts pour Monsieur SUPPLISSON et d'un montant de 80 000 € bruts pour Monsieur PONNELLE ainsi qu'une prime sur croissance externe pour les activités du Groupe Pharmagest sur la période 2013/2016 et concernant les investissements 2013/2014, ladite prime étant affectée collégalement à l'ensemble des membres du Comité de Direction Financier et Social (hors Monsieur PAUTRAT) pour un montant maximum de 150 000 € bruts.

Les primes sont provisionnées chaque exercice dans les comptes au prorata, en fonction de l'atteinte des objectifs sur la période de quatre ans.

S'agissant des rémunérations versées au titre du mandat social :

- Concernant Monsieur Dominique PAUTRAT, sa rémunération au titre de son mandat social a été fixée le jour de sa nomination (en qualité de Directeur Général Délégué) le 8 mars 2008 à 150 € par mois puis à 2 000 € par mois à compter du 1^{er} janvier 2010 lors de sa nomination au poste de Directeur Général.
- Concernant Monsieur Thierry PONNELLE, la rémunération de son mandat social a été fixée au moment de sa nomination (en qualité de Directeur Général Délégué) le 30 mai 2002 à 762,25 € par mois, a été portée à 2 062,50 € par mois à partir du 1^{er} janvier 2007 pour la prise en compte de ses mandats dans les nouvelles filiales (SABCO et SABCO Services) puis à 1 000 € par mois à compter du 1^{er} janvier 2010 (suite à la fin de ses fonctions au sein des sociétés SABCO et SABCO Services).
- Concernant Monsieur Denis SUPPLISSON, son mandat social de Directeur Général Délégué n'a pas été rémunéré sur l'exercice 2010. Depuis le 1^{er} janvier 2011, une rémunération mensuelle a été versée à hauteur de 200 € qui a été portée à 1 000 € au 1^{er} janvier 2013.

2) Concernant Monsieur Thierry CHAPUSOT, la rémunération de son mandat social a été fixée au moment de sa nomination (en qualité de Directeur Général) le 30 mai 2002 à 1 524,49 € par mois et a été portée à 2 000 € par mois depuis le 20 juin 2008. Elle est maintenue dans le cadre de son mandat social de Président du Conseil d'Administration à partir du 1^{er} janvier 2010.

3) Les mandataires sociaux bénéficient de la prise en charge par la société d'un contrat 'article 83' au taux de cotisation définie de 8% portant sur la totalité du salaire afférent au contrat de travail et à la rémunération du mandat social.

4) Les mandataires sociaux ne bénéficient pas d'indemnités (hormis la clause de non concurrence assortie d'une contrepartie financière pour Monsieur Dominique PAUTRAT dans le cadre de son contrat de travail), avantages susceptibles d'être versés en cas de départ ou bien de régimes de retraite supplémentaires à prestations définies, visés aux recommandations N° 3 et 4 du code MiddleNext.

5) La Société ne met en œuvre aucune politique d'actions gratuites, et ne dispose plus de plan d'attribution de stock-options, telles que visées à la recommandation N°5 du code MiddleNext.



Tableau 1 : synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

En €	31/12/2013	31/12/2012
CHAPUSOT THIERRY - Président du Conseil d'Administration		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	24 000	24 000
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0	0
TOTAL	24 000	24 000
PAURAT Dominique - Directeur Général/Administrateur		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	201 408	200 939
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	30 000	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0	0
TOTAL	231 408	200 939
PONNELLE Thierry - Directeur Général Délégué/Administrateur		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	121 652	123 402
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	8 000	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0	0
TOTAL	129 652	123 402
SUPPLISSON Denis - Directeur Général Délégué/Administrateur		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	157 561	147 961
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	10 250	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0	0
TOTAL	167 811	147 961



Tableau 2 : Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (En euros)

CHAPUSOT Thierry Président du Conseil d'Administration	2013		2012	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe				
Rémunération variable annuelle				
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Mandat Social	24 000	24 000	24 000	24 000
Jetons de présence				
Avantage en nature (véhicule)				
TOTAL	24 000	24 000	24 000	24 000

PAUTRAT Dominique Directeur Général/Administrateur	2013		2012	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	135 000	135 000	135 000	135 000
Rémunération variable annuelle	37 800	37 800	37 800	37 800
Rémunération variable pluriannuelle	30 000	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	13 000	0	22 461
Mandat social	24 000	24 000	24 000	24 000
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantage en nature (véhicule)	4 608	4 608	4 139	4 139
TOTAL	231 408	214 408	200 939	223 400

PONNELLE Thierry Directeur Général Délégué/Administrateur	2013		2012	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	89 652	89 652	89 652	89 652
Rémunération variable annuelle	20 000	21 750	21 750	21 000
Rémunération variable pluriannuelle	8 000	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	2 465
Mandat social	12 000	12 000	12 000	12 000
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantage en nature (véhicule)	0	0	0	0
TOTAL	129 652	123 402	123 402	125 117

SUPPLISSON Denis Directeur Général Délégué/Administrateur	2013		2012	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	105 600	105 600	105 600	105 600
Rémunération variable annuelle	36 000	36 000	36 000	33 000
Rémunération variable pluriannuelle	10 250	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0		7 365
Mandat social	12 000	12 000	2 400	2 400
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantage en nature (véhicule)	3 961	3 961	3 961	3 961
TOTAL	167 811	157 561	147 961	152 326



Tableau 3 : Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

En €	2013	2012
MOREAUX Hugues - (Représentant l'Administrateur 'GROUPE WELCOOP')		
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations	0	0
TOTAL	0	0
ANTOINE Daniel		
Jetons de présence	750	600
Comité d'audit	4 000	4 000
TOTAL	4 750	4 600
DUSSERRE Michel		
Jetons de présence	600	450
Comité d'audit	14 000	14 000
TOTAL	14 6000	14 450
JACQUEL François		
Jetons de présence	750	1 000
Comité d'audit	4 000	4 000
TOTAL	4 750	5 000
LHOTE Anne		
Jetons de présence	0	0
Comité d'audit	0	0
TOTAL	0	0
LE BELLEGO William		
Jetons de présence	0	0
Comité d'audit	0	0
TOTAL	0	0
MAYEUX Sophie (Administrateur Indépendant à compter du 21/06/2012)		
Jetons de présence	450	450
Comité d'audit	0	0
TOTAL	450	450
VIVIER Philippe (Administrateur Indépendant jusqu'au 21/06/2012)		
Jetons de présence	0	150
Comité d'audit	0	2 000
TOTAL	0	2 150



Tableau 4 : Options de souscription ou d'achats d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

Non applicable

Tableau 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social.

Non applicable

Tableaux 6 et 7 : Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social

Non applicable

Tableau 8 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Information sur les options de souscription ou d'achat	
Date du Conseil d'Administration	10/09/2004
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	53 150
<i>Dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux* :</i>	
- Thierry CHAPUSOT	1 000
- Dominique PAUTRAT	1 000
- Thierry PONNELLE	1 000
- Denis SUPPLISSON	1 000
- William LE BELLEGO	1 000
Point de départ d'exercice des options	10/09/2008
Date d'expiration	09/09/2012
Prix de souscription	28,79 €
Nombre d'actions souscrites au 09/09/2012	43 300
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achats d'actions annulées ou caduques	9 850
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes	0

* Lors de la période de levée des stocks-options.

Tableau 9 : Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé.	0	/
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites et le plus élevé.	0	/

Tableau 10 : Historique des attributions gratuites d'actions

Non applicable



Tableau 11 : Dirigeants mandataires sociaux

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
CHAPUSOT Thierry								
Président du Conseil d'Administration Date de début de mandat : Nommé Directeur Général Administrateur le 30/05/2002 puis Président du Conseil d'Administration le 5/11/2009 à compter du 01/01/2010 Date fin de mandat : 31/12/13		X	X			X		X
PAUTRAT Dominique								
Directeur Général Administrateur Date de début de mandat : Nommé Administrateur le 19/06/2009 et Directeur Général Administrateur le 05/11/2009 à compter du 01/01/2010 Date fin de mandat : 31/12/13 (fonctions de Directeur Général)	X		X			X	X ⁽¹⁾	
PONNELLE Thierry								
Directeur Général Délégué Administrateur Date de début de mandat : Nommé Directeur Général Délégué Administrateur le 30/05/2002 Date fin de mandat : 31/12/13	X		X			X		X
SUPPLISSON Denis								
Directeur Général Délégué Administrateur Date de début de mandat : Nommé Directeur Général Délégué non Administrateur le 09/11/2010. Est Directeur Général Délégué Administrateur depuis le 1 ^{er} janvier 2013 Date fin de mandat : 31/12/13 (fonctions de Directeur Général Délégué)	X		X			X		X

⁽¹⁾ Clause de non concurrence assortie d'une contrepartie financière de ½ mois de salaire pendant 12 mois calculée sur la base de la moyenne de salaires des 12 derniers mois.

I.4 AUTRES ELEMENTS VISES A L'ARTICLE L.225-37 DU CODE DE COMMERCE

Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont précisées à l'article 21.2.5 des statuts.

Par ailleurs, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont mentionnés dans le rapport de gestion présenté à l'Assemblée Générale.



II. PROCEDURE DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Ce rapport a été établi en s'appuyant à la fois sur le guide de mise en œuvre « Cadre de référence de contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites » actualisé par l'AMF en juillet 2010 (disponible sur le site de l'AMF : www.amf-france.org), et à la fois sur les contributions de l'Audit Interne, de la Direction Financière et du Comité d'Audit

II.1 Définition et objectifs de la gestion des risques et du contrôle interne

Gestion des risques

La gestion des risques est un levier de management de la société qui contribue à :

- Créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la société ;
- Sécuriser la prise de décision et les processus de la société pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- Favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la société ;
- Mobiliser les collaborateurs de la société autour d'une vision commune des principaux risques.

Contrôle interne

Les principes et procédures de contrôle interne en vigueur dans le Groupe PHARMAGEST ont pour objet :

- D'assurer le respect de la conformité aux lois et règlements ;
- De faire appliquer et respecter les instructions et orientations fixées par la Direction Générale ;
- De veiller au bon fonctionnement des processus internes du Groupe PHARMAGEST, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- De vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux du Groupe PHARMAGEST reflètent avec sincérité l'activité et la situation des sociétés du Groupe PHARMAGEST.

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne participent de manière complémentaire à la maîtrise des activités du Groupe PHARMAGEST.

Le dispositif de gestion des risques vise à identifier et analyser les principaux risques du Groupe PHARMAGEST. Les risques, dépassant les limites acceptables fixées par le Groupe PHARMAGEST, sont traités et le cas échéant, font l'objet de plans d'actions.

De son côté, le dispositif de contrôle interne s'appuie sur le dispositif de gestion des risques pour identifier les principaux risques à maîtriser.

II.2 Organisation générale de la gestion des risques et du contrôle interne

Gestion des risques

Le processus de gestion des risques s'articule autour d'une identification des risques auprès de chaque direction opérationnelle et fonctionnelle.

Une actualisation est faite en fonction de l'évolution de l'activité et de l'environnement, et à minima tous les 2 ans, mais aussi en fonction des changements d'organisation de direction pouvant entraîner une identification différente des risques selon la perception de ces derniers par les directions successives.

Des risques identifiés découlent la rédaction de cartographies des risques hiérarchisant les risques au travers de la notion de probabilité de survenance et de la notion d'impact financier sur le Groupe PHARMAGEST.

Ces différentes cartographies des risques sont présentées et commentées auprès de la Direction Générale et du Comité d'Audit.

Une analyse du traitement du risque est ensuite réalisée permettant de choisir les plans d'actions les plus adaptés pour le Groupe PHARMAGEST. Ainsi, pour maintenir les risques dans des limites acceptables pour les directions, il peut être pris comme mesure la réduction, le transfert, la suppression ou l'acceptation du risque.



Gestion du contrôle interne

Au regard du traitement identifié pour chaque risque, un process de contrôle est mis en place.

L'ensemble des procédures est recensé dans un manuel de procédures.

Ce manuel de procédures est mis à la disposition de l'ensemble du personnel avec notion de droit d'accès en vue de sa mise en œuvre.

Ce manuel a pour but d'améliorer le fonctionnement de l'activité et permettre notamment :

- De définir les étapes à suivre dans l'exécution des activités principales du Groupe PHARMAGEST ;
- De décrire les conditions de réalisation des opérations ;
- De définir les attributions dévolues aux différents préposés à chaque étape d'exécution des opérations ;
- De connaître les outils mis à la disposition des intervenants ;
- D'identifier les contrôles à effectuer pour s'assurer du bon fonctionnement des opérations (autocontrôle, contrôle hiérarchique, audits interne et externe...).

Les différents process identifiés par le Groupe PHARMAGEST concernent :

- Les achats et services logistiques ;
- Les ventes et l'activité commerciale et marketing ;
- Le service clients (installation, formation, hotline, SAV) ;
- L'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière (cycle d'exploitation, cycle d'investissement, cycle financement, cycle trésorerie...) ;
- La sécurité des systèmes d'informations et des réseaux ;
- La gestion des ressources humaines ;
- La protection des actifs (marques, programmes...).

La Direction Administrative et Financière s'assure du respect des procédures internes en s'appuyant sur les contrôles existants au travers des procédures mises en place, mais aussi sur des contrôles inopinés en fonction des dérives budgétaires observées.

Les différents contrôles réalisés sur l'exercice 2013 n'ont pas détecté de dérives et/ou anomalies significatives.

Processus d'amélioration

La gestion des risques et du contrôle interne s'appuie sur un processus d'amélioration permanent visant à poursuivre l'identification de nouveaux risques, de les évaluer, de mesurer l'adéquation du système de contrôle en vigueur pour maîtriser ces risques, de mettre en place les améliorations qui semblent nécessaires puis d'en suivre l'efficacité.

Ainsi, sur l'exercice 2013, les principales actions ont été ciblées sur :

- Poursuite du contrôle des risques de fraude et d'erreurs par des contrôles inopinés sur le respect des procédures ;
- Poursuite de la mise à niveau des process de pilotage pour répondre à la Direction Générale ;
- Poursuite de l'analyse critique de la pertinence et de la correcte application des dispositions existantes en matière d'organisation, de procédures et de systèmes d'informations ;
- Renforcement des outils de pilotage au niveau du risque client et financier sur les filiales ;
- Révision de l'audit interne par le Comité d'Audit ;
- Révision, structuration, renforcement de l'audit interne par un accompagnement externe ;
- Mise à jour de la cartographie des risques du Groupe PHARMAGEST avec hiérarchisation.

Pour 2014, les principales actions suivantes seront menées :

- Poursuite du contrôle des risques de fraude et d'erreurs par des contrôles inopinés sur le respect des procédures ;
- Poursuite de l'analyse critique de la pertinence et de la correcte application des dispositions existantes en matière d'organisation, de procédures et de systèmes d'informations ;
- Renforcement des outils de pilotage au niveau du risque financier sur les filiales ;
- Contrôle de l'étanchéité des Systèmes d'Informations ;
- Suivi par le Comité d'Audit des Plans d'actions prioritaires sur les aspects technologiques ;
- Evaluation et gestion des risques des nouvelles sociétés intégrées.



Le Groupe PHARMAGEST poursuit sa démarche progressive visant à adapter son dispositif de gestion de contrôle interne au cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et du contrôle interne actualisé et mis en ligne par l'AMF le 22 juillet 2010, afin de continuer à travailler sur la gestion des risques, des process et des activités de contrôle et de surveillance permanente.

II.3 Périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne sont appliqués aux sociétés sous managements directs.

Ainsi, des contrôles de cohérence et interventions ponctuelles sont réalisés sur les sociétés ADI, MALTA INFORMATIQUE et les sociétés intégrées par mise en équivalence selon les directives de la Direction du Groupe PHARMAGEST.

II.4 Acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne

La gestion des risques et le contrôle interne sont placés sous la responsabilité de la Direction Administrative et Financière assistée de l'Audit Interne et des responsables opérationnels selon leur domaine de compétence.

La Direction de PHARMAGEST INTERACTIVE est assurée par le Conseil d'Administration qui se réunit de manière régulière, décide des orientations de la société, avec la connaissance des comptes, tableaux de bord, budgets et situations financières.

Le Conseil d'Administration s'appuie, dans sa gestion quotidienne, sur :

- La Direction Générale ;
- Le Comité d'Audit ;
- Le Comité de Direction Financier et Social ;
- Les Comités de Direction des différentes activités et les Comités de Pilotage fonctionnant en mode projet ;
- L'Audit Interne ;
- Le Contrôle de gestion.

Les Comités de Direction sont des organes permanents.

II.5 Identification des facteurs de risques

Les principaux facteurs de risques identifiés sont :

Risques inhérents à l'activité

Concurrence : le Groupe PHARMAGEST est leader de son marché et donc exposé à une concurrence forte. Ce risque est suivi par les Comités de Direction des différentes activités qui rendent compte directement à la Direction Générale.

Environnement économique / Risques indirects liés à des décisions gouvernementales : les différentes activités du Groupe PHARMAGEST, et plus particulièrement l'activité PHARMACIE, pourraient être impactées par des décisions du gouvernement touchant directement les clients du Groupe.

En effet, l'activité PHARMACIE France représente près de 80% du chiffre d'affaires du Groupe PHARMAGEST. Aussi, une décision du gouvernement portant, à titre d'exemple, sur les remboursements de médicaments et ayant une incidence sur le niveau de revenus des pharmaciens pourraient impacter leur niveau d'investissement et, par conséquent, les revenus du Groupe PHARMAGEST. Or, à ce jour, il s'est avéré que la forte capacité d'anticipation et la recherche permanente du Groupe PHARMAGEST de solutions innovantes permettant au pharmacien de faire face à un monde de la santé en permanente mutation, a eu un impact positif sur le Groupe.

Ce risque est suivi par les Comités de Direction des différentes activités qui rendent compte directement à la Direction Générale.

Propriété intellectuelle :

- Le Groupe PHARMAGEST détient le brevet du logiciel LGPI Global Service® en France. Les filiales du Groupe, DIATELIC, INTECUM et GROUPE DOMEDIC INC., détiennent les brevets des systèmes développés ;
- L'ensemble des marques et noms de domaines exploités par le Groupe PHARMAGEST et ses filiales est déposé en France et, pour un certain nombre d'entre eux, au niveau européen ;
- Le Groupe PHARMAGEST procède systématiquement aux dépôts des sources des logiciels et de leurs nouvelles versions auprès de l'Agence de Protection des Programmes.



Ce risque est suivi par la Direction Générale dans le cadre du Comité de Direction Financier et Social.

Risques sociaux

Le Groupe PHARMAGEST emploie, au 31 décembre 2013, 776 salariés (en Equivalent Temps Plein - ETP) et est très actif dans sa politique de distribution des résultats (en plus de la participation aux bénéfices, l'entreprise a un accord d'intéressement, un système de booster régional). Ce risque est suivi par la Direction des Ressources Humaines dans le cadre du Comité de Direction Financier et Social qui rend compte à la Direction Générale.

Risques opérationnels

Risques liés à la sécurité des systèmes d'informations et des réseaux : Le Groupe PHARMAGEST a mis en place trois architectures totalement cloisonnées : une pour ses besoins internes, une pour ses offres clients et une pour les clients des services d'hébergement de données à caractère personnel. Chaque architecture dispose de moyens de sécurité avec des systèmes de firewalls éprouvés. Les services sont hébergés sur deux sites distants et sur des serveurs partiellement redondés à ce jour.

Un plan de continuité d'activité, un plan de sauvegarde et d'archivage ainsi qu'un plan de reprise d'activité ont été revus en 2013 sur les 20 services estimés les plus critiques. Ce risque est suivi par la Direction Générale dans le cadre du Comité de Direction Financier et Social.

Risques financiers

La gestion de ces risques est présentée dans la Rubrique 20.3.1.5.15 des annexes consolidées du présent Document de Référence et concerne principalement le risque de liquidité. Ce risque est suivi par la Direction Administrative et Financière dans le cadre du Comité de Direction Financier et Social qui rend compte à la Direction Générale.

Risque de fraude et d'erreurs

Ce risque est suivi par la Direction Administrative et Financière dans le cadre du Comité de Direction Financier et Social qui rend compte à la Direction Générale.

II.6 Les limites inhérentes au contrôle interne

L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité du Groupe PHARMAGEST et les risques d'erreurs et de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir qu'une garantie raisonnable que ces risques sont éliminés.

II.7 Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière des actionnaires

Les principaux éléments du dispositif de contrôle du Groupe PHARMAGEST

L'élaboration de l'information comptable et financière des actionnaires est assurée sous la responsabilité de la Direction Générale et de la Direction Administrative et Financière. Le Conseil d'Administration via son Comité d'Audit assure le contrôle permanent de l'information financière et des procédures liées à son élaboration.

Pour leur contrôle, le Comité d'Audit ainsi que le Conseil d'Administration s'appuient sur les analyses fournies par le contrôle de gestion et l'audit interne.

Les procédures d'élaboration des comptes consolidés reposent essentiellement sur :

- La recherche de l'harmonisation des règles et méthodes ;
- Les informations permanentes sur l'actualité comptable et l'évolution des normes IFRS au travers de la documentation comptable et financière et des différentes réunions thématiques de MiddleNext et de l'AMF ;
- L'utilisation d'un outil de consolidation comptable dédié développé par la société Lefebvre Software ;
- L'audit des principales variations et opérations sur les différentes sociétés du Groupe PHARMAGEST afin d'appréhender les différents retraitements.

Les comptes consolidés sont réalisés trimestriellement et soumis au Conseil d'Administration.



Relations avec les Commissaires aux Comptes

La régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes annuels de PHARMAGEST INTERACTIVE et des informations transmises aux actionnaires sont soumis à la certification des comptes annuels des deux Commissaires aux Comptes qui rendent compte des conclusions de leur mission de certification des comptes au Comité d'Audit.

24.6 Le rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société PHARMAGEST INTERACTIVE et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.



Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy et à Courbevoie, le 25 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes,

BATT AUDIT
Commissaire aux Comptes

Isabelle SAGOT

MAZARS
Commissaire aux Comptes

Jean-Brice de TURCKHEIM

24.7 Projet du texte des résolutions

PREMIÈRE RÉOLUTION

Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Après avoir pris connaissance :

- Du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité et les résultats de PHARMAGEST INTERACTIVE et de ses filiales pendant l'exercice clos le 31 décembre 2013 et sur les comptes dudit exercice, du rapport d'information sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale et du rapport spécial du Président prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce,
- Du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice et du rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport spécial du Président,

Approuve les comptes annuels arrêtés tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice de 15 075 829,43 €.

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code qui s'élèvent à un montant global de 120 008 € et qui ont donné lieu à une imposition de 40 003 €.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Donne quitus aux membres du Conseil d'Administration de l'exécution de leurs mandats et donne décharge de l'accomplissement de leur mission aux Commissaires aux Comptes.

TROISIÈME RÉOLUTION

Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale Ordinaire,



Après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Groupe PHARMAGEST et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2013, tels qu'ils lui ont été présentés.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale,

Approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 15 075 829,43 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	15 075 829,43 €
Report à nouveau	19 747 151,82 €
À la disposition des actionnaires	34 822 981,25 €
Dividendes 2,50 € par action	7 587 062,50 €
Le solde, soit est affecté au compte « report à nouveau »	27 235 918,75 €

Est affecté au compte « report à nouveau ».

Les capitaux propres s'élèveront alors à 50 297 726 €.

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est ainsi fixé à 2,50 € par action.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 4 juillet 2014 auprès de la banque BNP PARIBAS chargée de la gestion des titres.

Si lors de la mise en paiement des dividendes, PHARMAGEST INTERACTIVE détenait certaines de ses propres actions (dans le cadre du contrat de liquidité), la somme correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affectée au compte « report à nouveau ».

Sur le plan fiscal, les dividendes ci-dessus ouvrent droit au profit des personnes physiques à l'abattement de 40% sur la totalité de son montant. Par ailleurs, il est précisé qu'en application des textes en vigueur, les dividendes versés aux personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, seront précomptés par la société du ou des prélèvements à la source suivants :

- D'un prélèvement social obligatoire : le taux de prélèvement est actuellement de 15,5% ;
- D'un prélèvement obligatoire non libératoire de 21% (article 117 quater nouveau du code général des impôts) Pour le calcul de ce prélèvement, les revenus sont retenus pour leur montant brut. Toutefois, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année, tel que défini au 1° du IV de l'article 1417 est inférieur à 50 000 € pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs et à 75 000 € pour les contribuables soumis à une imposition commune peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement dans les conditions prévues à l'article 242 quater. Ce prélèvement s'impute sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. S'il excède l'impôt dû, l'excédent est restitué.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que le dividende précité distribué au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	Dividende par action	Dividende éligible à l'abattement de 40% (versé à des personnes physiques)	Dividende non éligible à l'abattement de 40% (versé à des personnes morales)
31/12/2010	1,50 €	1,50 €	1,50 €
31/12/2011	1,80 €	1,80 €	1,80 €
31/12/2012	2,10 €	2,10 €	2,10 €



CINQUIÈME RÉOLUTION

Convention nouvelle de l'article L. 225-38 du Code du commerce

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Statuant sur le rapport spécial des Commissaires aux Comptes qui lui a été présenté sur les conventions auxquelles les articles L. 225-38 et suivants du Code du commerce sont applicables, approuve la nouvelle convention conclue avec Monsieur Dominique PAUTRAT, Directeur Général Administrateur, ayant trait à la modification d'éléments de son contrat de travail, convention qui vous a été présentée dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

SIXIÈME RÉOLUTION

Convention nouvelle de l'article L. 225-38 du Code du commerce

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Statuant sur le rapport spécial des Commissaires aux Comptes qui lui a été présenté sur les conventions auxquelles les articles L. 225-38 et suivants du Code du commerce sont applicables, approuve la nouvelle convention conclue avec Monsieur Thierry PONNELLE, Directeur Général Délégué Administrateur, ayant trait à la modification d'éléments de son contrat de travail, convention qui vous a été présentée dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Convention nouvelle de l'article L. 225-38 du Code du commerce

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Statuant sur le rapport spécial des Commissaires aux Comptes qui lui a été présenté sur les conventions auxquelles les articles L. 225-38 et suivants du Code du commerce sont applicables, approuve la nouvelle convention conclue avec Monsieur Denis SUPPLISSON, Directeur Général Délégué Administrateur, ayant trait à la modification d'éléments de son contrat de travail, convention qui vous a été présentée dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

HUITIÈME RÉOLUTION

Poursuite d'anciennes conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Statuant sur le rapport spécial des Commissaires aux Comptes qui lui a été présenté sur les conventions visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code du commerce prend acte de la poursuite des anciennes conventions antérieurement approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

NEUVIÈME RÉOLUTION

Autorisation de rachat d'actions par la société

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des informations contenues dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du règlement n°2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003,

Autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et les statuts de PHARMAGEST INTERACTIVE à procéder à l'achat par PHARMAGEST INTERACTIVE de ses propres actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital social, soit un nombre d'actions maximum de 303 482 actions.



L'Assemblée Générale décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pourra procéder ou faire procéder à des rachats en vue de :

- L'animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- L'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- L'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de PHARMAGEST INTERACTIVE ou de son Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuites d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

L'Assemblée Générale décide que :

- Le prix unitaire d'achat maximum ne pourra dépasser 200 € ;
- Le montant maximal des fonds que PHARMAGEST INTERACTIVE pourra consacrer à l'opération est de 60 696 400 € pour 10% du capital social.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution de titres gratuits ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et après l'opération.

L'achat des actions ainsi que leur vente ou transfert pourront être réalisés par tous moyens autorisés par la réglementation applicable, sur le marché ou de gré à gré et notamment par achat de blocs, à tout moment, y compris en période d'offre publique.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de PHARMAGEST INTERACTIVE, pour passer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente résolution.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois, soit jusqu'au 26 décembre 2015. Elle met fin et remplace celle précédemment accordée par la sixième résolution de l'Assemblée Générale de PHARMAGEST INTERACTIVE du 21 juin 2013.

Le Conseil d'Administration informera chaque année dans le rapport de gestion présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente opération.

DIXIÈME RÉSOLUTION

Jetons de présence

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Décide de fixer à 30 000 € le montant des jetons de présence à allouer aux Administrateurs pour l'année 2014.

ONZIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Thierry CHAPUSOT

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Après avoir constaté l'expiration du mandat d'Administrateur de Monsieur Thierry CHAPUSOT, décide de lui renouveler son mandat pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2019.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Thierry PONNELLE

L'Assemblée Générale Ordinaire,



Après avoir constaté l'expiration du mandat d'Administrateur de Monsieur Thierry PONNELLE, décide de lui renouveler son mandat pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2019.

TREIZIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Daniel ANTOINE

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Après avoir constaté l'expiration du mandat d'Administrateur de Monsieur Daniel ANTOINE, décide de lui renouveler son mandat pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2019.

QUATORZIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'Administrateur de GROUPE WELCOOP

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Après avoir constaté l'expiration du mandat d'Administrateur de GROUPE WELCOOP, décide de lui renouveler son mandat pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2019.

QUINZIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur François JACQUEL

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Après avoir constaté l'expiration du mandat d'Administrateur de Monsieur François JACQUEL, décide de lui renouveler son mandat pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2019.

SEIZIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de BATT AUDIT

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Constatant l'expiration du mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de la société BATT AUDIT décide de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Par application de l'article L. 822-14 du Code de commerce, M. Stéphane RONDEAU représentera désormais la société BATT AUDIT en remplacement de Madame Isabelle SAGOT.

DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION

Nomination d'un nouveau Co-Commissaire aux Comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Constatant l'expiration du mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de la société SOVEC, décide de nommer, en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant, la société REVILEC AUDIT ET ASSOCIES, 25 rue du Bois de la Champelle à VANDOEUVRE-LES-NANCY (54 500) pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.



DIX-HUITIÈME RÉOLUTION

Autorisation d'émission d'options d'achat d'actions

L'Assemblée Générale Extraordinaire,

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, en application des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, autorise le Conseil d'Administration et lui délègue les pouvoirs nécessaires pour consentir des options donnant droit à l'achat d'actions de la société provenant de l'achat préalable desdites actions par la société et ce dans la limite de 10% du capital social. Chaque option donnera le droit d'acheter une action de la société.

Cette autorisation pourra être utilisée par le Conseil d'Administration pendant un délai de trente-huit (38) mois courant à compter de ce jour.

Le Conseil d'Administration arrêtera le plan d'options d'achat d'actions qui comportera les conditions dans lesquelles seront consenties les options dont notamment :

- La désignation des bénéficiaires : les bénéficiaires seront les membres du personnel, ou certains d'entre eux, de PHARMAGEST INTERACTIVE et ceux de toute filiale détenue par cette dernière à concurrence d'au moins 50%. Cependant, ne pourront bénéficier d'options d'achat d'actions les mandataires sociaux, sauf s'ils sont titulaires d'un contrat de travail, les dirigeants mandataires sociaux et les membres faisant partie du Comité de Direction Financier et Social de PHARMAGEST INTERACTIVE au jour de l'attribution des options d'achat d'actions. En outre, il ne pourra être consenti d'options aux salariés ou aux mandataires sociaux qui possèdent plus de 10% du capital social ;
- Le prix d'achat : les actions de PHARMAGEST INTERACTIVE étant admises aux négociations sur un marché réglementé, le prix d'achat des actions ne pourra être ni inférieur à 80% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de l'attribution des options par le Conseil d'Administration, ni être inférieur à 80% du cours moyen d'achat des actions détenues par PHARMAGEST INTERACTIVE au titre des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce ;
- Le prix déterminé ne pourra être modifié pendant la durée de l'option, sauf ajustement rendu nécessaire par suite d'opérations financières ultérieures susceptibles d'influer sur la valeur du titre ;
- Le nombre d'actions que chaque bénéficiaire pourra acheter ;
- Les conditions dans lesquelles seront consenties les options ainsi que les conditions d'exercice des options ;
- Eventuellement, des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions sans que le délai imposé pour la conservation des titres puisse excéder trois ans à compter de la levée de l'option ;
- Les dates d'attributions des options.

Les options devront être exercées dans un délai de 8 ans à compter de la date de leur octroi.

Chaque année, le Conseil d'Administration informera l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires des opérations réalisées dans le cadre de la présente délégation.

DIX-NEUVIÈME RÉOLUTION

Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire,

Confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer les formalités légales requises.



24.8 Calendrier des prochaines publications

Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2014
Le chiffre d'affaires du deuxième trimestre 2014
Les résultats semestriels 2014
Le chiffre d'affaires du troisième trimestre 2014
Le chiffre d'affaires du quatrième trimestre 2014
Les résultats annuels 2014

Le 15 mai 2014
Le 7 août 2014
Le 23 septembre 2014
Le 13 novembre 2014
Le 12 février 2015
Avant le 31 mars 2015

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Le tableau des filiales et participations de PHARMAGEST INTERACTIVE est présenté dans les annexes aux comptes sociaux en Rubrique 20.3.2.3.5 du présent Document de Référence.



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2013
PHARMAGEST
WELCOOP SOLUTION

5, allée de Saint Cloud - 54 600 Villers-lès-Nancy
Tél. : 0820 90 81 00 - Fax : 03 83 15 98 05
www.pharmagest.com